



Région
Hauts-de-France

**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 05 OCTOBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRÉSENCE	3
LISTE DES POUVOIRS DE LA SÉANCE	5
OUVERTURE DE LA SÉANCE	7
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22 JUIN 2023	9
VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX (1^{ère} partie)	10
AIDE EXCEPTIONNELLE À LA POPULATION ARMÉNIENNE AFFECTÉE PAR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH (ARTSAKH)	26
VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX (2^{nde} partie)	36
EXAMEN DES RAPPORTS	38
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	40
* <i>Délibérations relevant de la commission 3 (1^{ère} partie)</i>	50
MISE À L'HONNEUR DE LA COMMUNE D'ESQUELBECQ, « VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS » 2023	61
MISE À L'HONNEUR DE L'ÉQUIPE HAUTS-DE-FRANCE « WORLDSKILLS » 2023	64
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS (suite) :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 3 (2^{nde} partie)</i>	67
* <i>Délibération relevant de la commission 4</i>	76
* <i>Délibération relevant de la commission 5</i>	81
* <i>Délibérations relevant de la commission 6</i>	91
* <i>Délibération relevant de la commission 7</i>	104
* <i>Délibérations relevant de la commission 8</i>	105
* <i>Délibérations relevant de la commission 10</i>	118
EXAMEN DES VŒUX	123
QUESTIONS ORALES	129
ANNEXES :	
* <i><u>Annexe 1</u> : Votes électroniques</i>	144
* <i><u>Annexe 2</u> : Amendements</i>	432
* <i><u>Annexe 3</u> : Motions et vœux</i>	438
* <i><u>Annexe 4</u> : Liste d'émargement</i>	455

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Liste de présence :

Le Conseil régional, dûment convoqué par son Président le 21 septembre 2023 s'est réuni le 05 octobre 2023, à 09h00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Ouverture de la séance à 09h10, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance (145) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Sébastien CHENU, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur André GENELLE, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Michel GUINIOT, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Brigitte LHOMME, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Madame Faustine MALIAR, Monsieur Emmanuel MAQUET, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Monsieur Jean-Philippe TANGUY, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Étaient absents ou excusés (25) : *Monsieur Martial BEYAERT, Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Edouard COURTIAL, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Karima DELLI, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Michèle DUCLOY, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Samira HERIZI, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Monsieur Benjamin LUCAS, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Serge SIMÉON, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Philippe THÉVENIAUD.*

Secrétaire de séance : *Monsieur Julien POIX.*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Liste des pouvoirs de la séance :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laure BAZAN (de 14h50 à 19h21), Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR (de 09h10 à 19h21), Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Madame Sylvaine BRUNET (de 16h59 à 19h21), Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER (de 16h22 à 19h21), Madame Aurore COLSON donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER (de 11h10 à 12h12), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Monsieur François DESHAYES (de 09h10 à 19h21), Monsieur Franck DHERSIN donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND (de 09h10 à 19h21), Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY (de 09h10 à 10h28, puis de 16h47 à 19h21), Madame Mady DORCHIES donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA (de 12h34 à 17h28), Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE (de 09h10 à 14h48), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 09h10 à 19h21), Monsieur Bernard GERARD donne pouvoir à Madame Christine DELEFORTRIE (de 09h10 à 19h21), Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 11h03 à 14h33), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE (de 09h10 à 11h02), puis à Madame Isabelle ITTELET (de 11h03 à 11h12), Monsieur Sébastien HUYGHE donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY (de 11h59 à 19h21), Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY donne pouvoir à Madame Véronique TEINTENIER (de 09h10 à 19h21), Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI (de 09h10 à 15h29), puis à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 15h30 à 19h21), Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE (de 16h27 à 19h21), Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Emmanuelle LAMARQUE (de 15h30 à 19h21), Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Anne PINON (de 15h52 à 19h21), Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE donne pouvoir à Madame Frédérique MACAREZ (de 14h50 à 19h21), Madame Martine MIQUEL donne pouvoir à Monsieur Simon JOMBART (de 17h35 à 19h21), Monsieur Olivier PLANQUE donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 11h44 à 19h21), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE (de 09h10 à 19h21), Monsieur Jean-Michel TACCOEN donne pouvoir à Monsieur Ghislain TETARD (de 15h02 à 19h21).

Groupe UDI :

Monsieur Philippe BEAUCHAMPS donne pouvoir à Madame Valérie SIX (de 11h10 à 12h14, puis de 14h37 à 15h53), Monsieur Guislain CAMBIER donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 09h10 à 19h21), Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE (de 09h10 à 19h21), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 15h30 à 19h21), Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 11h40 à 19h21), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 09h10 à 19h21), Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Madame Paulette JUILLIEN PEUVION (de 18h15 à 19h21), Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Madame Marie-Noëlle DELAIRE (de 15h55 à 19h21), Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul FONTAINE (de 17h50 à 19h21), Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 09h10 à 19h21), Monsieur Grégory TEMPREMANT donne pouvoir à Madame Anne-Sophie TASZAREK (de 17h06 à 19h21).

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Fatima MASSAU (de 11h32 à 18h05), Madame Michèle DUCLOY donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL (de 09h10 à 18h26), Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 09h10 à 14h20), puis à Madame Elisabeth GONDY (de 14h21 à 19h21), Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 14h21 à 19h21), Monsieur Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Monsieur Philippe CARON (de 16h47 à 19h21), Monsieur Jean-Christophe LORIC donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL (de 09h10 à 14h20), puis à Madame Valérie BIEGALSKI (de 14h21 à 19h21).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Madame Régine ANDRIS donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET (de 15h30 à 19h21), Madame Laurence BARA donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE (de 09h10 à 10h55), Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 09h10 à 14h33), Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE (de 12h30 à 16h00), puis à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 16h01 à 19h21), Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY (de 17h25 à 19h21), Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Jean-Philippe TANGUY (de 16h14 à 19h21), Madame Marie-Christine DURIEZ donne pouvoir à Madame Émilie BOMMART (de 09h10 à 19h21), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 15h03 à 19h21), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE (de 09h39 à 10h39), puis à Madame Mélanie DISDIER (de 15h00 à 16h40), Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Madame Sarah FLAMANT (de 15h03 à 19h21), Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Madame Huguette FATNA (de 17h25 à 19h21), Monsieur Adrien NAVE donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS (de 16h01 à 19h21), Monsieur Christopher SZCZUREK donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 09h10 à 19h21), Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE (de 09h10 à 19h21), Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 09h10 à 09h40, puis de 11h25 à 12h39), puis à Monsieur Bruno CLAVET (de 17h25 à 19h21).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD (de 09h10 à 19h21), Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN (de 09h10 à 19h21), Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Katy VUYLSTEKER (de 09h10 à 18h33), Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Nicolas RICHARD (de 17h48 à 19h21), Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Gilles METTAI (de 09h10 à 09h41), puis à Monsieur Nicolas RICHARD (de 14h30 à 15h54).

Groupe Gauche Républicaine et Écologique :

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 16h36 à 19h21), Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 09h40 à 19h21), Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE (de 09h56 à 17h00), Monsieur Alexandre OUIZILLE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK (de 09h10 à 17h30), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT (de 17h01 à 18h33), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET (de 12h09 à 18h23).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte et je demande à Elodie CLOEZ d'assurer le secrétariat de séance.

Madame, je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel nominatif de chacun des conseillers régionaux et de faire lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis.

Etes-vous bien dans l'hémicycle ?

Si elle n'est pas là, qui est le benjamin ?

(M. Julien POIX procède à l'appel des membres)

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes donc 134 membres présents. Le quorum est bel et bien atteint.

Je rappelle que cette séance est publique et fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de la région. Le public présent, que je salue, peut être accueilli dans les espaces qui lui sont dédiés.

Nous avons appris depuis notre dernière séance le décès de plusieurs maires en exercice. Je pense à celui de Gilles Barbieux, maire de Faumont, survenu le 27 juin, celui d'Alain Wittemberg, maire de Damousies, survenu le 29 août, celui de Jean-Pierre Grévin, maire du Crocq, survenu le 3 septembre, celui de Jacky Petit, maire de Berneuil-en-Bray, survenu le 14 septembre, celui de Guy Wauthier, maire de Iviers, survenu le 22 août. A leurs familles et aux conseils municipaux endeuillés nous adressons nos condoléances. Je trouve important qu'une assemblée comme la nôtre n'oublie pas les maires que nous avons aussi vocation à représenter dans cet hémicycle.

Mes chers collègues, je voudrais aussi adresser mes félicitations républicaines à nos collègues élus ou réélus sénateurs le 24 septembre dernier, en premier lieu nos deux vice-présidents Franck DHERSIN et Guislain CAMBIER, ainsi que nos collègues Jean-François RAPIN, Amel GACQUERRE, Christopher SZCZUREK, Marie-Claude LERMYTTE, Alexandre OUIZILLE et Edouard COURTIAL. Je leur souhaite de défendre l'intérêt de la région Hauts-de-France et de ses habitants au sein de la haute assemblée.

Je voudrais vous rappeler qu'avant la pause déjeuner nous recevrons la commune d'Esquelbecq qui a récemment eu le privilège d'être désignée « village préféré des Français ». L'honneur qui lui est fait rejaille sur l'ensemble de la région.

A la reprise de nos travaux, nous mettrons à l'honneur les médaillés des WorldSkills qui ont brillamment représenté la région lors de cette belle compétition.

Avant de procéder à la présentation du déroulé de cette séance, je vous informe du retrait de la délibération 2023.01744 relative à la modification du règlement intérieur, car l'information de l'ensemble des groupes n'avait pas pu être totale. Pour un sujet comme celui-ci, l'important à tout le moins est que l'on puisse en parler très librement.

Quelques informations relatives au déroulement de cette séance, qui se déroulera sur une journée, normalement.

Nous procéderons à l'adoption du PV de la Séance plénière du 22 juin 2023.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Viendra ensuite le vote de l'urgence des motions et vœux déposés au titre de l'examen d'urgence, puis nous examinerons les différents rapports qui vous ont été transmis.

Nous procéderons à l'examen des délibérations ; à cette occasion et dès le début de nos travaux délibératifs – je ne sais pas s'il faudra procéder avec une forme de suspension ou pas – nous aurons l'honneur d'accueillir ici Monsieur Hovhannès GUEVORKIAN, représentant du Haut-Karabakh en France, qui s'exprimera. Les groupes pourront, s'ils le souhaitent, s'exprimer, ainsi que je l'ai dit lors de la conférence des présidents.

Enfin, nous terminerons par l'examen des motions et vœux déposés dans le délai prévu par le règlement intérieur et de ceux dont l'urgence aura été votée, avant de terminer notre séance par l'examen des questions orales.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 22 JUIN 2023

M. LE PRÉSIDENT : Nous débutons par l'adoption du PV de la Séance plénière du 22 juin 2023.

Si ce document n'appelle pas d'observations particulières, il sera considéré comme adopté, en application de l'article L.4132-12 du Code général des collectivités territoriales.

Y a-t-il des remarques ? Non.

VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX (1^{ère} partie)

M. LE PRESIDENT : Nous avons reçu dans les délais conformes au règlement intérieur les vœux des groupes suivants : le vœu du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi intitulé « Pour que l'Etat finance les mesures de la transition écologique régionale », déposé le 22 septembre par Thomas HUTIN ; le vœu du groupe UDI intitulé « Pour un pacte de réconciliation nationale », déposé le 22 septembre par Daniel LECA. Ces vœux seront donc examinés en fin de séance.

Pour les motions et vœux parvenus après le délai réglementaire, nous allons procéder à l'examen de leur urgence. Nous commençons par les motions.

1^o Motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés : « Des paroles aux actes : baissions le prix des carburants pour les habitants de la Région ! »

M. LE PRESIDENT : Madame MARAIS-BEUIL, vous avez la parole pour deux minutes et je la donnerai ensuite à Madame KERRICH-BERNARD.

MME MARAIS-BEUIL : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, demander à l'Etat de faire ce que la région ne fait pas est un comble. Depuis votre installation à la tête de la région Hauts-de-France, le groupe Rassemblement National vous a demandé chaque année de diminuer ou d'abandonner votre part de la TICPE. Vous avez toujours rejeté cette proposition au motif que ce ne serait qu'une goutte d'eau sur le prix d'un plein. Nous vous avons plusieurs fois expliqué que même si c'est une goutte d'eau, elle est essentielle pour de nombreux ménages impactés par l'inflation galopante.

Dans les faits, certaines régions de France font comme vous, mais d'autres font un choix différent. La Corse y a renoncé totalement, pour préserver le pouvoir d'achat des ménages. La région Auvergne-Rhône-Alpes, qui a mis sa taxe à 0,58 centime pour le super carburant et à 1,08 pour le gazoil l'a bien diminuée, et ce depuis la crise des Gilets jaunes. Ces deux régions ont fait le choix de baisser de façon symbolique afin d'inciter tous les acteurs à faire de même.

Aujourd'hui, tous demandent que les prix baissent, mais pour le moment seuls les distributeurs prennent leur part, l'Etat et les régions restent sur leur position : aux autres de faire, mais pas à nous.

Devant les difficultés de pouvoir d'achat des ménages, nous devons réagir urgemment. Vous avez opté pour une aide ciblée de 20 euros par mois certes, mais ne pouvons-nous pas aller plus loin en baissant notre part de la TICPE, en redistribuant cette TICPE collectée, en mobilisant le FSE, comme le fait la région sud actuellement afin de pouvoir octroyer un chèque de 250 euros par ménage, en demandant à l'Etat de prendre sa part lui aussi et non pas en donnant une simple aide de 100 euros par an qui semble bien dérisoire. Nous offririons ainsi tous ensemble aux habitants des Hauts-de-France un vrai bol d'oxygène.

Monsieur le Président, vous avez demandé que l'on rende intégralement le surplus des taxes sur les carburants, ne voulant pas que l'Etat s'enrichisse sur le dos des Français. Mais paradoxalement ce surplus de taxes a permis tout de même à la région d'avoir une recette supplémentaire, ce dont s'est réjoui Monsieur BATAILLE lors du vote du budget de la région.

Alors, Monsieur le Président, allez-vous appliquer ce que vous demandez à l'Etat et rendre aux habitants cette recette supplémentaire ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur BATAILLE.

M. BATAILLE : Madame MARAIS-BEUIL, ce n'est pas l'objet de la séance d'aujourd'hui de parler de la modulation de la TICPE. J'entends bien que vous intervenez au titre du pouvoir d'achat mais je pense que le président et sa majorité régionale donnent de nombreux exemples de volonté de conforter, de soutenir le pouvoir d'achat de nos habitants. Je rappelle que nous n'avons pas augmenté les titres de transport ni les tarifs de restauration scolaire et que l'aide au transport que vous avez rappelée a bénéficié en 2022 à 71 606 habitants de notre région pour un montant de 12 millions d'euros.

Je vous rappelle également que la modulation dite Grenelle de la TICPE nous rapporte à peu près 50 millions d'euros par an, que nous employons pour des infrastructures de transport comme le prévoit la loi, et que nous avons dépensé pas moins de 100 millions d'euros l'année dernière. Nous avons besoin de ces ressources. Comme vous, je suis assez peiné de ne pas avoir plus d'attention vis-à-vis de l'Etat.

Je vous rappelle également que le volume de TICPE fond comme neige au soleil. Chaque année, comme il y a un renouvellement du parc automobile plus électrique que thermique – tant mieux –, nous avons des recettes de TICPE, et demain de fiscalité carte grise, qui s'amenuisent.

Nous allons donc rejeter l'urgence puisque le débat de la TICPE dite Grenelle reviendra lors de notre plénière de novembre, que c'est une ressource dont nous avons besoin de manière incontournable, tout en épargnant autant que nous le pouvons le pouvoir d'achat de nos habitants.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, c'est Jean-Philippe TANGUY qui fera l'explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TANGUY.

M. TANGUY : Merci, Monsieur le Président.

En écoutant les arguments de Monsieur BATAILLE, que nous connaissions déjà, on ne comprend pas la position de vote majorité, Monsieur le Président. Vous avez fait votre rentrée politique, c'est votre droit, sur cette cagnotte constituée par des surplus de recettes sur les taxes à la consommation, la TVA, mais aussi par les assises sur l'énergie. Vous l'avez dit lors de cette rentrée, les assises sur la consommation générale, sur l'énergie sont les taxes les plus injustes du système fiscal français. Elles touchent tous les Français, en particulier ceux qui travaillent, ceux qui ont besoin de leur voiture pour se déplacer. Donc, pour que la demande que vous avez faite à l'Etat soit légitime, il faut être cohérent et d'ailleurs, vous le savez, le gouvernement vous a opposé ce manque de cohérence.

Même si, comme l'a dit Claire MARAIS-BEUIL, les assises que nous pouvons décider dans cette assemblée sont modestes, c'est un symbole. En politique, il y a des symboles. Pour être légitime à demander des efforts à l'Etat – à vrai dire ce ne sont pas des efforts mais une politique plus juste –, il faut que ce Conseil régional que vous incarnez à Paris soit légitime. Il faut être cohérent. Je ne comprends pas pourquoi vous n'êtes pas cohérent dans vos demandes, et vous savez que cette demande avait été au cœur de la campagne de Sébastien CHENU. Si c'est un effort minimum que vous demandez aux habitants qui paient cette TICPE, alors c'est un effort minimum aussi pour le Conseil régional. Si c'est un effort important pour le Conseil régional, c'est bien que c'est un effort important pour les habitants. On ne peut donc pas dire à Paris que l'Etat se goinfre sur le dos des Français et faire la même chose, même si c'est de moindre mesure, dans ce Conseil régional.

Je ne comprends pas les arguments de Monsieur BATAILLE donnés aujourd'hui, je ne comprends pas en quoi cette séance d'aujourd'hui empêche de voter cette motion ou ce vœu. Je ne comprends pas pourquoi, Monsieur le Président, vous dites à Paris le contraire de ce que vous faites ici.

On ne cherche pas à polémiquer. Vous connaissez nos positions, nous connaissons les vôtres. On peut changer d'avis, on peut avancer. Nous vous demandons simplement de la cohérence pour les habitants, au moins

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

pour l'année prochaine, alors que le baril va être tendanciellement autour de 90-100 dollars, et de faire cet effort pour tous les habitants et sans esprit de polémique.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Quelqu'un d'autre ?

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, je vous parle ici en tant que fervent défenseur non pas de la baisse des taxes mais du blocage des prix des carburants, de l'énergie en général en taxant les gigantesques profits des producteurs de pétrole, en particulier ceux qui sont à portée de main, ceux de Total.

Le groupe Rassemblement National essaie de nous faire croire encore une fois qu'il s'inquiète des prix à la pompe. Mais de quoi parle-t-on dans cette motion ? D'annuler la majoration régionale de la taxe intérieure des consommations sur les produits énergétiques pour économiser à peine 1,35 centime par litre de gasoil, et moins d'un centime par litre d'essence. Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Que pour un plein moyen de 40 litres à presque 80 euros, vous, Rassemblement National, vous proposez de rendre majestueusement 54 centimes aux habitants des Hauts-de-France. Est-ce là votre bol d'oxygène ? Est-ce cela, le Rassemblement National ? Est-ce là le maximum que vous savez faire pour les Français, leur rendre 54 centimes par plein ? N'avez-vous pas honte de vous moquer des Français de la sorte ? Non seulement c'est nul, mais en plus c'est sans intérêt. L'infirmière libérale qui fait 600 kilomètres par semaine se moque bien de gagner 54 centimes sur son plein. Et à quatre pleins par mois pour les gros rouleurs, cela fait l'équivalent de deux baguettes de pain.

Une remarque au passage : la TICPE n'est pas un impôt injuste comme la TVA ; plus on a une grosse voiture, plus on paye. A même kilométrage celui qui roule dans une petite Clio à moins de cinq litres aux 100 kilomètres payera moins cher que celui qui roule en Porsche Cayenne à plus de quinze litres aux 100 kilomètres.

Notons l'hypocrisie de la majorité régionale avec les lepénistes, ici ou à l'Assemblée nationale. Quand il s'agit de filer des millions d'euros aux milliardaires, vous êtes ensemble. Quand il s'agit de filer des centimes aux gens, vous êtes encore ensemble, et sans aucune honte évidemment.

Vous l'avez compris, nous sommes contre cette motion.

M. LE PRESIDENT : Qui d'autre ? Je vous en prie, Monsieur SAINT-HUILE.

M. SAINT-HUILE : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, félicitations aux sénateurs élus.

On démarre bien la journée car finalement vous choisissez avec cette proposition la facilité, la simplification à outrance : « Les gens ont une difficulté autour du pouvoir d'achat. Si le Conseil régional daignait faire un effort, on pourrait rendre cet argent aux gens. » Ce n'est pas très sérieux parce que dans le même temps pour quelques délibérations vous nous direz que le Conseil régional sur tel ou tel aspect ne met pas suffisamment de moyens. En fait vous ne répondez pas à la question initiale. Notre collègue BATAILLE l'a dit clairement, les ressources de la région sont aujourd'hui largement interrogées. Ce qu'il nous reste de capacité et de levier, ce sont la TICPE et les cartes grises. Ces deux leviers sont tout petits et ont vocation à l'être encore plus. Je veux bien entendre les arguments des uns et des autres mais jamais vous ne répondez à la question de savoir comment vous garantissez aux collectivités locales d'avoir les moyens de porter leurs politiques. Et jamais vous ne bâtissez un plan sérieux sur les finances publiques.

On peut faire plaisir aux gens et parler à l'extérieur en faisant croire qu'« il n'y a qu'à, faut qu'on », qu'il n'y a qu'à décider de la diminution de la TICPE et rendre aux gens. Cela fera une belle vidéo sur les réseaux sociaux pour dire que vous, vous défendez le peuple assurément. Mais à aucun moment vous ne garantissez à la collectivité que nous administrons ensemble d'avoir la capacité à prendre des options et à faire des choix sérieux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Pardon de le dire, nous ne participerons pas à ce vote, c'est de la démagogie pur jus, de la communication politique classique. Nous sommes habitués, mais pour commencer la séance, cela fait toujours du bien.

M. LE PRESIDENT : Monsieur COULON ?

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Explication de vote pour notre groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants avec un argument particulier. J'ai été élu de l'opposition au sein du conseil régional de Picardie et jamais je ne me suis laissé aller à la démagogie sur la question de la TICPE. J'ai toujours voté cette taxe, qui est extrêmement minime. 50 centimes par plein, telle est la réalité et c'est sans commune mesure avec le niveau de taxation que l'Etat applique sur les essences. J'ai toujours voté pour la TICPE même quand j'étais dans l'opposition parce que c'est une taxe affectée aux infrastructures de transport. Elle ne disparaît pas quelque part, elle est fléchée dans les infrastructures de transport. Je rappelle qu'on a quand même quelques sujets dans notre région : les lignes de TER, le canal Seine-Nord.

Nous sommes une région qui applique la gratuité des transports scolaires, vous avez tendance à l'oublier. Mais la réalité est là, c'est l'équivalent de 900 euros par an et par enfant que l'on évite aux parents de payer. Et où sont vos 54 centimes ? Nulle part. Ils ont totalement disparu.

Je trouve qu'il est tout à notre honneur d'être constants sur le sujet et de flécher cette contribution modeste pour les automobilistes au bénéfice de projets d'infrastructure majeurs. 54 centimes, cela ne va vraiment pas changer le quotidien des gens et je suis content de continuer à voter cette TICPE.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA.

M. LECA : Un petit complément qui vient juste apporter de l'eau au moulin de ce qui vient d'être dit. Premièrement, la contribution reste effectivement minime.

Deuxièmement, la proposition du président au niveau national n'est rien d'autre que de la redistribution. Il s'avère que cette recette est largement redistribuée dans l'intérêt des habitants pour préserver leur pouvoir d'achat, notamment par le biais des transports, mais pas seulement. On a un certain nombre d'aides directes qui témoignent du fait que nous sommes attachés à cette idée de redistribution pour davantage de justice en région.

Dernier élément, il ne vous aura pas échappé qu'il nous reste assez peu de leviers pour garantir l'autonomie des collectivités, en particulier de la région. Vous devriez replacer le débat de manière un peu plus pertinente – je ne vais pas utiliser un mot vexant – sur ce sujet majeur, à savoir l'autonomie fiscale des collectivités locales pour leur donner les moyens d'agir en toute autonomie et ne pas demander l'aumône à l'Etat. On aura l'occasion d'en parler plusieurs fois.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Je vais vous répondre. C'est moi qui ai porté ce débat sur la scène publique et politique nationale. C'est moi qui l'ai fait. D'ailleurs, vous étiez tellement en colère, Monsieur TANGUY, que quelques jours après vous alliez sur LCI et que je suis venu dans la conversation avec le journaliste comme un cheveu sur la soupe. Il m'a dit ensuite que visiblement vous aviez un sujet avec moi, parce que c'est moi qui ai porté ce combat, et que vous, vous n'étiez pas là-dessus. Tout le monde était obnubilé par les déclarations de Bruno LE MAIRE sur les cinq mille produits qui ne devaient pas augmenter. Par parenthèse, s'ils sont à un niveau inacceptable, je ne vois pas pourquoi ces prix ne baisseraient pas si les matières premières baissent. Vous êtes tous tombés dans le panneau en oubliant une chose. Quand on fait son plein soi-même, on voit ce que les gens ont mis avant. Le plein ne correspond plus à la réalité, plus personne ne fait le plein. On met un tiers de réservoir, une moitié de réservoir et c'est tout. Des

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

gens mettent 20, 30, parfois 10 euros. Des gens sur le marché de Saint-Quentin m'ont dit qu'ils étaient contents d'avoir trouvé une pompe où pour 50 euros on peut mettre un litre de plus. Voilà la réalité. J'ai porté ce combat et je me suis fait traiter d'irresponsable, par certains responsables de ma famille politique d'ailleurs, par le Premier ministre et le ministre de l'Economie et des Finances. J'ai été le seul sur ce sujet.

Vous permettez ? Je ne vous ai pas interrompu. Vous n'êtes pas à l'Assemblée nationale ici. D'ailleurs c'est à la commission des finances que vous auriez dû prendre cette position. Monsieur, je ne vous ai pas interrompu. Si vous voulez que je suspende, je vais le faire sans hésiter. Monsieur CHENU, je vous invite à faire respecter le silence dans vos rangs.

Donc je me suis fait traiter d'irresponsable, je proposais quelque chose qui coûtait 12 milliards d'euros. Je n'ai pas proposé 30 centimes. J'ai dit qu'il faudrait avoir 15 à 20 centimes de ristourne, que l'on pouvait très bien demander un effort à tout le monde, mais que l'Etat devait rendre une partie de la cagnotte.

Là où vous vous trompez, Madame BEUIL, c'est que lorsque le prix du pétrole augmente, la région n'en profite pas. Madame, je ne vous ai pas interrompue. Les recettes de la région n'augmentent que quand la consommation de carburant augmente et c'est loin d'être le cas car en ce moment le kilométrage moyen des Français est en train de baisser. Donc, non, nous ne sommes pas l'Etat et chaque fois qu'il y a une augmentation du prix du pétrole, les recettes fiscales de la région liées à la TICPE n'augmentent pas. C'est un mensonge que vous avez dit tout à l'heure.

J'ai dit aussi que si demain nous avons les recettes de TVA, je mets en pratique tout de suite ce que je demande à l'Etat. Ils se sont bien gardés de répondre à cette proposition.

En attendant, les propos « irresponsables » que je tenais ont amené le gouvernement à se précipiter pour faire un bricolage sur un coin de table en proposant la vente à perte, c'est-à-dire la mort des petits distributeurs. C'était tout simplement une ineptie totale. Le président de la République a sifflé la fin de la partie en disant d'oublier la vente à perte et de faire de la vente à prix coûtant. Attention, si on ne veut pas la mort des deux mille distributeurs de carburant qui ne sont pas liés à la grande distribution ou à de très grandes enseignes, il va falloir les soutenir. On peut être très attaché à la station de service de campagne près de chez soi mais quand la différence commence à dépasser les 5, 8 ou 10 centimes, les gens vont au moins cher. Donc, il faut les soutenir.

Puis il y a eu cette décision de reprendre le chèque de 100 euros, qui sera mis en place en janvier. Ce n'est pas une solution qui me convient car en octobre, novembre et décembre l'Etat va continuer à s'enrichir avec la TVA sur le dos des Français. En démarrant au début de l'année la cible n'est pas atteinte. Et surtout, si les critères ne changent pas, quelqu'un qui vit seul n'aura droit à rien à partir du moment où il est au-dessus du Smic de 10 %.

Mais si l'Etat nous transfère une partie de la TVA, je mets tout de suite en pratique ce que je viens de vous dire.

Reprécisons ce que touche la région aujourd'hui au titre de ses différentes recettes fiscales. Pour le gasoil on est à 0,0135 euro par litre. Sur un litre à 2 euros, quand l'Etat se fait plus d'un euro de marge, les régions se font un à trois centimes. Pour nous cela ne varie pas en fonction de la TVA. Si nous nous enrichissons, je serais en totale incohérence. Mais ce n'est pas le cas.

Je rappelle également que nous avons mis en place une aide de 240 euros par an, non imposable. J'avais porté ce combat au niveau national, on avait réussi à l'obtenir, y compris pour les classes moyennes. Dans la région, si vous avez 2 750 à 2 800 euros net, vous êtes éligible au dispositif. Il n'est peut-être pas encore assez connu, mais depuis le début de sa mise en place des centaines de milliers de gens qui travaillent ont bénéficié de ce dispositif.

J'ai entendu dire que c'est un combat d'arrière-garde, que l'avenir n'est plus aux voitures thermiques mais aux voitures électriques. Les gens ne sont pas contre, encore faut-il qu'ils puissent se les payer, qu'il y ait suffisamment

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

de bornes et que si on ne recharge pas chez soi, ce ne soit pas aussi cher qu'un plein. Très clairement, nous nous sommes engagés dans la transformation énergétique, écologique, industrielle. C'est bien dans la région des Hauts-de-France et nulle part ailleurs que se font les batteries électriques. Mais, en attendant, nous aidons celles et ceux qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler et nous ne nous enrichissons pas sur le dos des Français.

Si le ministre de l'Economie pense que la seule priorité est le désendettement, qu'il l'assume. Dans ce cas, ce sont les agences de notation qui décident. J'ai une autre conception. On doit se désendetter, mais dans le moment que l'on traverse on doit aider le pouvoir d'achat des Français. C'est la raison pour laquelle je me suis battu sur ce sujet pendant des semaines. Il y a une solution, elle ne me convient pas, mais cela me dit une chose : quand une cause est juste et vous semble nécessaire pour les Français, quels que soient les coups que l'on se prend, cela vaut la peine de se battre pour eux. C'est pourquoi nous proposons le rejet de cette motion démagogique.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

2° Motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique : « Rentrée scolaire 2023 : nos lycées à bout de souffle ! »

M. LE PRESIDENT : Je laisse la parole à Madame KERRICH-BERNARD pour deux minutes et j'ai une demande d'intervention de Monsieur BROHARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le président.

Mes chers collègues, la rentrée scolaire se déroule cette année dans les Hauts-de-France comme ailleurs sous le coup de la colère et de l'inquiétude pour le corps enseignant, les agents et les parents d'élèves. Pour la sixième rentrée consécutive l'académie de Lille se voit de nouveau supprimer un nombre important de postes d'enseignant : 149 postes – 1 200 postes entre 2017 et 2023. Pour l'académie d'Amiens il s'agit de 142 postes d'enseignant dont 77 dans le premier degré et 65 dans le second degré. Notre académie est celle qui aura le plus subi ces importantes suppressions de postes depuis 2017, et ce malgré la situation sociale de ses élèves.

A cette faute du gouvernement s'ajoute malheureusement une absence de vision régionale quant à l'orientation prise pour nos lycées. En premier lieu, malgré nos demandes et c'est un débat que nous aurons plus tard dans la journée, aucun critère objectif n'a été établi ou présenté pour l'attribution de la DGF. Aujourd'hui, de nombreux établissements souffrent de l'absence de rénovation de leur bâti. Les élèves étudient parfois dans des conditions drastiques. La transition écologique nécessite une planification pour la rénovation de nos lycées et leur adaptation au changement climatique. Nous devons l'anticiper.

En deuxième lieu, comme cela avait été dénoncé par les syndicats du corps enseignant, la région a revu les critères d'attribution des personnels territoriaux des lycées publics, dont elle a la responsabilité et la charge, en indiquant vouloir rééquilibrer les personnels entre les deux académies. Si cette volonté pouvait paraître louable, la conséquence a été de revoir à la baisse la dotation de tous les établissements du Nord – Pas de Calais et les critères auraient pu être différents. Ce plan de redéploiement, nous le craignons, masque à terme des suppressions de postes pour les lycées de toute notre académie.

Enfin, nous dénonçons plus généralement un dévoiement de l'apprentissage qui est aujourd'hui surfinancé et fait concurrence à certaines filières des lycées professionnels. La libéralisation de l'apprentissage sans contrainte et sans droit de regard de l'Education nationale et de l'Etat depuis la loi du 5 septembre 2018 a abouti à un surfinancement de celui-ci et au développement de formations avec le fait que chacun peut ouvrir un CFA, ce qui fait concurrence aux établissements professionnels publics.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Nous demandons donc aujourd'hui avec cette motion que de véritables critères soient définis pour l'attribution de la DGF, qu'il soit procédé à un tour des lycées des Hauts-de-France pour faire remonter les besoins en termes de rénovation du bâti et anticiper la transition écologique, et à un contrôle accru sur les financements régionaux quant à l'apprentissage privé pour éviter toute concurrence déloyale au sujet des filières des lycées professionnels publics.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, cette motion aborde une question essentielle que nous pourrions résumer ainsi : quelle école voulons-nous pour notre jeunesse ? En posant cette question, il s'agit autant de l'aspect matériel et humain que de sa place dans la République.

L'esbroufe gouvernementale à propos de la rémunération ne comblera pas le manque d'enseignants, tant que l'on préférera la précarité des contractuels à la qualité des titulaires.

Quant à la destruction méthodique de la filière professionnelle, le gouvernement apporte la dernière pierre, bien aidé en cela par certains exécutifs régionaux qui gèrent l'école comme des boutiquiers, obsédés par l'équilibre de leurs tableaux Excel.

Si cette motion déplore une absence de vision régionale, je crains au contraire que l'objectif de la région ne soit parfaitement lisible, en ce sens qu'elle accompagne et encourage le déclassement de l'école et de la filière professionnelle en tant que service public. C'est bien pire que la seule vision comptable mise en avant. Il s'agit de céder aux volontés de ceux qui considèrent l'éducation et la connaissance comme un marché, et le tapis rouge déroulé devant les centres privés de formation, qui bien souvent n'ont de formation que le nom et se comportent parfois comme des fournisseurs de main-d'œuvre bon marché, est révélateur de la marchandisation en cours.

Dès lors que ceci est laissé aux mains du privé, on comprend les réticences à investir dans la rénovation du bâti ou à accorder les politiques d'éducation régionale aux nécessités de la transition énergétique. Autant de questions en suspens qui mériteraient un débat posé et serein plutôt qu'un traitement en urgence. Mais comme cette volonté n'existe pas dans la région, que nous n'avons plus le temps d'attendre et que les missions républicaines sont à un point de bascule, le caractère urgent de cette motion s'impose désormais.

Nous le voterons donc.

M. LE PRÉSIDENT : Personne d'autre avant Manoëlle MARTIN ?

MME MARTIN : Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, Madame KERRICH-BERNARD, de revenir sur plusieurs sujets que vous avez abordés, et tout d'abord les critères d'attribution de la dotation globale de fonctionnement. Vous faites d'ailleurs un peu un mix entre le fonctionnement et l'investissement. Permettez-moi de vous dire qu'on a revu le calcul de la dotation globale de fonctionnement, que l'on prend en compte les trois derniers exercices établissement par établissement, tant dans les recettes que dans les dépenses. Comment donc pouvons-nous être encore au plus près des établissements et de leurs difficultés ? On y reviendra d'ailleurs plus en détail tout à l'heure lorsqu'on parlera de la dotation globale de fonctionnement.

Pour ce qui est de l'investissement, dès notre arrivée nous avons lancé un grand PPI, un plan pluriannuel d'investissement, où nous avons regardé pendant une année l'ensemble des établissements scolaires. Nous avons tracé notre route, que nous avons revue bien évidemment au fil du temps, notamment pour tout ce qui concerne la rénovation du bâti, surtout les enjeux liés à la transition écologique.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Dans tous ces points, je ne vois pas où est le caractère d'urgence aujourd'hui.

Vous parlez ensuite de l'harmonisation des agents que l'on met en place. Elle n'est pas en diminution dans l'ensemble des lycées puisque nous ne l'avons pas encore mise en place dans l'ensemble des établissements scolaires. Par contre, nous prenons effectivement tous les critères possibles ; je pense notamment aux amplitudes d'ouverture des établissements, qui ne sont pas les mêmes d'un établissement à un autre, ou encore les mètres carrés à entretenir dans un établissement, ou encore les repas qui peuvent être servis dans un établissement. Tout cela est pris en compte au fur et à mesure du travail que nous menons. Je ne vois pas non plus où est le caractère d'urgence.

Vous parlez ensuite d'apprentissage. Je pense que vous avez remarqué que la marge de manœuvre de la région est dorénavant limitée. Pourtant, nous continuons à soutenir les centres de formation d'apprentis, à soutenir les familles, à soutenir les apprentis. Nous leur mettons autant que possible tous les moyens et ressources à disposition.

Pour toutes ces raisons, je pense que nous pouvons rejeter votre motion qui n'a aucun caractère d'urgence aujourd'hui. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

3° Motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi : « **Préservation de l'outil industriel MG VALDUNES** »

M. LE PRESIDENT : Je donne la parole pour deux minutes à Cédric BRUN. Philippe BEAUCHAMPS lui répondra.

M. BRUN : Merci, Monsieur le Président.

Je prendrai aussi le temps de l'explication de vote. Vous le savez, MG Valdunes, anciennement Usinor, implanté sur les deux sites du Nord, Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke, a été repris en 2014 par le groupe chinois MA Steel, numéro un mondial de l'acier. Cet actionnaire a annoncé en mai dernier sa décision de ne plus investir dans l'entreprise.

Même si la forte mobilisation des salariés avec leur syndicat CGT a dans un premier temps permis d'obtenir que l'actionnaire prolonge son engagement financier jusqu'à fin 2023, l'avenir des sites reste extrêmement incertain.

L'entreprise dont les deux sites comportent un effectif de 340 salariés est la seule entreprise produisant en France des roues et essieux ferroviaires. Son excellence est reconnue, y compris à l'international, notamment dans le domaine du transport ferroviaire à grande vitesse.

Depuis la reprise par MA Steel en 2014, les pertes s'enchaînent. Même si la pandémie de Covid 19 est venue mettre un coup d'arrêt à une dynamique positive, elle ne saurait être tenue pour seule responsable de la situation actuelle qui combine deux principaux facteurs : des difficultés d'approvisionnement en matières premières et un vieillissement de l'outil industriel. Ces difficultés engagent la responsabilité du groupe MA Steel. Elles conduisent à des conséquences négatives pour Valdunes qui cumule des retards de livraison et des pénalités afférentes, voyant la trésorerie s'affaiblir de mois en mois. Ces manquements du groupe sont à l'image de son engagement limité envers Valdunes, illustré également par le fléchage vers la Chine de commandes initialement prévues à Valdunes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Pourtant, Valdunes est au carrefour d'intérêts sociaux, environnementaux et stratégiques majeurs. La pandémie de Covid 19 aura largement montré combien les chaînes de valeur mondiales sont fragiles. A l'heure du changement climatique il apparaît primordial de sécuriser les approvisionnements stratégiques indispensables à la transition environnementale. Or, la place du ferroviaire et des transports collectifs dans la transition énergétique n'est plus à démontrer. En témoignent les plans de financement français – 100 milliards pour le plan ferroviaire 2040, 7 milliards pour le rail hydrogène – et 50 milliards pour les plans européens.

Figurant parmi la première moitié des fabricants européens et ultime fabricant français de roues et essieux ferroviaires utilisés pour les trains, tramways et métros en France comme à l'international, Valdunes est un acteur majeur de la politique économique française.

De surcroît, la pérennisation de l'entreprise s'inscrit clairement dans l'objectif gouvernemental de maintien et de renforcement de l'industrie française car en préservant l'ancrage industriel, c'est invariablement l'emploi industriel que l'on sauvegarde mais aussi des savoir-faire stratégiques. C'est donc bien à l'intersection d'enjeux sociaux, de souveraineté industrielle et de transition environnementale que se place Valdunes.

Afin d'assurer la pérennité de cette activité stratégique, nous pensons qu'il est nécessaire de rapprocher Valdunes des acteurs industriels au cœur de la chaîne de valeur, au premier rang desquels figurent la SNCF et Alstom, le premier en tant que commanditaire public, le second en tant que donneur d'ordre faisant déjà appel à l'expertise de Valdunes. Plutôt que de continuer à faire appel aux services de Valdunes par le canal de la sous-traitance, Alstom disposerait en interne de ses propres capacités de forge et d'usinage.

Enfin, chers collègues, considérant les enjeux stratégiques, industriels et sociaux à l'œuvre, considérant les besoins de renouvellement et d'agrandissement du parc ferroviaire français et européen, considérant la faible importance des montants en jeu pour la pérennité à court terme de Valdunes, il apparaît clair que la recherche d'une solution de long terme pour l'entreprise repose avant tout sur des leviers politiques bien plus que sur des leviers économiques. C'est dans ce sens que nous comptons bien faire entendre la voix et les propositions des travailleurs et de leurs représentants dans les semaines à venir, car, rappelons-le, il y a urgence pour sauver Valdunes qui peut et doit vivre.

Ainsi, les salariés de Valdunes qui restent fermement mobilisés – ils seront devant le siège de la région aujourd'hui – pour faire valoir l'évidence environnementale, sociale et industrielle demandent le soutien de toute la représentativité régionale. Monsieur le Président, ils ont un message à vous faire parvenir, ils espèrent fortement vous rencontrer d'une manière ou d'une autre aujourd'hui et je sais que vous avez à cœur de les voir.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Je crois que nous devons d'abord saluer la présence des salariés de Valdunes, de Leffrinckoucke ou de Trith-Saint-Léger, qui sont là aujourd'hui. Nous reviendrons, nous aussi, sur ce sujet avec une question orale de Philippe EYMERY.

Monsieur BRUN, personne n'a attendu votre discours pour agir, mais surtout pour découvrir que les politiques de ceux que vous soutenez depuis des années amènent à ce type de résultat, que les politiques industrielles chinoises sont tournées simplement au bénéfice de la Chine. Il faut bien voir qui récupère technologie et brevet après des investissements relativement faibles dans le temps.

Ici en janvier 2022 nous avons déjà posé une question orale et alerté sur l'avenir des 340 salariés. A l'Assemblée nationale en mai dernier, j'étais le seul parlementaire qui interpellait Bruno LE MAIRE en lui disant d'activer les leviers qu'il avait en main, notamment la BPI, le plan de relance pour sauver Valdunes. Le 2 juin, on

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

demandait à Roland LESCURE de prioriser les commandes chez Alstom, la SNCF, qui ont d'ailleurs répondu qu'ils feraient un effort. Nous avons continué à suivre ce dossier : en septembre encore je me suis entretenu avec Roland LESCURE et cela devrait continuer dans les jours à venir. Donc nous sommes des gens cohérents, nous sommes des gens libres et nous considérons que Valdunes est un outil magnifique.

Nous voterons évidemment cette motion, comme tout ce qui pourrait aller dans le sens de sauver cet outil industriel.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Madame DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Une explication de vote.

L'entreprise Valdunes fait vivre 340 familles dans le département du Nord. Valdunes est le dernier fabricant de roues et d'essieux de trains en France, entreprise essentielle à notre industrie, mais surtout à l'industrie ferroviaire. La filière ferroviaire est l'avenir de la transition écologique, elle a de l'avenir avec le développement du marché européen, le plan ferroviaire de 100 milliards d'euros et la mise en chantier de treize RER métropolitains, pour lesquels nous nous apprêtons d'ailleurs à voter les études en ce qui concerne le conseil municipal de Lille. Ces perspectives ferroviaires sur le temps long nous invitent à penser l'avenir de Valdunes.

C'est pourquoi nous appelons l'ensemble des acteurs de la filière à se mobiliser dans un vaste consortium d'entreprises autour du ferroviaire que nous serions capables de développer dans notre région : SNCF en sa qualité d'opérateur de transport, Alstom en sa qualité de constructeur et évidemment les autorités organisatrices dont nous faisons partie, pour ouvrir toujours plus la voie à la réindustrialisation de nos territoires et faire de notre production industrielle un fleuron européen du ferroviaire à l'image d'Airbus pour l'aéronautique. Tous ensemble, mettons tout en œuvre pour sauver Valdunes. Mettons tout en œuvre pour défendre l'emploi et l'industrie dans notre région.

Nous voterons bien entendu pour l'urgence de cette motion.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Monsieur BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Monsieur le Président.

Cette motion qui nous est présentée par un caractère d'urgence car déposée tardivement aurait pu l'être bien avant. Surtout, cette motion ne doit pas laisser croire qu'en son absence la région ne s'intéresse pas au dossier Valdunes. Vous le savez très bien, Monsieur BRUN, cela fait des années que l'exécutif régional s'y intéresse, et bien avant, d'ailleurs, l'annonce du propriétaire chinois de l'entreprise. Je recevais personnellement, il y a plus d'un an, le dirigeant français de l'entreprise, qui m'exprimait ses craintes, qui nous demandait notre avis sur ce que nous pourrions faire ultérieurement lorsque l'actionnaire chinois – disons-le clairement, l'Etat chinois – aurait pris sa décision. Vous savez parfaitement que nous avons agi là-dessus, Monsieur BRUN. Vous savez parfaitement que depuis mai 2023 le président Xavier BERTRAND, son directeur de cabinet adjoint en charge des affaires économiques travaillent avec le ministère de l'Industrie pour trouver une solution à ce dossier.

Je le rappelle pour que tout le monde le comprenne, Valdunes aujourd'hui n'est pas devant le tribunal de commerce. Il n'y a pas de procédure judiciaire entamée. Nous avons dû convaincre l'actionnaire chinois – nous l'avons fait avec nos amis de l'Etat et le ministère de l'Industrie – de bien vouloir procéder à une vente amiable. Nous avons choisi des cabinets pour accompagner cette vente amiable. Vous savez que le process est en cours.

Effectivement, il y a une espèce de leadership de l'Etat. Mais lorsqu'on s'occupe d'un projet comme celui-là, si

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

on s'en occupe à deux, personne ne s'en occupe. Donc, oui, le ministère de l'Industrie s'en occupe. Mais la région s'en occupe tous les jours. Le président Bertrand vous le dira lui-même, il a sollicité toute la boucle que vous souhaitez voir solliciter. Bien évidemment, il y a urgence mais elle n'est pas d'aujourd'hui. Vous auriez largement pu déposer votre motion dans les délais. Nous travaillons depuis des mois à cette urgence.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRÉSIDENT : Plusieurs choses sur ce dossier. Il y a un contexte politique, vous l'avez compris, tout le monde est mobilisé, il y a une unanimité. Mais c'est quand même la première fois que l'on vient dire que la région ne se mobiliserait pas suffisamment bruyamment sur un dossier. Comme par hasard, c'est vous qui êtes l'instigateur de cette motion, Monsieur BRUN. Je ne crois pas au hasard, Monsieur. C'est bien la première fois depuis six ans qu'on nous dit que nous ne nous faisons pas assez entendre. Le 13 mai, j'étais à Trith-Saint-Léger. Au mois de juin, j'étais aussi sur le site. Il y avait le ministre. Je suis allé à la rencontre des salariés pour leur expliquer exactement notre position. Ils la connaissent. Je l'ai expliquée aussi à la secrétaire générale de la CGT, Madame BINET. Mais ce matin, au moment où vous défendez une motion, j'entends cela pour la première fois depuis sept ans. Vous déposez la motion en urgence, alors que le dossier est connu depuis des mois et des mois. C'est en urgence parce que les salariés viennent ici. La ficelle est grosse, Monsieur BRUN.

Très clairement, début mai, c'est la région qui demande au ministre LESCURE de réunir tout de suite actionnaires, représentants du personnel, représentants des élus, sur un dossier qui concerne bien les deux sites.

Le 13 mai, il y a une mobilisation avec des élus de toute sensibilité à Trith-Saint-Léger.

Le 2 juin le ministre vient sur place. Nous sommes là et je dis très clairement que si on a un repreneur solide qui investit, la région investira. On investira sur du nouveau matériel car on sait pertinemment que si on veut aller plus loin dans la production, être sur des marchés porteurs, il faudra investir. On jugera d'ailleurs parmi les repreneurs quels sont ceux qui viennent avec zéro cash, quels sont ceux qui vont venir avec de l'argent frais. Donc je le dis très clairement, c'est dans la presse. Je le dis devant le ministre, devant le directeur de l'usine. Je le dis aussi aux salariés à la sortie. On ne peut pas être plus clair. On ne peut pas faire les choses plus publiquement que ce que j'ai fait.

Je saisis aussi Monsieur POUPART-LAFARGE, le PDG d'Alstom, pour lui demander davantage de coopération avec Valdunes afin de permettre au savoir-faire de perdurer. Là je dois dire que la réponse que j'ai eue ne m'a pas vraiment satisfait : « Oui, oui, on va continuer. » Mais pas vraiment beaucoup plus.

Le 1^{er} septembre 2023 une réunion est organisée par la CGT avec Madame BINET. La région n'est pas absente, c'est Aurore COLSON qui est présente. Je crois savoir que devant certains élus la représentante de la CGT dit qu'elle m'a parlé et que nous sommes mobilisés sur le dossier. C'est en décalage avec ce que je lis ce matin. C'est très bizarre. Je ne crois pas aux coïncidences en politique.

On fait donc le point sur ce dossier et par ailleurs je rencontre également à la sortie de l'été le président de la RATP en lui disant qu'on a absolument besoin qu'il puisse assurer un maximum de commandes chez Valdunes. Même opération auprès de Jean-Pierre FARANDOU. Et les contacts avec le ministère ont été fréquents. Philippe BEAUCHAMPS l'a rappelé, que ce soit mon cabinet ou moi-même, hier encore, nous étions en contact avec le ministre. Mais à part dans les autos-écoles, il n'y a qu'un volant dans une voiture. A ma demande c'est le ministère qui a saisi le volant parce qu'il y a des discussions avec l'actionnaire chinois et qu'en réalité c'est l'Etat chinois qui au final va prendre la décision. J'aimerais bien avoir un rôle diplomatique économique plus important mais il est toujours établi dans ce pays que c'est du ressort de l'Etat. Le ministre s'engage sur ce dossier, comme il l'a fait sur différents dossiers. Vous savez que quand j'ai quelque chose à dire à un ministre, je ne me gêne pas pour le dire. Roland LESCURE, si parfois il faut être un peu incisif au début, répond présent sur ce dossier.

Aujourd'hui, nous voulons un repreneur pour les deux sites. Le problème est qu'Alstom, comme la RATP et la SNCF, ne veut pas devenir vendeur de roues. Je sais que la tentation de certains, notamment de certains partis

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

politiques, serait une nationalisation temporaire. Mais la vraie question, ce sont les clients et les investissements nécessaires.

Donc sur ce dossier nous sommes mobilisés en permanence et je veux souligner l'excellent travail des élus locaux, que ce soit dans le Valenciennois ou sur le Dunkerquois, et le rôle exemplaire de Philippe BEAUCHAMPS sur ce dossier.

Philippe BEAUCHAMPS recevra à 11 heures les représentants du personnel. On me dit qu'il faudrait que j'arrête la séance. Mais je préside une assemblée délibérante, on ne fixe pas mon agenda un jour de plénière. Je vais voir s'il est possible de laisser présider quelqu'un pour rejoindre Philippe BEAUCHAMPS ensuite. L'important est qu'ils soient reçus et prennent connaissance de ce que je suis en train de dire ici devant cette assemblée, ainsi que pour le grand public.

C'est un dossier sur lequel nous sommes totalement mobilisés. C'est un dossier sur lequel on ne se bat pas pour qu'un seul site soit repris, mais bel et bien les deux car nous pensons qu'il y a vraiment du travail, des perspectives et des synergies. Et je préfère avoir deux sites qu'un plus un. Tel est notre choix. Si le choix se porte sur un repreneur qui met de l'argent, la région mettra de l'argent. Peut-être me reprochera-t-on alors d'aider un privé ou autre, on verra si sur ces bancs vous êtes cohérents ou pas, mais telle est clairement notre position.

Ce n'est donc pas une motion en urgence aujourd'hui qui va changer quoi que ce soit. Ce que je dis là, Philippe BEAUCHAMPS le dira avec ses mots tout à l'heure. En fonction de l'avancement de la séance, si je peux les rejoindre à la fin de la réunion, je le ferai. Mais on n'a pas besoin de me dire d'interrompre la séance pour pouvoir être présent, ce n'est pas comme cela que je fonctionne.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

4° Vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés : « Stoppons la submersion migratoire ! »

M. LE PRESIDENT : La parole est à Michel GUINIOT pour deux minutes. Faustine MALIAR lui répondra.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président.

L'immigration en Europe depuis plusieurs décennies est devenue incontrôlable et incontrôlée. L'Europe devient de plus en plus la victime d'une submersion migratoire déstabilisant son identité et son avenir, imposant aux Français une immigration dérégulée, massive et anarchique, aux conséquences lourdes notamment en matière de sécurité et d'intégration, conduisant fatalement au communautarisme et au séparatisme.

Cette immigration nous coûte cher en ponctionnant directement dans l'argent des contribuables français et favorise toujours plus l'enrichissement des passeurs, trafiquants d'êtres humains, vantant l'Europe comme le nouveau paradis, le nouvel eldorado à des milliers d'hommes et de femmes – beaucoup moins de femmes d'ailleurs – risquant leur vie pour traverser la Méditerranée, avec la complicité des associations pro-migrant participant à cette tragédie. Les actualités récentes – Lampedusa – nous montrent encore cette absence de contrôle. En Italie, sur la petite île de Lampedusa, île de 6 000 habitants devenue la porte d'entrée de l'Europe pour les populations africaines, plus de 14 000 clandestins dans la même semaine ont débarqué récemment, la majorité ne venant pas de pays en guerre, bien entendu. Cet épisode encore en cours est une mise en garde. Ceux qui arrivent à Lampedusa risquent de devenir le futur de la France et de l'Europe si elles ne reprennent pas en main le contrôle de leurs politiques d'immigration.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Cette submersion migratoire pose beaucoup de questions, non seulement au niveau démographique, avec de nombreux Français et Européens qui refusent de plus en plus cette immigration – les derniers sondages le révèlent –, constatant le changement de leur pays et de ses valeurs, mais aussi au niveau démocratique, puisque l'Union européenne et sa présidente Ursula VON DER LEYEN souhaitent imposer le pacte européen des migrations imposant la répartition des migrants dans nos villes et villages sans consultation et sans l'accord des peuples européens concernés.

Face à l'opposition majoritaire des Français et à la politique actuelle du gouvernement, prêt à se soumettre aux décisions de la Commission européenne allant à l'encontre de l'opinion des peuples, le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés demande qu'une réelle politique de contrôle de l'immigration soit mise en place, avec les mesures suivantes :

– instaurer une double frontière française et européenne, en rétablissant le contrôle aux frontières, en limitant la libre circulation dans l'espace Schengen aux seuls ressortissants...

M. LE PRÉSIDENT : Vous faites l'explication de vote en même temps ?

M. GUINIOT : Oui, Monsieur le Président.

... des pays européens et en établissant un blocus maritime pour refouler les bateaux de migrants dans leurs ports d'origine ;

– geler les subventions publiques aux ONG immigrationnistes, véritables entreprises de taxis pour les migrants ;

– mettre en place une poursuite implacable des mafias de passeurs, détruire les embarcations après avoir bien sûr secouru les migrants en mer et les avoir raccompagnés vers les ports de départ ;

– rendre la France moins attractive pour l'immigration clandestine en supprimant le droit du sol, toute possibilité de régularisation des clandestins et en supprimant l'aide médicale d'Etat – je ne vous ferai pas l'injure de rappeler les chiffres – qui nous coûte plus d'un milliard d'euros par an ;

– donner aux maires le pouvoir d'accepter ou non l'accueil de migrants imposé sur leurs communes avec possibilité de consultation locale de la population ;

– et bien sûr, organiser un référendum national sur l'immigration, afin que la voix du peuple soit enfin entendue et respectée.

Merci, Monsieur le Président.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRÉSIDENT : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

Si on n'avait pas encore compris que la campagne des élections européennes est lancée, je pense que, là, tout le monde l'a compris. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Madame LE PEN durant le précédent mandat dans cet hémicycle, le Rassemblement National est l'heureux porteur du syndrome de Stockholm dès qu'il s'agit d'Europe. Vous vous en plaignez à cor et à cri en permanence, mais vos députés sont quand même beaucoup moins enclins, moins prompts à dénoncer les indemnités qu'ils perçoivent lorsqu'ils sont à Bruxelles. Cela ne vous dérange pas.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Dans le vœu que vous venez de nous présenter, vous évoquez la problématique dramatique de Lampedusa. Mais au final, cette situation illustre surtout l'impuissance de vos amis de l'extrême droite une fois qu'ils sont au pouvoir. Giorgia MELONI, Premier ministre italien, se révèle en fait incapable de gérer cette situation, contrairement à tout ce qu'elle a pu prétendre lorsqu'elle était en campagne. Au final sur l'immigration comme sur tant d'autres sujets votre exercice du pouvoir rime surtout avec impuissance et incompétence.

Répartir les migrants dans les pays européens n'est pas la solution, pas plus que de persister dans l'absence totale de contrôle aux frontières, mais prétendre qu'avec vous il n'y aurait plus de migrants c'est tout simplement mentir aux gens. C'est jouer sur les peurs pour attiser la haine à des fins purement électoralistes.

Enfin, sur le sujet de l'Europe vous avez tout dit, tout et son contraire : « On veut sortir de l'Europe ; on ne veut plus ; on veut quitter l'Union européenne ; on ne veut plus », à tel point que tout ce qui émane de vous sur ce sujet est inaudible et incompréhensible.

C'est pour ces raisons et tant d'autres que l'on connaît dans cet hémicycle depuis 2016, mes chers collègues, que je vous propose bien évidemment de rejeter ce vœu.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants)

M. LE PRÉSIDENT : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ce débat fait écho au débat en cours à l'Assemblée nationale sur le projet de loi immigration et asile. Malheureusement on observe un glissement général du débat vers les positions d'extrême droite.

Je veux rappeler ici, comme l'a indiqué le président VALLAUD à l'Assemblée nationale, que nous resterons fidèles à nos convictions et notre histoire. Nous avons su accueillir des milliers de réfugiés ukrainiens avec une politique coordonnée d'accueil et d'intégration. Cela montre que c'est possible ; c'est possible pour toute la politique migratoire qui aujourd'hui est désordonnée en France. Il faut être lucide et vous ne l'êtes pas, votre idéologie nauséabonde vous empêche de proposer des solutions concrètes pour l'accueil et l'intégration des migrants.

Quant à nous, nous proposons l'inclusion par le travail. Aujourd'hui, il faut une régularisation des travailleurs sans papiers, qui contribuent à l'effort national par leur travail, leurs cotisations sociales et qui sont aujourd'hui insécurisés en raison d'une politique qui malheureusement n'est pas cohérente à ce sujet.

Il faut remettre ensuite les choses à l'endroit. Il faut bien sûr une régulation mondiale et européenne au sujet de la politique migratoire mais ce n'est évidemment pas une politique de rejet, mais une politique de coordination comme celle actuellement menée à Lampedusa. J'excuse par ailleurs Martial BEYAERT qui fait partie du réseau européen des villes intégrantes et accueillantes et qui était ces derniers jours à Lampedusa pour trouver des solutions concrètes d'accueil et d'intégration des migrants qui fuient des conditions économiques et de vie insupportables, que personne ici ne pourrait endurer.

Contrairement à ce que vous dites, l'Europe n'est pas le mal, l'Europe est la solution. Nous souhaitons quant à nous harmoniser l'accueil des migrants, harmoniser l'intégration des demandeurs d'asile, avec une politique de répartition et d'accueil digne de ce nom. Il faut faire preuve d'humanité et de lucidité. Ce sont malheureusement les réponses que vous n'apportez pas. Cette idéologie vous empêche de proposer de réelles solutions face à la crise humanitaire que nous sommes en train de vivre.

Nous rejeterons évidemment ce vœu.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

M. LE PRESIDENT : Monsieur BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, ainsi nous serions menacés par des hordes aussi sauvages que basanées qui ne feraient rien que mugir dans nos campagnes. Comme ce vœu enfile les approximations et les mensonges, permettez-moi d'essayer d'éclairer les lanternes depuis trop longtemps éteintes du Rassemblement National.

L'immigration serait devenue incontrôlable. C'est faux, le nombre de personnes immigrées dans le monde est remarquablement stable depuis au moins soixante ans.

Il y aurait une vague migratoire en France depuis des décennies. C'est encore faux. Depuis quinze ans, le solde migratoire est relativement faible et stable : autour de 50 000 personnes par an soit à peine plus d'une personne par commune.

Il faudrait renforcer les frontières, voire les doubler. C'est idiot. Depuis 2014, jamais les frontières n'ont été à ce point surveillées en Europe, y compris par l'OTAN, et aux Etats-Unis le mur de Donald TRUMP n'a guère ralenti le flux des migrants mexicains. Fermer les frontières n'a qu'une seule conséquence, celle de rendre les passeurs indispensables. Est-ce ce que vous voulez ?

L'immigration serait un coût. C'est doublement faux, d'abord parce que beaucoup d'immigrés qui arrivent en France sont diplômés de l'enseignement supérieur, ensuite parce que les travailleurs immigrés représentent en France 27 % des maçons, 23 % des taxis, 22 % des agents de sécurité et de nettoyage. Pensez-vous vraiment que l'économie française puisse se passer d'eux ?

L'immigration enfin menacerait notre identité. C'est totalement ridicule. Les immigrés qui arrivent chaque année en France ne représentent que 0,4 % de la population et ne contribuent que faiblement à l'accroissement naturel.

En fait, la réalité de l'immigration vous importe peu et sert de prétexte à votre racisme. Et puisque vous parlez de Lampedusa, votre réaction n'aurait sûrement pas été la même si les réfugiés s'étaient appelés Bardella, Jurek ou Jacobelli.

Vous craignez la submersion, d'accord. Mais sachez que la seule qu'il faille vraiment craindre, c'est la submersion marine. Comprendra qui veut.

Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : J'ai entendu une demande de rappel au règlement, Monsieur CHENU ? Quel article ?

M. GUINIOT : Article 2.2. Monsieur le Président, on peut encore librement s'exprimer en France et dans cette assemblée ; vous y veillez d'ailleurs régulièrement. Mon propos n'a été ni excessif ni raciste. Ma vie personnelle ne permet personne ici de m'accuser de raciste. Personne ! Monsieur le Président, je demande des excuses sur le mot qui vient d'être prononcé.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres rappels au règlement ? Non ?

M. GUINIOT : Monsieur le Président, j'ai encore un peu de temps pour l'explication de vote.

M. LE PRESIDENT : C'est autre chose qu'un rappel au règlement. On m'a dit qu'il y avait trois rappels au règlement. Non ?

Monsieur GUINIOT, vous m'avez dit tout à l'heure que vous preniez le temps de l'explication de vote. Ce n'est

pas à la carte. Allez-y pour trente secondes seulement.

M. GUINIOT : Merci, Monsieur le Président.

J'ai l'impression que l'on ne vit pas dans le même monde, Mesdames et Messieurs de la gauche bien-pensante, des Verts, des Ecologistes, et peut-être même des autres d'ailleurs. Enfin, pas toujours, car certains nous parlent dans les couloirs. Vous vivez dans un autre monde, dans la quatrième dimension. Avez-vous des yeux pour voir ? Regardez-vous la télévision ? Je vous encourage à regarder les écrans d'un certain nombre de vos chaînes télévisées, qui elles-mêmes aujourd'hui admettent que le problème devient critique. Je vous encourage à prendre rendez-vous avec un certain nombre de maires, avec le maire de Lampedusa. Vous verrez ce qu'il en pense.

M. LE PRESIDENT : Monsieur LECA.

M. LECA : Sans polémique, même si je sais que mes propos vont vous paraître polémiques, dire que la question des migrations ne pose pas de problème est un mensonge. Dire que ce n'est pas un sujet est encore pire. C'est nier une réalité et il ne faut pas aujourd'hui être aveugle face à la détresse d'un certain nombre de territoires, en particulier en Italie. Il faut aussi avoir l'honnêteté de dire que la situation que nous connaissons aujourd'hui est d'abord liée à une faiblesse européenne qui n'est le fruit que d'une seule chose : le fruit des égoïsmes nationaux.

Si on avait donné les compétences réelles à l'Union européenne de sécuriser nos frontières, d'apporter des réponses objectivement solides au risque des migrations et d'accompagner l'immigration avec une vraie politique de gestion à l'échelle européenne, nous ne serions pas dans la situation dans laquelle nous sommes. Ce n'est pas moins d'Europe qui est la solution, c'est plus d'Europe, avec une Europe solidaire qui accepte de ne pas laisser tomber l'Italie, qui accepte de donner une réponse à l'échelle du continent et également de mener une réelle politique de co-développement avec nos partenaires, en particulier africains, car on sait que la solution est là.

Aujourd'hui, on est dans une situation absolument ubuesque où l'Italie demande de l'aide à l'Union européenne. Une réponse uniquement nationale n'est pas sérieuse, il faut avoir l'honnêteté et le courage de le dire. Il faut dire aux Français comme à l'ensemble de nos partenaires européens que c'est parce qu'on ira au bout du processus, au bout de la création d'une réelle politique d'immigration à l'échelle européenne que l'on apportera les réponses aux territoires qui aujourd'hui sont en souffrance et en détresse.

C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons évidemment pas voter votre texte. Nous allons même aller au-delà, nous avons une vision diamétralement opposée car le plus grand défi est devant nous et la réponse n'est qu'europpéenne.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence du vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

**AIDE EXCEPTIONNELLE À LA POPULATION ARMÉNIENNE
AFFECTÉE PAR LE CONFLIT DU HAUT-KARABAKH (ARTSAKH)**

Relations internationales

2023.01824 - Aide exceptionnelle à la population arménienne affectée par le conflit du Haut-Karabakh (Artsakh)

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous allons à présent accueillir Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh. A titre exceptionnel, à l'issue de son intervention nous examinerons les rapports qui devaient initialement intervenir avant la commission 7. Il nous fait l'honneur et l'amitié d'être présent. Il est donc normal que nous puissions lui permettre d'intervenir dès maintenant parce qu'il devra ensuite retourner à Paris pour répondre à différentes sollicitations.

(applaudissements à l'arrivée de Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh)

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, cher Hovhannès GUEVORKIAN, les mots que je vais prononcer, ceux que prononceront les présidents de groupe seront certainement dérisoires par rapport à ce qu'endure votre peuple. Et pourtant, nous ne voulons pas ici rester silencieux, silencieux face à un blocus de neuf mois et vingt-trois jours du Haut-Karabakh. Pas question non plus de rester silencieux face au bombardement et aux attaques du Haut-Karabakh par le pouvoir autoritaire d'Azerbaïdjan. Nous ne voulons pas non plus rester silencieux face à l'épuration ethnique, culturelle et, j'ose le mot, civilisationnelle, pour une terre qui fut chrétienne avant la nôtre. Nous ne voulons pas non plus rester silencieux face à l'exil forcé, au déracinement des 120 000 Arméniens du Haut-Karabakh.

Par votre présence, Monsieur le Représentant, vous honorez notre assemblée à l'heure où votre peuple est contraint à l'exil, arraché de la terre de ses ancêtres.

Notre assemblée va examiner dans quelques minutes une subvention à l'Union générale arménienne de bienfaisance (UGAB), qui devait initialement venir en aide pour un convoi humanitaire pour le Haut-Karabakh victime du blocus du pouvoir azéri. Malheureusement, tragiquement, l'histoire se déroulant sous nos yeux, cette aide ira finalement directement aux 100 000 Arméniens du Haut-Karabakh réfugiés en Arménie.

Par cette aide, notre région des Hauts-de-France, comme d'autres régions, comme d'autres grandes collectivités françaises, veut montrer son total soutien au peuple arménien, peuple martyr du XX^e siècle, peuple qui a connu le premier génocide du XX^e siècle.

Aujourd'hui, comme si l'histoire bégayait, le peuple arménien est menacé dans son existence, dans sa survie. Dès novembre 2020, notre Assemblée régionale, et je l'en remercie, a condamné les attaques de l'Azerbaïdjan vers l'Arménie et a apporté son soutien total aux réfugiés du Haut-Karabakh.

Par ailleurs, j'ai souhaité que la région Hauts-de-France apporte son soutien à la résolution courageuse du Sénat français afin de reconnaître la République du Haut-Karabakh. A l'invitation de la République d'Arménie, je me suis déjà rendu en Arménie en mai dernier, notamment afin de signer un protocole de coopération entre la région arménienne de Vayots Dzor et la région Hauts-de-France. Je me suis rendu en août dernier avec d'autres représentants de collectivités, Anne HIDALGO, Bruno RETAILLEAU, Michèle RUBIROLA, pour apporter un convoi humanitaire suite au blocus du Haut-Karabakh.

Défendre les Arméniens du Haut-Karabakh, c'est défendre des valeurs, c'est défendre une certaine idée de notre universalisme, le droit international, mais aussi les droits de l'homme.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Au-delà de nos différences politiques, par notre vote nous déplorons l'indifférence et la passivité coupables, tant sur le plan moral que politique ou sécuritaire, dont les institutions démocratiques européennes ont fait preuve à l'égard des Arméniens de l'Artsakh.

Nous demandons également que la communauté internationale, sous l'égide de l'ONU, impose au plus vite des sanctions politico-économiques à l'Azerbaïdjan et que l'Union européenne elle-même mette un terme au scandaleux contrat d'importation de gaz avec l'Azerbaïdjan.

C'est à la France fidèle à ses valeurs et à son histoire, la France qui a accueilli en 1915 des réfugiés du génocide, de prendre la tête de ce combat. Si ce n'est pas la France qui porte cette voix, qui la portera ? Elle ne pourra pas se faire entendre seule, mais elle doit prendre l'initiative.

Par la voix de la ministre française des Affaires étrangères à Erevan la France a donné ce mardi son accord pour la livraison de matériel militaire à l'Arménie. Il était temps que nous le fassions. Le Premier ministre arménien lui-même avait indiqué que cette demande était importante.

Aujourd'hui, il semble être tard. Est-il trop tard ? Seule l'histoire en sera juge. Mais je veux que vous sachiez que dans cette épreuve aussi douloureuse soit-elle vous n'êtes pas seuls. C'est ce témoignage que nous avons voulu apporter et je remercie les présidents de groupe d'avoir accepté cette configuration pour ce débat.

Nous allons vous entendre, Monsieur le Représentant. Nous entendrons ensuite les représentants des groupes.

Encore une fois, l'histoire nous regarde aujourd'hui, regarde la communauté internationale. Cette communauté internationale n'a pas le droit de détourner son regard de l'Arménie. Ce sont surtout, même s'il y a encore dans leurs yeux et dans leur tête la peur, le sentiment d'être déracinés, les hommes et les femmes d'Arménie qui nous regardent aujourd'hui.

Vous me permettez, vous me l'avez fait découvrir, de citer un poète, Hovhannès Chiraz, disparu en 1984, qui disait la chose suivante : « Nous étions en paix comme nos montagnes. Vous êtes venus comme des vents fous. Nous avons fait front comme nos montagnes. Vous avez hurlé comme les vents fous. Eternels nous sommes comme nos montagnes. Et vous passerez comme des vents fous. »

Je vous remercie sincèrement de votre présence, Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. GUEVORKIAN : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, « je voudrais savoir quelle force au monde peut détruire cette race, cette petite tribu de gens sans importance, dont l'histoire est terminée, dont les guerres ont été perdues, dont les structures se sont écroulées, dont la littérature n'est plus lue, la musique n'est pas écoutée, et dont les prières ne sont pas exaucées. Allez-y, détruisez l'Arménie ! Voyez si vous pouvez le faire. Envoyez-les dans le désert, laissez-les sans pain ni eau. Brûlez leurs maisons et leurs églises. Voyez alors s'ils ne riront pas de nouveau, voyez s'ils ne chanteront ni ne prieront de nouveau. Car il suffirait que deux d'entre eux se rencontrent n'importe où dans le monde pour qu'ils créent une nouvelle Arménie ».

Monsieur le Président, ces lignes appartiennent à un autre écrivain arménien, américano-arménien, William Saroyan, issu d'une famille ayant fui les massacres dans l'Empire ottoman avant même que le génocide des Arméniens de 1915 ne soit perpétré.

La scène que décrit cet auteur est une rencontre due au hasard dans un café avec un serveur qui s'avère être un Arménien rescapé du génocide. Alors une conversation s'engage entre les deux hommes. Les souvenirs arrivent. A eux deux ils créent une Arménie, belle, lointaine, rêvée et virtuelle.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

L'Azerbaïdjan a annexé mon pays, la République d'Artsakh. Le nettoyage ethnique est achevé. L'exode des 105 000 Arméniens, forcé puisque résultant de la peur et de l'absence de tous les moyens de protection locale et internationale, est désormais une réalité. Les villes et les villages du Haut-Karabakh sont vidés de leur élément arménien, comme tant d'autres régions aujourd'hui qui se trouvent en Turquie ou en Azerbaïdjan.

Nos lieux de culte sont désertés, comme le monastère de Gandzasar, le monastère de Dadivank, le monastère de Amaras où fut fondée la première école arménienne au monde au V^e siècle par le créateur de l'alphabet arménien lui-même.

Les multiples dialectes de l'Artsakh seront menacés de disparition, comme l'est l'arménien occidental que les grands-parents et arrière-grands-parents des Arméniens parlaient avant que le génocide ne soit perpétré par l'Etat turc.

L'Artsakh n'est pas seulement un territoire avec ses vieilles pierres. L'Artsakh ne se résume pas à sa langue et à la multitude de ses dialectes et à ses traditions arméniennes. L'Artsakh, ce sont aussi ses habitants, les Artsakhiotes dont la plupart font partie de la génération libre et indépendante. Ils y sont nés, ils ont enduré des guerres d'agression azéries et ont résisté pour défendre leur liberté, ont tenté de construire une société moderne tournée vers l'avenir, au lieu d'être une minorité en péril. Ils y ont vécu les beaux jours de leur existence. L'Artsakh est leur identité. Ils vont être condamnés à perdre cette identité parce que l'Artsakh n'existe plus, parce que mon peuple se dispersera à son tour aux quatre coins du monde et fera partie de la diaspora arménienne, intégrée, exemplaire.

Certains de ces Artsakhiotes sont originaires des villes d'Azerbaïdjan, Bakou, Cəlilabad, Soumgaït, d'où ils ont été chassés sauvagement en 1988, 1989, 1990. Ils avaient fui et trouvé refuge en Artsakh, espérant enfin une sécurité. Ils me disent tous être fatigués de fuir, encore, sans cesse.

Le conflit du Karabakh fut celui d'une émancipation contre l'écrasement, celui d'un peuple épris de liberté contre un appareil d'Etat, celui de l'indépendance contre la possession, celui des droits de l'homme et des droits des peuples contre le droit des Etats, celui de la volonté d'exister contre la volonté d'effacer. Les Artsakhiotes et leurs amis ont perdu cette bataille.

La perte de l'Artsakh signifie l'affaiblissement de l'Arménie car il est difficile de croire qu'amputer l'Arménie la rend plus forte, quand l'amputeur ampute non pas pour sauver l'Arménie, mais uniquement pour l'affaiblir. Cette perspective me semble réaliste, Mesdames et Messieurs les élus, inévitable.

Et pourtant, je voudrais vous faire la promesse, au nom des miens, au nom des Artsakhiotes, que nous ne perdrons pas l'espoir, que nous resterons déterminés et lucides, que nous ne serons pas déçus de notre solitude, que nous accepterons que les attentes d'aide que nos amis auraient pu nous apporter furent certainement exagérées de notre part. Nous nous organiserons autrement, sans abandonner l'espérance, sans oublier que nous sommes les filles et les fils du peuple arménien qui a survécu au génocide, mais qui a su se reconstruire malgré ce crime monstrueux ; que nous avons pu sauver nos enfants survivants de la mort, un par un, allant les chercher dans les orphelinats, restés sans rien, dépossédés de leur identité, dépossédés de leur pays. Nous l'avons fait, restant solidaires, déterminés, tolérants et honnêtes. Nous continuerons à l'être.

Nombreux furent celles et ceux qui nous ont tendu la main dans la reconstruction de notre peuple. Nombreux sont ceux qui le font aujourd'hui encore. Je saisis cette belle occasion qui m'est offerte pour vous remercier, vous, Monsieur le Président, remercier tous ceux qui vous entourent aujourd'hui dans cette salle, tous ceux qui vous épaulent, d'avoir été aux côtés de l'Artsakh pendant ces dernières années et d'avoir fidèlement partagé avec mon peuple notre douleur, notre joie, nos angoisses, nos espoirs, et notre combat pour la liberté. Un très grand merci de votre soutien. Merci du fond du cœur et au nom de tout mon peuple, le peuple d'Artsakh.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner la parole à Margaux ROUCHET, Yannick BROHARD, Sébastien CHENU, Anthony JOUVENEL, Valérie SIX, Jean-Paul MULOT, François DECOSTER.

MME ROUCHET : Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, merci d'être venu apporter votre témoignage. Je veux commencer par dire le soutien sur nos bancs à l'Arménie, aux Arméniens de par le monde, ceux du Haut-Karabakh comme ceux d'ailleurs. Comme toujours, nous les avons soutenus. Il faut rappeler que ce sont les députés socialistes qui les premiers dans notre pays avaient proposé que la France reconnaisse officiellement le génocide arménien de 1915.

Aujourd'hui, l'Arménie et les Arméniens, le Haut-Karabakh payent de leur vie les pots cassés de la passivité européenne car lorsque les gouvernements des Etats membres rechignent à adopter dans notre Union des outils de puissance nécessaires dans un monde en plein bouleversement dans lequel le droit international, la diplomatie et le multilatéralisme perdent du terrain à chaque fois que nous hésitons, nous cédonc le pouvoir à ceux qui ont moins de scrupules, et ceux-là n'attendent pas.

Ils ont attendu deux ans, voilà le temps, court, qu'a attendu l'Azerbaïdjan après l'accord de cessez-le-feu de 2020 pour bloquer le corridor de Latchine et orchestrer une crise humanitaire majeure dans l'Artsakh, forçant plus de 100 000 Arméniens à s'exiler. Ils ont attendu quelques mois seulement entre la signature de l'accord entre l'Union européenne et l'Azerbaïdjan visant à doubler les approvisionnements de gaz azerbaïdjanais et le début de l'opération dite antiterroriste de l'Azerbaïdjan en Artsakh.

A chaque étape du conflit, le temps s'accélère. Que se passerait-il si nous attendions plus longtemps ? Peut-être ALIYEV et ses complices turcs finiraient-ils par mettre en application la menace qu'ils laissent depuis longtemps planer sur les Arméniens en réalisant par la force la jonction de l'Azerbaïdjan et de sa région du Nakhitchevan. Peut-être même simplifieraient-ils par là l'acheminement vers l'Europe des hydrocarbures russes, en contournant sciemment les sanctions internationales qui n'empêchent toutefois déjà pas les pays européens d'importer du GNL russe en quantité importante et ainsi de financer la guerre de POUTINE en Ukraine.

Peut-être qu'en attendant plus longtemps nous contribuerions à consolider cette alliance de pays autoritaires qui partout où ils croient pouvoir passer en force méprisent le droit à l'autodétermination des Ukrainiens, des Kurdes, des Arméniens, s'attaquent à des démocraties, tuent des civils et déstabilisent l'ensemble du monde. Et en ne faisant qu'attendre ne finirions-nous pas par entériner la disparition de l'Arménie et de son peuple ?

Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, sachez que nous comme vous ne voulons plus attendre. Nous apportons notre plus entier soutien aux Arméniens de l'Artsakh, et avec eux à l'ensemble du peuple arménien, en apportant non seulement aujourd'hui notre soutien à cette aide de notre région au Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, mais aussi en saluant, il faut le dire, la décision du gouvernement français de livrer des armes à la République d'Arménie, annoncée il y a quelques jours. Il faut malheureusement souligner que cette voix est isolée sur le plan européen.

Au nom du groupe Gauche Républicaine et Ecologique je veux exprimer à nouveau notre plus entière solidarité. Sachez que nous sommes là pour vous écouter et à notre tour faire entendre votre voix en Europe et dans le monde. Vous n'êtes pas seuls.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, Monsieur GUEVORKIAN, mes chers collègues, les tragiques événements qui secouent actuellement l'enclave du Haut-Karabakh montrent la fragilité de notre monde, et ce à quoi peuvent mener le nationalisme et l'amour d'un drapeau. Déplacements forcés dans des conditions exécrales, drames humanitaires, soupçon de purification ethnique, tout incite à exprimer notre indignation envers les dirigeants de l'Azerbaïdjan et notre soutien sans faille aux populations arméniennes.

L'aide financière d'urgence que propose cette délibération est la moindre des actions que nous pouvons

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

décider. Nous la voterons sans état d'âme ni arrière-pensée, il y va de l'honneur et de la dignité de cette assemblée.

Mais une fois le temps de l'urgence humanitaire passé, prenons le temps de réfléchir aux mécanismes géopolitiques qui ont amené à ce drame. Issus de l'effondrement de la dictature communiste des années 1990, les potentats locaux ont proliféré sur des territoires en miettes, exacerbant à des fins personnelles les rivalités ancestrales des uns et flattant les instincts patriotes ou religieux des autres, le tout dans le mépris assumé des populations et de leur bien-être.

Et de nous interroger sur la responsabilité des démocraties occidentales, responsabilité de ceux qui hier ou aujourd'hui continuent de trouver des circonstances atténuantes à l'action de Vladimir POUTINE ; responsabilité de ceux qui, pour contourner l'embargo, continuent d'acheter du gaz à l'Azerbaïdjan ; responsabilité de ceux qui, au nom de la realpolitik, ont détourné les yeux des agissements des dictatures azerbaïdjanaise et turque ; responsabilité de ceux qui ne veulent pas renoncer aux énergies fossiles parce que le gaz d'Azerbaïdjan vaut mieux que le sort des Arméniens ; responsabilité hypocrite de ceux qui sélectionnent leurs émotions selon l'origine des déracinés ; responsabilité enfin de ceux qui considèrent les droits humains comme accessoires, qu'il s'agisse de ceux des Arméniens, des Ouïghours, des Kurdes ou des populations indigènes d'Amazonie.

Chers collègues, nos indignations ne doivent pas être sélectives, elles ne doivent surtout pas être un moyen de nous dédouaner de nos responsabilités. Notre soutien au peuple arménien n'en sera que plus fort et sincère.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur CHENU.

M. CHENU : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, c'est avec une infinie émotion que nous vous avons écouté. La situation vécue par nos amis arméniens est une tragédie.

Il faut dire les faits. Il y a quelques jours, l'Azerbaïdjan a lancé une opération militaire au Haut-Karabakh dans les zones civiles arméniennes durement touchées par le blocus illégal exercé par les forces azerbaïdjanaises depuis plusieurs mois. Le groupe Rassemblement National condamne fermement ces opérations militaires qui auront comme conséquence des milliers de morts civils. Nous considérons qu'aucune justification, aucun prétexte ne peut motiver ce déchaînement de violence. Nous demandons fermement ici, et partout où nous avons une tribune, aux autorités de Bakou la cessation immédiate de cette offensive armée.

Cette offensive doit conduire les pays membres de l'ONU à agir en vertu du rétablissement des principes du droit international, ce qui implique une action du Conseil de sécurité des Nations unies et plus particulièrement de la France à œuvrer en premier lieu par la voie diplomatique.

Les élus du groupe Rassemblement National, leurs parlementaires – je pense à ceux qui sont membres du groupe d'amitié avec l'Arménie – souhaitent apporter leur soutien et leur solidarité au peuple arménien et appuieront la diplomatie française durant cette crise.

Le président de notre mouvement, Jordan BARDELLA, au Parlement européen le 3 octobre nous a d'ailleurs rappelé dramatiquement les raisons de tels attermoissements. Pour l'Union européenne le sang des Arméniens importe définitivement moins que le gaz d'Azerbaïdjan. Mais où sont donc passées les fameuses valeurs européennes ? Quid des 100 000 Arméniens qui ne retrouveront peut-être jamais leurs foyers ? Quel avenir pour les édifices religieux chrétiens ? N'oublions pas que les chrétiens demeurent la population la plus persécutée au niveau mondial et que nous devons rester vigilants sur la protection du peuple chrétien et de son patrimoine millénaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Par ces conflits sans fin sur ce territoire ce sont encore et toujours les populations civiles qui en paient le prix et il est de notre devoir de les soutenir humainement. Vous avez raison, Monsieur le Représentant, d'aimer votre drapeau, votre histoire, votre terre, votre peuple. Nous l'aimons aussi. Je veux vous livrer les mots de ce chanteur français Vincent BAGUIAN, d'origine arménienne, qui concernent l'Arménie et qui disent tout : « Je suis la tombe d'une partie du monde. Au milieu des décombres, pour comprendre l'histoire je deviens la mémoire. » Alors, avec vous, nous sommes et nous serons cette mémoire.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur JOUVENEL.

M. JOUVENEL : Monsieur le Représentant, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous joignons à ce moment particulièrement intense. François DECOSTER s'exprimera aussi dans le prolongement de ce que je vais dire.

Il est fondamental de bien comprendre que ce qui se joue dans le Haut-Karabakh est un stigmate de plus d'une Europe qui a fortement évolué à la fin du XX^e siècle. Il n'y a hélas pas que dans le Haut-Karabakh que cela se joue mais retenons aujourd'hui que depuis la guerre de 1988, l'Azerbaïdjan et l'Arménie se disputent ce territoire majoritairement peuplé d'Arméniens, s'étant démocratiquement exprimé par référendum pour l'autodétermination.

Depuis le cessez-le-feu de 1994, l'Azerbaïdjan alimente un ultranationalisme anti-arménien, tourne son économie vers le gaz, le pétrole pour acheter des armements, pour enfin en 2020 lancer cette nouvelle offensive. Depuis, les Arméniens de ce territoire sont asphyxiés par ce blocus, ce barrage sur le corridor de Latchine, coupant toute communication entre votre territoire et le reste de l'Arménie. Les habitants ont été privés de médicaments, de nourriture, de tout, pris dans une tentative de nettoyage ethnique, devenu hélas pleinement une réalité aujourd'hui.

Tout récemment l'Azerbaïdjan a très violemment attaqué le Haut-Karabakh, visant à occuper pleinement le territoire. Les habitants ont fui, encore et encore. Des églises ont été détruites, des vies innocentes ont été perdues, des enfants aux personnes les plus âgées.

La situation ne peut être ignorée ou regardée de loin, comme si elle ne nous concernait pas. Bien au contraire. Comme français et européens nous devons jouer un rôle dans le soutien à l'Arménie et aux Arméniens du Haut-Karabakh, tout d'abord parce que nous sommes témoins d'un conflit entre un régime autoritaire et une démocratie. Comme français et européens nous serons toujours les défenseurs des valeurs démocratiques et humanistes. Cette situation interpelle notre propre passé où des tensions latentes ont pu conduire à des conflits dévastateurs en termes d'épuration ethnique jusqu'au bout du XX^e siècle. Comme français et européens encore, nous avons un rôle moral à jouer aux yeux du monde pour empêcher qu'à nouveau de telles souffrances humaines puissent advenir. Nous sommes regardés, nous sommes attendus par le peuple arménien. Vous pouvez compter sur nous. Nous sommes pleinement favorables à toute action concrète pour que vous puissiez être soutenus. C'est le sens de la délibération que nous voterons tout à l'heure. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Madame SIX.

MME SIX : Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, Monsieur le Président, chers collègues, au nom de l'UDI je tiens à remercier Monsieur Xavier BERTRAND pour son soutien indéfectible à l'Arménie, ainsi que François DECOSTER pour l'impulsion au niveau européen qu'il a souhaité donner au Comité européen des régions lundi matin.

Nous allons dans quelques instants examiner une délibération proposée au vote, une aide, mais surtout une aide d'une grande symbolique. Il est important de rappeler qu'au nom de nos valeurs démocratiques et européennes, l'Arménie est une sœur qui partage une civilisation commune et un idéal commun avec nous, les Européens, celui de la liberté. Être à leurs côtés est une nécessité pour ce peuple persécuté, qui fut trop souvent ignoré dans l'histoire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Rappelons les chiffres du génocide arménien commis par les Ottomans en 1915 : 1,2 million d'hommes, de femmes, d'enfants torturés, assassinés par déportation en masse, par la famine et l'exécution de masse dans l'indifférence internationale.

Ces méthodes ne sont pas sans faire écho au blocus du corridor de Latchine depuis l'hiver 2022 par le dictateur ALIYEV afin d'empêcher tout acheminement de médicaments et de vivres.

Vous en avez été témoin, Monsieur le Président, lors de votre dernier déplacement en Arménie. Vous avez vu de vos yeux la volonté d'une épuration ethnique de l'Artsakh, berceau historique de l'Arménie. Aujourd'hui, sous nos yeux, 100 000 Arméniens fuient leur terre natale pour échapper aux assassinats, à la torture dans l'indifférence la plus totale. Quand nous voyons cette résurgence du génocide, on ne peut que penser au discours d'Anatole France à la Sorbonne le 9 avril 1916 ; en parlant des grands devoirs des alliés à remplir il disait : « Alors, ils assureront la sûreté et l'indépendance de l'Arménie. » Qu'en est-il aujourd'hui de nos devoirs face au danger de l'ottomanisme d'ERDOGAN et d'ALIYEV qui menacent l'Arménie ? Après avoir vidé ce territoire, ils effaceront sa culture et une fois la population arménienne déplacée de l'Artsakh, le sud de l'Arménie, le Syunik, sera la cible.

C'est donc en ce sens que cette aide est une forte symbolique. Elle marque le soutien du Conseil régional des Hauts-de-France qui sera, je l'espère, une inspiration pour toutes les régions et le début d'un mouvement européen. Mais il ne faut pas oublier que le gouvernement doit aussi être présent et moteur de cette dynamique.

Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, je vous remercie de votre témoignage et nous vous assurons de notre plein soutien.

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Paul MULOT.

M. MULOT : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, cher ami, *Arménie, un génocide sans fin et le monde qui s'éteint*, tel est le titre du livre que vient de publier Vincent DUCLERC. Ce titre donne un sens profond et éclaire la délibération que nous votons aujourd'hui. Aujourd'hui dans cet hémicycle, les Hauts-de-France veulent dire que plus que jamais ils sont aux côtés des Arméniens que l'on vient d'arracher à une terre sur laquelle ils vivaient depuis plus de deux mille ans, qu'ils sont aux côtés des familles, des enfants, des victimes de cette épuration ethnique qui n'en porte pas officiellement le nom.

La France, depuis toujours, a su se mobiliser pour nos amis, pour nos frères arméniens, pour cette terre à qui tout nous lie : l'histoire, la civilisation, la culture, les livres, les cloches de nos églises. « L'Arménie est un éclat de nous-mêmes en Orient », a dit Sylvain TESSON. C'est vrai.

Lors du génocide par l'Empire ottoman au XIX^e siècle, Proust, Jaurès se levèrent pour le dénoncer. Lamartine en 1848 fut le premier à inaugurer des écoles arméniennes à Paris. A la Bibliothèque nationale, aujourd'hui encore, on trouve une bible traduite en arménien qui fut offerte à Louis XIV, au XVII^e siècle.

Nous devons aujourd'hui comprendre et rappeler encore et encore que derrière cette soi-disant opération antiterroriste il s'agit bel et bien d'un nettoyage ethnique. L'histoire bégaie et se répète. Comment ne pas parler aujourd'hui du génocide de la Grande Guerre que ni Monsieur ALIYEV ni Monsieur ERDOGAN ne veulent reconnaître ? Leur déni, leur mensonge, n'a d'égal que la provocation d'avoir donné à la rue principale de Stepanakert le nom d'Enver Pacha, l'organisateur en chef du génocide arménien de 1915.

Aujourd'hui, cette ville de plus de 50 000 habitants est une ville fantôme. Nous avons tous vu les images de cette ville désertée qui n'est plus désormais qu'une ville jonchée de débris et d'objets abandonnés, où seuls quelques membres de la Croix-Rouge tentaient d'organiser les dernières opérations d'évacuation et sont aujourd'hui persona non grata dans cette ville. Oui, c'est bien le silence qui règne désormais sur le Haut-Karabakh et Stepanakert rebaptisée Khankendi par les Azéris.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Devant ce silence et devant les lenteurs, les hésitations et les atermoiements de la Commission européenne et de l'État qui n'ont pas su ou voulu dire non à un dictateur qui a piétiné le droit international, qui a assassiné les familles de centaines d'Arméniens, qui les a forcés à un interminable exode, devant ce drame et ce nettoyage ethnique qui ne dit pas son nom, nous ne pouvions pas rester silencieux. C'était déjà le sens du déplacement du président BERTRAND à Erevan et de la déclaration d'intention que nous avons signée le 2 mai dernier.

C'est aujourd'hui le sens de cette aide exceptionnelle à la population arménienne, portée par le CCAF et mise en œuvre par l'UGAB que je vous invite tous à voter.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il sur cette délibération des explications de vote complémentaires que certains voudraient développer, avant de donner la parole à Monsieur DECOSTER ? Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Monsieur le Président, Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh. L'histoire nous regarde, avez-vous dit, Monsieur le Président, et je vous donne raison. Neuf mois de blocus de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan, neuf mois de silence des plus grandes autorités, neuf mois où la main a tremblé, neuf mois où le gaz russo-azéri a continué de couler. Les Insoumis condamnent fermement et totalement l'attaque de l'Azerbaïdjan sur l'Arménie et le Haut-Karabakh, une opération de nettoyage ethnique qui s'inscrit dans une longue histoire d'agression et d'oppression du peuple arménien.

100 000 Arméniens du Haut-Karabakh abandonnés à la cruauté, 100 000 Arméniens affamés, 100 000 Arméniens victimes d'exactions qui s'apparentent à des crimes de guerre. 100 000 Arméniens chassés de leur terre historique de l'Artsakh pour quelques mètres cubes de gaz. Voilà la honte qui couvre l'Union européenne et ses contrats gaziers. De trop nombreuses nations européennes se sont plongées dans le silence et l'aveuglement. Leur silence d'hier est remplacé aujourd'hui par le silence d'un Haut-Karabakh devenu fantôme.

Ce n'est que lorsque l'Azerbaïdjan a fait du Haut-Karabakh un champ de ruines, vide de ses hommes et de ses femmes qui ont fui, que se réveille la France du président MACRON pour donner son accord à des livraisons de matériel militaire. C'est tard, très tard, probablement trop tard.

Aucune indignation sélective. Notre solidarité va à tous les peuples opprimés, nos frères et sœurs en humanité. C'est bien le droit international qui doit prévaloir. Ce sont bien les droits de l'homme qui doivent nous guider, ainsi que le respect des frontières, la libre autodétermination des peuples et l'action diplomatique en toutes circonstances lorsque des conflits apparaissent et s'enlisent.

Nous témoignons de notre solidarité entière aux Arméniens et Arméniennes du Haut-Karabakh et nous voterons cette subvention humanitaire à destination des réfugiés arméniens.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Monsieur le Président, Monsieur le Représentant de la République d'Artsakh, je crois que ce que nous venons d'exprimer, au travers des différents interlocuteurs de l'ensemble des groupes politiques qui composent le Conseil régional, est un message que vous pourrez, je l'espère, transmettre : l'émotion, la gravité des expressions.

Je veux rapprocher deux dates qui disent deux choses sur la manière dont nous envisageons le monde aujourd'hui, le 24 février 2022 et le 19 septembre 2023. Deux dates où le droit international a été bafoué, deux dates où les puissances se sont affranchies d'un état du monde que nous avons espéré différent depuis le 9 novembre 1989. Deux dates qui révèlent aussi le renoncement. C'est, je crois, ce que chacun ici a voulu dire avec ses propres mots.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Il y a les mots de Margaux ROUCHET qui nous dit qu'à chaque fois que nous hésitons, ceux qui combattent l'Etat de droit et le multilatéralisme n'hésitent pas. Et elle a raison. Il y a l'appel à la responsabilité de Yannick BROHARD. Il y a la condamnation, il faut dire les faits, par Sébastien CHENU. Il y a les mots d'Anthony JOUVENEL qui nous dit qu'il n'est pas possible de regarder la situation de loin, et ceux de Valérie SIX qui rappelle que l'Arménie est une sœur. Jean-Paul MULOT rappelle ce que Vincent DUCLERC nous dit – Monsieur le Représentant, nous en avons parlé ensemble il y a quelques instants. Pour lui, il est clair que nous assistons à une entreprise génocidaire qui a cent trente ans.

Et vous m'avez dit la violence et la terreur qui s'exercent sur les populations civiles, non pas depuis septembre 2023, mais depuis des années. Vous m'avez dit combien les projecteurs, les messages en arménien venaient semer la terreur pour faire fuir, et qu'il a fallu finalement ce cynisme de déclencher les opérations militaires le 19 septembre, c'est-à-dire au lendemain d'un mince espoir, l'envoi de deux camions qui apportaient de la farine et des médicaments, avec cet espoir que peut-être les Arméniens de la République d'Artsakh allaient pouvoir passer l'hiver. C'est le lendemain qu'une opération militaire d'envergure a fait fuir : 600 morts déjà, dont 300 civils.

Il reste 1 000 habitants dans la République aujourd'hui. Je me souviens de Stepanakert. Je l'ai visitée, il y a quelques années. Je n'ose pas imaginer ce que Jean-Paul MULOT rappelait : une ville fantôme, quand j'ai vu à l'époque tellement de joie, d'art et de culture. Benoît TIRMARCHE nous rappelle que c'est un champ de ruines.

Maintenant, je crois que la région Hauts-de-France vous porte ce message. Emmenez-le avec vous. Il est constant, il est la responsabilité d'une région attachée aux valeurs en jeu. Nous avons connu les conflits mondiaux ici. C'est peut-être une de ces raisons qui ont amené notre région à dire peut-être plus fort que d'autres ce que nous venons de dire. Dire, mais aussi faire. Je suis heureux de dire que ce n'est pas la première fois que nous accompagnons l'action d'aide humanitaire. Le président BERTRAND l'a rappelé, nous avons pris nos responsabilités dès le début du conflit, nous les reprenons aujourd'hui et nous continuerons à le faire.

Merci, Valérie SIX, de rappeler que cette voix des régions est aussi une voix que je porterai dans l'assemblée des villes et des régions d'Europe, avec une résolution qui sera votée la semaine prochaine.

Merci de votre témoignage et portez avec vous, Monsieur le Représentant, ces messages. Ils seront importants et ils s'inscriront dans la durée.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. LE PRESIDENT : Merci. Pas d'autres demandes d'intervention ?

Le scrutin est ouvert sur cette délibération, avant de vous redonner la parole, Monsieur le Représentant.

Vote sur la délibération n° 2023.01824

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Représentant, l'unanimité n'est pas si courante que cela dans cet hémicycle.

La tonalité de l'expression des différents présidents de groupe, vous l'avez vu, était teintée de gravité et d'une réelle solidarité à votre égard.

Je veux vous dire qu'il y a des moments où sur les valeurs il faut savoir faire abstraction des différences et regarder qu'il y a aussi des choses qui nous rassemblent comme le respect des droits de l'homme, le droit international car et le droit international et les droits de l'homme ont été foulés aux pieds dans le Haut-Karabakh.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Je voudrais vous dire également que nous n'avons pas l'intention de nous arrêter là. Je me battraï aussi au nom de cette assemblée si elle en est d'accord pour que nous puissions continuer à peser. Il nous faut une mission d'observation internationale dans le Haut-Karabakh. Nous ne savons pas aujourd'hui, de façon indépendante, ce qui se passe pour celles et ceux qui y sont toujours. Comment les choses se passent-elles ? Où sont ceux qui ont été arrêtés ? Quelle est exactement leur situation ? Il nous faut des observateurs internationaux, comme nous avons besoin d'avoir également des médias internationaux. Cette opacité est souhaitée par le gouvernement de l'Azerbaïdjan. C'est tout simplement inadmissible et inacceptable. Donc, il faut cette mission d'observation.

Deuxièmement, nous le savons, au-delà de ce que nous avons fait la dimension humanitaire est urgente et indispensable. Protéger du froid bien sûr, mais aussi loger et nourrir. Dans les mois qui viennent, nous savons pertinemment qu'il y aura besoin, notamment sur ces mois d'hiver, de faire en sorte que les réfugiés puissent vivre dans les conditions les plus décentes possibles. Là également la communauté internationale, les collectivités locales doivent répondre présentes.

Et je vais plus loin car je suis intimement convaincu, surtout quand ces coups de force meurtriers se passent dans une forme d'indifférence internationale, que certains ne voudront pas s'arrêter là. Alors, nous avons besoin d'une force d'interposition, des Casques bleus. Ecoutez bien les propos belliqueux qui sont tenus par des nations qui entourent l'Arménie. Quand ils ont pu se permettre cela dans l'indifférence coupable de la communauté internationale, il faut leur montrer qu'il ne sera pas possible de continuer. Nous avons besoin d'une force d'interposition avec les Casques bleus. C'est l'ONU, bien sûr. Mais un pays qui est membre permanent du Conseil de sécurité a aussi la responsabilité de porter cette voix. Donc la dimension humanitaire, mais pas seulement. Je le revendique. Notre assemblée a aussi comme mission de porter un message politique et qu'il soit entendu.

Je cite par exemple le philanthrope Ruben VARDANYAN dont nous voulons savoir quelle est exactement la situation. Si je le cite, ce n'est pas parce qu'il est connu mais parce que comme lui, d'autres sont détenus, d'autres n'ont pas donné de nouvelles depuis des jours, des semaines. Encore une fois, le respect des droits de l'homme nécessite tout simplement la transparence sur leur situation et leur remise en liberté, comme de toutes celles et ceux qui ont pu participer, voilà quelques années, à la défense du Haut-Karabakh, comme aux représentants officiels du Haut-Karabakh. Il faut des garanties sur leur intégrité, leur sécurité et leur liberté.

Tel est le message que nous voulions adresser.

Je me permets de vous redonner la parole, Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh.

M. GUEVORKIAN : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Vice-président, je voudrais vous exprimer ma gratitude pour votre vote bien entendu. Je suis conscient de cette solidarité unanime dont vous venez de faire montre envers le peuple arménien. Ma gratitude va à toute la société française dans ses composantes différentes : Sénat, Assemblée nationale, qui suivent de très près depuis trois ans l'évolution dans mon pays ; les collectivités territoriales, très nombreuses, qui ont pris la mesure de la gravité de la situation depuis des années et qui n'ont cessé d'alerter ; des intellectuels, des artistes qui se sont engagés, comme l'ont fait il y a un siècle, vous le rappelez, Jean Jaurès, Anatole France, Charles Péguy ou bien d'autres. Un grand merci pour cette solidarité, un grand merci pour votre soutien.

J'espère tout simplement que vos votes, vos déclarations, vos paroles si chaleureuses, qui vont droit dans nos cœurs, vos actions, vos prières seront entendus par tous ceux qui ont aujourd'hui la force de prendre des décisions sur un plan géopolitique et politique, et de faire cesser enfin ces agressions répétées envers mon peuple, envers mon pays. Merci infiniment.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. LE PRÉSIDENT : Je propose à Brigitte FOURE d'assumer la présidence – nous avons encore un vote d'urgence – et de commencer l'examen des rapports pendant que je raccompagne Monsieur le Représentant avec François DECOSTER.

VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET DES VŒUX (2nde partie)

5° Vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique : « Contre la vie chère, la Région peut davantage s'engager »

MME FOURÉ : La parole est pour deux minutes à Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Les prix flambent et la situation devient insupportable pour les Français et Françaises qui se voient contraints de déboursier des sommes de plus en plus exorbitantes pour subvenir à leurs besoins vitaux tels que l'énergie, les carburants et surtout la nourriture. Avec ces augmentations galopantes le Secours populaire français dans son sondage annuel avec IPSOS donne les indicateurs suivants : 58 % des Français ont peur de basculer dans la précarité. Un Français sur trois, 32 %, a des difficultés à se procurer une alimentation saine permettant de faire trois repas par jour. 18 % des ménages vivent continuellement à découvert. Près d'un Français sur deux, 45 %, rencontre des difficultés à payer certains actes médicaux mal remboursés par la Sécurité sociale.

En 2022, toujours pour le Secours populaire, il y avait plus de 150 000 bénéficiaires rien que dans les Hauts-de-France, et nationalement plus de 3 500 000 accueils sont effectués, chiffres qui vont malheureusement encore augmenter en 2023.

Ce qui apparaît comme un mouvement de paupérisation sans précédent s'accompagne d'une déresponsabilisation croissante du gouvernement qui refuse de prendre les mesures adéquates et saupoudre de petits chèques conditionnés aux ressources des bénéficiaires. Un pansement sur une jambe de bois, dirons-nous, et le risque une fois encore de diviser le peuple entre ceux qui auraient droit à tout et ceux qui n'auraient droit à rien.

Ce mouvement met même en difficulté les associations caritatives. La situation que connaissent actuellement les Restos du Cœur en est symptomatique. Pour rappel, 30 millions de repas supplémentaires ont été servis en un an pour cette seule association qui connaît actuellement de grandes difficultés financières.

Étant élus de terrain, cette réalité ne peut nous échapper. Ce mouvement est visible à l'œil nu. La multiplication des demandes dans nos mairies, de rendez-vous dans nos permanences, tout nous ramène à la détresse d'un nombre toujours plus important de nos concitoyens pour qui la fin du mois commence de plus en plus tôt.

Notre région n'a peut-être pas le pouvoir d'augmenter les salaires et les pensions, de les indexer sur l'inflation à minima, ni même de bloquer les prix, mais elle a un rôle, notamment auprès des entreprises. Nous nous sommes donné l'ambition de passer toutes nos délibérations ou la majorité d'entre elles au crible de la crise environnementale via REV3. Nous pourrions nous donner le même élan sur des critères sociaux. Fixons-nous comme objectif de conditionner nos aides publiques aux entreprises sur ces deux critères, environnementaux et sociaux. Un bon travail avec un bon salaire, c'est le genre de bon sens que nous pouvons partager majoritairement dans cette assemblée.

Merci.

MME FOURÉ : Vous avez fait l'explication de vote en même temps, je pense, puisque vous avez dépassé votre temps de parole.

Qui souhaite s'exprimer sur ce vœu ? La parole est à Monsieur SOUFFLET.

M. SOUFFLET : Madame la Vice-présidente, chers collègues, quel soulagement de voir enfin la gauche faire du

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

social et s'inquiéter du pouvoir d'achat des Français ! Heureusement pour nous, nous n'avons pas attendu cette sortie d'hibernation de votre mouvement sur la constatation de la précarité et des difficultés que le peuple français subit pour agir. Le Rassemblement National alerte sur ce sujet depuis des années au niveau national et local.

Lors de la commission permanente du 6 juillet dernier, dans le cadre d'une délibération concernant une demande de garantie d'emprunt en faveur de la banque alimentaire de l'Aisne nous nous sommes déjà exprimés sur le constat établi d'augmentation de la précarité, notamment chez les jeunes et ceux aux revenus les plus modestes, ainsi que d'une discrimination du pouvoir d'achat de plus en plus visible, dans un contexte d'après crise sanitaire et inflationniste où l'ingérence gouvernementale n'a fait qu'accentuer le nombre de Français basculant dans la pauvreté. Vous avancez la nécessité d'accompagner les Français pour leurs besoins vitaux tels que l'énergie, les carburants et surtout la nourriture. C'est ce que Marine LE PEN et Jordan BARDELLA proposent dans notre programme, avec des actions concrètes et réalisables telles que baisser la TVA de 20 % à 5,5 % sur les produits énergétiques, carburants, fuel, gaz, électricité, en tant que biens de première nécessité ; permettre aux entreprises une hausse de salaire de 10 % en exonérant cette augmentation de cotisation patronale ; supprimer l'impôt sur les sociétés pour les entrepreneurs de moins de 30 ans pendant les cinq premières années ; supprimer la TVA sur cent produits de première nécessité tant que l'inflation est supérieure à un point de la croissance.

Comme dit le dicton, mieux vaut tard que jamais, mais votre préoccupation contre la vie chère arrive un peu tard.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

MME FOURÉ : La parole est à Valérie SIX.

MME SIX : Merci, Madame la Présidente.

Chère collègue Héloïse DHALLUIN, nous voyons tous ici le quotidien des Français. Vous avez raison, les Français sont touchés ainsi que les associations caritatives. Mais malgré un constat partagé, j'ai du mal à comprendre la logique de votre vœu. Certes nous avons construit le schéma de développement économique avec REV3 comme fil rouge, mais votre volonté d'instaurer des critères sociaux est floue et fait surtout doublon à la volonté profonde de notre politique économique régionale. En effet nos aides n'ont-elles pas pour but de créer de l'emploi ? N'ont-elles pas pour but de sauvegarder aussi des emplois ? N'ont-elles pas pour but de créer de la valeur et in fine d'améliorer les ressources des salariés ?

Permettez-moi en plus de vous rappeler qu'aujourd'hui ce sont souvent les entreprises qui se substituent à l'Etat pour aider des œuvres caritatives. Ce ne sont pas les Restos du Cœur qui vous diront le contraire.

Je propose donc le rejet de votre vœu tardivement déposé, bien trop flou, et surtout empreint d'idéologie. Ce n'est pas de l'idéologie qu'il nous faut, c'est du pragmatisme.

MME FOURÉ : Merci.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence du vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Repoussée à la majorité des suffrages exprimés

EXAMEN DES RAPPORTS

MME FOURÉ : Nous passons aux rapports d'information de la Chambre régionale des comptes.

Il n'y a pas de vote sur ces rapports.

1° Rapport relatif à la société anonyme d'économie mixte Territoires soixante-deux-département du Pas-de-Calais :

MME FOURÉ : Tout d'abord, le rapport relatif à la société anonyme d'économie mixte Territoires soixante-deux-département du Pas-de-Calais.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

On prend acte.

2° Rapport relatif à l'association « Culture commune – département du Pas-de-Calais » pour la période 2017 à 2022 :

MME FOURÉ : Ensuite, le rapport relatif à l'association « Culture commune – département du Pas-de-Calais », pour la période 2017 à 2022.

Y a-t-il des observations ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, ce rapport nous indique dès le départ que la vocation de « Culture commune » est d'« *accroître l'offre artistique culturelle au sein d'un territoire souffrant d'une présence culturelle peu développée* ».

Néanmoins, il suffit de lire les premières lignes de ce rapport pour comprendre que nous pouvons aisément qualifier cette association de comité Théodule puisqu'il est mentionné noir sur blanc que le coût annuel de l'activité de « Culture commune » est financé à 77 % par des subventions de la part de l'Etat, de la région, du département, et des trois communautés d'agglomération, alors même que la billetterie représente « *une part très faible* » des recettes. Ainsi, qui dit très faibles recettes dit sûrement très peu de public. Nous avons donc une association comptant près de 23 salariés, gavée de subventions, donc d'argent public, et qui au final produit du contenu qui n'intéresse personne.

Et si le champ d'action de cette association demeure flou, son fonctionnement interne l'est tout autant puisque la CRC révèle que l'absence de précision dans les statuts peut entraîner des difficultés. Idem pour les ressources humaines qui mènent la grande vie grâce à l'argent du contribuable : onze cadres ont cumulé en 2021 différents dispositifs leur permettant de prendre en moyenne 44 jours de congé, et 22 salariés sur 23 ont reçu la même année une prime annuelle de 810 euros, une prime mensuelle de 947 euros, une prime exceptionnelle de 822 euros, soit un total de 2 579 euros de prime.

Cette situation nous amène à nous interroger sur la réelle pertinence des actions de « Culture commune », son utilité, sa vocation, mais surtout sur la place que nous souhaitons donner à la culture dans le bassin minier. La culture dont les habitants du territoire ont besoin doit être accessible à tous. C'est en ce sens que l'exposition Picasso du Louvre-Lens s'est illustrée. En effet, tout le monde connaît Picasso mais peu d'entre nous peuvent prétendre le comprendre. Mais grâce au travail des équipes du Louvre-Lens Picasso a été rendu accessible et le

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

visiteur comprenait enfin l'œuvre et la démarche de l'artiste. C'est pourquoi nous devons revenir à cette culture accessible et même populaire car celle-ci est fondée sur la mémoire et permet d'exprimer une identité collective. La culture populaire et accessible à tous n'est pas de la sous-culture. C'est la culture de l'extraordinaire devenu ordinaire. Voilà la culture que nous défendons et que les élus du bassin minier et plus largement des Hauts-de-France doivent aussi défendre.

MME FOURÉ : Il n'y a pas de vote sur ce rapport. D'autres interventions ? Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Merci, Madame la Présidente, pour répondre très succinctement aux propos bien outrageux de notre collègue du banc de l'extrême droite, parlant de « comité Théodule ». Je pense qu'il n'a jamais mis les pieds à « Culture Commune » et qu'il n'est pas au fait que c'est une scène nationale et que c'est aussi une fabrique. Ce qui s'y fait profite parfois aux habitants du secteur, parfois aux habitants de la région des Hauts-de-France, mais aussi au-delà.

Je suis ravie, alors que l'on vient d'avoir un débat sur le pouvoir d'achat et l'inflation, que l'on puisse s'offusquer de salaires ; je ne porte aucun jugement sur ce qui apparaît dans le rapport de la Cour des comptes. Je pense qu'il y a des réponses sur lesquelles notre collègue devrait se pencher.

« Culture commune » est une association qui est née sur le bassin minier et qui a apporté quelque chose à ce bassin. Certains peuvent considérer que nos populations n'ont pas la capacité intellectuelle de comprendre ce qui s'y fait, que ça ne leur serait pas accessible. Il faut arrêter avec ces propos qui amènent à dire que l'on donnerait de la confiture au cochon. Les habitants du bassin minier ne sont pas des cochons et ils méritent de pouvoir accéder à tout niveau du monde culturel.

MME FOURÉ : S'il vous plaît, seuls les orateurs auxquels je donne la parole peuvent la prendre.

3° Rapport relatif à l'association « Centre européen des textiles innovants », département du Nord, pour la période 2017 à 2021 :

MME FOURÉ : Nous passons au rapport relatif à l'association « Centre européen des textiles innovants », département du Nord, pour la période 2017 à 2021.

Monsieur METTAI est inscrit pour une prise de parole de deux minutes.

M. METTAI : Finalement non, Madame la Présidente.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je n'en vois pas.

Nous prenons acte de ce rapport.

4° Rapport sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics :

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas.

5° Rapport sur l'exercice de la délégation du président pour ester en justice :

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Non.

6° Rapport sur l'exercice de la délégation du président en matière de mandats spéciaux :

MME FOURÉ : Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Je n'en vois pas non plus.

Commission n°1 : Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

Finances

2023.01252 - Mise à jour du règlement budgétaire et financier

MME FOURÉ : L'avis du CESER vous a été communiqué sur la décision modificative au budget. Je laisse à Jean-Pierre BATAILLE le soin de présenter l'ensemble du document.

M. BATAILLE : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, j'aurais volontiers passé la parole à Antoine SILLANI pour qu'il nous dévoile les nouvelles modalités de contractualisation et de simplification de nos relations avec les associations, sauf s'il a prévu de le faire à un autre moment. De ces modifications et de cette simplification va découler une modification du règlement budgétaire financier. C'est pour nous permettre des avances remboursables de manière plus concrète qu'elles n'existaient auparavant. Nous avons une autre modification du règlement budgétaire, mais elle intervient après les explications d'Antoine s'il accepte de nous les donner tout de suite.

M. SILLANI : Je vais déroger un peu à l'ordre du jour mais en effet, aujourd'hui, vous serez amenés à voter un véritable pacte de simplification pour nos associations. Je remercie les services et également Jean-Paul FONTAINE car cela a été un très gros travail pour mettre en œuvre ce pacte de simplification.

Ce pacte de simplification donne deux éléments. Le premier, ce sont des avances pour les associations qui auront des subventions à hauteur de 50 % en fonctionnement et 30 % d'investissement. C'est une véritable bouffée d'oxygène pour nos associations, qui étaient très demandeuses en la matière. Le second est la suppression de la charte de la laïcité car le contrat d'engagement républicain mis en place par l'Etat après coup rappelle les mêmes engagements. Ces deux documents rappelaient tous les deux les valeurs de république, de laïcité, de respect de la loi. Il y avait donc une redondance qui paraissait étonnante pour les associations. Nous avons pris la décision de supprimer notre charte de la laïcité et nous vérifierons bien sûr le respect du contrat d'engagement républicain, qui est dans la loi.

Voilà les deux nouveautés. Je remercie une nouvelle fois les services et Jean-Paul FONTAINE qui ont fait un très gros travail là-dessus. Cela va dans le bon sens pour la simplification de la vie de nos associations.

Merci.

MME FOURÉ : Merci. La parole à Jean-Pierre BATAILLE, pour plus globalement la mise à jour du règlement budgétaire et financier.

M. BATAILLE : Madame la Présidente, je suis en train de rechercher les articles du RBF qui devraient changer et que je ne retrouve pas. Il y a deux ou trois articles que j'ai énumérés en commission finances.

C'est pour accepter que la charte régionale disparaisse puisqu'il existe une charte nationale, un engagement national, au niveau de la laïcité vis-à-vis des associations que nous aidons.

L'autre article du règlement qui est modifié est celui qui prend en compte que désormais nous aurons une avance de 50 % au profit de nos associations.

Telles sont les petites modifications du RBF. J'essaie de retrouver les numéros précis des articles qui sont

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

légèrement modifiés.

MME FOURÉ : Merci. Je crois qu'il y a un amendement de Monsieur POIX sur ce sujet. Vous avez la parole.

M. POIX : Merci, Madame la Présidente.

Un amendement simple, clair, qui a un objectif : inclure notre fil rouge REV3 de façon plus explicite, plus claire, au règlement budgétaire et financier, comme d'autres régions le font déjà. Je propose dans l'annexe du règlement budgétaire, la page 23 à l'article 53, d'ajouter la phrase suivante : « Les subventions sont déterminées sur la base des critères REV3 définis par le Conseil régional. »

C'est un amendement qui vise à préciser l'article traitant des critères d'attribution des subventions et à le mettre en adéquation avec les engagements REV3, qui est le fil rouge des politiques régionales, si j'ai bien suivi les épisodes précédents, et qui doit donc s'inscrire au cœur de notre processus décisionnel.

Selon l'article L.4312-5 du Code général des collectivités territoriales, c'est à l'assemblée souveraine d'établir et de modifier son règlement budgétaire et financier. C'est ce que nous appelons aujourd'hui à faire.

Il est précisé dans la délibération que « *le règlement budgétaire s'inscrit dans une démarche de qualité visant à renforcer la cohérence et le caractère homogène des règles budgétaires et des pratiques de gestion, tout en garantissant le plus haut niveau d'information financière, budgétaire et patrimoniale* ».

Il nous faut à présent passer collectivement à la vitesse supérieure en introduisant dans ce règlement budgétaire la référence à ce fameux fil rouge REV3 qui doit nous guider sur les chemins heureux de la décarbonation. Celui-ci doit en effet inspirer, guider nos choix en matière financière et budgétaire. Cette volonté rejoint l'objectif porté par la délibération. Elle permettra aussi de rationaliser le pilotage des deniers publics et de mettre en œuvre une gestion claire des finances régionales, en gardant à l'esprit que le principe d'une gestion durable, respectueuse en matière de développement durable et de décarbonation, doit être notre boussole intangible. Je propose cet amendement, il est à votre disposition et j'espère qu'il fera l'unanimité puisque la politique REV3 la fait sur tous ces bancs, n'est-ce pas Monsieur MOTTE.

Merci.

MME FOURÉ : La parole est à Monsieur MOTTE pour la réponse.

M. MOTTE : Merci, Madame la Présidente.

Monsieur POIX, vous connaissez la maxime « Charité bien ordonnée commence par soi-même » et donc si vous vous référez à la feuille de route votée en juin 2022, il est inscrit très précisément une orientation 5 baptisée « REV3 au cœur du fonctionnement de l'institution régionale ». Je veux ici vous rapporter la très forte mobilisation de tous les services et de tous les élus. Nous aurons l'occasion de vous faire un point précis lors de la plénière d'orientation budgétaire de décembre.

Concernant ce que vous évoquez, la prise en compte des enjeux de REV3 dans nos politiques régionales a déjà démarré. Je prendrai pour exemples la politique ACTes ou le soutien aux équipements sportifs avec l'ambition de revisiter dans le temps l'ensemble de nos politiques et de nos quelque 250 dispositifs d'aide. Cependant, compte tenu de la grande diversité des politiques et des dispositifs concernés et du temps nécessaire à la concertation notamment avec nos partenaires, il nous faut prendre un peu de discernement et il ne nous semble pas pertinent de renvoyer et de systématiser cela au règlement budgétaire et financier car toutes nos subventions ne sont pas concernées au même titre. Je peux vous garantir qu'une démarche adaptée est conduite par chacun des membres de l'exécutif en la matière. Comme évoqué, nous aurons l'occasion de vous la présenter très prochainement.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Aussi, nous vous proposons de rejeter cet amendement.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres prises de parole sur l'amendement ? Non.

Je mets l'amendement au vote.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.01252

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Nous revenons sur la délibération elle-même. Madame BEUIL est inscrite.

MME MARAIS-BEUIL : Madame la Présidente, mes chers collègues, nous voterons ce nouveau règlement financier. En effet, simplifier les dossiers administratifs des associations pour leur demande de subvention est une très bonne chose. Nous sommes d'accord avec vous.

Mais la question essentielle est de savoir si vous vérifiez que le contrat d'engagement républicain est parfaitement respecté. En effet, ma collègue Sarah FLAMANT a relevé à de nombreuses reprises des manquements et surtout l'absence de neutralité de bon nombre d'associations que nous finançons et refinançons.

Ces associations ont-elles eu de votre part des sanctions ou au moins un rappel afin que cela ne se reproduise pas à l'avenir ? Dans le CER il existe en page 15 les conséquences du non-respect de ce contrat, telles que le retrait de la subvention, allant jusqu'à la demande de remboursement de la subvention si celle-ci a déjà été versée. D'autant que dans ce nouveau règlement les associations toucheront 50 % de la subvention immédiatement, décision importante car cela facilitera la vie des associations de notre territoire.

Vous le voyez, nous sommes d'accord avec ce changement, ce nouveau règlement financier. Nous vous demandons simplement de mieux contrôler, et surtout, je me tourne vers Monsieur SILLANI, pouvez-vous nous expliquer les contrôles qui seront faits par la région au niveau des associations subventionnées ?

MME FOURÉ : La parole est à Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Merci. Bien sûr que nous sommes toujours extrêmement vigilants sur les associations. Lorsqu'il y a un doute, nous alertons le préfet car il est dans les compétences du préfet et notamment de l'Etat d'agir par la suite.

Il ne faut pas confondre respect du CER et neutralité partisane. Nous avons eu ce débat en commission. Je pars du principe qu'une association a sa liberté également. J'ai été président des jeunes LR du Nord avec Nicolas SARKOZY il y a quelques années, il y a des associations qui n'ont pas appelé à voter Nicolas SARKOZY. Ce n'est pas pour autant que je vais leur en tenir rigueur en tant qu'élu, étant donné que mon rôle d'élu est de travailler uniquement pour l'intérêt général. Comme je l'ai dit en commission, je pense que l'on grandirait tous à avoir cette même attitude qui pense uniquement aux habitants.

Merci.

MME FOURÉ : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BATAILLE.

M. BATAILLE : Madame la Présidente, je m'excuse de ne pas avoir été meilleur sur la présentation de cette délibération et je remercie les services qui sont venus à mon secours. Je précise pour les collègues que ce sont les articles 51, 59 et 60 qui ont été modifiés ; le 51 pour supprimer la charte régionale en vertu de l'existence d'une nouvelle charte nationale de laïcité. Les ajustements des articles 59 et 60 sont faits pour entériner le nouveau système d'avance remboursable. Ce sont donc les articles 51, 59 et 60.

MME FOURÉ : Merci pour ces précisions qui nous éclairent.

Le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.01252

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01556 - Décision modificative du budget principal 2023 de la région des Hauts-de-France

MME FOURÉ : Je passe la parole à Jean-Pierre BATAILLE.

M. BATAILLE : Merci, Madame la Présidente.

Mes chers collègues, vous avez là une décision budgétaire modificative habituelle ; vous savez que chaque année le rythme budgétaire commence par le budget primitif, puis un budget supplémentaire après le compte financier unique qui a remplacé le compte administratif, et une ou plusieurs DM selon nos besoins d'ajustement.

Ajustement de faible amplitude ; 6,79 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires en fonctionnement pour des crédits actuellement votés à 2,755 milliards d'euros. 6,79 millions sur 2,755 milliards d'euros, ce sont de faibles ajustements en fonctionnement. Et 18,75 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires en investissement, sur un total actuellement voté de 1,231 milliard d'euros hors dette.

En fonctionnement, nous avons une bonne nouvelle de légère augmentation de recettes, en recettes d'hébergement et de restauration : +2 millions d'euros.

Nous avons un besoin en légère diminution par rapport à notre prévision pour la DGF. Nous avons voté 141 millions d'euros de besoin au budget primitif 2023. Les remontées actuellement nous permettent de dégager 1,6 million d'euros sur l'enveloppe de DGF ; ce qui est récupéré pourra être redéployé dans d'autres politiques.

En revanche, nous avons besoin de 2,59 millions d'euros pour rémunérer les élèves en formation sanitaire et sociale, avec les deux arrêtés pris par l'Etat, non compensés financièrement. Mais nous avons une obligation d'accepter cette augmentation de rémunération pour les gens en formation.

Enfin, la dernière décision venant de l'Etat est la nouvelle augmentation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 ; avec ce que l'on appelle le dispositif bas de grille, dont vous nous reparlerez, Madame la Présidente, dans la politique salariale de nos ressources humaines, cela nous oblige à inscrire 5,8 millions d'euros de crédits de paiement supplémentaires en ressources humaines.

En investissement, un besoin de 18,75 millions d'euros de crédits supplémentaires, 15 millions à destination de Verkor, l'usine de batteries dont vous connaissez tous le nom, qui est en train de s'implanter sur le port de Dunkerque, et pour lequel nous avons prévu un financement à hauteur de 60 millions d'euros, programmés à partir de 2024. Or le protocole nous demande d'anticiper le premier versement ; donc nous acceptons le principe du premier versement de 15 millions d'euros et nous avons besoin d'inscrire des crédits en développement économique supplémentaires.

Une enveloppe supplémentaire en enseignement supérieur de 2,75 millions d'euros pour financer d'éventuels programmes en enseignement supérieur.

Nous avons besoin d'abonder les crédits du fonds entrepreneurial territorial et de transformation pour lequel nous avons délibéré en commission permanente le 6 juillet. Nous avons besoin d'abonder de 4 millions d'euros ce fonds qui servira au développement économique.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Enfin, nous avons besoin d'un million d'euros au fonds de soutien des violences urbaines. Nous avons voté une délibération de 5 millions. 4 millions sont redéployés au titre des crédits du développement économique. Nous avons donc besoin d'abonder d'un million d'euros cette enveloppe supplémentaire.

Nous avons une légère diminution de nos prévisions d'opérations immobilières universitaires, de 4,25 millions d'euros. Cela ne veut pas dire une suppression, mais un décalage d'opérations prévues. Même chose pour des équipements pédagogiques en lycée, dont on me dit que 4 millions ne seront pas utilisés dans l'enveloppe 2023, et qui nous servent donc à équilibrer notre budget actuellement.

Au total, nous aurons une épargne brute d'équilibre en légère diminution, passant de 239 à 234,4 millions. Notre prévision d'emprunt augmente légèrement – je dis toujours prévision d'emprunt d'équilibre – et passe de 457 à 480 millions d'euros. La CDD de 14,51 années après le BS passe à 14,98 années.

Nous savons tous puisque c'est comme cela tous les ans et c'est tant mieux qu'au moment du CFU nous aurons des chiffres d'épargne brute meilleurs que ceux que nous votons aujourd'hui car par définition nous ne dépenserons pas 100 % ni en fonctionnement ni en investissement. Cela nous permettra d'avoir de meilleurs résultats définitifs.

Telle est l'explication un peu rapide de cette DM.

Merci.

MME FOURÉ : Merci, Jean-Pierre BATAILLE. Nous avons reçu un amendement du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi. Madame VUYLSTEKER le présente.

MME VUYLSTEKER : Merci.

Le 23 juin 2023, Stanislas GUERINI, ministre de la Transition et de la Fonction publiques, annonçait un assortiment de mesures destinées à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et en particulier une prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour les agents de la fonction publique touchant moins de 3 250 euros brut.

Si l'Etat finance cette prime pour les agents de la fonction publique d'Etat ou de la fonction publique hospitalière, elle renvoie aux collectivités le choix et la charge de la verser pour leurs agents. Considérant les prévisions de l'INSEE qui estime que l'inflation qui frappe notre pays sera de 5 % en 2023 d'une part, et l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 1,5 % au 1^{er} juillet dernier d'autre part, nous estimons que cette prime est importante.

Si nous ne sommes pas dupes du petit manège de l'Etat qui défend la libre administration des collectivités chaque fois qu'il ne veut pas mettre la main à la poche et le principe de parité des agents au contraire chaque fois qu'il veut nous imposer ses vues, nous considérons que le travail de nos agents qui sont pleinement engagés, comme Monsieur MOTTE le rappelait à l'instant, auprès des habitants de notre région, doit être revalorisé par le versement de cette prime dont nous connaissons d'ores et déjà les contours puisque le projet de décret reprend en fait les modalités de celui concernant la fonction publique d'Etat et les hospitaliers.

Nous considérons donc qu'il nous faut dès à présent provisionner cette somme.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je vais vous répondre sur cet amendement. Dans le contexte d'inflation actuel, la collectivité fait le choix de soutenir les agents de manière durable et d'aller au-delà de mesures conjoncturelles proposées par l'Etat puisque c'est une mesure qui a vocation à s'appliquer une seule fois. Des groupes de travail sont en cours avec les organisations syndicales pour examiner les mesures concrètes destinées à répondre à deux axes forts fixés par l'exécutif : l'équité d'une part, la reconnaissance d'autre part. Le fruit de leurs travaux sera soumis au

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

CST de décembre 2023 pour être présenté à l'assemblée afin de faire l'objet d'une délibération en fin d'année pour mise en œuvre dès janvier 2024.

Au-delà de cette initiative propre à notre collectivité, le financement de mesures générales est assuré ; dès juillet 2023, il y a eu +1,5 % de revalorisation du point d'indice. En janvier 2024, il y aura cinq points d'indice et la revalorisation des bas de grille des catégories B et C. Ces efforts interviennent après la revalorisation d'un euro du ticket-restaurant voté ici même il y a quelque temps – passant à 8,50 euros –, la mise en œuvre du forfait mobilité durable et la dernière phase de revalorisation du régime indemnitaire qui concernait les catégories A.

Compte tenu des actions déjà menées pour soutenir les agents, je vous propose de rejeter l'amendement présenté.

Y a-t-il des observations sur l'amendement ?

MME VUYLSTEKER : Explication de vote.

Entre 2013 et 2020, l'écart de rémunération s'est creusé de 6 % avec le secteur privé. Cela réduit l'attractivité de tous les domaines du service public. La question que l'on vous pose ce matin, au-delà de mesures pérennes que l'on soutiendra puisqu'on y adhère, est de savoir si aujourd'hui vous voulez envoyer un signal à nos agents en valorisant leur travail autant que celui des hospitaliers et de la fonction publique d'Etat ; nous pensons que cela est important.

MME FOURÉ : Les agents savent à quel point nous soutenons leur pouvoir d'achat avec les mesures déjà prises et celles en cours dont nous aurons l'occasion de reparler dans cette enceinte et qui ne sont pas négligeables, croyez-moi.

Est-ce qu'on peut passer au vote sur l'amendement ?

Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 5 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.01556

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Sur la décision modificative, Madame VUYLSTEKER, vous avez la parole.

MME VUYLSTEKER : Je vous remercie.

Après un budget supplémentaire voté lors de la dernière séance et intégrant les résultats de 2022 et quelques ajustements, vous nous proposez déjà une délibération modificative. C'est plutôt rare, il n'y en avait pas eu en 2022, ni en 2021, mais bien sûr en 2020 du fait de la crise sanitaire.

S'il s'agit d'une petite modification budgétaire en termes de valeur, elle est symptomatique de vos choix politiques. Nous attendions que vous preniez la mesure de la situation actuelle : l'inflation alimentaire et énergétique mais également l'urgence écologique et climatique, dont nous avons pourtant vu les conséquences croissantes cet été.

Pour les modifications en section de fonctionnement vous n'intégrez qu'une partie des mesures déjà faibles du gouvernement sur le pouvoir d'achat qui ne compensent donc pas l'inflation, l'Etat ne compensant pas nos ressources en conséquence. Vous venez par ailleurs de rejeter l'idée de mettre en place la prime exceptionnelle pouvoir d'achat pour nos agents de la région ayant les plus faibles revenus.

Du côté des services centraux et des ports, pas de crédit supplémentaire pour les quelques mesures de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

revalorisation des salaires ; des postes ne seront pas remplacés, la charge du travail pèsera encore sur les agents restants et renforcera le mal-être.

Pour les personnels des lycées, c'est également une annonce de rattrapage des régimes indemnitaires des agents des lycées, une injustice que Thomas HUTIN vous signalait lors de la présentation du rapport social lors de la dernière séance, mais une injustice qui ne commencera à être réduite qu'en 2024 et qui perdurera encore. L'éducation publique est sacrifiée : plus de recettes sur la restauration et l'hébergement des lycéennes et lycéens mais moins de dépenses pour les équipements pédagogiques et la maintenance programmée des lycées. Le Covid et les difficultés de ventilation, les canicules et l'inconfort, l'inflation des coûts énergétiques et les restrictions de cet hiver n'ont pas suffi à vous faire comprendre la nécessité d'un grand plan de rénovation de nos bâtiments d'éducation. Par ailleurs vous rajoutez des crédits en investissement pour l'enseignement supérieur privé, pour des grands projets qui pourraient arriver d'ici à la fin d'année. En commission il a été question d'ajouter 7 à 8 millions d'euros pour l'école d'ingénieurs Junia qui souffre de très gros problèmes de gestion comme l'a révélé un article récent. Avant d'envisager un soutien public il nous faudra au minimum un audit indépendant pour comprendre les responsabilités de ce fiasco ainsi que des garanties par la présence d'un représentant de la région au conseil d'administration.

Pour Verkor l'avance de 15 millions d'euros dès cette année était prévue dans la délibération de la dernière Séance plénière. Les Ecologistes ont voté pour, tout en rappelant que l'écosolutionnisme des véhicules électriques n'est pas la solution miracle face à la dépendance au pétrole pour une transition écologique équitable de la mobilité de notre territoire, qui doit s'accompagner de mesures de report vers les modes actifs, les transports collectifs et partagés, et développer la multimodalité, mais également avoir une réflexion pour réduire les distances contraintes.

Au bilan, un endettement qui augmente par un recours de crédits supplémentaires ; une capacité de désendettement qui flirte avec les 15 années, autrement dit un taux d'endettement de 117 % soit au même niveau que l'Etat ; une gestion qu'avec mon collègue Thomas HUTIN nous jugeons loin d'être vertueuse. Pas assez pour les agents face à l'inflation, de moins en moins pour les dotations publiques, des choix d'investissement qui questionnent au sujet de Junia et une dette qui augmente. Voilà le bilan.

Nous voterons contre cette délibération modificative.

MME FOURÉ : Vous avez donc fait l'explication de vote en même temps, ayant dépassé votre temps de parole.

Madame KERRICH a demandé la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

Monsieur BATAILLE, vous mettez en avant régulièrement votre côté bon gestionnaire de nos finances publiques régionales avec un recours limité à l'emprunt. Or, alors que vous nous expliquez que les recettes de fonctionnement n'augmenteront que de 2 millions cette année en raison de la seule réévaluation des recettes d'encaissement sur la restauration et l'hébergement dans les lycées, vous programmez une hausse des dépenses de fonctionnement de 6,79 millions d'euros en crédits de paiement et de 2,59 millions d'euros en autorisations d'engagement ; et une augmentation de l'endettement de 30 millions sans sourciller. C'est étonnant.

Passons, et actons que si vous proposez autant de dépenses supplémentaires, c'est que vous savez déjà et que nous savons déjà que vous pourrez les financer.

Nous nous posons quelques questions sur les choix d'orientation que vous opérez à l'occasion de cette décision modificative.

Tout d'abord, vous avez certes l'obligation d'appliquer les conséquences des mesures gouvernementales sur la revalorisation des bourses et des formations sanitaires et sociales, ou de hausse du point d'indice. Réjouissons-

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

nous au passage que ces mesures de soutien du pouvoir d'achat face à l'inflation aient été prises même si nous aurions préféré en tant qu'élus de gauche qu'elles soient davantage accompagnées de vraies mesures de lutte contre l'inflation comme un blocage des prix des produits de première nécessité – ce qui ne relève pas de l'échelon régional mais nous le signalons au passage.

Vous revalorisez les bas salaires au sein de la collectivité ; nous nous en réjouissons également. Il s'agit d'une vieille revendication syndicale que nous portons au sein de cet hémicycle. Que ne l'avons-nous fait plus tôt, au lieu de le faire aujourd'hui alors que la vie est devenue vraiment très dure pour ces gens et pour tout le monde de manière générale ! Mais vous n'indiquez aucune réelle augmentation des dépenses de fonctionnement – c'est le débat que nous aurons notamment avec la DGF. Le CESER souligne qu'il y a un risque véritable de besoin de financement : au regard du contexte économique et climatique il y a forcément des financements supplémentaires qui manqueront au bout du compte. Cela nous inquiète. Depuis le vote du budget la situation des Français ne s'est pas améliorée face à l'inflation.

Nous déplorons qu'aucune décision modificative ne soit prise pour alimenter ce que nous appelons de nos vœux, ce qu'a défendu ma collègue Héloïse DHALLUIN tout à l'heure, à savoir un véritable bouclier anti-inflation régional, qui pourrait être constitué de nombreuses mesures ; nous en avons les moyens. Deux exemples pour vous inspirer, je l'espère : un soutien exceptionnel aux services de restauration des lycées, pour leur permettre de maintenir le même niveau de service aux lycéens. Nous avons en effet remarqué qu'à niveau de recette constant, puisque nous avons décidé à juste titre du maintien du prix demandé aux familles, un niveau d'inflation tel que celui que nous connaissons ne peut que contraindre les gestionnaires à économiser soit sur les quantités soit sur la qualité. Nous nous faisons l'écho de services de restauration dans lesquels les fruits frais proposés aux lycéens tendent à disparaître. Augmentons la dotation ou créons une surdotation spécifique pour la restauration. Un autre exemple serait un soutien aux acteurs économiques touchés par la hausse du prix du carburant, les pêcheurs par exemple, dont nous parlerons tout à l'heure.

Pour terminer, un point nous inquiète. Monsieur BATAILLE a indiqué en commission sans plus de précision que parmi les dépenses nouvelles figurait une dotation d'investissement de 7,75 millions, que nous retrouvons de manière un peu floue dans la délibération, à une école d'ingénieurs. Nous ne savons pas laquelle, ni la somme précise ni les codes ne sont mentionnés dans le rapport. Nous avons interrogé les services et n'avons pas plus d'information. Je vous alerte quand même sur la situation mise en exergue par la presse locale, notamment Médiacités qui a récemment consacré un article à une école lilloise d'ingénieurs, Junia, qui a un peu joué au loto en annonçant un projet d'investissement record, et qui manifestement avait mal calibré son projet ; elle se trouve aujourd'hui face au mur de la dette et n'aurait de plus pas publié ses comptes depuis 2019. Je ne doute pas que vos services et vous-même auriez tiqué s'il s'agissait de cette école qui ne publie pas ses comptes. Mais si tel était le cas, lui accorder de tels montants d'investissement sans plus de précisions sur sa situation, la réalité de son programme d'investissement et son plan d'ajustement et de transformation nous semble délicat.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons sur cette décision modificative.

MME FOURÉ : Merci. La parole est à Madame BEUIL.

MME MARAIS-BEUIL : Merci, Madame la Vice-présidente.

Mes chers collègues, le budget supplémentaire présenté aujourd'hui est principalement un budget d'ajustement. Ajustement au niveau des lycées avec ce qui paraît surprenant, une diminution des dotations. Les gestionnaires des lycées doivent aujourd'hui faire mieux avec moins. Cela nous paraît vraiment aberrant.

Ajustement afin de prendre en charge l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires et une revalorisation des bas salaires. Cela nous paraît la moindre des choses.

En investissement nous déplorons le besoin d'un million d'euros en crédits de paiement et de 5 millions en autorisations de programme pour le fonds de soutien aux violences urbaines. Nous sommes totalement d'accord

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

sur le fait qu'il faille aider les commerçants ayant subi une dégradation partielle ou totale pendant cette période. Néanmoins, je vous rappelle que nous sommes, Rassemblement National, pour le « casseur payeur ». Nous ne voulons plus que les dégâts, comme nous le voyons dans ce budget supplémentaire, soient à la seule charge des habitants des Hauts-de-France, surtout dans un contexte de dégradation extrême du pouvoir d'achat. Ce n'est pas aux Français honnêtes, travailleurs et respectueux de la loi de supporter le fardeau financier de cette réparation.

Au niveau des lycées il est fort dommage de voir des reports de travaux. Il faut urgemment lutter contre les passoires thermiques car la baisse du coût de l'énergie n'est toujours pas à l'ordre du jour, en particulier tant que la France ne rompra pas avec les règles absurdes du marché européen qui a entraîné une forte hausse des prix de l'énergie.

Enfin, vous allez mobiliser un emprunt qui passe à 480 millions d'euros, donc 30 millions supplémentaires. Soit, mais nous reprenons une courbe légèrement ascendante, alors que depuis plusieurs années, vous nous promettez une diminution. Soyons plus prudents car il n'est pas prévu de baisse des taux mais plutôt une augmentation de ceux-ci jusqu'en 2025.

C'est pourquoi nous voterons contre cette décision modificative.

MME FOURÉ : Merci. Je donne la parole à Daniel LECA pour répondre à une partie des questions, puis à Jean-Pierre BATAILLE.

M. LECA : Je vais remettre un peu de transparence et apporter des éléments d'information sur le sujet. Des efforts financiers supplémentaires sont faits sur notre budget d'enseignement supérieur recherche, parce qu'il y a eu la volonté de remettre une impulsion sur un certain nombre de projets. Vous évoquez de manière très récurrente Junia. Un travail est en train d'être fait pour accompagner les établissements. Nous le faisons de manière équilibrée à l'échelle du territoire. Nous le faisons en essayant à chaque fois d'avoir en ligne de mire l'intérêt des étudiants de notre région. Vous vous focalisez sur Junia, sachez donc qu'aujourd'hui, à l'instant où l'on se parle, il y a des discussions avec Junia pour accompagner, aider le développement de l'école, mais certainement pas pour venir en secouriste. Ce n'est pas notre vocation, ce ne sera pas notre rôle quoi qu'il arrive. Si nous débloquons des fonds, c'est pour accompagner un certain nombre de projets dans l'intérêt du développement de l'école et des étudiants. Encore une fois nous sommes aujourd'hui en cours de discussion.

Pour le reste, des efforts sont faits pour faire face à un certain nombre de nos engagements, notamment en termes de projets contrat de plan Etat-région. C'est la raison pour laquelle il y a une augmentation budgétaire. Ne voyez là aucune focalisation sur des écoles spécifiques, lisez la presse au travers d'un certain nombre d'éléments d'information pertinents pour la prise de décision mais n'en faites pas l'alpha et l'oméga de notre action.

Enfin, des efforts sont faits, notamment en termes de mobilité des étudiants pour leur permettre de se déplacer à l'étranger. Ce sont des engagements sur lesquels nous sommes très heureux d'être au rendez-vous.

Voilà les quelques éléments d'information que je pouvais vous apporter et aucune décision n'est prise à ce stade.

MME FOURÉ : Merci. La parole est à Jean-Pierre BATAILLE.

M. BATAILLE : Merci, Madame la Présidente.

Je n'ai pas grand-chose à dire car j'ai trouvé que les interventions étaient très nuancées.

Madame KERRICH-BERNARD, vous l'avez souligné, les décisions de l'Etat que nous subissons sur le plan budgétaire, rien que pour les ressources humaines – bravo et tant mieux pour les agents qui en bénéficient –, représentent 5 % de la masse salariale – 3,5 + 1,5 –, c'est-à-dire 20 millions d'euros. L'augmentation de la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

rémunération pour les formations sanitaires et sociales représente à peu près 10 millions d'euros. L'augmentation de l'emprunt d'équilibre que nous allons voter n'est pas de 30 millions, mais de 23. C'est l'emprunt d'Etat, c'est la charge de l'Etat qui ne compense pas totalement, ni même partiellement les décisions qu'il prend pour le bien-être des Français, mais qu'il fait payer par un tiers. Cet équivalent emprunt, c'est celui de l'Etat, de Monsieur MACRON, de Madame BORNE et de son gouvernement.

Je compte sur les nouveaux parlementaires mais aussi les parlementaires actuels pour qu'à l'occasion du projet de loi de finance tous les parlementaires conseillers régionaux tirent la sonnette d'alarme car les finances des régions ne vont pas bien. On considère toujours à tort que toutes les régions ont des excédents de budget pléthoriques et qu'elles peuvent faire face. Je me permets un petit rappel personnel : quand nous sommes entrés en responsabilité avec Xavier BERTRAND début 2016, nous avons recueilli une dette, Madame, qui se montait à 2,9 milliards d'euros. Nous sommes aujourd'hui à 3,2 milliards. Je n'en tire aucune gloire. Comme vous, je combats la dette pied à pied. Je vous ai rappelé régulièrement les volumes d'investissement que nous consacrons chaque année et j'estime qu'avoir contenu la dette en augmentation de seulement 300 millions d'euros, c'est quand même avoir réussi à économiser en fonctionnement, avoir recherché tous les cofinancements possibles et notamment les financements européens. Je vous avoue également, un tout petit peu amer, que si nous n'avions pas hérité d'une telle dette, nous aurions des capacités un peu plus libres aujourd'hui. Merci.

MME FOURÉ : Merci, Jean-Pierre BATAILLE, pour la pédagogie utilisée pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit dans des sujets parfois un peu rébarbatifs mais ô combien utiles.

Peut-on mettre aux voix la décision modificative, si vous en êtes d'accord ?

Le scrutin est ouvert sur la délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.01556

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Personnel

2023.01056 - Modification de la composition de la formation spécialisée du Comité social territorial (CST)

MME FOURÉ : Cette délibération fait suite aux modifications législatives sur les instances avec les organisations syndicales. Il vous est proposé de passer le nombre de suppléants pour les représentants du personnel à 30 sièges, de façon que nous ayons 15 titulaires et 30 suppléants et que cela permette aux organisations syndicales de choisir en fonction des sujets abordés les suppléants qui sont les mieux à même de suivre les dossiers présentés.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Le scrutin est ouvert

Vote sur la délibération n° 2023.01056

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°3 : Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes (1^{ère} partie)

Grandes infrastructures

2023.01492 - Financement des missions permettant le déploiement de la gouvernance du projet de service express régional métropolitain de Lille, la mise en œuvre de la participation du public et la conduite des études nécessaires à la consolidation du projet

MME FOURÉ : Je passe la parole à Olivier ENGRAND pour présenter la délibération.

M. ENGRAND : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, à l'heure de la congestion des accès aux métropoles, il convient de passer à l'action sur la mise en œuvre du report modal vers le train et les autres transports en commun. Le service express régional métropolitain, SERM, permettra donc de développer une nouvelle offre de transport fréquente et attractive en irriguant les agglomérations et leurs territoires. Il permettra d'augmenter la part modale du train de manière significative pour 2,8 millions d'habitants sur le versant français et un million d'habitants côté belge.

Le SERM a pour objectif de multiplier par deux a minima les fréquences des trains en heure de pointe à l'horizon 2035-2040. Cela nécessitera un investissement colossal de quelque 7 milliards d'euros pour les infrastructures uniquement, auxquels il faudra ajouter les coûts de matériel roulant et les charges de fonctionnement supplémentaires.

Si les études depuis 2020 ont permis de définir un parti global d'aménagement, il faut désormais approfondir et consolider le projet afin de solliciter une labellisation auprès de l'Etat dans le cadre de la proposition de loi relative aux projets de services express régionaux métropolitains. Cette labellisation nécessite la réalisation d'études de concertation et des procédures complémentaires à celles déjà existantes.

Pour ce faire, il est prévu par cette délibération de proposer une subvention globale de 2 150 625 euros pour participer au financement de ces procédures complémentaires, qui seront coordonnées par la Société du Grand Paris (SGP) en lien avec SNCF Réseau. La MEL, notre partenaire sur ce projet, participera également au financement des études et délibérera en ce sens lors de son prochain conseil du 20 octobre.

Je veux souligner que si la SGP assure la mission de coordinateur du projet et a pour obligation d'associer l'ensemble des acteurs du territoire à la concertation autour de ces enjeux, nous, les financeurs, resterons aux commandes. Nous resterons vigilants aux annonces du président de la République quant au financement des treize projets de SERM annoncés. Le chiffre de 700 millions d'euros a été avancé. Il est évidemment insuffisant et il ne faudrait pas que s'instaure une coutume, pour le chef de l'Etat ou son gouvernement, d'annoncer de grands projets ou des innovations dans les transports avec l'argent des autres, et le nôtre en particulier, pour paraphraser un vice-président au transport que nous connaissons bien ici.

Le SERM est une chance pour les habitants des Hauts-de-France et pour le désenclavement des territoires. C'est un projet qui va transformer la mobilité de notre région. C'est pourquoi je vous invite à voter pour cette délibération. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Majorité régionale, Républicains et Indépendants)

MME FOURÉ : Merci. Je donne la parole à Madame FINEZ.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

MME FINEZ : Merci, Madame la Présidente.

Deux heures et quarante minutes, ce n'est pas mon record au marathon, chers collègues, mais le temps maximum pour parcourir en voiture les 37 petits kilomètres qui séparent mon domicile du siège de la région un matin où le train n'était pas compatible avec mes autres déplacements de la journée.

Nous subissons une thrombose non seulement de l'A1 mais aussi de plus en plus des axes secondaires, paralysant chaque matin le réseau routier. En plus d'être bonne pour la planète, la question du report modal devient donc primordiale. L'attractivité des communes moyennes dont la qualité de vie est plus que jamais recherchée, encore plus depuis le Covid, est étroitement liée à la question de la mobilité.

Avec cette délibération entérinant notamment la conduite des études, la région réaffirme sa volonté dans la concrétisation de ce projet. Les élus locaux l'attendent pour l'économie de nos territoires et leur développement, et pour nos habitants il devient vital.

Nous devons donc veiller à ce que ce RER soit bien dirigé vers les territoires et non vers Paris. Chacun aura d'ailleurs l'occasion de s'exprimer lors du comité des partenaires le 9 octobre prochain. Cette concertation sera primordiale pour retenir le scénario le plus adapté aux besoins de nos territoires.

Le projet bénéficiera à Orchies, Libercourt, Armentières, Lens, Béthune, Bruay mais aussi à toutes les agglomérations situées au-delà, Arras, Saint-Omer, Dunkerque, Calais, Cambrai, et même Maubeuge.

Pourtant, comme l'a dit mon collègue, les récentes déclarations du gouvernement nous poussent à nous interroger sur la réelle implication de l'Etat dans le projet. En effet, le président de la République nous annonce 700 millions d'euros pour financer l'ensemble des treize projets de RER métropolitains. La région finance déjà en grande partie la régénération des dessertes fines du territoire, abandonnées par SNCF Réseau. Elle doit également assurer la maintenance de ses lignes et du matériel d'exploitation. Comme notre président de région le rappelait récemment, notre service express régional métropolitain coûterait à lui seul entre 7 et 9 milliards d'euros. Pour que le projet de RER métropolitain puisse voir le jour, l'Etat doit donc nous apporter de réelles garanties ainsi qu'aux collectivités locales.

MME FOURÉ : Merci. La parole est à Madame TONDELIER.

MME TONDELIER : Bonjour à toutes et à tous.

Ceci n'est pas une intervention, c'est une supplique. Ne mentons pas aux gens, il n'y a rien de pire en politique, vous le savez. En tant qu'habitante d'Hénin-Beaumont, je voulais vous rappeler quelques épisodes précédents. 2001, élection de Gérard DALONGEVILLE et dans son programme la promesse d'une gare TGV à Hénin-Beaumont. On l'attend encore. 2015, campagne des régionales, la promesse d'un RER à Hénin-Beaumont. On l'attend encore. 2022, Campagne présidentielle d'Emmanuel MACRON, toujours la promesse de ce RER à Hénin-Beaumont et de beaucoup d'argent qui n'arrive toujours pas. 700 millions d'euros pour treize projets, quand le seul projet chez nous coûterait déjà plusieurs milliards, on voit bien que ces promesses ne tiennent pas.

Il n'a rien de pire que les promesses en politique parce qu'elles empêchent d'avancer sur l'existant. Je ne vous dis pas que je m'opposerai, que les Ecologistes s'opposeront à ce RER, cette étoile métropolitaine, ce grand réseau que l'on nous promet ultrarapide, ultra-fiable, avec beaucoup de fréquences, etc. Si nous y arrivons, tant mieux et nous voterons cette délibération. C'est une inflexion par rapport à certaines positions que nous avons pu prendre car depuis le début nous avons du mal à croire en ce projet. Mais s'il s'agit de faire des études de faisabilité, de renforcer la crédibilité du projet, d'aller chercher des financements, allons-y. C'est du transport en commun, nous serons toujours pour.

Mais nous ne voulons pas que pendant que l'on fait miroiter ce RER aux gens, pour Libercourt, pour Lesquin, pour Hénin-Beaumont, pour toutes ces villes qui pourraient être mieux desservies, on se dise qu'en termes

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

financiers il n'est pas intéressant de renforcer l'existant. Peut-être tout le monde se moque-t-il de la ligne TER de Lille – Hénin-Beaumont – Lens parce que ce sont plutôt des gens pauvres qui y habitent, mais c'est l'une des moins fiables de la région, des gens ratent leurs études, perdent leur travail à cause de ce manque de fiabilité. Certains peuvent prendre leur voiture si le train ne marche pas, mais d'autres n'ont pas de voiture ou pas le permis, même si la région les aide à pouvoir remédier à cela. Cela devient donc une inégalité sociale massive et du manque de respect pour les habitants de ce territoire. Vous nous promettez un RER pour demain, très bien, mais nous voulons aussi des TER pour aujourd'hui.

MME FOURÉ : La parole est à Jean-Michel MICHALAK.

M. MICHALAK : Merci, Madame la Présidente.

Annoncé une première fois en novembre 2022 par le président de la République, puis repris lors de la présentation du projet de planification écologique le 25 septembre dernier, le projet de SERM ou de RER métropolitains est un sujet sur lequel notre région n'a pas attendu les annonces présidentielles pour y travailler et nous savons qu'il faudra mobiliser des moyens financiers colossaux pour qu'il devienne réalité.

Lors de l'examen de cette délibération, par notre commission des transports, nous avons eu d'ailleurs des débats très constructifs entre l'exécutif, la majorité et les oppositions, que je tiens à saluer aujourd'hui car c'est dans cet état d'esprit que nous devons nous mobiliser autour d'un projet qui nous rassemble.

Mais force est de constater que nous en sommes aux esquisses et aux déclarations d'intention. Bien sûr, dans le cadre de la loi LOM, l'écomobilité tient une place centrale avec de nombreuses transitions à opérer et un changement de mentalité à amorcer. Ce projet a évidemment tout son sens.

Nous serons attentifs aux missions du prestataire, la Société du Grand Paris, qui assurera la coordination du projet afin de mettre en œuvre une gouvernance et de définir les modalités de participation des territoires et des habitants de notre région, c'est-à-dire mettre en œuvre le déploiement de la stratégie d'association des collectivités territoriales, du public et d'autres acteurs locaux, y compris les acteurs belges, afin d'assurer l'adhésion des territoires au projet.

Nous nous étonnons de la méthode gouvernementale sur ce projet, qui s'apparente davantage à de la communication politicienne qu'à une véritable feuille de route. Dix projets annoncés par le président en 2022, treize le 25 septembre dernier, avec le lendemain une déclaration du ministre des Transports qui annonce entre dix et quinze projets au niveau national. Cette impression d'improvisation nous interpelle sur un sujet aussi stratégique pour notre pays.

De même, comme l'ont dit mes collègues, l'enveloppe annoncée par le chef de l'Etat à hauteur de 700 millions d'euros n'absorbera évidemment pas la dépense, loin de là. Espérons qu'il ne s'agisse sans doute que d'une première enveloppe. Mais sur de tels projets nous avons besoin de visibilité. Cette ambition pharaonique ne pourra se réaliser qu'avec un partenariat solide entre les différents financeurs et une vision stratégique partagée.

Au-delà du SERM, du RER métropolitain nos espérances se tournent aussi vers le plan à 100 milliards d'euros pour le ferroviaire, que nous espérons être massivement dirigé vers la régénération de notre réseau. L'objectif de décarbonation de nos modes de transport ne se fera qu'à la condition d'une mise à jour de ce dernier.

Nous formulons donc le vœu que le projet de RER métropolitain se réalise dans les meilleures conditions possibles et que le résultat soit à la hauteur de nos ambitions collectives. Ainsi, c'est avec raison, volontarisme, mais surtout vigilance, que notre groupe votera cette délibération. Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je donne la parole à Adrien NAVE.

M. NAVE : Merci, Madame la Vice-présidente.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Chers collègues, comme le canal Seine-Nord le service express régional métropolitain est un projet dont nous parlons depuis plusieurs années. Comparaison n'est pas raison car par nature le canal Seine-Nord est un projet d'intérêt étatique puisqu'il assure le lien entre les habitants qui vivent sur la Seine et ceux qui vivent sur l'Escaut. Le service métropolitain a, quant à lui, une dimension bien plus régionale, puisqu'il contribue à l'aménagement du territoire régional, et plus particulièrement du bassin minier vers la métropole lilloise. C'est dans ce cadre que notre Conseil régional doit être particulièrement mobilisé, pour que ce dossier avance rapidement afin d'être opérationnel le plus vite possible.

Avec cette délibération, nous repartons pour dix-huit mois d'études, études nécessaires mais bien trop longues et trop coûteuses. Nous parlons de ce projet depuis 2015, et même avant, Marine LE PEN en avait parlé dans son programme régional en 2015. Sébastien CHENU en avait également parlé dans son programme lors des régionales de 2021.

C'est un projet dont le financement n'est pas sécurisé. Il faudra anticiper son financement régional et être mobilisé pour que l'Etat tienne ses engagements financiers. Nous le savons, vous le savez, souvent MACRON et ses amis varient, bien fou qui s'y fie. Les « en même temps » permanents du président et de ses ministres sur tous les sujets et particulièrement sur les transports nous appellent à une grande vigilance. Il y a nécessité d'aller vite pour répondre à un besoin croissant de mobilité de nos territoires vers nos territoires.

Politiquement il faudra aussi se demander s'il faut favoriser plus de déplacements vers la métropole ou favoriser l'implantation d'activité dans les territoires hors métropole. Voilà aussi un autre sujet dont il faudra s'emparer. Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je donne la parole à Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Madame la Présidente, chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que nous votons ce jour une délibération cadre dans la mise en place du schéma express régional métropolitain de Lille. Je le dis d'emblée, notre groupe votera favorablement cette délibération.

Mieux connecter les bassins de vie aux bassins d'emploi, protéger l'environnement en proposant une solution de transport bas carbone et à faibles émissions, et créer plus d'emplois à terme pour effectuer ces nouvelles missions, nous ne pouvons qu'y souscrire, surtout que ce projet a été initié sous la mandature de Daniel PERCHERON. Nous en voyons la concrétisation ce jour.

De plus, vous n'êtes pas sans savoir que ce mercredi 4 octobre, la SNCF a ouvert ses ventes de billets pour la saison hivernale. Le site SNCF Connect a alors connu une augmentation exponentielle avec plus de 240 % de visites par rapport à l'année dernière. Oui, les Français préfèrent incontestablement le train.

Cependant, nous avons plusieurs craintes sur la mise en place de ce projet. Comme nous l'avons évoqué en commission, nous sommes inquiets de la concentration de l'attention sur l'étoile de Lille. Notre position est constante, nous voterons toujours favorablement pour l'augmentation du service ferroviaire, dès lors que cette dernière ne se fait pas au détriment d'autres liaisons. Nous serons particulièrement vigilants à ce que cela n'impacte pas les dessertes dites fines du territoire.

Nous avons également la crainte que SNCF Réseau et nous, région, délaissions le projet LSA3, Lille – Sambre-Avesnois, permettant d'améliorer la fiabilité et le cadencement de la liaison entre Lille, Valenciennes et la Sambre-Avesnois. J'espère que vous allez nous rassurer sur ce point.

Le financement du SERM dans sa globalité nous inquiète également. Si nous ne sommes qu'à une phase d'installation de la gouvernance, nous ne pouvons qu'être inquiets pour la suite. Madame la Présidente, comme vous l'avez précisé dans différentes interventions, l'Etat ne prend pas encore une fois ses responsabilités pour le financement de ce projet d'envergure : 700 millions d'euros pour bâtir treize RER métropolitains, cela nous laisse à penser que « bien faire les choses est mieux que seulement bien les dire » pour citer Benjamin Franklin.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

700 millions divisés par 13, cela représenterait approximativement 50 millions d'euros pour notre région. Que dire face à ce montant quand notre projet de SERM est estimé entre 7,5 et 9 milliards d'euros ?

En outre, si l'augmentation de la fréquence pour les usagers est indispensable avec le report grandissant sur le train, il ne faudrait pas oublier le passage du fret. Gardons en mémoire l'interruption du trafic le mardi 5 septembre dernier sur une journée complète en raison d'un train de marchandises d'une compagnie privée qui est tombé en panne à hauteur de Saint-Amand-les-Eaux sur l'axe Lille-Valenciennes. Dès lors, comment pourrions-nous intégrer le fret dans ce SERM ?

C'est un projet dans le temps long qui s'ouvre aujourd'hui. Ce temps long nous invite à réfléchir à l'implication des collectivités et des usagers dans ce projet. Il nous a été indiqué en commission que les collectivités concernées seront réunies le 9 octobre alors qu'elles déploreraient un manque d'information. Fort bien, mais nous émettons le vœu que les associations qui représentent les usagers soient intégrées dans nos échanges.

J'ajouterai, Madame la Présidente, que depuis des années divers scénarii ont été explorés autour de ce SERM. Nous aimerions en avoir une visibilité, savoir lesquels ont été abandonnés ou retenus, afin de comprendre entre autres pourquoi le coût du projet serait passé de 2 milliards d'euros en 2015 à 8 aujourd'hui si l'on en croit la rumeur, puisque nous manquons d'information officielle.

Vous l'avez compris, Madame la Présidente, nous voterons pour cette délibération, avec les réserves que nous avons évoquées. Je vous remercie.

MME FOURÉ : Monsieur POIX est inscrit pour une explication de vote.

M. POIX : Tout à fait, Madame la Présidente.

Les promesses n'engagent que ceux qui y croient et cette promesse-là est surtout financée avec l'argent des autres, en particulier notre argent, donc nous devons être très vigilants.

Nous sommes au stade des études mais rien n'empêche d'avoir une vision stratégique sur ce que nous voulons faire de ce SERM. C'est un enjeu majeur d'aménagement du territoire car cela va concerner plus de la moitié des habitants de notre région, 3,8 millions d'habitants. C'est aussi un enjeu d'aménagement du territoire puisqu'il faut combattre la logique de la métropolisation à outrance, nous en sommes tous conscients sur ces bancs.

Le doublement des cadencements n'est pas une fin en soi. Je pense qu'il faut aussi veiller à ne pas tomber dans ce piège.

Parlons déjà du financement. Il faut cesser ce jeu de poker menteur du côté de l'Etat, concernant le coût. Si on prend le plan global de 100 milliards, nous avons de notre côté des estimations entre 8, voire 13 milliards pour les estimations les plus hautes si l'on inclut une gare pharaonique traversante. L'Ile-de-France dans le même temps a demandé 38 milliards. Si on ajoute les 38 milliards d'Ile-de-France aux 13 de notre SERM, fourchette haute, on a déjà grillé la moitié de l'enveloppe supposée mise par l'Etat mais aussi par les régions, puisque c'est du 50/50 sur le financement.

Ensuite, il faut bien penser la gouvernance. On est là un peu dans la navigation à vue. Je pense qu'il faut être prudent avec le fait de laisser les clés à la Société des Grands Projets – c'est ainsi qu'elle a été rebaptisée. Il ne faut pas que SNCF Réseau et la région soient mis de côté, il ne faut pas non plus que les usagers regardent passer les trains de ce grand SERM.

Je pense aussi qu'il faut revoir les questions d'infrastructure plutôt que cette obsession du cadencement.

Comment allons-nous aussi financer les autres projets quand on aura payé le RER entre Lille et Hénin-Beaumont qui est indispensable, nous en sommes tous convaincus et l'attendons depuis très longtemps. C'est un

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

point central. Nous devons sortir de la logique de la concentration et de la métropolisation des transports sur les grandes aires urbaines et renouer avec une politique d'équilibre territorial. J'en profite aussi pour parler de la ligne Ascq-Orchies. Monsieur le Président, vous avez été interpellé par neuf élus qui souhaitent un projet de réouverture sur une solution légère, cadencée, de cette ligne. C'est l'occasion ou jamais de l'inclure dans ce grand projet de SERM et d'aller chercher l'argent dans le cadre de ce projet, car l'occasion fait le larron, comme on dit trivialement.

MME FOURÉ : Merci. La parole est à Christophe COULON pour une explication de vote.

M. COULON : Merci.

Une réaction aussi pour qu'il n'y ait pas de doutes, nous sommes tous extrêmement inquiets des financements de l'Etat, qui plus est quand on voit que de vieux projets comme Picardie-Roissy passent un peu au second plan, même si ce n'est pas le seul fait de l'Etat, quoi que...

Je voudrais lever un doute. Quand vous dites, Madame TONDELIER, qu'il ne faut pas mentir aux gens, si nous avons, en 2015, repris à notre compte un projet qui, Madame DHALLUIN l'a rappelé, était issu de la majorité de Monsieur PERCHERON, il me semble que dans sa majorité il y avait un certain nombre de vice-présidents écolo. Si le projet est sorti, c'est parce qu'il avait une caution politique également de la part de votre groupe, sans quoi je pense que rien ne les obligeait à laisser partir un débat public. L'opportunité de cette liaison est tout à fait avérée, nous sommes tout à fait d'accord et c'est pour cela que nous le reprenons. Il n'y a pas de volonté de notre part d'instrumentaliser ce projet. Et rappelez-vous d'où il vient, solidarité intergénérationnelle, Madame TONDELIER.

MME FOURÉ : Madame TONDELIER, vous n'avez pas la parole. La parole est à Olivier ENGRAND.

M. ENGRAND : Merci, Madame la Présidente. Je voudrais ajouter quelques éléments. Les RER sont avant tout des TER. Nous connaissons tous les lignes déjà très saturées car le dernier projet d'ampleur dans la région a été la LGV Nord. Cela fait donc trente ans que personne ne s'est préoccupé du développement des capacités ferroviaires du réseau existant. A qui la faute ? Qui était aux affaires à cette époque ?

Je voudrais ajouter que la LSA est inscrite dans le pacte Sambre-Avesnois-Thiérache. Ce sera bien prévu dans le CPER, ce sera inscrit.

Enfin, sur le fret on vous a répondu en commission. Le fait de déverrouiller le nœud de Lille va permettre de développer le fret. Tout cela va bénéficier à l'ensemble des trafics.

MME FOURÉ : Merci. Monsieur FOUTRY a demandé la parole, brièvement.

M. FOUTRY : Brièvement, pour expliquer à Monsieur POIX que mon bureau reste ouvert avec mon autre casquette, celle de président de la communauté de communes Pévèle-Carembault puisque vous êtes intervenu sur la ligne Ascq-Orchies. Je m'en suis d'ailleurs ouvert auprès d'un des neuf maires que vous avez évoqués tout à l'heure. Il faut être tout à fait clair, nous sommes dans une configuration sur Ascq-Orchies où un travail a été mené ces dernières années à la volonté du Conseil régional des Hauts-de-France, à la volonté de la Métropole européenne de Lille, à la volonté aussi de Pévèle-Carembault. Cela a associé un grand nombre de maires des communes concernées.

Chacun est libre de dire ce qu'il souhaite d'une étude mais il faut respecter le travail qui a été fait. Aujourd'hui, une décision est sur la table, celle de la MEL, de Pévèle-Carembault et de la région, de poursuivre le travail de réflexion sur le car à haut niveau de service avec un cheminement cyclable sur l'ensemble de l'itinéraire. Nous avons un souci avec une commune de la MEL il faut travailler de manière constructive et trouver des solutions.

Je rappelle juste un chiffre. Madame TONDELIER, vous avez évoqué les coûts pharaoniques de certains projets. Sur la ligne Ascq-Orchies, l'étude, qui n'a pas été menée par le Conseil régional, par les services internes,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

mais par un cabinet, huit comités de pilotage – je ne vais pas revenir sur tout le travail qui a été fait mais il faut respecter ce travail fait par les techniciens – donne un potentiel de 1 400 passagers par jour. Si nous faisons du train ou une solution ferrée, il faut 240 millions d'euros d'investissement minimum – 172 millions d'investissement et on arrive à 240 millions avec le fonctionnement sur vingt ans. Est-ce que c'est raisonnable ? Je ne veux pas être taxé de celui qui ne voudrait pas que ce projet sorte, mais considérant tous les enjeux d'aménagement que nous avons, je pense qu'il faut tenir un langage réaliste et raisonnable et se mettre enfin autour d'une table pour regarder pourquoi les territoires ont voté pour l'autre solution.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Madame TONDELIER, vous demandez un rappel au règlement ?

MME TONDELIER : Oui, j'ai tenté ma chance puisqu'il y avait d'autres prises de parole. Premièrement, tout cela a un coût évidemment et on arbitre toujours entre plusieurs dépenses. Ma crainte est que, quand on voit arriver des projets qui parfois sont des mirages, pendant des années on n'investisse pas dans les lignes. Sur la ligne TER Lille-Lens, il y a beaucoup de pannes de passage à niveau, des manques d'investissement. Je comprends que si on s'apprête à investir 7 milliards sur un RER Lille – Hénin-Beaumont, on ne va peut-être pas mettre l'argent dans les lignes TER. Comme la ligne RER n'arrive pas non plus, on se retrouve pris « le cul entre deux chaises », pardonnez-moi cette expression peu glamour, mais éloquente.

Deuxièmement, pour répondre à Monsieur COULON, il ne me semble pas qu'en 2015 nous étions en liste commune avec le président de région. Je me rappelle par contre très bien de la réunion publique de concertation sur le RER Lille – Hénin-Beaumont à Hénin-Beaumont où je m'étais même fait intimider personnellement. Monsieur CARON était à mes côtés. Il était intervenu en tant que président de la mission bassin minier UNESCO, parce que ce projet risquait de remettre en question le classement du terroir Sainte-Henriette d'Hénin-Beaumont au patrimoine mondial de l'UNESCO, pas juste au moment de sa construction, mais au moment même de sa conception. Il y a des exemples dans le monde où un projet qui remet en question l'entourage d'un site classé remet aussi en question le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Et surtout, il n'était pas faisable en l'état de présentation en 2015, on ne savait même pas où faire la sortie d'autoroute à Sainte-Henriette où se croisent déjà l'A1 et l'A21. On ne savait pas comment faire avec cette barrière infranchissable pour les espèces, on ne savait pas comment creuser cette gare au deuxième sous-sol de Lille-Flandres. On ne savait pas où le train sortait de terre entre Lille-Flandres et Lesquin. Ce projet ne roulait pas.

Il faut donc évidemment des études supplémentaires. Mais nous serons extrêmement vigilants à l'impact environnemental de ce projet parce que nous avons déjà sur son tracé l'autoroute, la ligne TGV, la ligne TER et que ce sera une quatrième barrière infranchissable pour les espèces ; parce que nous tenons au site Sainte-Henriette classé à l'UNESCO et qui est riche en biodiversité. Quand on est écologiste, on veut des transports en commun, mais on fait aussi attention à leur impact sur l'environnement. Voilà comment très simplement expliquer les choses.

MME FOURÉ : Monsieur POIX, vous avez pris tout votre temps de parole normalement.

M. POIX : Comme j'ai été cité par Monsieur FOUTRY, je peux me permettre pour une fois d'invoquer l'article 2.2. Je l'invoque très rarement, je n'en abuse pas.

MME FOURÉ : Très brièvement alors.

M. POIX : Pour répondre très cordialement à Monsieur FOUTRY, je respecte énormément le travail des services et des techniciens. J'ai lu ces études fort intéressantes, mais je dois quand même préciser qu'il n'y a pas qu'une commune qui n'est pas d'accord avec le projet évoqué par la CCPC et par la MEL. Il y a Anstaing, Bachy, Bouvines, Chéreng, Baisieux, Gruson, Sainghin-en-Mélantois, Tressin et Villeneuve d'Ascq.

Quant à la zone de chalandise, je suis plus optimiste que vous, Monsieur FOUTRY, car on est sur un bassin-

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

versant est et sud de la métropole de 100 000 habitants, de 19 communes. Il y a aussi les 5 000 élèves de Genech et ceux de Cysoing qui sont dans le besoin d'une amélioration de ces liaisons décarbonées et durables. Quant à la voie vélo, ce n'est pas incompatible, j'y suis favorable aussi mais elle doit venir doubler, dans l'esprit des maires qui portent ce projet, une liaison légère, qui ne coûtera pas 260 millions, comme vous l'avancez, mais qui sera beaucoup moins onéreuse. Donc profitons de cette formidable chance que nous avons avec le SERM pour pouvoir le mettre dans le paquet et ainsi aboutir au désengorgement des versants sud et est de la métropole. Je pense que nous partageons, Monsieur FOUTRY, le même questionnement sur la façon de désengorger l'accès sud de la métropole. Il n'est pas acceptable de mettre deux heures pour faire Lille-Valenciennes.

MME FOURÉ : Je vous suggère à l'avenir de développer ce genre de débat au sein de la commission plutôt qu'en Séance plénière. Cela y a davantage sa place.

Je mets aux voix la délibération. Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2023.01492

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRÉSIDENT : Juste quelques précisions. Le service express régional métropolitain de Lille ne démarrera vraiment que quand le barreau Amiens-Creil-Roissy aura démarré, sans aucune possibilité de marche arrière ou de mise en pause. Cela ne démarrera pas avant. Je l'ai dit au préfet, je l'ai fait savoir à d'autres éminences. C'est clair, c'est la priorité.

D'autre part, j'avais dit qu'il manquait un zéro dans les chiffres avancés. Ce n'est pas vrai, il manque deux zéros ; pour la réalisation sur l'ensemble du pays, les 700 millions sont ridicules. Ceux qui ont conseillé au président de la République de dire cela ne sont pas au niveau. On a pensé faire un effet d'esbroufe et cela a fait plouf. 700 millions divisés par l'ensemble des projets métropolitains, cela ne suffit même pas pour les études.

Troisième point que je voulais évoquer avec vous, il ne s'agit pas pour la région de mettre tous ses œufs dans le même panier du SERM pour les dix ans qui viennent. Il a une vraie utilité mais ce qu'il y a à faire en Picardie fait partie aussi des priorités. On a aussi une nouvelle desserte du littoral à imaginer, notamment avec les projets de transformation économique. Et de quel droit oublierais-je le Douaisis, le Valenciennois et l'Amiénois ?

On sait donc qu'on a vraiment besoin d'un plan d'investissement massif ; je ne crois pas que ce projet finira à 7 milliards d'euros, mais plutôt à 9 milliards. Pour qu'il voie le jour, il faudra des engagements plus précis de la part de l'Etat, non pas lever un impôt pour financer, mais donner de l'argent. Et il n'est pas question que cela concentre et mobilise l'intégralité des financements en région dans les dix ans qui viennent. Il y a des territoires qui ont absolument besoin d'avoir une mise à niveau importante.

Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier d'importance, ambitieux, auquel je crois profondément. Mais on ne le fera pas tout seul. Si le canal Seine-Nord a enfin pu démarrer, c'est tout simplement parce qu'il y a eu des financements de l'Etat, des autres collectivités et de l'Europe. S'il n'y a pas de financement de l'Europe sur un projet tel que celui-ci, il risque d'être singulièrement compromis.

Une petite parenthèse. J'ai rencontré en présence de Philippe BEAUCHAMPS les représentants de Valdunes. Monsieur BRUN intervenait en tant que membre de la délégation. Je propose aux différents présidents de groupe de présenter avant la fin de la Séance plénière une rédaction commune pour saisir officiellement le ministre LESCURE, en précisant exactement ce que la région est prête à faire en financement, formation et investissement, si tant est que l'on ait un repreneur prêt à investir clairement et massivement, avec des garanties pour l'emploi, et en rappelant que notre proposition, notre position porte sur les deux sites. D'autre part pour accentuer la pression il y sera demandé également la mise en place rapide d'une vraie table ronde, avec l'ensemble des parties prenantes, y compris la région et les représentants du personnel, avec Alstom, la SNCF et la RATP. C'est l'Etat, actionnaire de la RATP et de la SNCF, qui peut le faire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Si vous en êtes d'accord, nous allons proposer une prérédaction pendant la pause aux différents présidents de groupe ou à ceux que vous déléguerez pour travailler sur le fond. On en donnera lecture avant la fin de la séance et on l'enverra à Roland LESCURE avant la fin de la journée. C'est ce que j'ai dit aux représentants du personnel et ce que je suis allé dire aux salariés qui sont dehors. Mon cabinet va prendre contact avec les présidents de groupe ou ceux que vous déléguerez pour travailler sur la rédaction.

2023.00059 - Plan vélo 2024-2028

M. LE PRESIDENT : J'ai un amendement n° 3 du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi défendu par Monsieur POIX. C'est Olivier ENGRAND qui lui répondra.

M. POIX : Monsieur le Président, mes chers collègues, cet amendement s'inclut dans la page 54 de l'annexe, principe n° 24. Je propose d'ajouter la phrase suivante : « La région s'engage à horizon 2028 à mettre à disposition un vélo pour chaque élève des Hauts-de-France entrant en seconde générale, technologique, professionnelle ou en CFA. »

L'objectif de cette mesure est d'encourager la pratique du vélo, de généraliser son usage auprès des publics les plus jeunes, mais aussi de créer un lien de partenariat fort et durable avec les acteurs du tissu économique qui tendent à se développer dans les Hauts-de-France. Cette proposition rejoint les préconisations de l'ADEME sur la massification de la pratique du vélo et la facilitation de l'équipement des élèves.

L'ADEME note dans un rapport de septembre 2022 que 29 % des collégiens, 19 % des lycéens sont accompagnés par un adulte pour se rendre dans leur établissement. Développer l'utilisation du vélo aurait des effets positifs pour lutter contre la sédentarité qui augmente chez les 11-17 ans – 73 % de cette tranche d'âge ne pratique pas les soixante minutes d'activité requises – et renforcer l'autonomie des jeunes.

Il y a des freins à combattre, notamment le coût, puisqu'un Français sur deux âgé de 15 ans n'a plus ou pas de vélo. Nous devons aussi travailler sur le manque d'infrastructures adaptées dans les lycées, même si des choses ont pu être déployées. Nous devons également agir sur l'aide. D'autres régions le font. L'Occitanie à travers son forfait bonus mobilité durable donne 200 euros pour aider les lycéens ou les agents du public ou du privé à acquérir un vélo. Les Pays de la Loire ont débloqué 100 000 euros. L'Ile-de-France donne également 400 euros. Nous devons rester dans ce peloton de tête. Toutes les régions n'ont pas de plan vélo, il faut reconnaître ce geste posé par la région mais le muscler fortement pour ne pas pédaler dans le vide.

Cet amendement renoue aussi avec l'histoire. Ce vélo offert aux lycéens en seconde, c'est un amendement que l'on peut retrouver dans la campagne de 2010 ; un candidat centriste, Monsieur HENNO, désormais parti sur les rivages de la Macronie, le portait dans son programme. Nul doute que les conseillers régionaux siégeant derrière moi, héritiers et continuateurs de Monsieur HENNO, seront sensibles à cet amendement. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Je vais juste faire un rappel au règlement pour dire que jusqu'à cette heure Olivier HENNO n'était toujours pas sur les rivages de la Macronie. A bon entendeur.

Monsieur ENGRAND.

M. ENGRAND : Monsieur le Président, chers collègues, Monsieur POIX, l'objectif de la région est effectivement de faciliter l'accès des élèves au lycée à vélo depuis les réseaux cyclables. Cela passe par le déploiement des garages à vélo sécurisés, par la sensibilisation à travers le centre de ressources en écomobilité, et par la mise en place des plans de déplacement établissement scolaire dans les lycées.

A cet égard, la sécurisation des réseaux cyclables aux abords des lycées et l'absence de stationnement vélo dans les établissements scolaires nous apparaissent comme les freins les plus importants à la pratique du vélo. C'est sur cela que la région va porter son effort car c'est le point dur, plus que l'acquisition de vélos. Nombre

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

d'habitants en possèdent déjà un ou ont les moyens de s'en procurer un neuf ou de seconde main. L'Etat, certains départements, EPCI, communes ont déjà mis en place ce type d'aide à l'acquisition d'un vélo – dans celle où je suis élu nous avons mis en place un tel dispositif pendant deux ans. Il convient de ne pas agir en doublon.

Il est donc proposé de rejeter l'amendement.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00059

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 4 du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi défendu par Monsieur POIX. Olivier ENGRAND vous répondra.

M. POIX : Merci. Cet amendement propose d'ajouter la phrase suivante au principe n° 40 dans l'annexe de la délibération : « La région accompagnera également les collectivités locales qui souhaiteraient créer des maisons de livreurs et coursiers à vélo. »

Cette proposition d'amendement s'inscrit pleinement dans la logique de la délibération qui souhaite renforcer le vélo comme moyen de transport pour la mobilité quotidienne et de loisir, mais aussi pour l'activité professionnelle. Nous devons accompagner les collectivités locales qui souhaitent, comme Bordeaux ou Paris, créer ces maisons de coursiers à vélo afin d'améliorer leurs conditions de travail. C'est un enjeu social majeur pour nos villes ainsi que dans la lutte contre la précarisation du monde du travail qui touche particulièrement ces livreurs et coursiers ; depuis plusieurs mois, ceux-ci luttent pour demander une requalification en salarié et en CDI auprès de leurs plateformes. Une précarité de statut donc mais aussi de conditions de travail. Ces maisons de coursiers à vélo seraient des lieux dédiés au repos, mais aussi des lieux qui disposent de sanitaires, de douches, et qui peuvent aussi servir de permanence juridique et administrative pour les aider dans leurs différentes démarches.

A Bordeaux 6 000 livreurs peuvent désormais bénéficier de cette structure qui vient de se créer. 75 % des livreurs travaillent six jours sur sept, pour l'instant six jours sur sept à la rue. Je pense que ce serait une question de dignité de leur accorder ce lieu, qui rejoindrait la tradition des lieux dont disposaient les chauffeurs de taxi dans le temps, pour se restaurer, se retrouver et s'organiser.

C'est une disposition que je propose d'inclure dans notre plan vélo, afin de soutenir, comme nous pouvons le faire parfois en matière de mobilité, comme cela peut aussi s'inscrire dans le cadre de la loi LOM, les collectivités qui souhaiteraient acquérir un local, pour permettre à ces livreurs de bénéficier de cette structure sociale et sanitaire. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur ENGRAND.

M. ENGRAND : Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, la région en tant que chef de file pour le développement économique s'est donné comme objectif de développer la filière vélo et l'entrepreneuriat à vélo, pour la construction d'une économie décarbonée, ce qui se traduit dans son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, récemment adopté.

Le soutien qu'apporte la région se fait à travers les différents dispositifs déjà existants, qui déclinent les orientations du SRDEII et de REV3, et permettent d'accompagner les entreprises à tous les stades de leur développement, incubation, pépinière, installation, développement, innovation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

En ce qui concerne l'entreprenariat à vélo, il apparaît que ce sont les villes et métropoles, propriétaires de locaux, aménageuses, qui sont les plus à même d'apporter des solutions aux coursiers à vélo, à l'image des exemples que vous citez, aux côtés des collectivités et partenaires compétents en matière d'action sociale.

Il est donc proposé de rejeter l'amendement.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.00059

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Sur la délibération à proprement parler...

M. BROHARD : Avant d'étudier la délibération, et comme le règlement intérieur nous l'autorise, nous aimerions avoir une suspension de séance, s'il vous plaît, de quinze minutes.

M. LE PRESIDENT : Dans ce cas, je suspends complètement pour le déjeuner. On reprendra à 14 heures 15.

M. BROHARD : C'est noté, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : 14 heures 15. Reprise des travaux.

Pour la rédaction, mon cabinet et Philippe BEAUCHAMPS se rapprochent des présidents de groupe.

(temps de latence)

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de vous rasseoir et de faire venir maintenant les représentants de la commune d'Esquelbecq pour leur rendre hommage.

(entrée des représentants de la commune d'Esquelbecq)

On va vous mettre à l'honneur en vous donnant un micro dans quelques instants.

MISE À L'HONNEUR DE LA COMMUNE D'ESQUELBEQ, « VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS » 2023

M. LE PRÉSIDENT : Je voudrais dire que ce n'est pas seulement l'histoire d'une reconnaissance et d'un honneur qui vous est fait et qui est fait à l'ensemble de la région. C'est aussi une histoire particulière pour Esquelbecq car il n'y a pas si longtemps que cela, après le traumatisme du Covid en 2021 l'Yser connaît une crue historique. Jamais l'eau chez vous ne sera montée si haut. Mais c'était sans compter sur la résistance et la résilience des Flamands que nous connaissons tous et qui est proverbiale. Les habitants se sont remontés les manches, vraiment.

Après avoir eu l'immense fierté d'avoir le succès de Cassel en 2018, nous avons l'occasion aujourd'hui de vous féliciter, de féliciter les représentants du plus beau village de France. C'est une forme d'ascenseur émotionnel. Vous avez connu de grandes difficultés et la plus grande fierté qui soit pour une commune, un village. C'est une récompense pour vous, pour les habitants, mais aussi pour tout un territoire, qu'il soit local, départemental et régional.

Entre le château, l'église, les bâtiments historiques, la brasserie Thiriez, la Nuit des livres, le festival Label Guit'Art, sans oublier dans cette année européenne de la gastronomie la Patate Feest qui a fêté son quart de siècle cette année – on s'y baignait dans une piscine de purée à un moment donné –, Stéphane Bern a déjà tout dit sur vous. Je ne peux que vous donner rendez-vous, les uns et les autres, sur la place du village pour une bonne bière, avec modération évidemment.

Il est temps d'entendre celui qui en parlera bien mieux que moi, quasiment mieux même que Stéphane Bern. C'est à vous que je donne la parole, Monsieur le Maire, en vous disant encore une fois toute la fierté qui peut légitimement être la vôtre. Nous sommes très heureux pour vous, très fiers pour vous. Merci à vous.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. ROUSSEL : Merci à toutes et à tous. Nous allons essayer d'être brefs.

Merci, Monsieur le Président, de nous accueillir en cette Séance plénière. L'équipe qui a travaillé, quand le défi nous a été lancé, est en grande partie composée d'élus et d'employés municipaux.

J'ouvre une petite parenthèse, si vous me le permettez. On a suivi la Séance plénière. On peut dire qu'il y a un décalage avec d'un côté le Haut-Karabakh envahi par l'Azerbaïdjan, de l'autre Esquelbecq, village préféré des Français 2023. Mais d'une certaine façon, il n'y en a peut-être pas forcément parce que le niveau est différent. Mais vous avez été interpellé par Monsieur GUEVORKIAN et je trouve que vous avez réagi de la meilleure façon possible en soutenant cette délibération à l'unanimité, au-delà des clivages.

De notre côté, on a eu ce défi lancé par Stéphane Bern en 2022. Il y a un an et demi on m'a appelé en me disant : « Monsieur le Maire, est-ce que cela vous dirait d'être le candidat des Hauts-de-France ? » Je n'ai pas réfléchi, j'ai dit : « Oui, d'accord. » Et en janvier 2023, ils sont revenus vers nous en disant : « Vous êtes le candidat des Hauts-de-France. » Cela calme. On a un défi à relever...

M. LE PRÉSIDENT : Cela ne calme pas, cela énerveille !

M. ROUSSEL : C'est une façon de parler !

Merci de cette délibération votée à l'unanimité et merci de votre soutien dans ce défi que l'on a réussi à relever. On l'a relevé pour Esquelbecq, pour la communauté de communes des Hauts de Flandre, pour le département

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

du Nord, pour le Pas-de-Calais, les cinq départements, pour la région des Hauts-de-France.

A Esquelbecq, autour de la table il n'y a pas d'esprit partisan dans le fonctionnement communal. C'est l'intérêt des enfants, des aînés qui prime, on fonctionne comme cela depuis des dizaines d'années. On s'est appuyé sur un gros travail de mon prédécesseur, Jean-Michel DEVYNCK, à qui je souhaite rendre officiellement hommage. Certains d'entre vous l'ont bien connu. On s'est assis et on s'est mis au travail dès mi-janvier, on a pris attache auprès de Cassel. On savait que Hesdin avait réussi à arriver deuxième en 2022. On a relevé le défi.

On a voté, on a appelé à faire voter, on a mis en place toute une stratégie, de la même façon que quand un défi nous est lancé, on doit être capable de sortir des esprits partisans, de se mettre autour d'une table et de se dire : « C'est l'intérêt de l'enfant. C'est l'intérêt des aînés, c'est l'intérêt de la région. »

Quand Stéphane Bern a ouvert l'enveloppe, j'étais avec un maire charmant, celui de Lavoûte-Chilhac du secteur Rhône-Alpes. Nous étions treize villages en lice. Je pense avoir dit : « On a gagné, mais c'est aussi le signe d'une région qui gagne » parce que c'est vrai que l'on est dans une région qui gagne, Monsieur le Président. La meilleure preuve, c'est qu'elle a gagné avant-hier soir contre Arsenal.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

La meilleure preuve, c'est qu'elle en train de gagner sur le Dunkerquois, avec l'arrivée des gigafactories. Elle gagne au niveau culturel et on essaie aussi d'être à la hauteur.

Aussi me suis-je permis de vous ramener un petit trophée. Je le décline en trois phases.

La première phase, Monsieur le Président, c'est un petit stylo, noté Esquelbecq, village culturel des Flandres. Qu'il puisse vous servir pour signer quelques petites subventions au niveau régional.

(rires sur les bancs de l'hémicycle)

On va en avoir besoin, comme le disait Jean-Pierre BATAILLE. Je me tourne vers Madame BARISEAU, qui a pris le temps de passer nous voir. Elle connaît le dossier. On a un super club de foot en régional 2, 400 adhérents, des jeunes, des valeurs. Puisse ce petit stylo vous aider à signer quelques petites subventions que l'on ne va pas manquer de vous demander.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, c'est la première étape.

M. ROUSSEL : Deuxième phase. Esquelbecq, c'est la Patate Feest, la piscine de purée. On a un peu changé la façon de faire mais la pomme de terre est le tubercule emblématique du village. Voilà donc un sac en toile de jute, un goodies comme on dit. Ce petit sac va vous permettre de transporter le trophée que je vais vous donner.

La troisième, bien entendu, c'est le trophée que l'on a souhaité vous offrir, en chêne. Je ne suis pas flamand d'origine mais j'ai appris quelques mots. Esquelbecq signifie « la rivière aux glands ». Le chêne est l'arbre emblématique d'Esquelbecq. « Esquelbecq, village culturel des Flandres » est notre logo depuis quelques années, parce que c'est un village du livre avec des bouquinistes installés à demeure, la Nuit des livres, les marchés mensuels. Esquelbecq, ce n'est pas que la patate, c'est aussi la culture avec le château, les bouquinistes.

Enfin, ce formidable label que l'on a réussi à décrocher, Esquelbecq village préféré des Français 2023.

Tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez dit « plus beau village de France ». Non, village préféré. Si vous aviez dit le plus beau maire de France, je n'aurais pas dit non ; d'ailleurs, entre nous, Stéphane Bern m'a dit en aparté qu'il avait le projet de créer un nouveau label, le plus beau maire de France, mais que maintenant qu'il

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

m'avait vu c'était perdu d'avance pour les autres ! On en reste là.

Merci à la région pour son soutien parce que nous n'avons pas gagné seuls. On a gagné grâce à vous, individuellement, avec les amis ; professionnellement parlant, on a eu de très bons échanges avec les services communication de la région. C'est ce qui fait que nous sommes arrivés, comme Cassel en 2018, à mettre en avant la région d'une belle façon, car la région des Hauts-de-France, parfois, n'est pas toujours mise en valeur de la meilleure des façons. Encore merci à vous et surtout, revenez nous voir ! Venez nous voir, revenez-nous voir, en famille, avec les enfants, les belles-mères, on est prêt à tout !

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

M. LE PRESIDENT : Si vous en êtes d'accord, jamais trois sans quatre, je garderais bien cela aussi (*le panneau Esquelbecq, village préféré des Français*). Cassel nous l'avait laissé aussi. Ce n'est pas n'importe quoi d'être le village préféré des Français.

Nous avons été très sensibles à vos mots. Vous parlez de votre commune avec beaucoup de cœur et on voit que votre équipe qui vous approuvait est dans la même logique. Au final, je ne suis pas très étonné du résultat ; souvenez-vous, cet après-midi-là on était dans la Flandre, pour l'inauguration d'une piscine à Wormhout. Tout le monde attendait avec impatience d'avoir les résultats.

Enfin je livre cela à tous les ambitieux dans cet hémicycle, à ceux qui ont des envies, des intentions, des ambitions. Je vous souhaite de parler aussi bien que ce que vient de faire Monsieur le Maire. C'est un sacré candidat qui vient de se révéler ici dans cet hémicycle !

Merci à vous, merci à toutes et tous.

(applaudissements sur les bancs de l'hémicycle)

(la séance, suspendue à 13h01, reprend à 14h37)

MISE À L'HONNEUR DE L'ÉQUIPE HAUTS-DE-FRANCE « WORLDSKILLS » 2023

M. LE PRESIDENT : La séance est reprise.

Mes chers collègues, je vous demande d'accueillir les jeunes et leurs encadrants, qui ont participé aux journées WorldSkills. Je vous demande de bien vouloir les applaudir.

(applaudissements)

M. JOMBART : Chers collègues, j'ai le plaisir de vous présenter l'équipe Hauts-de-France des WorldSkills 2023. Cette année, c'est 36 médaillés, plus que la dernière fois. On a doublé les médailles d'or, on a doublé les médailles d'excellence. C'est une très belle équipe. On est très fier d'eux. Ils ont vraiment porté haut les couleurs des Hauts-de-France. Dans une compétition comme celle-ci, ils se sont battus, certes, contre d'autres régions, mais aussi pour promouvoir leurs beaux métiers. Franchement, on a une très belle équipe. Vous pouvez vraiment les applaudir.

(applaudissements)

Dix médailles d'or, cela montre vraiment l'excellence de la région Hauts-de-France. On a eu de belles surprises, des compétiteurs acharnés. On a eu la mascotte, également ici présente. C'est formidable. C'est une très belle expérience humaine. C'est aussi une très belle ligne dans le CV, car certains d'entre vous sont déjà salariés. C'est l'occasion de mettre en avant l'esprit de compétition, aussi l'esprit d'équipe que vous avez montré au niveau de la région Hauts-de-France. Lorsqu'on voit le résultat, c'est vraiment grandiose.

L'ensemble des élus ici présents témoigne de votre participation. Je voulais aussi remercier les jurés ici présents, les coaches, également Laura, qui a été médaillée au EuroSkills. Franchement, c'est une grande équipe. Sylvie se cache derrière. J'imagine que Carole ne doit pas être très loin non plus. C'est toute une équipe qui a représenté fièrement les couleurs de la région Hauts-de-France. Vous pouvez encore les applaudir.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Simon, on va forcément donner la parole aux jeunes.

M. JOMBART : J'y viens, Monsieur le Président. Je prenais mes notes pour ne pas faire d'erreurs.

On a deux petits témoignages à faire. Ils voulaient tous parler. Ils se battaient ce midi au repas pour dire « Je veux parler ». On va déjà commencer par Denis.

Denis, présente-toi et la médaille, qui est très belle. Dis-nous un peu ton métier et tes débouchés.

M. MERLO : Je suis Denis MERLO. J'ai représenté le métier de service en restaurant. J'ai obtenu la médaille d'or, qui permet d'intégrer en partie l'équipe de France pour WorldSkills 2024.

(applaudissements)

J'ai terminé ma formation au lycée Le Corbusier à Soissons l'année dernière, où j'ai obtenu mon BTS. Actuellement, j'ai commencé un nouveau travail au Tennessee à Soissons. Je travaillais avant au domaine Les Crayères à Reims. Comme j'étais dans la partie gastronomie, je me suis transposé dans la partie brasserie pour accueillir les compétences que je ne connais pas encore. J'ai un projet pour aller à Paris, peut-être ensuite

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

l'Ecosse, pour tout ce qui est culture et langue étrangère.

(applaudissements)

M. JOMBART : Elfie a vraiment envie d'avoir le micro.

MME DESCARPENTRIES : Je suis Elfie. J'étais en binôme avec Gustave, juste ici. On représentait le métier robotique mobile. Nous sommes en école d'ingénieur à Polytech, en alternance. La robotique mobile, c'est assez vaste. On peut le faire dans tous les domaines. Je travaille plus dans le transport et toi dans la pharmaceutique. C'est pour dire que l'on peut travailler dans plusieurs domaines avec la robotique.

(applaudissements)

M. JOMBART : Un grand merci.

Ils ont une très belle récompense. Manoëlle et Arnaud sont avec moi. On va leur remettre un chèque par catégorie.

Je vais donc appeler les médaillés d'or : Océane en pâtisserie, Bravo ! Denis en service restaurant, Cassee pour la marbrerie *design*, Youva en câblage des réseaux très haut débit, Damien en administration des systèmes et des réseaux informatiques, notre binôme en robotique mobile, Elfie et Gustave.

Ensuite, en médaillés d'argent, nous avons Timothé en miroiterie, Bastien BONNELLE en *web* technologies.

Ensuite, nous avons les médaillés de bronze : en mode et création, nous avons Laly, à l'aide à la personne, nous avons Shaima.

Nous avons aussi les médaillés d'excellence : Florian en tôlerie carrosserie, Nicolas en arts graphiques et pré-
presse et, enfin, Moussa SYLLA en métiers de la propreté.

Pour terminer, ils m'ont dit qu'ils avaient un petit cri de guerre.

L'EQUIPE WORLDSKILLS HAUTS-DE-FRANCE : *Hauts-de-France ! Une équipe soudée, qualifiée, médaillée ! Tous ensemble, contre vous, les médailles sont pour nous ! Qui sommes-nous ? Hauts-de-France !*

(applaudissements)

M. JOMBART : Nous aurons le plaisir de retrouver certains d'entre vous l'année prochaine aux mondiaux. On reviendra avec de nombreuses médailles, j'en suis sûr.

M. LE PRESIDENT : Dans les disciplines, je connais des clubs de supporteurs, ils vous recrutent tout de suite. Je ne sais pas si vous avez une préférence.

On est très fier de vous avoir accompagnés. Simon a aussi pu nous dire que l'on peut faire les choses très sérieusement, sans forcément se prendre au sérieux. Pour nous, c'est aussi une qualité. Vous nous avez rendus très fiers. Je ne sais pas quels sont vos projets. Toujours est-il que si vous aviez un peu de temps, on a toujours besoin d'ambassadeurs pour Proch'Orientation, c'est-à-dire de jeunes qui parlent également aux jeunes, pour leur expliquer votre formation, vos métiers, ce vers quoi vous vous destinez. Si vous aviez un peu de temps, Simon, conseiller régional délégué à l'Orientation, est tout à fait prêt à vous expliquer les choses.

En tout cas, un grand merci à vous. On est très fier de vous accueillir dans cet hémicycle. Pour ceux qui vont aux mondiaux, bonne chance ! Pour ceux qui vont continuer leur parcours professionnel, on n'a aucune inquiétude pour vous. Merci beaucoup !

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

(applaudissements)

Comme vous savez ce qu'est l'alternance, on garde la mascotte en alternance, vous la gardez ? Comment cela se passe-t-il pour la mascotte ? On vous prend la mascotte, on vous prête Simon JOMBART à la place, on remplace après ? Vous nous dites.

Merci beaucoup. Bonne journée à vous !

(applaudissements)

Commission n°3 : Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes (2^{nde} partie)

2023.00059 - Plan Vélo 2024-2028 (suite)

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons des prises de parole relatives au Plan Vélo. Sandrine GOMBERT a la parole.

MME GOMBERT : Je ferai sans doute l'explication de vote dans la foulée.

Nous le savons, sur le Plan Mobilité Vélo, la France a quelques coups de pédale de retard. Souvent pointée du doigt comme étant mauvaise élève en matière d'aménagements cyclables, elle est pourtant une terre de cyclisme avec le Tour de France ou le Paris-Roubaix, terre de cyclisme où seulement 2 % de ses habitants enfourchent la petite reine. S'il fut un mode de déplacement populaire jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, le vélo est tombé en désuétude avec l'essor de l'automobile. Dans les années 1990 en Allemagne, la montée en puissance des enjeux environnementaux dans les politiques de mobilité va mettre le vélo au centre de l'agenda politique. Aujourd'hui, la France compte 40 fois moins de pistes cyclables par habitant qu'en Allemagne. Chez nous aussi, il faut faire du vélo une alternative crédible à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité, combinée aux transports en commun pour les longues distances.

Oui, nous attendions avec impatience le Plan Vélo des Hauts-de-France. Celui-ci est positif sur certains points. Il veut faciliter l'intermodalité vélo-train dans les gares, avec un stationnement sécurisé de vélos dans les gares, la location de vélos. Nous nous en réjouissons. Autre point positif, développer l'écomobilité scolaire. C'est, à mon sens, un volet important, peut-être même le plus important, car on peut espérer qu'un cycliste de 15 ans privilégiera ce mode de transport toute sa vie durant. Or, trop de lycées des Hauts-de-France n'ont pas ou peu de hangars à vélos et sont insuffisamment desservis en infrastructures cyclables. C'est d'ailleurs ce que nous rappelait Monsieur ENGRAND tout à l'heure.

Nous voudrions cependant pointer quelques incohérences ou plutôt des choix politiques que nous ne partageons pas. Concernant le premier volet « Développer les infrastructures cyclables », la délibération prévoit de réaliser 40 kilomètres de véloroutes par an pour mettre les Hauts-de-France sur le podium des régions les plus cyclables ; 40 kilomètres par an, soit 200 kilomètres sur 5 ans. Pourtant, vous annonciez un objectif de 3 000 kilomètres de véloroutes en 2020. Où en est donc l'avancement de ce SRV ? Début 2023, la région des Hauts-de-France était, avec la Corse, bonne dernière quant à l'avancement du SRV, avec seulement 49 % réalisés sur les 3 000 visés. Il en manquait alors 1 600. La région Bourgogne-Franche-Comté était à 95 %, la Bretagne à 84 % et la Nouvelle-Aquitaine à 71 %, sur un objectif de 7 000 kilomètres. Alors, 40 kilomètres, le compte n'y est pas.

Concernant l'emport des vélos dans les trains, vous notez répondre au ratio de 2 % du nombre total de places assises réservées aux vélos. Cependant, ces 2 % sont notoirement insuffisants sur certains trajets, lorsque les emplacements ne sont tout simplement pas accessibles, particulièrement le vendredi en fin d'après-midi, lorsque le nombre de places assises est lui-même insuffisant et que les voyageurs envahissent les plateformes. Vous nous direz qu'il faut inciter les possesseurs de vélo à laisser ce dernier à leur gare de départ pour en louer un autre à la gare d'arrivée. Avouez qu'il est difficile de faire accepter à des propriétaires d'un bien, quel qu'il soit, de payer pour louer un bien équivalent à celui qu'ils possèdent déjà.

Concernant les lycées, faisons simple, les lycéens ont besoin d'abris sécurisés. Or, dans votre Plan Vélo, cette proposition est ainsi formulée : « Une offre packagée, avec des abris à vélos fermés et sécurisés, un *design* unique et des services dans le respect de la dynamique REV3 ». Qu'est-ce que c'est ? Une offre de location d'espaces de stationnement ? Pas payante, tout de même ! Nous revendiquons simplement et clairement des espaces de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

stationnement sécurisé et gratuit.

Enfin, le vélotourisme et le vélo-sport, on n'a rien contre, bien sûr, mais que voulons-nous : le vélo comme mobilité de loisir ou une vraie mobilité du quotidien ? Soyons ambitieux. Certes, le vélo est un atout touristique, mais le vélo est surtout un mode de déplacement peu onéreux, bénéfique pour la santé et l'environnement, et souvent plus rapide que les autres modes sur de courtes distances.

Nous voterons et soutenons ce Plan Vélo, mais nous voulons aller plus loin, que la région s'engage davantage dans la réalisation des véloroutes et aménagements cyclables, particulièrement à destination des collèges et lycées, et qu'elle facilite partout, dans le cadre de ses compétences, un usage facile et gratuit du vélo.

Je vous remercie.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, je voudrais excuser tout d'abord notre collègue et président de groupe qui, à l'heure où nous débattons, signe en Espagne la première stratégie européenne du vélo. Bientôt, partout en Europe, le vélo sera reconnu comme un véritable moyen de transport et portera une politique industrielle.

Berceau du vélo moderne, patrie du Tour, la France a tout pour devenir également un grand pays pour l'usage quotidien de la bicyclette. Pourtant, nous sommes à la traîne de nos voisins européens. Notre territoire, nos concitoyens sont lucides quant aux enjeux liés à la mobilité. Ils souhaitent retrouver du pouvoir de vivre et regagner de l'autonomie dans leur mobilité. Enfin, ils souhaitent agir pour limiter les risques graves liés au changement climatique et pour la préservation de la biodiversité. Le potentiel remarquable du report modal vers le vélo, ainsi que ses bénéfices sont multiples : favoriser les activités physiques quotidiennes, permettre un cadre de vie apaisé, moins bruyant, et libérer du pouvoir d'achat par un coût d'utilisation peu onéreux.

Il est temps de rappeler que, désormais, le vélo doit devenir un véritable transport du quotidien. Il est temps que notre région engage un véritable plan Marshall pour le vélo et le mette en œuvre de manière rapide et appliquée, afin de répondre aux aspirations de l'ensemble des citoyens, à commencer par notre jeunesse. L'enjeu de la mobilité de nos élèves est crucial. De moins en moins d'enfants et d'adolescents se déplacent à pied ou à vélo, au détriment de leur santé. Tous les rapports tirent la sonnette d'alarme quant à la baisse de l'activité physique des plus jeunes. Voilà pourquoi nous devons proposer, dans ce Plan Vélo, un vélo gratuit à chaque nouveau lycéen et apprenti. Favoriser la pratique cyclable auprès des lycéens et des apprentis, c'est aussi équiper les lycées de stationnements vélos. C'est sensibiliser les lycéens et aider à leur bon équipement. C'est réaliser des plans de déplacements scolaires dans les lycées. C'est soutenir les sorties et les voyages à vélo des lycéens et des apprentis.

Il faut aussi encourager tous les habitants à se remettre en selle. Pour cela, il faut surtout investir massivement dans les infrastructures, pour garantir une sécurité maximale aux usagers. L'intermodalité doit être au centre de ce dispositif. Il doit être permis au vélo de remplir son rôle de liaison, notamment avec le dernier kilomètre. Faire émerger un maillage cyclable régional est impératif. Le Plan régional Vélo doit proposer également de rendre les vélos plus accessibles, grâce à un dispositif de TVA réduite. La région doit s'engager à aider à l'achat de vélos adaptés et de vélos à assistance électrique.

N'oublions pas le volet industriel, qui consiste à favoriser l'essor d'une filière européenne souveraine, en augmentant la production européenne de vélos et de composants. Il est question aujourd'hui de positionner cette filière dans les enjeux de demain, avec notamment la production de batteries ou de mise en place d'une économie circulaire et d'une production locale.

Enfin, comme destination cyclotouristique, la région doit mieux informer et structurer les itinéraires cyclables et promouvoir les véloroutes européennes. Pour réussir, la région doit bénéficier d'un budget historique. Aux Pays-Bas, le budget sur ces questions est de 30 euros par habitant et par an depuis plusieurs décennies, alors que la France atteint péniblement 17 euros par habitant.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Malgré ces remarques et ces propositions d'action, ce plan reste tout de même un pas dans la bonne direction. C'est pourquoi, sous réserve d'une annonce des priorités d'actions et d'un budget ambitieux, nous voterons pour ce Plan Vélo.

Je vous remercie.

MME DISDIER : Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de ce projet Plan Vélo 2024-2028, nous pouvons constater que la région a pris conscience de l'importance de développer les véloroutes et les voies vertes depuis la délibération 2018. Ici, vous nous proposez un plan assez complet, articulé de plusieurs volets qui reprennent les principales activités qui peuvent en découler.

Tout d'abord, le vélo comme moyen de déplacement respectueux de l'environnement pour aller travailler tous les jours, qui permet en même temps une activité physique bonne pour la santé. Des efforts ont été faits, mais encore fort insuffisants, tant en nombre de kilomètres disponibles qu'en sécurisation de ceux déjà existants. Une attention particulière pourrait être envisagée afin de consolider les range-vélos et les arceaux pour les garer, le nombre de vols de vélos étant sans cesse en augmentation.

Vous avez aussi pris conscience du poids économique du tourisme à vélo dans notre région, qui favorise par ricochet le développement du tissu économique local, donc la création de nombreux emplois. Cette activité, bien au-delà des frontières de notre région, est en plein essor. Nous devons redoubler d'efforts afin d'augmenter l'attractivité de nos territoires. Ce regain de cyclistes amateurs dans ces différentes activités nécessite de redévelopper des commerces de vente et de réparation de vélos, de quoi recréer toute une économie autour de celui-ci.

Cependant, je m'étonne que ce plan ne soit pas accompagné d'un plan pluriannuel d'investissement. Vous nous présentez une belle plaquette, nous expliquant en détail les objectifs que vous voulez atteindre, mais vous ne parlez aucunement de financement. On ne va pas se voiler la face : notre pays comme notre région sont très en retard sur ce sujet par rapport à d'autres pays. Les intentions, c'est bien. Les concrétiser, c'est encore mieux. Nous savons tous que le financement est le nerf de la guerre. Alors, Monsieur ENGRAND, dites-nous réellement vos ambitions.

De plus, le financement d'un vélo classique ou électrique a un coût élevé. On en a parlé tout à l'heure, Monsieur ENGRAND en a parlé. Je confirme que lorsqu'on regarde sur le site des Hauts-de-France pour voir les aides disponibles pour aider à financer cet investissement, on nous renvoie sur des EPCI, sur des départements qui accordent, eux, des aides, mais rien concernant la région Hauts-de-France. Cela signifie que certains secteurs sont défavorisés, ne font pas partie de ces EPCI et n'ont donc pas d'aides. Ne serait-il pas possible que la région puisse fédérer l'ensemble des aides proposées, ce qui permettrait de ne laisser personne au bord de la route ?

Voilà quelques pistes que nous souhaitons mettre en avant. Ce plan est un bon début. Nous sommes conscients que tout ne peut pas être fait en un jour, mais il y a urgence. Tout un pan économique ne demande qu'à se développer davantage. Notre planète s'en portera mieux.

Nous voterons pour ce Plan Vélo.

Merci.

MME VANNOBEL : Monsieur le Président, chers collègues, je ferai l'explication de vote, si vous me le permettez, en même temps.

La démarche de la délibération que nous défendons aujourd'hui est vertueuse, mais le chemin sera long, car le projet s'attaque à un acquis solidement ancré dans les esprits, celui de l'autonomie de la mobilité par la voiture. Pourtant, tout le monde est convaincu des avantages du vélo : environnementaux, sanitaires, économiques, touristiques et même de cohésion sociale, par un maillage optimal des connexions intermodales. Le vote unanime

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

du Schéma régional des véloroutes en 2020 en est la preuve.

Le nouveau Plan Vélo remanié, qui est proposé à vos votes aujourd'hui, doit nous permettre d'être plus ambitieux pour notre région des Hauts-de-France, mais il ne faudra pas oublier de développer la pratique du vélo dans les territoires ruraux. Aujourd'hui, l'utilisation et la culture de la voiture y sont prédominantes, alors que près de la moitié des déplacements quotidiens font moins de 5 kilomètres. Alors que certains niveaux urbains en France commencent à atteindre les niveaux allemands, les dynamiques vélos sont souvent encore faibles et fragiles en milieu rural. L'une des grandes raisons est le sentiment d'insécurité général pour y circuler à vélo, d'une part, et souvent une voirie mal adaptée, d'autre part.

Pourtant, aujourd'hui, avec l'avènement du vélo électrique, nous sommes très nombreux à avoir la capacité de rouler à vélo presque partout. Le vélo électrique raccourcit les distances, aplatit les côtes, atténue les effets du vent de face. Combiné avec les transports publics, le vélo est concurrentiel, y compris sur les longues distances. Evidemment, on ne va pas demander au monde rural de se passer de la voiture du jour au lendemain, mais se passer, parce qu'il y a la possibilité de rouler à vélo, de la deuxième ou de la troisième voiture, c'est déjà de grosses économies et beaucoup d'indépendance. En milieu rural, l'infrastructure cyclable qualitative, la concertation, la sécurité des cyclistes et l'expérimentation seront des incontournables pour y faire décoller la pratique du vélo.

Je suis persuadée que la région sera vigilante à la réussite de ce nouveau plan sur tout le territoire, comme elle se devra d'être présente auprès des petites entreprises de matériel et d'équipement de vélo, comme Spécialités TA à Sissonne, qui voudrait développer, par un entrepreneuriat, un vélo 100 % fait en Hauts-de-France, avec des technologies innovantes.

Mesdames et Messieurs, en toute confiance, le groupe MRA votera la délibération ambitieuse.

Merci.

M. DEMARTHE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, cette délibération, nous l'attendions. En tant que maire et président d'une intercommunalité, je peux vous assurer de son importance pour mon territoire et je pense ne pas être un cas isolé. *Via* ce Plan Vélo, c'est un signal fort que nous envoyons aux différentes collectivités territoriales, puisqu'il traduit bien la volonté du Conseil régional de les accompagner. Pour illustrer mon propos, je m'appuierai sur un exemple de mon territoire : la véloroute de la vallée de Somme. Cet itinéraire de connexion permet de relier d'autres véloroutes au réseau de la baie de Somme, conduisant ainsi à une logique de valorisation, de rapprochement et d'attractivité de plusieurs territoires. C'est finalement l'incarnation de l'ambition de ce Plan Vélo.

Au-delà de la création et de l'entretien des véloroutes et voies vertes, qui incombent aux maîtres d'ouvrage (départements, EPCI, communes, syndicats mixtes), la région se doit de sortir sa casquette de grand architecte afin de créer des liens entre les voies existantes, aider la connexion entre les différents moyens de transport, faire du vélo l'un des piliers de notre offre touristique et s'assurer de l'impact économique pour les territoires. La région vient donc ici garantir la cohérence, la stratégie et une vision prospective de la mobilité. La loi d'orientation des mobilités de 2019 élargit les compétences des autorités organisatrices de la mobilité, le développement et le soutien aux mobilités actives (vélo, marche), partagées (covoiturage, autopartage) et solidaires (plateformes de mobilité et garages solidaires).

Nous voulons faire du vélo un véritable maillon de la chaîne de déplacement, en encourageant les services qui permettent de lier les différents moyens de transport (emport de vélo, stationnement cyclable). L'échelle d'intervention régionale semble être la plus pertinente au regard des différents bassins de mobilité. Cependant, la région n'est pas seule. Il nous faut aussi articuler ce Plan Vélo avec les régions limitrophes et avec la Belgique. Nous pouvons ainsi citer l'exemple du Plan Vélo en baie de Somme du Syndicat mixte Grand Littoral Picard, qui intègre l'Eurovélo 4.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Le groupe UDI votera bien entendu cette délibération, en insistant toutefois sur le fait que, pour exploiter pleinement les potentialités de ce Plan Vélo, il est nécessaire de mettre fin aux trop nombreuses discontinuités existantes à ce jour. Je sais que nous pourrons compter sur l'ensemble de nos partenaires pour atteindre cet objectif.

Je vous remercie.

(M. Xavier BERTRAND cède la présidence à M. Christophe COULON)

M. COULON : Merci, Monsieur DEMARTHE.

Je crois que vous n'êtes pas intervenu, Monsieur BROHARD. Si, vous êtes intervenu ?

C'est André GENELLE qui va intervenir maintenant, avec Anne-Sophie FONTAINE pour l'explication de vote. Je vous en prie, Monsieur.

M. GENELLE : Monsieur le Président, chers collègues, autrefois, la pratique du vélo était réservée aux promenades du dimanche en famille ou à des fins plus sportives pour les plus courageux. Aujourd'hui, le vélo est aussi un mode de transport à part entière, qui présente de nombreux avantages, tant environnementaux que sanitaires et, bien sûr, pécuniaires. Afin de répondre à ces nouveaux usages, une réflexion globale doit être menée afin d'adapter nos infrastructures. L'élu local que je suis peut témoigner du véritable casse-tête auquel nous devons faire face, en raison de la multiplication des acteurs.

Le Plan Vélo, véritable document d'orientation pluriannuel, a vocation à éclaircir le rôle de chacun. Dans cette optique, par exemple, TernoisCom, comme de nombreuses autres intercommunalités, mène actuellement une réflexion par le biais d'un plan de mobilité simplifié, afin d'organiser cette stratégie locale. L'un des enjeux est directement lié à l'aménagement du territoire. Il s'agit de mettre en œuvre le maillage de liaisons douces afin de sécuriser et d'encourager la pratique du vélo du quotidien. L'idée est de relier les bourgs-centres avec les communes voisines se situant dans un périmètre de 5 kilomètres, ainsi que les établissements scolaires. Un autre exemple est la solution mise en place par la communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois sur la location de vélos électriques en milieu rural.

Pour répondre aux besoins des territoires, le Plan Vélo propose le financement du Schéma régional des véloroutes, à travers l'appel à projets « Mobilités et Territoires », dont les contours seront débattus lors de la prochaine Commission permanente. Un autre enjeu réside dans l'intermodalité. En effet, dans les territoires les plus ruraux, le vélo est l'un des maillons de la chaîne des transports.

Le Plan Vélo consacre également l'un de ses axes au vélotourisme. Il s'agit en effet de l'un des secteurs les plus dynamiques dans l'industrie touristique de la région, notamment intratouristique. Cet axe est donc un levier de l'attractivité de la région, tout en profitant directement à nos habitants, en leur proposant un espace de loisir, de proximité et zéro carbone. C'est le cas du projet de voies vertes reliant Saint-Pol-sur-Ternoise à Auxi-le-Château, fruit d'une concertation locale pour la définition d'un tracé le plus adapté possible aux contraintes locales. Il faut noter que la région souhaite également que les réalisations qu'elle cofinance soient exemplaires d'un point de vue environnemental.

Enfin, la progression de l'utilisation du vélo entraîne un besoin croissant en équipements. Cette croissance en fait un acteur de développement économique important, que la région doit saisir. En mai dernier, avec le président de région Xavier BERTRAND, l'entreprise FIFTEEN inaugurerait la première ligne de production à Auxi-le-Château sur l'assemblage de vélos connectés, avec un premier niveau de 45 000 vélos assemblés sur place, avec la création de 50 emplois directs dans un premier temps. La région a soutenu l'implantation de cette activité, dans une entreprise travaillant dans la motorisation automobile et contrainte d'anticiper une évolution de ce marché. L'objectif du plan, qu'il nous est proposé de voter, est de valoriser cette dynamique et d'organiser la filière, avec la construction d'un *cluster* regroupant des acteurs locaux. Sur le plan industriel, il s'agit aussi de créer des outils

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

et des dispositifs de regroupement intra-filière, grâce à la création de coopératives, de groupements de commandes ou de groupements d'entreprises, pour massifier la production de certains composants ou répondre à des appels d'offres.

Vous l'aurez compris, les membres du groupe Majorité Régionale Républicains et Indépendants soutiendront ce plan.

M. COULON : Madame FONTAINE et Monsieur POIX ensuite.

MME FONTAINE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, j'ai une question toute simple à poser à notre Assemblée : quel est le dénominateur commun entre la sécurité de nos enfants et de nos familles, le soutien aux projets de nos communes, notre attractivité européenne, notre partenariat avec nos associations, notre contribution à la qualité de l'air ? La réponse tient sur deux roues, une chaîne, une selle et, tout de même, des freins. La réponse tient en trois mots, c'est le Plan Vélo. En effet, au travers des 106 pages de ce Plan stratégique Vélo 2024-2028, nous apportons un soutien clair, un soutien résolu au développement de la petite reine dans notre région. Il s'agit là de faciliter l'utilisation du vélo pour près de 1,5 million de déplacements annuels dans notre région. L'ambition est de multiplier par quatre cette pratique et de faire des Hauts-de-France la région cyclable de France.

Une dizaine de volets vont structurer la politique régionale : tout d'abord, l'appui à la réalisation de près de 380 kilomètres de nouvelles pistes par an, un accès facilité des vélos hangars et dans les services TER, la mobilité scolaire dans nos lycées, le doublement du vélotourisme, le vélo filière économique, André vient d'en parler, avec un potentiel de création de 10 000 emplois, la mobilité douce de nos agents régionaux, mais aussi le soutien renforcé aux grands rendez-vous du vélo, tels que les Quatre jours de Dunkerque ou le Paris-Roubaix, et aussi la diffusion de la culture sport-santé-vélo.

Vous voyez, chers collègues, la valorisation du vélo permet de répondre à de multiples objectifs. Restons modestes, mes chers collègues. Je vous invite à monter en selle et à passer la vitesse pour nos familles, pour nos entreprises, mais aussi pour notre attractivité.

Je vous remercie.

M. COULON : Le maillot jaune est sur le dos de Monsieur POIX maintenant.

M. POIX : Maillot jaune, c'est un bien grand mot. Je vais essayer de continuer.

M. COULON : Vous choisissez la couleur que vous voulez.

M. POIX : Oui, le maillot à pois. Je vois que le jeu de mots, Monsieur DESCAMPS, est étendu.

Toutes les régions ne font pas l'effort de se doter d'un Plan Vélo qui paraît aussi détaillé. Il faut donc saluer le travail fourni ici. Si je partage la plupart des objectifs contenus dans ce document, je m'interroge cependant sur l'absence de fléchages budgétaires, de plan pluriannuel de financement visant à rendre opérationnel au plus vite ce Plan Vélo régional. Remarque positive : il y a tout de même un suivi annuel qui est prévu. C'est un engagement que les associations ont apprécié. Pour information, l'Etat ne met que 200 millions d'euros sur la table pour son deuxième Plan Vélo annoncé en septembre 2022. On ne sait pas trop comment la région va se positionner par rapport à cela.

En dehors de nos frontières, des régions font des efforts beaucoup plus conséquents. La Wallonie est capable de prévoir 500 millions d'euros d'investissement. La région Grand Est prévoit un budget spécifique de 125 millions d'euros, dont 100 millions d'euros permettant le financement d'actions et d'opérations nouvelles, qui a été dégagé cette année. Il se décompose comme suit : 31 millions d'euros sur la collaboration avec les collectivités, cela a

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

été souligné ici, c'est un maillon essentiel du dispositif ; 15 millions d'euros sur l'intermodalité ; 58 millions d'euros sur l'infrastructure et je rejoins mes collègues, il faut aller plus loin que les 40 kilomètres prévus par an ; 4 millions sur l'économie ; 6 millions sur le tourisme et 6 millions sur le lycée. Vous avez quasiment ici un prêt à l'emploi dans le Grand Est, si vous voulez.

Sur l'industrie, oui, il y a des signaux positifs. De la production au recyclage, en passant par l'entretien, un gisement d'emplois existe, 10 000 à 15 000 emplois sur la région. On a salué AGLA FORM à Auxi-le-Château. Il y a d'autres partenaires qu'il faut encourager à s'implanter dans notre région. Il y a aussi la question du vélo à assistance électrique, qui peut vraiment être le trait d'union entre la ville et la campagne, puisqu'on ne veut pas seulement développer le vélo pour les urbains, mais aussi pour le périurbain. C'est central dans notre raisonnement. Il faut le garder à l'esprit, 71 % des usagers des VAE utilisaient auparavant une voiture, contre 16 % qui utilisent un vélo classique. Il y a donc là une clé pour conquérir de nouveaux publics. On peut s'appuyer dessus.

Je terminerai sur un point : nous avons besoin d'un choc d'offre pour sortir du *gruppetto*, comme on dit dans le jargon, des régions en matière d'usage du vélo. Les pôles multimodaux doivent être systématisés, l'emport des vélos renforcé dans les TER. Effectivement, le ratio de 2 % n'est pas suffisant. Nous devons développer l'emport des vélos dans les cars interurbains, comme en Rhône-Alpes. Ce plan est un premier pas. C'est une base intéressante de départ, mais nous devons muscler notre jeu.

Merci.

M. COULON : Je vous remercie.

Monsieur ENGRAND, vous allez disposer de beaucoup de temps pour à la fois, au nom de l'exécutif, présenter l'esprit de ce dispositif, puis, si vous voulez répondre à quelques observations faites par les orateurs de groupe, vous en aurez le temps ; enfin, pas trop non plus, tout de même.

M. ENGRAND : J'ai une partie de l'après-midi, Monsieur le Président ?

Très sérieusement, un certain nombre de réponses seront apportées dans mes propos. Je compléterai par ailleurs.

Chers collègues, la région des Hauts-de-France, avec ses 5 000 kilomètres de pistes cyclables, possède l'un des maillages les plus denses de France, ce qui fait de nous la cinquième région de France en kilomètres de pistes cyclables. Plus encore, la région est la deuxième région en matière de progression du linéaire entre 2022 et 2023, avec plus de 380 kilomètres, juste derrière le Grand Est et juste devant l'Occitanie. Pour les interventions qui laissaient entendre que nous n'avions pas d'ambition et que nous n'avancions pas assez vite, la preuve en est que, sur une année, plus de 380 kilomètres ont été structurés.

Par ailleurs, le développement du vélo est un point de croisement de nombreux enjeux : accès à la mobilité, lutte contre l'enclavement, la solidarité, la santé, l'emploi, la décongestion des routes, la lutte contre le réchauffement climatique. Vous le savez, depuis 2016, la région s'emploie à bâtir une politique Vélo. Aujourd'hui plus que jamais, à l'heure des congestions des réseaux routiers, le vélo a toute sa place dans le quotidien des Français se rendant notamment sur leurs lieux de travail ou leurs lieux d'études. C'est pourquoi la région souhaite apporter sa contribution, en proposant un Plan Vélo régional pour poursuivre les efforts autour du développement de l'usage du deux-roues.

A ce titre, depuis 2016, la région a déjà soutenu pour plus de 12,8 millions d'euros de projets sur plus de 46 millions d'euros. Si vous vouliez des chiffres en matière de financement, vous en avez. L'Europe a soutenu pour plus de 10 millions d'euros. Nous avons adopté à l'unanimité, en janvier 2020, le Schéma régional des véloroutes et des voies vertes Hauts-de-France. Ce Plan Vélo régional, élaboré en collaboration avec les collègues élus régionaux, départementaux, les représentants des collectivités, l'Etat, les entreprises et les

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

associations, essentiellement, est l'occasion de mettre en transversalité l'ensemble des compétences régionales.

Ainsi, à travers ce plan, il est, entre autres, souhaité de développer encore les infrastructures cyclables en vue de réalisation de 200 kilomètres de véloroutes, de voir le vélo comme un maillon de la chaîne de déplacement dans une logique d'intermodalité, en particulier avec le déploiement des futurs COM et des PAMS issus de la loi LOM. Il est aussi question de bâtir un partenariat renforcé avec les associations d'usagers du vélo, de même que de développer l'écomobilité scolaire, par le biais des plans de déplacements des établissements. Bien entendu, le vélo est également créateur de richesses touristiques. C'est pourquoi il sera question de positionner la région comme destination vélo et de développer la coopération interrégionale et internationale. Plus encore, la filière vélo est richesse d'emplois pour le territoire et le développement d'entreprises positionnées sur cette thématique. Parce que nous voulons une collectivité exemplaire, à travers le Plan Vélo est proposé le développement de sa pratique dans le Plan de Mobilité Employeur. Enfin, le vélo étant un support à la pratique du sport et bon pour la santé de chacun, mais aussi pour celle de la planète, le Plan Vélo que l'on vous propose aujourd'hui est en parfaite adéquation avec notre politique REV3.

En synthèse, l'objectif de ce Plan Vélo est d'avoir une dimension plus globale et de la lisibilité interne à la région avec ses partenaires. Le vélo est un vecteur d'attractivité, une source de retombées économiques, touristiques et d'innovations d'emplois, le croisement de différents enjeux, on en a parlé, de l'accès à la mobilité pour tous. C'est un travail mené avec une collaboration très étendue.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais vous présenter dans le Plan Vélo. Un certain nombre de questions ont été posées, notamment sur le pourcentage de disponibilité dans les trains, à hauteur de 2 %. C'est en application purement et simplement de la loi LOM, qui décrète ce pourcentage dans un article très précis.

Sur la mise en place des accroche-vélos dans les cars, un certain nombre d'opérateurs dans les Hauts-de-France, financés et accompagnés par la région, ont pu se doter de ce type de matériel. Comme vous le voyez, la région est présente à tous les niveaux de la mobilité, essentiellement aussi de la mobilité douce.

Chers collègues, je vous propose donc de voter pour cette délibération.

M. COULON : Monsieur HARLE D'OPHOVE, c'est un rappel au règlement ?

M. HARLE D'OPHOVE : Oui.

M. COULON : Avec l'article ?

M. HARLE D'OPHOVE : Un rappel au règlement, le 2-2.

M. COULON : Très bien.

M. HARLE D'OPHOVE : Simplement, Président, je voulais vous faire part du fait que l'on aurait pu enrichir cette délibération en prévoyant, comme nous l'avions demandé, l'implantation de haies le long des pistes cyclables. Cela aurait eu deux avantages : le premier, cela aurait embelli ces parcours, les rendre beaucoup plus agréables. Surtout, c'est un formidable réservoir pour la biodiversité ordinaire. Je regrette qu'on ne l'ait pas fait.

Si vous me permettez une question subsidiaire, je regrette aussi qu'il n'y ait pas plus de transversalités entre les différentes commissions, particulièrement la Commission Environnement qui devrait être la clé de tout, puisque, dans chaque projet, il y a peut-être une solution environnementale à apporter pour enrichir les projets.

La dernière intervention que je voudrais faire, tout à l'heure, le président Xavier BERTRAND a parlé du barreau Amiens-Creil. Je rappelle, nous l'avons dit, j'avais été inquiet, lorsque j'avais vu le premier projet de financement, qu'il ne fût pas prévu de « bioponts ». Il est évident que si cela n'était pas prévu, ce serait une catastrophe écologique, car cela fracturerait complètement les massifs forestiers du sud de l'Oise.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Voilà, Monsieur le Président.

M. COULON : Merci, Monsieur HARLE D'OPHOVE.

Madame GOMBERT, vous étiez également inscrite en explication de vote.

L'avez-vous fait ? Oui ? Très bien.

Il n'y a plus d'interventions ?

La délibération est mise aux voix.

Vote sur la délibération n° 2023.00059

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

**Commission n°4 : Au travail (formation, relation avec les entreprises,
développement économique, apprentissage, innovation numérique et sociale)**

Relation avec les entreprises

2023.01547 - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Hauts-de-France : cadre d'intervention et convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025

M. COULON : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, par cette délibération, je vous propose d'adopter le premier cadre d'intervention et la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour 2023-2025 à destination des PLIE. L'augmentation de l'emploi salarié en France, y compris dans les Hauts-de-France, est un signe positif. Cependant, vous le savez, une partie de la population de notre région continue à faire face à des obstacles majeurs pour accéder à des opportunités d'emploi. Parmi ces groupes vulnérables se trouvent les demandeurs d'emploi de longue durée, les femmes isolées, les demandeurs d'emploi seniors et les jeunes sans qualification. Il est donc impératif de mettre en place des mesures d'accompagnement spécifiques, pour améliorer leurs perspectives d'emploi et les aider à saisir les opportunités nombreuses de travail disponible.

Les PLIE représentent un outil de proximité stratégique pour faciliter l'accès à un emploi durable pour ces personnes exclues du marché du travail. En proposant de nouvelles modalités de conventionnement avec les PLIE, la région les encourage activement à renforcer leurs interventions sur trois axes, tout cela en collaboration avec d'autres dispositifs régionaux, tels que Proch'Emploi et Proch'Info-Formation. Ces trois axes sont :

- contribuer à l'accès à l'emploi des publics cibles, en collaborant activement avec les acteurs économiques du territoire pour leur permettre une insertion durable ;
- sensibiliser ces publics aux opportunités d'emploi des métiers en tension ou porteurs, en contribuant, notamment avec Proch'Info-Formation, aux actions sur l'attractivité des métiers ;
- renforcer l'accessibilité de ces publics sur le programme régional de formation et consolider les conditions de réussite de leur parcours de formation.

Pour finir, il me paraît important de souligner que cette intervention régionale est tout à fait en articulation avec France Travail, puisqu'elle s'adresse à des publics éloignés de l'emploi, dont les publics bénéficiaires du RSA, les seniors, les demandeurs d'emploi de longue durée. Tout comme l'objectif de France Travail, notre objectif principal vise le retour à l'emploi par le rapprochement avec le monde économique et par le développement des compétences, en lien avec la formation.

Je vous remercie de votre attention.

M. COULON : Merci, Monsieur RIGAUD.

Plusieurs orateurs sont inscrits, à commencer par Madame KERRICH-BERNARD pour le groupe GRE.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Vice-président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Mes chers collègues, par cette délibération, vous nous proposez d'adopter un cadre d'intervention nous permettant de signer des conventions avec les PLIE (plans locaux pour l'insertion et l'emploi). L'intention pourrait paraître louable, dès lors qu'il s'agit d'accorder plus de moyens pour, *in fine*, nos concitoyens les plus éloignés de l'emploi. Hélas, le diable se niche souvent dans les détails. En ce qui concerne cette délibération, vous vous en doutez bien, un certain nombre de détails nous inquiètent.

Tout d'abord, la formulation de votre délibération révèle ainsi une conception des personnes privées d'emploi que nous ne partageons pas. Nous nous étonnons de lire, par exemple, je vous cite, dans le préambule du cadre d'intervention, qu'il s'agit de « redonner aux séniors les aspirations à retrouver un emploi ». Comme si les séniors sans emploi se contentaient de leur situation ou s'en satisfaisaient. Le fond nous questionne davantage. L'objet même des axes de travail proposés nous interpelle : collaboration des acteurs économiques, sensibilisation aux métiers en tension, d'accord, mais n'est-ce pas déjà l'objet de Proch'Emploi, Proch'Information ou de la gouvernance du SRDEII ? Quelle sera la valeur ajoutée de ce nouveau dispositif ? Au-delà, vous pointez à juste titre la difficulté des publics les plus éloignés de l'emploi à accéder aux formations, mais comment proposez-vous de résoudre cette équation ? Les millions d'emplois non pourvus, qui attendent « de l'autre côté de la rue » qu'on veuille bien les occuper, sont un mythe, vous le savez.

La Chambre régionale des comptes, en février 2021, relevait à juste titre la nécessité d'harmoniser les aides à la mobilité des demandeurs d'emploi en région, insuffisamment connues, insuffisamment mobilisées et insuffisamment réparties sur le territoire régional. Ce constat ne nous semble pas être pris en compte ici, puisque nous ne lisons rien qui y réponde. A cela s'ajoutent d'autres freins que vous n'évoquez pas. Par exemple, ces séniors qui seraient laissés sur le côté, ne serait-ce pas aussi parce qu'ils sont cassés physiquement ou psychologiquement par leurs expériences passées ? Que proposez-vous ? Ces mères isolées qui ne saisiraient pas les belles opportunités qui s'offrent à elles d'emplois à horaires morcelés, à temps partiel, à bas salaire, ne serait-ce pas aussi parce qu'elles n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants, d'acheter une voiture, d'y mettre de l'essence, parce que les emplois qu'on leur propose ne leur permettent pas de vivre une vie digne ?

Enfin, vous concentrez les actions selon trois axes. Cela signifie-t-il que vous laissez de côté tout ce qui ne s'y réfère pas directement ? Quelle place, dans ces conditions, pour la gouvernance locale ? Le travail, la place et les actions de chacun des acteurs de l'emploi ne sont pas encore clairement définis. Qui dit « parcours personnalisé » dit aussi « capacité d'initiative locale ». Elle nous semble ici négligée.

Enfin, Monsieur le Vice-président, vous terminez en citant France Travail. Le projet de loi actuellement en examen à l'Assemblée nationale – je m'arrêterai sur ce point – ne répond aucunement aux besoins des demandeurs d'emploi en France. C'est un projet qui a aujourd'hui pour seule ambition de mettre sous contrôle les demandeurs d'emploi afin de mieux les radier. D'ailleurs, le gouvernement n'a même pas prévu le budget nécessaire pour mettre en place ces soi-disant 15 à 20 heures d'activité par mois.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons voter en faveur de ce nouveau dispositif. Nous nous abstenons donc, afin de ne pas priver les financements potentiels des acteurs locaux.

M. COULON : Vous avez donc fait l'explication de vote en même temps. C'est la raison pour laquelle je ne vous ai pas interrompue.

Monsieur METTAI.

M. METTAI : Monsieur le Vice-président, chers collègues, vous présentez à notre Assemblée une délibération de cadrage du financement des futurs plans locaux pour l'insertion et l'emploi, délibération de cadrage qui aura au moins désormais le mérite d'exister. Les axes qu'elle développe sont la déclinaison de ceux exprimés dans le SRDEII et dans le Contrat de plan régional de Développement, des Formations et de l'Orientation professionnelle, au sujet desquels nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer nos réserves : contribuer à l'accès à l'emploi des publics cibles, sensibiliser les publics cibles aux opportunités d'emploi des métiers en tension, renforcer l'accessibilité à ces publics des PRF. Nous regrettons, au passage, que la promotion de la clause d'insertion

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

sociale dans les marchés publics n'apparaisse plus parmi les missions données aux PLIE.

Si nous partageons toutes et tous l'objectif visant à favoriser à terme le retour à l'emploi, nous considérons que cette approche ne peut suffire à aborder les obstacles les plus complexes entravant l'insertion de nombreux publics en difficulté. Il est essentiel de reconnaître que l'insertion sociale et professionnelle, s'il la vise, ne se résume pas au seul retour à l'emploi. De nombreux chômeurs de longue durée, de jeunes sortis sans diplôme, de femmes en situation de précarité, de personnes en reconversion font face à des défis multiples, parfois structurels, qui nécessitent un accompagnement global et adapté. Cet accompagnement doit tenir compte des besoins spécifiques de chacun, de ses aspirations, de ses compétences et de son contexte de vie.

Surtout, nous nous devons de souligner une incohérence majeure de votre politique de soutien aux entreprises, alors que nous accordons des millions d'euros de subventions parfois aux plus prospères d'entre elles, sans jamais conditionner ne serait-ce qu'une infime partie des créations d'emplois générées vers les publics les plus en difficulté, ne serait-ce que sous la forme de bonifications aux primes déjà accordées, pas plus qu'à l'obligation d'accueillir les stagiaires des plans régionaux de la formation que nous finançons pourtant, vers lesquels nous cherchons à orienter ces publics.

Il est donc impératif que, à l'avenir, les entreprises bénéficiaires de ces financements publics contribuent activement à l'inclusion sociale, en offrant des opportunités d'emploi aux personnes que nous cherchons à accompagner. Certes, une prime à la création d'emplois est dédiée aux seniors, mais notre devoir envers nos concitoyens va bien au-delà de cette seule catégorie. Les publics hétérogènes que nous visons méritent des mesures plus spécifiques et un engagement plus ferme de la part des employeurs. Nous plaçons donc pour un rééquilibrage de cette approche, mettant en avant un accompagnement complet des mesures incitatives en faveur de l'emploi inclusif et des mécanismes visant à encourager les entreprises à jouer un rôle actif dans l'insertion et l'inclusion des personnes en difficulté.

Je vous remercie de votre attention.

M. COULON : Merci, Monsieur METTAI.

Même traitement que Madame KERRICH-BERNARD. Vous avez fait l'explication de vote derrière, j'imagine. N'hésitez pas à l'annoncer, car il y a parfois des collègues qui se demandent si je dors, si je ne surveille pas le chronomètre. Je déduis donc que vous en êtes là.

Marie-Noëlle DELAIRE. L'explication de vote en même temps ou non ? Cela tiendra en deux minutes ?

MME DELAIRE : Deux minutes.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, deux constats : même s'il progresse, le taux d'emploi des seniors dans les Hauts-de-France est le plus faible de la France métropolitaine. Par ailleurs, le nombre de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation, dits NEET, demeure un problème français. Ainsi, la part des NEET de 15 à 29 ans en France fluctue entre 13,4 % et 12,4 %. Face à ces constats, notre région a toujours montré un volontarisme à toute épreuve, car il n'y a pas de fatalité. Nous avons déjà pris des mesures fortes pour l'emploi des seniors et pour l'employabilité des NEET. Ce cadre d'intervention 2023-2025 pour les PLIE en est également l'illustration.

Les PLIE assurent un travail de proximité et d'accompagnement précieux, permettant de fixer l'emploi durable, et ce dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de difficulté de recrutement pour les entreprises. Le cadre que nous allons adopter va permettre de renforcer notre action, de cibler efficacement, de sensibiliser ces publics et de consolider les conditions de réussite de ces personnes éloignées de l'emploi. Ce nouveau cadre volontariste fait également écho au projet impulsé par la région et les partenaires de la filière automobile, le projet Electro'Mob, qui vise à former les futurs opérateurs des *gigafactories* de production de batteries. Ce sont 15 000 emplois qui sont à pourvoir d'ici 2026, voire 20 000. Evidemment, les publics les plus éloignés de l'emploi font partie de nos

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

priorités. En lien avec les organismes de formation et l'enseignement supérieur, nous visons une montée en compétences des embauchés et futurs embauchés.

Vous le voyez, face aux constats, nous nous donnons clairement une obligation de moyens, d'énergie, d'initiatives et de relais pour accompagner ces publics en rupture. Cela méritait d'être souligné. Le groupe UDI votera évidemment cette délibération.

Je vous remercie de votre attention.

M. COULON : Je crois qu'il y a des explications de vote. Ensuite, nous inviterons le Vice-président RIGAUD à répondre. C'est Monsieur TIRMARCHE. Qui prend pour Madame QUIGNON, qui n'est pas là ? Non ?

Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Il me reste 2 minutes ? Parfait. Merci, Monsieur le Vice-président.

Nous devons délibérer sur ce nouveau cadre d'intervention régional pour les plans locaux pour l'insertion et l'emploi. Je précise tout de suite, car ce n'est pas clair dans les documents, que ces plans locaux s'adressent uniquement à des publics particuliers très éloignés de l'emploi. Ils sont au moins 250 000 chômeurs de longue durée dans les Hauts-de-France. S'ils sont éloignés de l'emploi, c'est bien parce qu'il y a des raisons matérielles, des raisons concrètes qui les en éloignent.

Votre cadre d'intervention, avec ses trois axes (collaborer avec les acteurs économiques, sensibiliser les publics, renforcer l'accessibilité aux offres de formations), le triptyque information-sensibilisation-orientation formation, je vous en donne quitus. Ce sont des étapes nécessaires dans un parcours de retour à l'emploi. Nous pouvons en convenir. Cependant, deux éléments : premièrement, c'est le b.a.-ba Cela n'a rien de spécifique aux publics concernés par les plans locaux d'insertion et d'emploi. Pire, vous manquez l'essentiel. Aucun objectif n'est fixé pour régler concrètement les problèmes d'éloignement de l'emploi : rien sur le logement, rien sur la mobilité, rien sur la santé mentale et physique, en matière aussi bien de soins que de prévention, rien sur l'estime de soi. Un exemple très concret : imaginons un chômeur de longue durée du Pas-de-Calais qui se découvre une vocation pour les batteries de voiture. Comment fait-il pour accepter une formation au lycée de l'Europe à Dunkerque, pour se faire embaucher dans le futur à Verkor ? Comment fait-il, avec son RSA, pour trouver un logement qui lui permettra ensuite d'aller jusqu'à Dunkerque et suivre la formation ?

Vous l'avez compris, votre cadre d'intervention passe totalement à côté de la vocation première des PLIE, à savoir un accompagnement individualisé, renforcé, qui s'inscrit dans la durée, avec une prise en compte globale de la personne. Nous serons donc contraints de voter contre votre cadre d'intervention.

M. COULON : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Avec Xavier BERTRAND et Philippe BEAUCHAMPS, nous nous battons. Nous nous battons pour que chaque personne qui cherche un emploi en trouve un. Nous nous battons pour que chaque entreprise qui cherche un collaborateur en trouve un. Nous intervenons sur tous les publics. Clairement, cette délibération fait partie de notre plan de bataille pour l'emploi.

M. COULON : Merci.

Je crois qu'on peut mettre au vote, il n'y a plus de demande d'intervention.

Vous n'étiez pas inscrite, Madame SIX.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

MME SIX : Est-il possible de répondre ?

M. COULON : Non. On ne parle plus après l'exécutif. Seulement si j'ai oublié des intervenants, ce qui n'est pas le cas. Je suis désolé. On passe maintenant au vote, si vous voulez bien. Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.01547

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Commission n°5 : Lycées, recherche et enseignement supérieur

Lycées

2023.01683 - Orientations et montant de la dotation de fonctionnement 2024 aux lycées publics de la région Hauts-de-France

M. COULON : Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur POLLET, qui va nous rendre compte de l'avis du CESER sur ce qui concerne la dotation de fonctionnement 2024 des lycées.

Monsieur POLLET, je vous en prie.

M. POLLET : Merci.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, le CESER a rendu son avis en Bureau le 3 octobre 2023. Cet avis, adopté à l'unanimité, a été préparé à partir de la présentation et des échanges fructueux de la Commission 1 du CESER avec Madame la Vice-présidente Manoëlle MARTIN. Je tiens à vous remercier, Madame la Vice-présidente, ainsi que vos services, pour le temps que vous nous avez consacré pour traiter ce sujet important pour les jeunes de notre région et la transparence qui a été la vôtre dans nos échanges.

Le CESER avait salué, dans son avis précédent, l'effort fourni par la région pour amortir le choc financier que représentait en 2023 l'inflation sur les prix de l'énergie. A ce jour, les estimations parlent d'elles-mêmes : les dépenses énergétiques prévisionnelles devraient être multipliées par 1,3 par rapport à 2021. Cela reste une estimation, car toutes les dépenses effectives ne sont pas encore connues. L'année n'est pas encore achevée. Il y a encore trois mois pour chauffer les établissements et nous ne pouvons prédire l'intensité de l'hiver.

Pour 2024, c'est le point le plus important, le plus saillant, la région envisage de maintenir ses efforts d'accompagnement des établissements. Le CESER souligne à quel point cette volonté reste importante. Sur la base des données disponibles, les prévisions de dépenses énergétiques seraient moindres qu'en 2023, mais encore en hausse par rapport à 2021 et très largement en hausse. Avec la dotation aux EPLE, la région couvre les principaux besoins en fonctionnement : viabilisation, charges courantes, entretien des locaux et équipements, achats de matériel pédagogique. Cela concerne 261 établissements et près de 200 000 élèves pour l'enseignement public.

Il faut noter que la DGF n'est pas le seul levier utilisé par la région pour accompagner les établissements. La région développe par ailleurs une ambitieuse politique éducative pour accompagner les établissements sur le sujet des usages numériques, le soutien aux campus des métiers et qualifications, l'accompagnement de dispositifs d'intégration scolaire, comme les ULIS et les microlycées. Madame MARTIN, vous avez rappelé ce volet très important. Il n'y a pas que la DGF par laquelle circule le soutien de la région.

La hausse des prix est durable, même si elle semble s'atténuer. Elle concerne un grand nombre de produits indispensables au fonctionnement des établissements. Les conséquences sur le niveau de dépenses sont considérables.

Le CESER approuve le mode de calcul mis en œuvre depuis plusieurs années. En effet, ce mode de calcul vise une gestion saine et rigoureuse des ressources et à leur mutualisation, tout en offrant plusieurs garanties pour préserver la sécurité financière des EPLE, éviter les ruptures de trésorerie. Nous sommes aujourd'hui arrivés à peu près à la même évaluation des jours de fonctionnement, à une trentaine de jours. Synthétiquement, nous

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

marchons dans cette direction et c'est très bien ainsi.

Le CESER note que le choix pour 2024 est de ne retenir qu'un seuil unique selon la catégorie d'établissements, donc des 30 jours, dans les ajustements de la dotation, en fonction des fonds de roulement des établissements. Le CESER rappelle qu'il est attaché au principe d'une mutualisation de la dotation. L'introduction de ce changement aura bien sûr un impact, en particulier sur les lycées qui ont les fonds de roulement les plus importants, qu'il conviendra d'évaluer.

Enfin, le CESER précise dans son avis que la formation est l'affaire de tous et approuve le souhait de la région de mobiliser les efforts de tous les acteurs. Il rappelle également que si les dépenses de fonctionnement sont essentielles, les dépenses éducatives, culturelles et de soutien à la politique de Santé en direction des jeunes ne le sont pas moins. Vous nous avez entendus.

Les principales préconisations du CESER sont les suivantes : d'abord, de poursuivre les efforts entrepris en matière d'information budgétaire, comptable et statistique, en apportant une visibilité par catégorie d'EPL, d'élargir le système d'information afin de prendre en compte toutes les spécificités des établissements, en particulier ce qui concerne l'implantation territoriale et la composition sociale du public scolaire accueilli, d'évaluer la cohérence des politiques budgétaires pluriannuelles et de consolider les projets éducatifs. Le CESER souhaite aussi que l'on approfondisse les fameux dialogues de gestion avec les établissements. Que signifie « approfondir » ? Cela signifie élargir à l'ensemble de la communauté éducative ce dialogue et, en même temps, élargir le champ de ce dialogue.

Je vais peut-être parler en mon nom personnel. Ce n'est plus le conseiller du CESER, mais l'ancien recteur qui s'adresse à vous. Notre système éducatif souffre d'une dichotomie qu'il a installée : d'un côté, les compétences de la région en matière de fonctionnement, de l'autre, les compétences de l'Etat à travers le rectorat au sujet de la pédagogie. On cerne bien les deux. J'ai toujours pensé, je m'exprime à titre personnel, ce sont de vieux démons qui me saisissent à nouveau, que cette dichotomie connaissait des limites. Comment discuter d'une rénovation de tel ou tel bâtiment sans penser une seule seconde à la formation qu'il va accueillir ? Cela n'a pas vraiment de sens.

Le CESER préconise, on peut rêver un peu, rêvons à des contractualisations tripartites, l'établissement, la région, l'Etat, où l'on mettrait sur la table l'état des bâtiments, leur entretien et l'offre de formations.

Pardonnez-moi cette digression. Je vais revenir à notre sujet, la DGF.

L'année 2023 restera dans les annales comme une année tout à fait exceptionnelle du point de vue de la situation financière des établissements. L'apocalypse, que d'aucuns prévoient, n'a pas eu lieu grâce à la responsabilité assumée par la région. L'année 2024 sera aussi une année compliquée, une année de vigilance. Le CESER ne peut qu'insister sur la nécessité d'un effort accru de l'Etat en matière de rénovation des bâtiments. Seule, la région ne peut pas assumer ce chantier considérable, monstrueux, qui va être la mise aux normes de tous les bâtiments du point de vue énergétique.

Nous sommes ensemble pour réussir à relever cet enjeu pour l'avenir de nos jeunes.

Je vous remercie de votre attention.

M. COULON : Merci.

(applaudissements)

Je propose que Manoëlle MARTIN nous présente les lignes saillantes de la délibération, du rapport. Après, nous passons aux orateurs pour les groupes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

MME MARTIN : Merci, Monsieur POLLET.

Chers collègues, je ne vais pas vous rappeler le fonctionnement des établissements et l'importance de cette dotation globale de fonctionnement. En revanche, je vais me permettre de vous rappeler que cette dotation globale de fonctionnement est le principal moyen que les établissements ont pour financer le fonctionnement de leur établissement. Nous prenons en charge, la région, les dépenses de fonctionnement, à l'exception des dépenses pédagogiques qui relèvent de la compétence de l'Etat.

Cette année, nous refaisons le même calcul que les années précédentes. Nous allons prendre les dépenses et les recettes réelles sur les 3 dernières années de chaque établissement. On prendra aussi leur capacité financière, qui est évaluée à partir de leur fonds de roulement, pour prendre en compte le calcul de cette dotation globale de fonctionnement. Nous allons faire une proposition. Nous vous faisons aujourd'hui une proposition qui permet une allocation de ressources en adéquation complète avec les besoins spécifiques de chaque établissement.

Vous le savez, le contexte aujourd'hui est compliqué, avec des incertitudes liées à la crise énergétique, mais aussi à des établissements qui se retrouvent confrontés à des défis budgétaires très importants. L'envolée des prix de l'énergie et des matières premières engendre des tensions financières importantes. Nos établissements doivent y faire face le mieux possible, en responsabilité et avec la région à leurs côtés.

Pour cette année 2024, en raison de ce contexte, nous vous proposons donc une DGF initiale solide, basée sur une analyse des comptes financiers sur les 3 dernières années. Elle sera complétée au fur et à mesure des besoins réels de l'établissement au cours de l'année. Elle est toujours accompagnée d'une dotation complémentaire, qui fait la force de cette dotation initiale. C'est pourquoi nous vous proposons de voter aujourd'hui cette délibération, avec une dotation globale de fonctionnement à hauteur d'un peu plus de 102 millions d'euros.

Pour ce qui concerne l'énergie, nous avons pris les 3 dernières années, mais nous avons retiré l'énergie. Je voudrais faire un petit focus sur les coûts de l'énergie. En 2021, dans l'ensemble des établissements scolaires, l'énergie représentait 41 millions d'euros. En 2022, 60 millions d'euros. En 2023, Monsieur POLLET vient de le rappeler, on n'a pas fini l'année, on est plutôt aux alentours de 95 millions d'euros. Vous imaginez l'importance que cela revêt dans la dotation globale de fonctionnement.

Sur 2024, on a la chance d'avoir des tarifs d'électricité qui semblent se stabiliser. Au travers d'un groupement de commandes régional, nous avons pu baisser les prix du gaz. Nous avons donc estimé pour 2024 les prix de l'énergie à 78 millions d'euros. C'est pourquoi nous vous proposons une dotation globale de fonctionnement de 102 millions d'euros, qui est moins importante, au regard du prix du gaz, que celle que nous avons présentée l'année dernière.

Je vous rappelle par ailleurs que nous souhaitons stabiliser financièrement les établissements. C'est pourquoi nous leur proposons un paiement de la dotation globale de fonctionnement en trois temps : en janvier, en mai et en septembre. Notre approche de cette dotation globale de fonctionnement nous semble sécurisée pour les établissements, pour plusieurs raisons : d'abord, car ce calcul prend les 3 dernières années en compte et non une seule année, comme on avait pu le faire il y a quelques années. On maintient bien évidemment un fonds de roulement raisonnable. Lorsqu'il y a un fonds de roulement important, on en tient compte dans notre calcul. On garantit par ailleurs que la dotation globale de fonctionnement de 2024 ne sera pas inférieure à 80 % de celle de 2022, c'est-à-dire avant la crise énergétique. On n'écrête pas les recettes nouvelles lorsque des établissements vont chercher de nouvelles recettes. Enfin, on sensibilise constamment les proviseurs et les gestionnaires à une permanente optimisation de la dotation globale de fonctionnement.

Ce sont les points clés qui nous permettent de vous dire que c'est une dotation globale de fonctionnement raisonnable que nous vous proposons aujourd'hui. Tout cela ne nous empêche bien évidemment pas de continuer à poursuivre l'amélioration des modalités de calcul, avec une optimisation de l'assiette de calculs, notamment en ce qui concerne l'externat, mais aussi avec la recherche encore et toujours de pistes d'économie, qu'il faut mettre

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

en œuvre pour améliorer durablement le fonctionnement des lycées. Vous le savez, le fonctionnement des lycées, c'est bien évidemment en lien direct avec l'avenir de nos jeunes.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci.

Madame BOMMART pour le groupe Rassemblement National.

MME BOMMART : Monsieur le Vice-président, chers collègues, nous souhaitons profiter de cette délibération pour parler des orientations et du montant de la dotation de fonctionnement 2024 aux lycées publics de notre région des Hauts-de-France. A l'inverse de nos collègues de gauche, nous savons à quel point il est difficile de répondre aux nombreuses demandes de rénovation et d'aménagement. Le montant de la dotation est de plus en plus élevé, car les matériaux, le gaz, l'électricité et j'en passe sont de plus en plus coûteux.

Les professeurs déplacés dans d'autres départements sont la cause d'un manque flagrant d'enseignants. Le fait que certains soient mutés n'est pas pour créer une suppression de postes dans notre académie, mais bien pour venir en aide à ceux qui n'ont pas la chance d'avoir des conditions d'études raisonnables. Le manque de professeurs s'explique par l'absence de soutien envers le corps enseignant. Ils en sont les premières victimes : manque de considération, menaces, agressions et autres sont les actes quasiment quotidiens de ce personnel. L'Etat ne punit pas assez sévèrement. Nous en voyons les conséquences tous les jours dans notre pays. Par ailleurs, le salaire de nos professeurs est nettement inférieur à la moyenne européenne. C'est tout de même eux qui contribuent à la construction de la société, en développant les compétences des élèves et en favorisant leur réussite.

Investir dans nos lycées, c'est investir pour l'avenir. La jeunesse, cette génération inquiète, angoissée et fragilisée, ne doit pas être laissée à l'abandon. Le décrochage scolaire en est le parfait exemple. Luttons contre ce décrochage et aidons nos jeunes. Le harcèlement, non pas seulement sur les professeurs, mais aussi et surtout entre les élèves, a de très mauvaises répercussions. L'adoption d'un montant de la dotation de fonctionnement pourrait permettre de mettre en place plus de moyens pour pallier ce harcèlement qui perturbe, affaiblit nos enfants.

Notre pays nous donne la chance d'avoir un accès gratuit et illimité à un lieu de culture et d'enseignement. Il nous faut l'aider de toutes les façons possibles. Nous ne pouvons pas critiquer le fait que nous donnons des fonds à nos lycées.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Madame BOMMART.

Madame SADOUNE.

MME SADOUNE : Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, tout d'abord, je souhaite, au nom de la Gauche Républicaine et Ecologique, apporter nos remerciements et félicitations aux équipes de la région et des établissements des EPLE, de leur ouvrage quotidien qui vise à offrir à nos jeunes les meilleures conditions d'enseignement possible. Le volume des dotations complémentaires a largement diminué en 2023. Nous pourrions nous en féliciter, si nous n'observions pas une baisse de la DGF en 2024, baisse qui nous est présentée par le maintien du coût des énergies, soit, nous n'en disconvenons pas. Néanmoins, comme j'en fais le vœu chaque année, il devient urgent et important d'avoir une ligne claire sur le mode de calcul des dotations aux EPLE en fonction de leurs besoins. Des discussions avec le seul chef d'établissement ne peuvent être considérées comme seul critère objectif et équitable.

Il convient aussi de faire le lien avec les dotations d'investissement, même si ce n'est pas le fond de la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

délibération, de rénovation des lycées et avec l'impossibilité de répondre aux besoins par ordre logique, surtout lorsque certains d'entre eux ne permettent pas de dispenser des cours dans des conditions dignes du XXI^e siècle. Je pourrais vous montrer en exemple certains établissements ou certains espaces du lycée Hennebique à Liévin. A l'inverse de nos collègues d'extrême droite, nous nous soucions des conditions d'apprentissage.

Les lycées professionnels, là encore, usons de l'art de la répétition comme pédagogie, pour rappel des propos de Sarah KERRICH en présentation de notre motion ce matin, il nous apparaît que certaines filières professionnelles sont vouées à disparaître de l'Ecole de la République au profit de structures privées. Vous savez que nous ne sommes pas contre le financement de la scolarité de nos jeunes qui font le choix de l'enseignement privé. C'est leur choix, celui de leur famille et nous le respectons. Pour autant, ce manque de lisibilité, sans critère objectif, nous laisse penser que, là encore, l'équilibre et l'équité ne sont pas au rendez-vous.

Madame la Vice-présidente, si nous pouvons souligner les efforts consentis, il y en a, bien entendu, en la matière, vous savez, nous savons que les réponses à apporter à nos demandes sont possibles. Les socialistes du groupe voteront pour la délibération.

M. COULON : Merci, Madame SADOUNE.

La parole est à Yannick BROHARD.

M. BROHARD : Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente MARTIN, mes chers collègues, avec cette délibération proposant d'établir le montant de la prochaine DGF pour les lycées publics des Hauts-de-France, je dois avouer que vous avez bien failli me surprendre. En effet, vous y rappelez dans le préambule quelques points essentiels qu'il convient de prendre en considération, parmi lesquels la guerre en Ukraine, la crise de l'énergie et l'explosion du prix de certaines matières premières, et de concéder, à juste titre, que cela occasionne pour les lycées de grosses tensions budgétaires. Pire, vous considérez, je cite, que « l'exercice 2024 s'annonce encore plus tendu sur le plan financier que l'exercice 2023 ». On pouvait dès lors espérer au minimum un maintien du niveau de la DGF.

Cependant, chers collègues, malgré le constat sans appel fait dans le préambule de cette délibération, il nous est tout de même proposé d'amputer la DGF de presque 40 millions d'euros, soit une baisse de presque 30 %. Comment justifier une telle coupe, Madame la Vice-présidente, lorsque vous-même reconnaissez que la situation financière des lycées empire. Vous allez, bien sûr, me rétorquer qu'il s'agit là d'une dotation initiale et que des dialogues individualisés permettront éventuellement l'octroi de dotations complémentaires. Quand bien même celles-ci seraient identiques à celles octroyées cette année, la DGF 2024 serait encore inférieure à la DGF 2023. En pratique, cela signifie que certains établissements devront faire avec des budgets inférieurs à ce qu'ils étaient il y a 10 ans.

Nous pourrions nous arrêter là que cette délibération serait déjà problématique, mais il se trouve que l'idéologie s'invite, qui la rend en plus scandaleuse. Je fais référence à une délibération qui sera présentée en Commission permanente la semaine prochaine, qui octroie à des établissements privés des subventions et des largesses au-delà du seuil légal. Ainsi, pendant que vous diminuez le financement de l'Ecole publique de 40 millions d'euros, vous choisissez d'augmenter celui de l'Ecole privée de 10 millions d'euros. C'est un choix idéologique qu'il faut assumer comme tel et non se cacher sous une prétendue égalité de traitement entre tous les élèves des Hauts-de-France. En effet, de quelle égalité parle-t-on dans l'enseignement privé ? De celle qui trie les élèves en fonction de leurs quartiers, de leurs origines sociales ou de leurs résultats scolaires, ou de celle qui ignore les valeurs de la République ?

M. COULON : Vous faites l'explication de vote en même temps ?

M. BROHARD : Non, mais nous avons 4 minutes.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

M. COULON : Je vérifiais. Allez-y.

M. BROHARD : Je reprends.

Où de celle qui ignore les valeurs de la République ? Dois-je ici vous rappeler la délibération 2018.0831, qui conditionne l'attribution de financements régionaux au respect des valeurs républicaines ? Où sont-elles, les valeurs républicaines des lycées privés, lorsque les études prouvent la ségrégation sociale en leur sein, ainsi que l'absence volontaire de mixité sociale ? Alors que l'École privée en France est déjà financée à presque 80 % par de l'argent public, vous rajoutez à ce hold-up, en réussissant l'exploit d'être à la fois celui qui tient le revolver et celui qui tient le sac. Vous procédez de même en favorisant l'économie et la spéculation de l'apprentissage privé au détriment de la formation initiale publique.

La DGF proposée ne répond donc pas uniquement à des considérations budgétaires. Elle s'inscrit également dans une volonté politique défavorable au service public de l'Éducation. Elle ne permettra pas de répondre aux défis qui se posent déjà aux lycées. Vous justifiez sa forte baisse par des prédictions à la baisse du coût de l'énergie, que le CESER lui-même trouve osées. Si jamais elles s'avèrent justes, pourquoi ne pas alors investir dans un plan ambitieux de rénovation thermique de nos lycées passoires ?

Pour ces raisons, nous trouvons que la proposition de dotation financière pour les lycées est insuffisante et qu'elle montre surtout le peu de cas que vous faites d'une Éducation nationale publique et de ses missions.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Monsieur BROHARD. Désolé de vous avoir interrompu.

Nous avons maintenant Nathalie LEBAS pour le groupe UDI.

MME LEBAS : Merci, Monsieur le Président.

Pour répondre à Monsieur BROHARD également, je vous rappelle que, il y a un an, c'est face aux hausses incroyables des prix de l'énergie et pour accompagner au mieux les établissements que nous avons annoncé cette hausse exceptionnelle des dotations globales de fonctionnement à nos établissements scolaires, une hausse de 76 %. Depuis, nos services ont travaillé activement, main dans la main avec les établissements, afin de réduire les impacts financiers et également les impacts environnementaux. Je sais que vous y êtes sensible.

De nombreux travaux de rénovation et d'isolation thermique des bâtiments, des changements de chaudières ont également été engagés. Je citerai notamment, sur mon territoire, le lycée général et technologique Mireille-Grenet à Compiègne. Pour baisser les coûts, nos services ont également négocié des achats groupés d'énergie, notamment de gaz, pour nos chaufferies et nos cuisines. En parallèle, nous avons engagé un programme de solarisation des toitures. Je tiens également à remercier les établissements pour leurs efforts antigaspillage et pour leur engagement dans une démarche de maîtrise énergétique.

La DGF que nous proposons au vote aujourd'hui permettra également d'offrir un environnement propice à l'apprentissage, avec l'acquisition ou le renouvellement de matériel pédagogique et de mobilier. Nos lycées sont des lieux où se forment les citoyens de demain, où se forment l'éducation et plus que cela, la culture, la formation de nos jeunes, leur construction. Les lycéens y acquièrent des compétences académiques, mais aussi des valeurs qui façonneront leur avenir et contribueront à la prospérité de notre région. Le bien-être des enseignants comme celui des élèves nous tiennent aussi à cœur. C'est pourquoi nous investissons massivement dans leur présent, pour leur construire un bel avenir.

La région des Hauts-de-France est la région la plus jeune de France. C'est pourquoi nous misons sur notre jeunesse, en mettant en place de nombreux dispositifs. Je pourrais citer notamment Proch'Orientation, qui guide les jeunes vers des carrières correspondant à leurs intérêts et leurs aptitudes, favorisant ainsi leur

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

épanouissement personnel et professionnel, ou encore les dispositifs PEPS pour contribuer au parcours artistique et culturel des lycéens, la carte Génération #HDF pour alléger les dépenses liées à la rentrée scolaire, mais aussi, soulignons-le, notre engagement 0 % de hausse sur les tarifs des cantines scolaires. Nous sommes fiers de cet engagement pour maintenir des tarifs inchangés, pour amortir le choc de l'inflation pour les familles. On pourrait aussi citer le fonds d'aide à la scolarité, qui intervient dans des situations de précarité exceptionnelles, lorsque les aides d'Etat ne suffisent pas, ou encore l'aide au permis de conduire pour nos jeunes, « En route pour l'emploi » qui offre la possibilité de louer un véhicule pour 1 euro par jour, pour se rendre en formation ou au travail.

Vous le voyez, mes chers collègues, l'avenir de notre jeunesse est important pour nous. Manoëlle MARTIN y travaille grandement avec nos services. Tout au long de l'année, nous restons à l'écoute des jeunes et des établissements, pour savoir s'ils ont des besoins supplémentaires en matériel ou de manière financière. Vous l'avez dit, tout au long de l'année, nous serons aussi à leur écoute pour trouver ensemble des solutions.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que cette dotation de 102 millions d'euros permettra un bon fonctionnement de nos lycées.

Notre groupe votera pour cette délibération.

M. COULON : Merci, Madame LEBAS.

Chanez HERBANNE pour 4 minutes.

MME HERBANNE : Merci, Monsieur le Président.

Madame la Vice-présidente, 2023, avec la guerre en Ukraine et la crise de l'énergie, aura été une année de tension budgétaire importante pour nos collectivités, avec l'explosion du prix de l'énergie et de certaines matières premières. Les lycées n'ont pas été épargnés par ce contexte. Face à cette situation inédite, la région a répondu présente et aucun établissement n'a été laissé dans la difficulté. Demain, nous pouvons rassurer les établissements qui en douteraient, ce sera pareil. Nous sommes et nous serons présents à leurs côtés. Nous avons voté, il y a un an, une dotation initiale d'un montant jamais atteint, plus de 141 millions d'euros pour la DGF 2023. Nous viendrons, lors de la prochaine Commission permanente, compléter cet effort financier par une dotation complémentaire de fonctionnement de 1,7 million d'euros, pour permettre à chaque établissement de faire face.

C'est dans une optique identique que vous nous proposez, Madame la Vice-présidente, chère Manoëlle MARTIN, pour 2024 une dotation initiale encore plus forte, d'un peu plus de 102 millions d'euros, qui vient confirmer notre engagement aux côtés des établissements scolaires, notamment celui de prendre en charge 60 % du surcoût énergétique sur la dépense prévisionnelle globale. Bien entendu, ce montant viendra à être complété si besoin est, notamment par le biais de la dotation complémentaire, qui pourra être versée en fonction des besoins des EPLE tout au long de l'année 2024.

En responsabilité et en parallèle de cet effort financier de la région sur la durée, notre collectivité a fortement incité les établissements à poursuivre leurs efforts de maîtrise énergétique et à optimiser leur dotation globale de fonctionnement. Chacun fait sa part du chemin et est responsabilisé dans ses attributions réciproques. Tout ceci se fait grâce à un dialogue de gestion permanent entre les établissements et les services de la région, que je souhaite ici remercier. Il permet de tenir compte des besoins de fonctionnement spécifiques, des besoins supplémentaires ou exceptionnels de chaque établissement. Encore une fois, je le répète, aucun établissement n'a eu à déplorer d'être face à une situation financière tendue, où la région n'a pas été présente pour l'accompagner, faire face à ses obligations et trouver des solutions pérennes.

Justement, les solutions pérennes, parlons-en. Pour faire baisser les coûts énergétiques, nous en finançons en engageant également chaque année des travaux d'entretien, comme cela vient d'être rappelé notamment par ma collègue Nathalie LEBAS, de rénovation, de modification ou de remplacement, notamment sur les installations

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

thermiques ou sur les menuiseries des locaux dont nous avons la charge. Tous ces travaux, qui ont d'ores et déjà été réalisés cet été – il y en a encore beaucoup qui viendront à être réalisés –, permettent aux établissements de devenir plus vertueux, plus performants énergétiquement et de contribuer aux économies d'énergie, que nous appelons de tous nos vœux. Je prendrai simplement un exemple, un établissement que je connais bien : le lycée Félix-Faure à Beauvais, où le remplacement des menuiseries extérieures et les travaux de réhabilitation des bâtiments constituent un engagement fort d'un montant de travaux de plus de 3,8 millions d'euros. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

Vous le voyez, chers collègues, pour que les lycéens des Hauts-de-France puissent évoluer dans un environnement sécurisé, de qualité et propice à leur bien-être et à leur réussite, la région investit largement dans une optique de responsabilité, de responsabilisation et d'efficacité. C'est pour toutes ces raisons que le groupe de la Majorité Régionale votera avec enthousiasme la dotation initiale 2024 qui nous est proposée, et soutient fortement l'environnement favorable que constitue la politique Lycées et Jeunesse portée par le Conseil régional des Hauts-de-France.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Madame HERBANNE.

On a des explications de vote pour Madame CLOEZ qui est inscrite, ainsi que Madame LAYER. Vous êtes également inscrite. Vous faites l'explication de vote et Manoëlle MARTIN fera une réponse à toutes les interventions.

Madame CLOEZ, je vous en prie.

MME CLOEZ : Merci.

Mes chers collègues, nous avons voté l'année dernière une DGF de 141 millions d'euros à nos lycées. Nous avons voté contre cette délibération. Nous avons expliqué pourquoi cette dotation était, à l'époque, à nos yeux, largement insuffisante. Vous revenez cette année en nous demandant de vous donner notre bénédiction pour une dotation cette fois-ci inférieure de 40 millions d'euros. Mes chers collègues, vous êtes complètement déraisonnables. Ne saisissez-vous pas l'enjeu d'avoir des établissements de qualité, où il fait bon d'enseigner et d'apprendre ? Ne comprenez-vous pas l'importance d'avoir aujourd'hui, dans notre région, une jeunesse hautement qualifiée, capable de répondre aux grands défis de notre époque, notamment d'avoir une jeunesse capable de mettre concrètement en place la transition écologique, dont nous avons cruellement besoin ?

Pourtant, vous le dites vous-mêmes : cette année encore, l'exercice financier 2024 s'annonce difficile. Est-ce à nos lycéens de payer les conséquences de la guerre en Ukraine, du coût de la crise énergétique ? En effet, vous venez de le dire, Madame MARTIN, 78 millions d'euros, voilà le coût de la facture énergétique qui s'annonce cette année. Ce qu'est cette délibération, c'est une attaque en règle contre la jeunesse de notre région, celle qui galère, celle à qui le gouvernement ne propose aucune solution. Pourtant, je l'ai dit, c'est celle dont nous aurons cruellement besoin demain.

Le plus drôle, mes chers collègues, et ce qui illustre votre déconnexion totale des conditions d'études de nos jeunes, c'est ce qui vient après. L'année dernière, vous invitiez les établissements à s'engager dans une démarche de maîtrise énergétique, d'optimisation de la DGF et de rationalisation de leur budget 2023. Alors, Monsieur BERTRAND, nous attendons impatiemment, avec mes collègues, votre invitation à manger avec vous au lycée hôtelier de Lille, par exemple, où nous aurons grand plaisir à vous voir nous expliquer et expliquer à nos jeunes comment préparer un merveilleux au chocolat, par exemple, pâtisserie emblématique de notre région, avec des mouffes pour tenir les baisses de chauffage qu'ils subiront.

Soyons sérieux, mes chers collègues. La jeunesse, en particulier celle de notre région, fait assez d'efforts. Elle se démène assez pour répondre aux crises auxquelles votre génération a été incapable de répondre. Aujourd'hui,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

pour nos lycées généraux, techniques ou professionnels, donnons-leur les moyens d'exercer dans le futur un métier avec grand talent. Donnons-leur les moyens d'exprimer toutes leurs capacités et, ainsi, de rendre service à notre société. Bref, mes chers collègues, donnons à ces jeunes le moyen de faire mieux.

M. COULON : Merci.

Nous avons maintenant l'intervention de Madame LAYER.

MME LAYER : Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes un peu surpris, nous, communistes, de voir la DGF de l'an passé, plus de 141 millions, passer cette année à 102 millions. C'est une baisse inacceptable. En raison d'une gestion plus juste que vous avez imposée aux établissements (politique d'économie d'énergie, ponction sur les fonds de réserve des établissements, dialogue individualisé par établissement basé sur les trois derniers comptes financiers et malgré une dotation complémentaire récente), les lycées ont du mal à faire face. On sait que les établissements ont dû utiliser leur fonds de réserve, que leur dotation doit assurer les surcoûts énergétiques toujours d'actualité, ainsi que toutes les dépenses courantes, l'entretien des locaux, les salaires des personnels qu'ils ont recrutés. Que va-t-il rester sur ce budget pour la vie de l'élève, notamment les dépenses pédagogiques les plus essentielles à l'éducation, mais aussi les plus rognées, lorsqu'on observe les répartitions opérées pour rester à l'équilibre ?

Si l'on ajoute que la région tarde trop à rénover et à construire, entre la décision initiale et le début des travaux, pour un établissement, il peut se passer 3 à 5 ans. On comprend, du coup, les difficultés financières de ces lycées pour assurer les dépenses courantes et entretenir des locaux vétustes, qui sont aussi des passoires thermiques. Malgré l'importance de cette dotation, la crainte qu'elle soit insuffisante nous vient à l'esprit.

Dans la crise que nous traversons encore, que la région, qui soutient dans les domaines de l'enseignement supérieur une politique ambitieuse, n'oublie pas que les lycéens d'aujourd'hui sont les étudiants de demain, que ces lycéens déjà pénalisés par les suppressions de postes de professeurs, en raison d'une politique gouvernementale lamentable, ne soient pas victimes, pénalisés par une baisse de cette dotation déjà visible dans chaque établissement de notre région.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Madame LAYER.

Madame MARTIN.

MME LAYER : Nous voterons contre, évidemment.

MME MARTIN : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir, Madame BOMMART et Madame LAYER, sur ce que vous venez de dire par rapport à la thématique de harcèlement et la thématique des actions éducatives. Nous avons un financement. Cela ne rentre pas dans la dotation globale de fonctionnement. C'est pourquoi, dans mon préambule, j'ai voulu vous rappeler que le fonctionnement de l'établissement était vraiment lié aux dépenses de fonctionnement, et non toutes les actions éducatives que nous accompagnons. Nous avons voté un plan en juin dernier sur le harcèlement scolaire que nous allons tenir. Nous accompagnons par des appels à manifestation d'intérêt tous les projets des établissements, jusqu'à 6 000 euros par projet, pour accompagner toutes les bonnes initiatives prises dans ces champs. Cela ne vient pas dans la dotation globale de fonctionnement.

Madame SADOUNE, vous parliez de filières professionnelles. On investit beaucoup dans les filières professionnelles. On remet très souvent à niveau les plateaux techniques. Il n'est pas question de les abandonner. Nous investissons de manière conséquente. Nous continuerons à les accompagner. C'est une complémentarité

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

entre les formations par apprentissage, portées par mon collègue Arnaud, mais également toutes les formations professionnelles. Nous sommes bien là pour les accompagner. Il n'y a pas d'inquiétude non plus à destination des filières professionnelles.

Monsieur BROHARD, je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites. Ce n'est pas possible. Lorsqu'on a payé 243 euros du mégawattheure en 2023 et que nous allons payer 162 euros du mégawattheure en 2024, il est normal que la dotation globale de fonctionnement baisse. Je ne vais pas continuer à donner 243 euros par mégawattheure aux établissements scolaires. Ce n'est pas possible. Soyez raisonnable. Regardez les chiffres. L'énergie diminue. Nous diminuons la dotation globale de fonctionnement.

Puis, vous opposez le privé et le public et, en plus, vous mélangez l'investissement et le fonctionnement. Comment voulez-vous que l'on fasse ! Lorsqu'on parle de 10 millions d'investissements, ce n'est pas le fonctionnement des établissements privés. On les accompagne, car on a toujours dit qu'un élève des Hauts-de-France, qu'il soit dans le privé ou dans le public, reste un lycéen de la région des Hauts-de-France. Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous dites. En plus, vous mélangez les choses.

(applaudissements)

Je voudrais juste finir sur la dotation initiale et la dotation complémentaire, comme l'a très bien rappelé ma collègue Chanez. Vous l'avez vu, l'année dernière, on a voté 140 millions d'euros de dotation initiale. Là, on va voter plus d'un million d'euros de dotation complémentaire. C'est donc un dispositif qui fonctionne. On n'est pas à voter en dotation complémentaire des montants faramineux. Cela signifierait que l'on se serait trompé l'année dernière. Il paraît tout à fait normal d'avoir cette dotation initiale, qui est au plus près de la réalité des établissements, puis cette dotation complémentaire, qui vient compléter les difficultés lorsque les établissements en rencontrent.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. COULON : Merci.

Il n'y a plus d'intervention. Globalement, tout le monde aura compris, ce n'est jamais assez. Il en faut toujours plus. Cependant, ici, le calcul est un peu gros, sincèrement. Monsieur BROHARD, je vous conseille de continuer à dire à EDF : « Je vais vous payer deux fois le montant de ma facture. Franchement, ce n'est pas possible, il faut que je vous aide. Même si le prix de l'électricité a baissé, il faut que je vous aide. » Trêve de plaisanterie, c'est du pragmatisme, vous l'avez bien compris. L'année dernière, on a fait le travail pour que, face à la crise énergétique, les établissements ne soient pas bloqués. C'était normal. En responsabilité, nous l'avons fait. Cette année, c'est heureux, le niveau des dépenses en lien avec l'énergie revient à un niveau beaucoup plus acceptable, ne serait-ce que pour nos finances. Il est donc normal que tout cela diminue. On ne peut pas laisser un budget au même niveau que l'année précédente. C'est impossible. Si l'on fait cela avec l'ensemble de nos budgets, on n'arrive pas à tenir la trajectoire.

Plus de demandes d'intervention ? Les débats ont été animés. Je vous propose de mettre aux voix cette délibération.

Vote sur la délibération n° 2023.01683

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Commission n°6 : Aménagement du territoire, transition énergétique et Europe (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels)

Rénovation urbaine

2023.01515 - Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030

M. COULON : On va commencer par un amendement, puisque, s'il était adopté, la délibération devrait être examinée en fonction. C'est un amendement de Monsieur POIX.

M. POIX : Oui, Monsieur le Vice-président.

Un amendement qui se positionne sur la feuille 2 de l'annexe 1 de la délibération. Dans le cadre d'intervention de la région Hauts-de-France, je propose d'ajouter comme principe transversal : « la facilitation de l'accès aux transports pour les habitants des quartiers en politique de la Ville. » En effet, depuis la crise des gilets jaunes, la mise en lumière de la centralité des questions de mobilité s'est faite croissante. Faciliter l'accès à une offre de transports diversifiés permet d'œuvrer au désenclavement des quartiers en politique de la Ville. Lutter contre la fracture territoriale et le sentiment de relégation, c'est agir pour la justice sociale.

Un reportage de France 3 Nord – Pas de Calais, paru le 3 octobre, indique qu'un habitant sur cinq de notre région vit sous le seuil de pauvreté, fixé à 60 % du revenu médian, c'est-à-dire à 1 102 euros mensuels pour une personne seule. Nous détenons hélas, chers collègues, le triste privilège de la palme de la région métropolitaine la plus touchée par la pauvreté monétaire, après la Corse, plus d'un million d'habitants, soit 17,2 % de la population, et la part des déplacements, du budget transports dans le budget des ménages, est croissante ; 10 % des ménages les plus modestes consacrent 21 % de leurs revenus disponibles aux transports. En Martinique, par exemple, les transports représentent aussi le premier poste de dépenses, comme dans beaucoup de régions françaises, avec 20 %.

Certains indicateurs sont inquiétants : 34 % des familles monoparentales des Hauts-de-France sont dans la pauvreté, contre 28 % au niveau national, 21 % des hommes seuls, 20 % des femmes seules, c'est 2 à 3 points au-delà des moyennes nationales. Si l'on zoome géographiquement, le Nord, l'Aisne, le Pas-de-Calais et la Somme font partie des départements les plus pauvres. A Creil aussi, dans l'Oise, 29 % de taux de pauvreté, 26 % dans l'Avesnois.

Je ne vais pas vous faire la litanie des chiffres, vous les connaissez, mais vous comprendrez mon raisonnement : pour briser le cercle de la pauvreté, nous devons passer par une politique d'accès à la mobilité beaucoup plus explicite dans cette délibération, ou du moins l'écrire noir sur blanc dans le document-cadre. Je ne suis pas le seul à partager cette idée. D'aucuns ont écrit de nombreux livres. Gilles SAVARY, qui n'est pas de mon camp, a écrit *La ville inaccessible : Essai sur une fabrique des gilets jaunes*, qui pose justement ce diagnostic. Des universitaires, comme Thomas KIRSZBAUM, montrent que les habitants des quartiers en politique de la Ville subissent aussi des inégalités en matière de mobilités.

Ce problème, nous devons le marquer dans nos politiques. Nous devons en prendre compte. Dans un quartier politique de la Ville, le temps de parcours est égal en moyenne à 20 minutes, mais on remarque un déficit d'accès à la vitesse, par exemple, 14 kilomètres par heure en QPV contre 22 kilomètres par heure hors QPV. Les transports sont moins attractifs, si l'on se réfère aussi à ces chiffres. Je parle de la vitesse des transports collectifs, vous l'aurez compris. De fortes disparités existent, des disparités aussi d'attractivité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Je terminerai par le rapport du CESER, qui précise que 20 % des Français éprouvent de la difficulté pour se déplacer quotidiennement. Pire, 1 Français sur 4, y compris dans notre région, a renoncé à un travail à cause de ces problèmes de mobilité, 1 sur 2 dans les quartiers en politique de la Ville. Enfin, 1/3 des 18 à 25 ans ont déjà abandonné des démarches de santé, emploi et formation, faute de transport. Il nous faudra donc l'écrire noir sur blanc. Il nous faudra noter ce droit à la mobilité comme un droit fondamental. C'est pour cette raison qu'il apparaît primordial d'inscrire dans notre délibération-cadre le droit à la mobilité dans nos objectifs transversaux.

Merci.

M. COULON : Olivier ENGRAND vous répond.

M. ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur POIX, la question de la mobilité est une préoccupation régionale majeure, vous le savez bien. Rien ne s'oppose à ce que l'intervention régionale en faveur des quartiers de la politique de la Ville puisse soutenir des projets facilitant l'accès aux transports. La première priorité définie dans cette délibération-cadre, qui concerne notamment l'amélioration du cadre de vie ou l'accès à l'emploi, précise ainsi : « Pour rendre ces territoires plus attractifs, il importe que la région, en complémentarité avec les autres institutions partenaires de la politique de la Ville, mobilise davantage les leviers dont elle a la charge (compétence Aménagement du territoire, Formation, Mobilités, Information sur les métiers). » De même, la présentation des objectifs régionaux au sein de cette délibération indique clairement la volonté d'accompagner les quartiers sur les enjeux de transition, en les connectant au reste de la ville par l'ensemble des mobilités alternatives pour les déplacements du quotidien.

L'amendement proposé n'apporte donc aucune plus-value sur le sujet, la délibération pointant déjà cette problématique au sein de ses priorités.

Il vous est proposé de rejeter cet amendement.

M. COULON : Merci, Monsieur ENGRAND.

Madame VUYLSTEKER, vous voulez intervenir sur l'amendement ?

MME VUYLSTEKER : Oui, pour une très rapide explication de texte, sur le temps qu'il reste à notre groupe. J'ai écouté avec beaucoup d'attention les débats qui ont porté sur le ferroviaire ce matin, sur le vélo en début d'après-midi. J'ai pu constater que l'intérêt, l'engagement sur ces questions irriguent l'ensemble des bancs de cet hémicycle. Par conséquent, en cohérence, vous encourager, chers collègues, à voter cet amendement.

Je vous remercie.

M. COULON : Je vous remercie.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2023.01515

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. COULON : Nous venons maintenant à l'examen sur le fond de la délibération. Pour l'exécutif, vont prendre la parole conjointement Hakim ELAZOUZI et Antoine SILLANI. Antoine SILLANI, qui ne dispose que de 2 des 4 minutes réservées à l'exécutif, prendra aussi les 2 minutes que son groupe lui offre généreusement. Monsieur SILLANI peut donc intervenir jusqu'à 4 minutes, Hakim ELAZOUZI 2 et peut-être 2 si son groupe lui en offre également 2 supplémentaires. Ensuite, nous aurons les interventions de Valérie BIEGALSKI, Valérie SIX, Katy VUYLSTEKER et Serge MARCELLAK, et des explications de vote.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

M. SILLANI : Merci, Monsieur le Président.

349 quartiers, 800 000 habitants et 199 communes sont concernés aujourd'hui par la politique de la Ville dans notre région des Hauts-de-France. Par cette nouvelle délibération-cadre, sous l'impulsion de Xavier BERTRAND, nous avons souhaité réaffirmer notre volontarisme d'agir dans ces quartiers où la pauvreté est grande, car cette politique de la Ville, c'est avant tout une politique de lutte contre la pauvreté. Avant de faire cette politique-cadre, nous avons décidé d'évaluer notre politique pour connaître nos axes d'amélioration. Nous avons missionné un cabinet. Ce cabinet a prouvé que la région des Hauts-de-France est un acteur reconnu, connu en matière de politique de la Ville. Néanmoins, nous pouvions nous améliorer. On pouvait gagner en visibilité, en lisibilité et en souplesse. C'est pourquoi, dans le cadre que nous vous proposons aujourd'hui, nous faisons évoluer nos dispositifs sans révolution.

Nous faisons évoluer nos dispositifs autour de trois axes : je pense à la Troisième Révolution industrielle, politique transversale. Je pense également à l'amélioration du cadre de vie, avec un objectif : le développement économique et l'emploi, car on sait bien que l'emploi est le premier des leviers de lutte contre la pauvreté. Enfin, nous avons également acté et axé notre politique autour de la participation citoyenne. Comment changer la vie des habitants, comment changer la vie d'un quartier sans associer les habitants ? Cette politique et cette vision, cela fait maintenant des années que la région des Hauts-de-France les soutient.

Enfin, nous maintiendrons notre soutien directement aux contrats de ville, mais aussi à travers nos dispositifs, comme le PIC (projet d'initiative citoyenne) ou la belle opération « Nos quartiers d'été ». Je me suis rendu moi-même cet été à des opérations de quartiers d'été à Lens, à Fourmies, à Croix. Que cela fait plaisir de voir ces centaines de jeunes qui bénéficient d'activités, alors même qu'ils ne peuvent pas partir en vacances ! J'ai également une pensée pour toutes ces associations qui agissent à nos côtés dans l'opération « Nos quartiers d'été ». Enfin, je pense également au Fonds de Travaux urbains.

Vous l'aurez compris, ces dispositifs seront renouvelés, mais on a également souhaité les rendre plus souples. Ils interviendront désormais en appui des contrats de ville. C'est-à-dire que si une commune, dans un contrat de ville, ne pense pas à inscrire automatiquement nos dispositifs, la région pourra tout de même intervenir. Plus de souplesse pour toujours plus d'efficacité, voici notre angle principal. Enfin, cette politique de la Ville n'a de sens que si le droit commun s'applique. C'est pourquoi je pense à toutes les autres politiques que nous menons au sein de cette région, à la politique Santé, Emploi, Formation, Lycées, Vie associative, Jeunesse ou encore Sport. La politique de la Ville, c'est ce surplus qui permet d'aller plus vite, qui permet d'aller plus loin, avec un seul objectif : améliorer la vie des habitants, de tous les habitants.

Mes chers collègues, je vous remercie.

M. COULON : Merci, Monsieur SILLANI.

La parole est à Hakim ELAZOUZI.

M. ELAZOUZI : Merci, Monsieur le Vice-président.

Merci, Antoine, d'avoir présenté dans les grandes lignes le dispositif. Cela va faire un peu redite, mais je vais essayer d'aller à l'essentiel sur cette intervention. Merci de nous avoir laissé du temps pour présenter cette délibération hautement attendue et nécessaire sur le nouveau cadre d'intervention de la politique de la Ville dans l'ensemble des commissions. Merci aussi au président et à l'ensemble des collègues de réaffirmer l'engagement historique de la région Hauts-de-France en faveur des quartiers prioritaires. Nous sommes la région la plus engagée en faveur de la politique de la Ville, alors que la loi ne nous l'impose pas. C'est donc une véritable politique volontariste de la part de la région.

Qu'est-ce que la politique de la Ville ? C'est d'abord et avant tout de la géographie. Après étude des aires urbaines, lorsque l'une d'elles concentre des pauvretés, l'Etat et les partenaires décident ensemble d'aller un peu

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

plus loin, de labelliser ce quartier « politique de la Ville », donc d'ouvrir le droit à des crédits spécifiques pour aller plus loin dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Si je peux me permettre, Yves LACOSTE disait : « La géographie, cela sert à faire la guerre. » Je me permettrai de dire que la géographie prioritaire, cela sert à faire la guerre contre la pauvreté et contre l'exclusion. C'est bien de cela qu'il est question aujourd'hui : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans les quartiers des Hauts-de-France, 3 fois plus de difficultés, 45 % d'habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté, 800 000 habitants concernés pour 349 quartiers. Oui, la région Hauts-de-France se mobilise de manière active et ambitieuse pour une politique émancipatrice. La question qui reste en suspens est de savoir : comment ? Dans un premier temps, cette délibération s'inscrit dans la continuité des actions portées par Guillaume DELBAR et dans l'inspiration d'Amel GACQUERRE, qui a porté cette thématique en début de mandat. L'idée se résume en trois grands points : être forts sur nos compétences à travers deux enjeux, l'attractivité et la citoyenneté, mais laisser la place aussi aux collectivités pour pouvoir ajouter un enjeu *joker*, en lien avec la thématique du territoire.

Je répondrai à Monsieur POIX sur son amendement. Si demain un territoire décide d'aller plus loin sur la question des mobilités, nous serons au rendez-vous et nous serons partenaires du territoire sur les questions de mobilités. Je répondrai aussi aux objections qui ont été faites en commission. Si un territoire décide d'aller plus loin sur les questions de santé, nous serons au rendez-vous pour aller plus loin sur les questions de santé. On apporte aussi cette souplesse au sein du dispositif.

Le deuxième point, c'est que l'on passe d'une gestion de dispositif à une vision un peu plus stratégique, en marchant sur nos jambes : d'un côté l'accompagnement à la citoyenneté à travers les actions que l'on porte, on a parlé du PIC, du FTU et de « Nos quartiers d'été », mais aussi en soutenant l'investissement et le fonctionnement pour les associations et pour les collectivités.

Enfin, le troisième point, c'est de faciliter la vie aux associations, puisque, forcément, nous essayons d'avoir une cohérence et une logique dans l'ensemble des actions que l'on porte. On ne peut pas porter le matin une délibération en disant « On facilite les choses » et dire l'après-midi « La politique de la Ville, qui est déjà un monde compliqué, on continue à le laisser complexe. » Dans ce cadre, nous faciliterons aussi la vie aux associations en permettant les contractualisations, les fameux CPOM, pour sécuriser les actions sur plusieurs temps, en évitant le phénomène de picorage que l'on va retrouver auprès des associations, puisque nous déciderons d'aller plus vite et plus loin sur les actions qui sont du ressort de nos compétences. Par exemple, sur des actions qui sont reconduites d'année en année, nous sécuriserons les financements et nous laisserons l'opportunité aux porteurs de projet de faire ce pour quoi ils sont payés, c'est-à-dire monter des actions et faire en sorte que l'on offre des possibilités aux habitants des quartiers.

Oui, la région Hauts-de-France sera au rendez-vous, mais elle le sera aussi à travers sa politique de droit commun, puisque la politique de la Ville est un surplus. On a aussi le droit commun à mobiliser. Je tiens à remercier l'ensemble des vice-présidents qui portent différents schémas, comme le SRDEII, et qui, dans leurs politiques stratégiques, ont aussi porté une attention particulière aux habitants des quartiers de la politique de la Ville. La région sera au rendez-vous. Si je peux me permettre de faire un vœu pieux, j'espère aussi que l'Etat sera au rendez-vous d'une politique de la Ville, d'une politique d'émancipation qui soit ambitieuse, concrète et concertée. Comme disait Charles Perrault dans *Barbe bleue*, pour l'instant, je ne vois rien venir.

Je vous remercie, chers collègues. Je reste à votre disposition pour répondre aux éventuelles questions.

Merci.

M. COULON : Merci, Monsieur ELAZOUZI.

Madame SIX, je vous mets au moment des explications de vote, puisque Hakim ELAZOUZI a utilisé 4 minutes. Maintenant, nous allons donner la parole, pour les groupes, à Valérie BIEGALSKI.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

MME BIEGALSKI : Merci, Monsieur le Vice-président. Je ferai l'explication de vote dans la foulée.

Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les Elus, nous nous trouvons aujourd'hui à un moment crucial de l'histoire de la politique des quartiers prioritaires de la Ville dans notre région. Les émeutes ont récemment encore émaillé notre République. Notre engagement en faveur de l'égalité et du vivre-ensemble est plus essentiel que jamais. Tout d'abord, dressons le tableau : la politique de la Ville vise à résorber les inégalités et les écarts de développement au sein de nos territoires. Dans les Hauts-de-France, près de 1 habitant sur 10 réside dans l'un des 199 quartiers prioritaires de la politique de la Ville. Cela en fait la région métropolitaine affichant la plus forte proportion d'habitants vivant dans ces quartiers. Ces quartiers divers et variés comprennent des grands ensembles, des cités, font partie de communes périphériques, de villes moyennes ou encore de centres anciens dégradés.

Certains constats alarmants se dégagent : près de 40 % de la population vivant dans ces quartiers a moins de 25 ans. Le taux de pauvreté y atteint 40 %, avec la moitié des habitants disposant de moins de 1 102 euros pour vivre. Le chômage y est 3 fois plus élevé et moins de 50 % des femmes sont en emploi.

En tant que centristes, nous avons toujours eu le souci de l'égalité, en particulier de l'égalité des chances, pour ne laisser personne sur le bord de la route, quelles que soient les origines ou les situations socio-économiques de nos concitoyens. Forts de cette volonté, il nous semble essentiel de mettre l'accent sur deux points dans l'élaboration des nouveaux contrats de ville 2024-2030 dans notre région. Le premier consiste à renforcer l'attractivité de ces quartiers vulnérables en améliorant le cadre de vie. Il s'agit avant tout de réduire, puis de gommer les identités négatives de nos quartiers, afin de les considérer comme partie intégrante de la ville. A cette fin, différents moyens sont mobilisés, notamment des crédits de droit commun, des crédits spécifiques de la politique de la Ville, le NPNRU, ainsi que des fonds européens.

La deuxième priorité est de développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers, en promouvant la citoyenneté active et la coconstruction des contrats de ville. Cela signifie faire respecter des principes transversaux essentiels, notamment la laïcité, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap. Une gouvernance régionale et locale est nécessaire pour renforcer la responsabilité de chaque acteur. Les réseaux associatifs sont un maillon essentiel.

Toutefois, l'engagement à l'égard des habitants des quartiers prioritaires ne doit pas s'arrêter là. Pour aller plus loin, il est important de garantir la stabilité des équipes dans les écoles, dans les temps périscolaires ou encore dans la police de proximité. Installer des permanences dans les centres sociaux, généraliser et pérenniser les dispositifs des vacances apprenantes, développer le suivi des devoirs ou encore instaurer un tutorat obligatoire pour chaque jeune sont autant d'actions concrètes, sans oublier la santé, le soutien à la parentalité et l'emploi, en luttant contre les discriminations. Ce sont ces mesures que je m'engage à porter sur mon territoire, le bassin minier.

En renforçant le partenariat région et collectivités locales et en soutenant les habitants des quartiers dans leur quête d'une meilleure qualité de vie, des quartiers plus inclusifs et durables pourront voir le jour, où chacun pourra s'épanouir. Je pense en particulier à notre jeunesse. C'est pourquoi le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés votera avec enthousiasme cette délibération.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. COULON : Merci, Madame BIEGALSKI.

Madame Patricia PLANCKE.

MME PLANCKE : Merci, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Vous nous demandez d'approuver le cadre d'intervention régionale en faveur des quartiers de la politique de la Ville pour la période de 2024 à 2030. Nous avons pu constater dans la délibération que, depuis 2015, la situation relative des quartiers a peu évolué. Le taux de pauvreté reste 3 fois plus important en quartier politique de la Ville (QPV) que dans le reste des territoires. Alors, quelle garantie d'un meilleur fonctionnement pour le cadre 2024-2030 ?

Pour rappel, nous votons aujourd'hui pour améliorer le cadre de vie, accompagner les quartiers sur les enjeux de transition, développer le tissu économique des quartiers, élever le niveau de qualification des habitants, intervenir en proximité des habitants, aider à la coconstruction des contrats de ville. Quel est le bilan pour la période 2017-2023 ? A ce jour, nous constatons les mêmes problématiques avec de l'argent en moins. Où part l'argent des contribuables ? Nous parlons d'un vote régional aujourd'hui, mais n'oublions pas qu'il s'agit avant tout d'une politique nationale « macroniste », qui nous permet de lutter contre les inégalités de tout ordre, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.

Où en sommes-nous ? Nationale comme régionale, rien n'est abouti, au regard de l'incendie qui embrase de très nombreux quartiers, devenus zones d'un autre droit. Un moratoire doit être décrété sur ce gaspillage d'argent public et ses conséquences. Ces moyens humains et financiers doivent être dédiés à la reconquête de ces territoires perdus et au retour de la sécurité pour ces habitants. Monsieur MACRON nous parlait d'un chantier prioritaire, celui de l'éducation. Regardez dans les quartiers, la délinquance et le taux de criminalité n'ont jamais été aussi hauts.

Élever le niveau de qualification des habitants, nous le souhaitons. A cette fin, nous demandons depuis des années un plan d'amélioration de nos écoles dans les quartiers. Améliorer le cadre de vie de nos quartiers, nous l'espérons. Comment faire, alors que des quartiers sont contrôlés par la violence urbaine, le désordre et l'insécurité ? Monsieur le Président, nous voulons et souhaitons que ce budget aujourd'hui soit une voie d'amélioration de cette politique de la Ville. Nous savons qu'elle doit être accompagnée d'actes en matière de sécurité au niveau national pour le bien-être de nos quartiers et de nos habitants.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Madame PLANCKE.

C'est Madame VUYLSTEKER, maintenant.

MME VUYLSTEKER : Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération présente des priorités et des objectifs pour nos quartiers de la politique de la Ville que nous partageons, mais jugeons incomplets. En effet, il est essentiel que nous reconnaissons les réalités que vivent les habitants de ces quartiers et travaillions ensemble pour relever les défis auxquels ils sont confrontés. La délibération évoque des priorités, telles que l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'emploi et à la formation, une simplification des démarches pour les porteurs de projet, ainsi que la coconstruction des contrats de ville. Nous devons être conscients que de nombreux habitants des quartiers prioritaires se sentent exclus des décisions qui les concernent. Le sentiment de ne pas être entendus est une réalité que nous devons affronter avec détermination.

La participation citoyenne active et la coconstruction des politiques doivent devenir des réalités tangibles et non simplement des aspirations. En juin dernier, nous avons été témoins d'événements qui ont secoué nos quartiers. Si nous condamnons les violences et dégradations dans des quartiers où les difficultés sont déjà bien prégnantes, ces événements ont mis en lumière un sentiment de relégation, de frustration et de désespoir parmi nos concitoyens. Nous ne pouvons pas ignorer ces signaux d'alarme. Il est impératif que nous travaillions ensemble pour réduire les inégalités, en créant des opportunités réelles pour les habitants de ces quartiers.

L'accès aux services publics, à l'éducation, aux professionnels de la santé, à l'emploi et à la culture sont autant

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

d'éléments essentiels à cette équation. Il est nécessaire de garantir que les habitants des quartiers de la politique de la Ville y aient un accès équitable afin de favoriser leur qualité de vie. De plus, nous ne pouvons ignorer les effets dévastateurs du dérèglement climatique. Les quartiers de la politique de la Ville sont souvent les premiers à subir ses conséquences. Il est donc essentiel que nous les accompagnions dans la transition écologique. Cela signifie, sans que la liste soit ici exhaustive, en écho également aux propos de Monsieur POIX concernant son amendement, les connecter au reste de la ville grâce à des mobilités alternatives, intégrer les initiatives de lutte contre le changement climatique (la désartificialisation des sols, la solarisation des toitures) dans les projets de renouvellement urbain, promouvoir une alimentation durable et locale, déployer les filières de formation des métiers de la transition, c'est-à-dire des métiers du futur, ou encore financer la rénovation thermique des logements.

Sur ce sujet du logement, je tiens à évoquer la situation d'un bailleur social, menacé de perdre l'exonération de 30 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties sur ses biens situés en quartiers prioritaires, en raison du mauvais état de son patrimoine et du non-respect de ses engagements en matière d'entretien de celui-ci. Cela souligne l'importance de garantir que les bailleurs sociaux remplissent effectivement leurs responsabilités envers les habitants des quartiers prioritaires. Nous devons rester attentifs à ce dossier, conjointement au Préfet.

Permettez-moi également de souligner un fait préoccupant, qui affecte notre Conseil régional depuis plus de 2 ans maintenant : l'absence d'une vice-présidence dédiée aux questions de logement et de politique de la Ville. Ces thématiques décisives ne sont actuellement pas incarnées au sein de notre Conseil, ce qui est tout simplement inacceptable. Le retour d'une vice-présidence dédiée serait un signal fort de notre engagement envers ces défis importants et de notre volonté de les affronter avec toute la détermination requise. *A priori*, il va falloir désigner d'autres vice-présidents. On peut peut-être espérer un changement après 2 ans.

En conclusion, chers collègues, si cette délibération affiche des priorités et des objectifs que nous partageons en partie, pour réellement réussir, nous considérons qu'il ne suffit pas de simples discours. Il faut plutôt une réelle coconstruction des politiques publiques avec les habitantes et les habitants, en prêtant une oreille attentive à leurs préoccupations et en prenant des mesures concrètes pour satisfaire à leurs besoins. Malheureusement, il semble que le discours soit souvent en décalage avec la réalité. Ne perdons pas de vue l'exigence élevée en matière de cadre de vie dans les quartiers de la politique de la Ville, une exigence souvent sacrifiée au nom de l'économie. En fin de compte, les paroles ne suffisent pas. Il nous faut des actions concrètes pour réellement renforcer l'attractivité de ces quartiers, améliorer la vie des habitants. Pour cette période 2024-2030, il va falloir enfin passer des mots aux actes. Quant aux échanges que l'on a pu avoir quelques minutes auparavant...

Je conclus en une phrase.

Concernant tous les sujets évoqués par les collègues, où la majorité nous répond : « Ne vous en faites pas, on peut le faire aussi si on nous le demande », pourquoi ne pas les avoir intégrés alors, puisqu'on les a évoqués en commission ?

Je vous remercie.

M. COULON : Merci.

Serge MARCELLAK.

M. MARCELLAK : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote par la même occasion.

La politique de la Ville est censée constituer une réponse à la restauration de l'égalité républicaine dans des quartiers qui cumulent toutes les difficultés. C'est ce que l'on attend également de ce cadre d'intervention, qui fixe la contribution de la région avec ces deux grandes priorités : renforcer l'attractivité des quartiers par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi, développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers par l'accompagnement de la citoyenneté active. Des priorités somme toute classiques, que l'on retrouve dans

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

chaque contrat de ville, qui pourraient suffire à nous satisfaire si l'on ne connaissait pas les attentes et les besoins de nos concitoyens, les immenses difficultés qui persistent et tous les indicateurs qui continuent de se dégrader dans les quartiers prioritaires.

Les revenus y sont très faibles et le nombre de chômeurs y est beaucoup plus élevé qu'ailleurs. L'attractivité des quartiers passe évidemment par un meilleur accès à l'emploi. Toutes les participations citoyennes doivent être accompagnées, c'est une évidence, car qui connaît mieux le quartier que celui qui y vit ? Puisque tout cela les concerne très directement, ne taisons pas les préoccupations de nos concitoyens. Ils parlent d'emploi, bien sûr, mais ils évoquent aussi l'augmentation du coût de la vie, notamment celle des prix de l'alimentation et des énergies. Certains me disent attendre l'hiver avec angoisse, car ils savent qu'il leur sera très difficile de chauffer leur logement sans puiser dans les enveloppes essentielles du budget de la famille. Comment peut-on aujourd'hui se résoudre à choisir entre se chauffer et se nourrir ?

C'est très grave, mais il y a pire. Deux difficultés reviennent régulièrement dans les conversations et inquiètent par leur persistance. Certains de nos concitoyens n'accèdent plus à de la nourriture en quantité suffisante. L'insécurité alimentaire s'installe chaque jour un peu plus, avec comme conséquence ultime la faim. C'est dramatique. Le nombre de bénéficiaires des antennes des Restos du Cœur ou des épiceries solidaires du Secours populaire et le nombre de demandes de dépannage alimentaire auprès de nos CCAS augmentent continuellement.

La faim épuise le corps. La faim épuise l'esprit. Certains finissent par totalement perdre l'estime d'eux-mêmes face à l'accumulation des difficultés. Ils s'isolent, ne participent plus à la vie du quartier, pour finalement renoncer à leur citoyenneté, avec pour conséquence l'invisibilité sociale. Pourquoi s'investiraient-ils, d'ailleurs, et pourquoi donneraient-ils encore leur avis, pour quels résultats ? Pas de travail, pas d'argent pour chauffer le logement, pas assez de moyens pour nourrir correctement la famille, souvent pas de voiture, pas de carburant dans le réservoir lorsqu'on en a une, et les commerces et les services qui sont éloignés. Dans tous les cas, il faut marcher, car l'arrêt de bus n'est pas à côté. Tirailé par la faim, on n'a plus vraiment envie de marcher. On manque de force physique et l'on manque de force morale. On serre les dents, on tient, en sachant qu'il ne faut surtout pas tomber malade, car même si l'ARS a défini des ZIP, des ZAC et des ZAR, on ne voit pas arriver de médecin dans les quartiers prioritaires. Confronté à tant de difficultés, après avoir renoncé à exercer sa citoyenneté, on finit par renoncer à se soigner, en silence, pour préserver ce qu'il reste de dignité. C'est dramatique.

La situation s'est encore dégradée, alors même que toutes les priorités des signataires de 2015, dont la région, avaient été adoptées avec la même sincérité et les mêmes espoirs que Monsieur SILLANI lors de sa présentation de cette délibération. J'ai noté que notre région accompagnera les projets relevant des interventions en proximité des habitants, en donnant accès aux services, dont ceux qui concernent la santé. Le problème, Monsieur le Président, c'est que le déficit est tellement important qu'il est quasiment impossible pour les habitants des quartiers de trouver un médecin. Il suffit d'interroger les services du SDIS ou des urgences pour comprendre qui traite maintenant la plupart des demandes, parfois lorsqu'il est malheureusement trop tard. On manque de médecins en ville et plus encore dans les quartiers prioritaires. Pourtant, tous les signataires des contrats de ville savent que l'espérance de vie est en moyenne plus courte d'une dizaine d'années pour les habitants des QPV.

Je l'ai dit, l'ARS a instauré son nouveau zonage, avec ses aides. Notre région finance aussi des dispositifs incitatifs, en facilitant, par exemple, l'acquisition d'équipements médicaux. Cependant, pour cela, il faut constituer une équipe composée au minimum de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical. C'est la même chose pour le dispositif d'aide à la construction-réhabilitation de maisons de santé, avec des aides financières conséquentes. Cependant, encore une fois, la condition est d'avoir une équipe composée au minimum de deux médecins généralistes et d'un professionnel paramédical. En quartier prioritaire, c'est pratiquement impossible d'inciter un professionnel de santé à s'installer. Imaginez – il me reste 20 secondes, Monsieur le Président – la difficulté d'attirer deux médecins et un professionnel paramédical en même temps, car la région exige cela, en réalité.

Enfin, qu'arriverait-il si, par bonheur, une commune réussissait à attirer un seul médecin dans son quartier

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

prioritaire ? Les conditions imposées par la région ne pourraient pas profiter à cette commune. Je vais aller à la conclusion : nos aides actuelles dans le PRS sont de droit commun. Il nous serait facile d'aller plus loin encore, en permettant aux quartiers prioritaires de bénéficier d'aides spécifiques pour l'installation d'un seul médecin dans le quartier. Le moment est peut-être venu d'imaginer notre véritable incitation, puisque la région lèverait ainsi de nouveaux freins.

Merci à Hakim ELAZOUZI, qui retient donc ma proposition en commission d'aller plus loin en matière de santé et qui ferait un bon vice-président à la Santé... Pardon ! A la politique de la Ville.

Merci.

M. COULON : On ne soigne pas les mêmes choses dans deux postes différents. C'est peut-être une offre de service. On va y réfléchir.

Merci à vous.

On passe maintenant aux explications de vote. Valérie SIX.

MME SIX : Merci.

Chers collègues, dans un contexte où la cohésion sociale doit être consolidée, la politique de la Ville est le maillon indispensable du lien social et complémentaire de toutes les politiques d'aménagement du territoire. La politique de la Ville, c'est d'abord la géographie, une labellisation des aires urbaines qui concentrent les situations les plus précaires, suivie d'une intervention des pouvoirs publics pour lutter contre l'exclusion et la pauvreté. C'est donc une politique de solidarité, de solidarité active. Oui, bien sûr, comme l'a dit Antoine SILLANI ou Hakim ELAZOUZI, un habitant sur dix habite dans un quartier politique de la Ville. C'est 349 quartiers qui sont concernés, 800 000 habitants, dans 199 communes.

Dans l'élaboration de ces contrats de ville, les logiques de flux inhérents à ces quartiers ont été prises en compte. La réussite amène souvent à quitter son quartier. Nous devons donc travailler à la réussite de ces habitants, tout autant qu'à l'inclusion de ces territoires, trop souvent laissés-pour-compte de la société, abandonnés par les services publics.

Nous sommes l'une des régions qui agissent le plus, menant un véritable dialogue avec les EPCI. Nous devons et nous souhaitons continuer à soutenir la participation des habitants et des initiatives citoyennes. A travers cette délibération, équité, efficacité et lisibilité sont les maîtres mots pour ce travail qui ne fait que commencer. L'idée n'est plus de gérer par dispositifs, mais d'avoir une souplesse d'intervention par une refonte des enveloppes, pour une approche globale. Sur cette nouvelle feuille de route, nous avons des enjeux de citoyenneté par l'implication des habitants, des enjeux d'emploi, de formation professionnelle et des enjeux d'écologie. Je pense, bien sûr, à REV3.

Le groupe UDI votera donc bien évidemment cette délibération, qui incarne l'ambition de la région Hauts-de-France, à savoir être un laboratoire de nouvelles politiques et de solutions pour les habitants et leur espace de vie.

Je vous remercie.

M. COULON : Merci, Madame SIX.

La parole est à Zohra... Zahia HAMDANE. Pardon, je vous confonds avec votre sœur. C'est bien involontaire.

MME HAMDANE : Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Chers collègues, la politique de la Ville, d'abord un constat. J'aurais aimé faire un constat positif, mais ce n'est pas possible aujourd'hui. Cela a été dit à plusieurs reprises, la situation a peu évolué depuis 2015 pour la population vivant en quartier politique de la Ville. Le taux de pauvreté multiplié par trois est plus important que pour le reste des territoires. Les ménages qui ont connu une ascension sociale partent le plus souvent et sont remplacés parfois par des personnes encore plus précaires. Les Hauts-de-France sont la deuxième région métropolitaine la plus pauvre de France. Il existe une superposition de facteurs de fragilité : difficultés d'apprentissage liées à un système éducatif défaillant, faible qualification, éloignement du marché du travail, surtout pour les femmes, une préoccupation notamment pour les jeunes en primo insertion ou en décrochage, les familles monoparentales... La liste est longue. Un habitant des Hauts-de-France sur dix, cela a également été dit plusieurs fois, réside en quartier politique de la Ville. C'est la plus forte proportion métropolitaine.

Nous voterons pour ce cadre d'intervention. Néanmoins, il y a nécessité de répondre aux besoins sociaux, économiques et écologiques des populations en QPV. Les dotations de l'Etat sont en augmentation, mais insuffisantes pour les Hauts-de-France. Les crédits de droit commun, principales sources de financement, restent insuffisants. Pour une politique volontariste pour les habitants des quartiers de la politique de la Ville, nous devons nous assurer que la région sollicite au maximum les programmes européens. Avoir une politique particulièrement volontariste, c'est ne pas laisser la seule charge des QPV aux EPCI.

La région ne doit pas se contenter de signer, mais contrôler ce qui est fait, identifier clairement les besoins prioritaires des territoires et mettre en place des actions très ciblées, tout ce qui est rénovation thermique, le plan zéro chômeur, réhabilitation du bâti, développement d'un réseau de transports en commun efficace. Il y a besoin d'une mise en cohérence à l'échelle régionale de la politique QPV, en lien avec l'intégralité des partenaires. L'action régionale est souvent invisibilisée en QPV, cela a également été dit par Monsieur SILLANI, la faute à un saupoudrage régional plutôt qu'à des actions spécifiques ciblant territoires et populations prioritaires.

J'attends, pour ma part, avec impatience la réunion d'information que souhaite organiser Monsieur SILLANI sur cette question, pour avoir peut-être une vision un peu plus globale sur la question.

Merci.

M. COULON : Je vous remercie.

Il n'y a plus de demandes de prise de parole ?

Vote sur la délibération n° 2023.01515

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Troisième Révolution industrielle

2023.01658 - FRATRI - financement de 18 projets « Energies renouvelées, stockées et partagées » relatifs à la démarche REV3

M. COULON : Monsieur MOTTE, voulez-vous dire un mot sur cette délibération, au titre de l'exécutif ?

M. MOTTE : Avec plaisir !

Vous le savez, c'est peut-être une redite, mais notre ambition de développement durable concentre trois principaux défis : le premier, c'est celui de l'urgence du passage à l'acte ; le deuxième, c'est cette massification pour que nous ayons un impact ; puis le troisième, qu'il ne faut surtout pas oublier, c'est celui de l'appropriation citoyenne. Justement, dans ce défi du passage à l'acte, pour l'enclencher et le faciliter, on peut à la fois proposer des conseils et des modes opératoires. Ce sont les objectifs des référentiels que nous avons publiés, celui sur la rénovation, celui sur la construction, sur les entreprises, prochainement à l'intention de tous les élus sur l'achat

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

public.

Parfois, c'est aussi un petit coup de pouce financier qui va favoriser ce passage à l'acte. Le FRATRI est justement cette petite burette d'huile pour aider les acteurs à enclencher les projets, qu'ils soient collectivités, entreprises, associations ou collectifs citoyens. Avec le temps, toutes ces gouttes d'eau commencent à véritablement accélérer et amplifier cette dynamique collective. A ce jour, ce sont plus de 2 000 dossiers FRATRI qui ont vu le jour, avec notamment notre partenaire l'ADEME, qui complète souvent notre participation d'un montant équivalent. Ce sont souvent, en plus, des projets qui vont en appeler d'autres par la valeur de l'exemple.

Surtout, ne réduisons pas notre ambition REV3 à ces seuls 2 000 dossiers FRATRI, puisqu'avec nos autres politiques, avec ACTes, avec nos outils financiers, dans les politiques des différents vice-présidents, chaque jour, ce sont autant d'actions que nous pourrions quantifier en plusieurs milliers, qui posent ainsi de manière transversale les briques de cette ambition régionale de développement durable, que nous appelons REV3.

Aujourd'hui, cette délibération vous présente 18 cas très concrets du soutien de notre institution. Aussi, je ne peux que vous inviter à la voter avec enthousiasme.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01658

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON, dans son enthousiasme, même dans une présidence enlevée et efficace, a oublié la 1631.

2023.01631 - Appel à projets « Développement des réseaux énergétiques intelligents en Hauts-de-France » au titre du FEDER pour l'année 2024

M. LE PRESIDENT : Katy VUYLSTEKER est inscrite.

MME VUYLSTEKER : Merci.

Monsieur le Président, chers collègues, l'appel à projets « Développement des réseaux énergétiques intelligents en Hauts-de-France pour l'année 2024 » bénéficie d'un budget substantiel de près de 30 millions d'euros. L'objectif fondamental de cet appel à projets est de soutenir le déploiement de projets pilotes et démonstrateurs de réseaux énergétiques intelligents. Ces réseaux, qui se distinguent par leur capacité à gérer la variabilité de la production des énergies renouvelables, à faciliter l'insertion des véhicules électriques et à moderniser la gestion des réseaux *via* la digitalisation, favorisent notre transition énergétique. Il apparaît cependant que nos positions divergent sur les priorités et objectifs à poursuivre pour y parvenir réellement.

Tout d'abord, concernant le stockage de l'énergie, s'il est indéniable que cela peut contribuer à gérer la variabilité de la production d'énergies renouvelables, il est néanmoins essentiel de rappeler que c'est RTE qui gère l'équilibre du réseau. Pour cette raison, nous devons éviter d'utiliser le stockage en raison, par exemple, de la volatilité du marché ou d'une volonté de s'extraire du réseau. Au contraire, nous devons mettre l'accent sur la solidité au sein de notre réseau et avec les réseaux de nos voisins européens, et ce même dans un contexte de développement régional. Pour les mêmes raisons, on peut s'interroger sur vos intentions en matière de développement de micro-réseaux. Quelle est leur utilité et quel sera leur impact ? Ce n'est pas évoqué dans la délibération que vous nous soumettez.

Avant de soutenir ces initiatives, nous devons avoir une vision claire de leur pilotage et de l'objectif poursuivi.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Si, en tant qu'écologistes, nous défendons une production locale et une implication citoyenne au sein des territoires, nous refusons pour autant catégoriquement de créer des divisions dans notre système énergétique régional et national. Lorsqu'il s'agira de voter la répartition de ces 30 millions d'euros budgétés entre les différentes candidatures à cet appel à projets, voilà le type de questions qui détermineront nos votes.

Je voulais également aborder le COREI, qui réunit les membres de la filière *smart grid* dans les Hauts-de-France. Son expertise et son expérience me semblent essentielles dans la définition des orientations stratégiques de cet appel à projets. Il me semble que cette instance trouve précisément sa raison d'être dans sa faculté à nourrir nos réflexions, lorsqu'il s'agit de se prononcer sur ces projets. Monsieur MOTTE, pouvez-vous nous dire si les travaux du COREI ont en effet alimenté cette initiative ? Cela n'a pas été abordé en commission.

Membre du Comité régional de l'énergie, je souhaiterais par ailleurs que le comité puisse...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes 15 !

MME VUYLSTEKER : Je fais également l'explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Lorsque c'est précisé avant, cela me permet d'éviter de vous interrompre. Je vous en prie.

MME VUYLSTEKER : Il est vrai. Je vous remercie.

Membre du Comité régional de l'énergie, je souhaiterais par ailleurs que le comité puisse bénéficier d'un retour d'expérience à l'issue de cet appel à projets, comme sur d'autres dispositifs régionaux qui façonnent notre politique énergétique régionale, et ce afin d'éclairer nos positions.

Enfin, un mot rapide en ce qui concerne le « *vehicle-to-grid* », pour reconnaître le potentiel qu'il présente pour soutenir le développement des énergies renouvelables, notamment en agissant comme une véritable centrale virtuelle, capable, en cas de besoin, d'abonder le réseau à partir d'un parc de batteries. Cependant, nous devons également être conscients des défis et des contraintes associés à ces innovations, qui nécessitent également une adaptation du cadre réglementaire et législatif.

Vous l'aurez compris, nous saluons l'importance des réseaux énergétiques intelligents (*smart grid*), qui peuvent s'inscrire dans une politique 100 % énergies renouvelables que nous portons, en tant qu'élus écologistes. Cependant, les enjeux sont complexes. Il est de notre devoir de les aborder avec un sens aigu de nos responsabilités, en finançant des projets qui participent à la transition énergétique, dans un modèle de coopération, de transparence et de pilotage démocratique.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur MOTTE, vous avez été sollicité. Cela aurait-il du sens que vous répondiez ?

M. MOTTE : Très succinctement, Monsieur le Président.

Vous me permettez de faire la petite comparaison, puisque vous nous interpellez sur la difficulté technique de l'intermittence de l'énergie que produisent nos EnR. Je voulais faire l'image suivante, c'est que les énergies renouvelables, hormis notre nucléaire et nos hydrauliques, sont intermittentes. C'est un peu comme un bon restaurant qui ne serait ouvert que 2 heures par jour, mais jamais aux mêmes horaires, d'où toute la difficulté pour nous...

M. LE PRESIDENT : Si ce n'est pas les horaires de repas, cela pose un problème, en plus.

M. MOTTE : D'où toute la difficulté pour nos énergéticiens, mais surtout ceux qui transportent cette énergie. Cela amène, je vous passe les détails techniques, des problèmes de tension, de corrosion, d'usure, d'accidents dans

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

le transport de l'électricité.

Vous dire quels seront les projets, on n'en sait rien, puisqu'on lance un appel à projets. Le moment venu, nous verrons comment nous utiliserons ces fonds FEDER. En revanche, très clairement, nous comptons beaucoup sur ce « travailler ensemble ». Travailler ensemble dans les enjeux de REV3, ce sont des collectifs que nous avons créés. On en a créé un sur la méthanisation, on en crée un sur l'hydrogène, on en crée un sur la mobilité électrique, on en a créé un sur le solaire. Evidemment, ce COREI aura une place extrêmement importante. On sait qu'ils vont répondre avec beaucoup d'attention à ces projets. A ce moment, on reviendra vers vous avec des dossiers précis. Voilà où l'on en est à ce jour. Il s'agit simplement de lancer cet appel d'offres pour que l'on puisse être au rendez-vous. Nous sommes la région du mix énergétique. Nous devons être la région qui va apporter des solutions sur toutes ces problématiques techniques générées par ces nouvelles énergies.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01631

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

**Commission n°7 : Rayonnement (culture, sports, jeunesse,
communication, relations internationales, tourisme)**

Culture

2023.01450 - Gestion des dépôts de dossiers de demandes de subvention culturelle et ouverture du PRAC

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des inscrits ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01450

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°8 : Affaires familiales et sociales (famille, santé, action sociale, citoyenneté, vie associative)

Santé

2023.01361 - Avis sur la révision du Projet Régional de Santé (PRS) des Hauts-de-France 2023-2028

M. LE PRÉSIDENT : J'ai beaucoup d'inscrits sur cette délibération. On commence par Sarah KERRICH-BERNARD, ensuite Marine TONDELIER, Bruno CLAVET, Cathy DESFONTAINES, Faustine MALIAR. Anne PINON répondra.

Sarah KERRICH-BERNARD a la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, permettez-nous de nous exprimer avec une certaine perplexité, voire un désarroi face à la délibération qui nous est proposée. Je ferai l'impasse sur les délais dans lesquels ce PRS révisé nous est communiqué. Il a été communiqué début juillet à la région. Nous l'avons eu en même temps que l'ensemble de la délibération.

Nous rejoignons la position de votre majorité sur le sujet. Ne figure dans ce document aucun élément chiffré, aucune indication, dans un document d'évaluation à mi-parcours, sur les moyens alloués, les résultats obtenus, les objectifs atteints, non atteints, partiellement atteints, sur les partenariats engagés et sur les disparités territoriales ou sociales. On se demande si c'est bien sérieux. Comment rendre un avis éclairé dans ces conditions ? Pourtant, que de bonnes intentions dans ce document ! Tout y est ou presque : prévention, soins, organisation des soins et des parcours, santé physique, santé mentale, addictions, partenariats, association des usagers, vieillissement, jeunesse. Cependant, comment distinguer, dans ces conditions et déclarations d'intention, de vraies actions ?

Comme vous, nous déplorons que l'Etat n'affiche pas clairement les moyens qu'il nous accorde, ni les critères selon lesquels il nous les attribue, et que le service public de la Santé soit si dégradé dans notre région. Cependant, plutôt que de voter contre, nous souhaiterions que la région montre davantage l'exemple et affiche, elle aussi, plus de volontarisme. Vous avez été capable – nous le saluons, tout en regrettant que cela n'aille pas plus loin – de colorer les politiques régionales d'impératifs climatiques avec REV3. Nous aimerions que vous en fassiez autant et décrétiez la santé cause régionale des Hauts-de-France. Il est possible, en tant que région, j'en prends pour exemple la région Occitanie, de créer un véritable service public régional de santé, avec notamment le fait de salarier des médecins pour pourvoir les déserts médicaux. La région, malheureusement, en comporte beaucoup.

La santé est un enjeu vital pour nos habitants. La santé est aussi un enjeu d'attractivité, qui participe d'une certaine mauvaise image de la région. Aussi, mobilisons-nous résolument. Ne nous contentons pas de pointer les défaillances de l'Etat. Réorientons aussi nos politiques pour y intégrer des critères de santé, comme nous l'avons fait avec d'autres critères. Faisons de la prévention, dans les lycées et les centres de formation, sur les addictions, sur l'alimentation, sur la santé féminine, sur la santé au travail. Mettons en œuvre les outils de communication qui permettent de relayer les alertes à la pollution autrement que sur les seuls panneaux d'information autoroutiers. Intégrons des clauses de santé environnementale dans nos critères d'aide aux entreprises. Nous pouvons, nous le croyons, nous mobiliser et mobiliser la créativité régionale en matière de service public régional de santé.

Pour vous y encourager, nous ne voterons pas défavorablement face à cette délibération. Nous nous

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

abstiendrons. Nombre de propositions faites dans ce PRS sont bonnes. Elles sont malheureusement assez peu pourvues de suites. Nous souhaitons lui laisser une chance en nous abstenant sur cette délibération.

Je vous remercie.

MME TONDELIER : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, l'Agence régionale de Santé nous propose de donner notre avis sur la révision du Projet régional de Santé 2018-2028. Cette actualisation s'inscrit à la suite de la baisse des moyens attribués par la Sécurité sociale et dans un contexte où notre système de santé est au bord du gouffre. Evidemment, le désengagement de l'Etat est palpable et ce document en est la preuve. Nous ne pouvons pas y apporter notre soutien pour ces raisons principalement, mais pas seulement.

Notre région est souffrante. Nous avons le plus fort taux d'obésité (22 %) et de diabète (6,3 %) de tout le pays et l'un des taux de décès par an du cancer du sein le plus important. Je profite d'ailleurs de cette occasion pour saluer le travail des bénévoles mobilisés pour Octobre Rose et pour affirmer notre soutien le plus total aux familles et personnes touchées par la maladie. Ces tristes records sont aussi le fruit d'un environnement dégradé, qui impacte directement notre santé. Rappelons une fois de plus que 6 500 décès dans les Hauts-de-France chaque année sont liés à la pollution de l'air, que 105 communes ont un taux élevé de chloridazone dans l'eau, dont 4 communes privées d'eau potable cet été. Enfin, des associations comme « APRES! » luttent encore et toujours pour mettre en lumière les pollutions des sols, comme celles de l'usine Exide à Lille. J'ai évidemment envie de vous dire à nouveau un mot pour les enfants victimes de saturnisme autour de l'ancien site de Metaleurop, plus de 20 ans après la fermeture de l'usine et malgré des décennies d'alerte sur le sujet.

Evidemment, tout cela n'est pas seulement de la faute de la région Hauts-de-France. Evidemment, tout cela est aussi le fruit de notre passé industriel, de beaucoup de facteurs. Evidemment, ce ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres. Nous partageons la déception de voir que la révision de ce Projet régional de Santé n'apporte pas les solutions nécessaires aux habitants des Hauts-de-France. Le manque de visibilité sur des moyens humains et financiers alloués par l'Etat est alarmant. Les mesures proposées pour lutter contre les déserts médicaux dans notre région sont dérisoires. C'est peut-être McKinsey qui a fait cela, comme McKinsey qui a calculé le nombre de millions d'euros pour le RER métropolitain. On ne saura jamais. En tout cas, il manque des moyens et, donc, des actions.

Si l'Etat est coupable de ce Projet régional de Santé au rabais, nous aurions aimé que la région s'engage pour améliorer, dans la limite de ses compétences, l'offre de santé. En effet, vous auriez pu mettre en place la gratuité pour les formations sanitaires et sociales afin de faciliter leur déploiement, réaliser un plan ambitieux de désamiantage pour limiter les maladies pulmonaires ou engager davantage la région dans la rénovation des passoires thermiques, qui sont particulièrement nocives pour la santé, qui se transforment même en bouilloires thermiques l'été. Je sais, là aussi, que la région ne peut pas tout et pas seule. Il faut des filières plus réactives, MaPrimeRénov' et tout cela, mais nous avons aussi des choses à faire et à perfectionner. Puis, évidemment, il faut soutenir davantage l'agriculture bio et sans pesticides.

Notre système de santé est en grand péril. Nous aurions aimé que l'Etat et la région Hauts-de-France mettent l'ambition et les moyens nécessaires à son service, sans que la région nous explique que c'est de la faute de l'Etat et l'Etat de la faute de la région, comme c'est trop souvent le cas sur beaucoup de dossiers. Nous ne sommes pas convaincus que cette révision soit à la hauteur des enjeux. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Juste un point pour bien comprendre : qu'est-ce que l'Etat reproche à la région ?

MME TONDELIER : Sur beaucoup de politiques, l'Etat renvoie vers la région et la région vers l'Etat. Sur la Santé, on vous a souvent sollicités. Il y a souvent des renvois de ballon comme cela sur des sujets. Par exemple, la pollution de l'air, la qualité de l'air, c'est un sujet où la région est chef de file.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

M. LE PRÉSIDENT : Sur le sujet de l'air intérieur, je n'en avais pas vraiment conscience, mais je répondrai globalement.

Bruno CLAVET.

M. CLAVET : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote en même temps.

Monsieur le Président, chers collègues, ne tournons pas autour du pot. Ce Projet régional de Santé est un camouflet pour l'exécutif régional et la politique de Santé que celui-ci entend mener. La preuve étant, ce PRS ne traduisant pas vos ambitions et ne validant pas votre politique va être marqué d'un avis défavorable de votre part. Pour rappel, dès septembre 2022, dans ce même hémicycle, je vous ai alertés sur l'insuffisance évidente des dispositifs mis en place lors de l'adoption du cadre d'intervention de la politique régionale de Santé. Un an plus tard, la situation reste inchangée, car la région présente toujours de mauvais indicateurs de santé par rapport aux autres régions.

Cette fois-ci, vous retournez votre veste face à ces mauvais indicateurs, au manque de moyens humains et financiers, face aux retards dans de nombreux domaines, face à la désertification médicale qui touche de plein fouet notre région et qui ne cesse d'évoluer dans le mauvais sens, notamment dans les territoires ruraux, provoquant un risque de rupture d'accès aux soins.

Pour rappel, le RPU représente 1 968 478 patients avec un temps d'attente d'environ 4 heures 23, ce qui est largement au-dessus des autres régions. Egalement, la région Hauts-de-France est extrêmement marquée par le cancer, avec 32 661 nouveaux cas estimés et 15 150 décès par an, et une surincidence estimée à plus de 3 % pour les femmes et plus de 9 % chez les hommes. Ce triste bilan fait des Hauts-de-France la région présentant le taux d'incidence le plus élevé des régions métropolitaines. A noter que les départements du Nord et du Pas-de-Calais sont les plus touchés. A cela s'ajoute le fait que 1/5^e des habitants de la région vit sous le seuil de pauvreté, ce qui peut amener à penser qu'ils ne peuvent pas se soigner correctement.

Ainsi, j'en conviens, vous nous répondrez qu'il faut un engagement plus fort de l'Etat, que la Santé n'est pas une compétence directe de la région. Cependant, l'Etat ne peut pas tout. Puis, soyons honnêtes, si les indicateurs avaient été bons, vous auriez déclaré que c'est grâce à votre travail. Puisqu'ils sont mauvais, vous nous direz sûrement que c'est à cause de l'Etat. Cependant, combien de fois vous ai-je alertés sur la multiplication de dispositifs qui, de par leur nombre, perdaient en efficacité ? Je ne suis pas le premier de mon groupe à le faire, puisque Monsieur EYMERY, lors de la Séance plénière de mai 2018, demandait que le directeur de l'ARS vienne présenter son projet en personne, car il est le plus à même de nous expliquer explicitement ses intentions. Ainsi, peut-être, votre majorité aurait accueilli favorablement ce PRS.

Au-delà de ces considérations politiques, il est un véritable enjeu que celui de la désertification médicale et de l'accès aux soins, qui sont les conséquences directes du manque de médecins bloqués par le *numerus clausus* de l'époque, puis le *numerus apertus*, mais pas seulement. Pourquoi les médecins ne veulent-ils pas venir dans certains territoires ? Réponse : il n'y a pas d'école à proximité, peu ou pas de services publics. Bref, c'est l'aménagement entier de certains territoires, mais aussi leur attractivité qu'il faut repenser, car ces médecins ne veulent pas être isolés. C'est pourquoi il est important d'établir une véritable feuille de route stratégique pour inciter de nouveaux médecins à s'installer sur notre territoire. Soyons à l'avant-garde de la politique de Santé. Anticipons, prévoyons, innovons, car l'heure est grave.

Puisqu'on parle d'anticipation, permettez-moi d'utiliser le temps qu'il me reste pour faire le lien avec l'actualité et de déborder un peu sur un autre sujet, celui des punaises de lit, véritable problématique dans nos régions. C'est dès à présent que nous devons anticiper le problème avant d'être submergés. D'ailleurs, nous pouvons déjà constater que les hôpitaux sont touchés, comme le service des urgences de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer, mais aussi des cinémas, offrant aux punaises de lit un environnement idéal pour se développer. Je pense surtout aux trains et, en ce qui nous concerne, nos TER. Avez-vous, Monsieur le Président, une stratégie ? Avez-vous entamé des discussions à ce sujet avec la SNCF ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Bref, vous le voyez, le chantier demeure immense. Votre deuxième mandat en tant que président de région n'aura pas permis d'inverser les courbes. Nous le regrettons, car c'est de la santé des habitants des Hauts-de-France qu'il s'agit. Alors, Monsieur BERTRAND, vous qui avez été ministre de la Santé, j'ose penser que vous maîtrisez quelque peu le sujet. S'il vous plaît, agissez et vite.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Cathy DESFONTAINES.

MME DESFONTAINES : Monsieur le Président, chers collègues, en 2018, nous émettions déjà une alerte sur les indicateurs sanitaires et sociaux des Hauts-de-France, qui figuraient parmi les plus préoccupants du pays, et sur le manque de ressources allouées aux objectifs du Projet régional de Santé des Hauts-de-France 2018-2028. Aujourd'hui, force est de constater que notre région continue de faire face à des retards dans l'accès aux soins, avec une prévalence régionale bien au-dessus de la moyenne nationale pour de nombreuses pathologies.

Nous tenons à souligner le travail effectué par l'ARS Hauts-de-France. Notre groupe politique partage le constat émis, ainsi que les objectifs opérationnels de ce Projet régional de Santé, mêlant prévention, accès à la santé et parcours de soins. Il reflète ainsi certaines des problématiques les plus fortes de la région Hauts-de-France. Aujourd'hui, notre combat est le même que celui des acteurs de la santé : obtenir les moyens nécessaires pour permettre à la population, quel que soit son lieu de domicile, d'avoir un égal accès à des soins de même qualité, définissant tant les objectifs concrets que les moyens humains et financiers permettant de les atteindre.

Cependant, nous ne pouvons qu'acquiescer les motivations de l'avis défavorable émis sur ce Projet régional de Santé, qui n'offre pas d'éléments suffisants permettant d'assurer le maintien de l'offre publique et de l'accessibilité aux soins pour tous les citoyens et dans chaque territoire de la région, qui manque de visibilité budgétaire et financière et qui devrait incorporer un volet plus ambitieux de préservation et de développement des ressources humaines.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI ne peut, dans son état actuel, approuver le texte soumis à la concertation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

Force est de constater que la révision du Projet régional de Santé proposée par l'ARS sonne comme un terrible aveu de faiblesse. Ce document n'est ni plus ni moins qu'une compilation de constats connus de tous, et ce depuis des années. En définitive, ces centaines de pages traduisent bien l'impuissance de l'ARS à apporter des réponses concrètes. Toutefois, que l'on ne s'y méprenne pas : cette impuissance ne résulte pas d'une quelconque absence de volonté des équipes régionales, mais bien de l'insuffisance des moyens délégués par l'État et, donc, par le gouvernement. Dans la France de 2023, les décisions prises en matière de santé ne sont rien d'autre que des choix purement comptables. Je déplore que seule la règle à calcul appréhende une question vitale, au sens littéral du terme.

Aussi, je tenais à vous partager un exemple très concret, à travers la situation rencontrée chez moi, dans le Calaisis : mortalité cardiovasculaire supérieure de 45 % à la moyenne nationale, entrée dans la maladie coronaire dès l'âge de 58 ans, lorsqu'elle n'est constatée sur la métropole lilloise qu'aux alentours de 70 ans, seulement 3 à 4 cardiologues, hospitaliers et libéraux confondus, à l'horizon 2025 pour un bassin de vie de près de 200 000 habitants. Pour y remédier, une demande concrète a été formulée à l'ARS : ouvrir une salle de coronarographie à l'hôpital de Calais. En 5 ans, cet équipement permettrait d'éviter 295 décès. Pour autant, l'ARS s'y refuse, en vertu d'un pseudo-principe historique selon lequel l'offre de soins de cardiologie est concentrée pour le littoral sur

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

le Boulonnais. Cette réponse est scandaleuse et nie la vérité. Que l'on nous dise clairement que l'autorisation nous est refusée faute de budget nécessaire. Sur ce sujet fondamental, de nombreux élus pourraient porter la voix de leur territoire, à l'image de mon collègue Eric DONNAY qui, en Thiérache, déplore chaque jour les conséquences de la désertification médicale et du sous-équipement.

Cette situation est inacceptable et va à l'encontre de la promesse républicaine d'égalité des droits. C'est pourquoi, au nom du groupe Majorité Régionale Républicains et Indépendants, j'appelle tous les groupes de notre Assemblée à se joindre à l'avis défavorable proposé par notre vice-présidente Anne PINON vis-à-vis de la révision du PRS pour 2023-2028. Pour nous, il n'est pas question de faire des économies sur la santé des habitants de notre région.

M. LE PRESIDENT : Anne PINON.

MME PINON : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'avais au départ prévu une intervention classique de deux minutes. Cependant, lorsque je vous entends, je me dis qu'il y a des réponses précises à vous apporter.

Tout d'abord, concernant la présence, Monsieur CLAVET, vous nous interpellez sur le fait que le DG de l'ARS n'est pas ici pour présenter ce plan, cette révision à mi-parcours de deux documents du plan. S'il n'est pas là, c'est parce qu'il n'a pas souhaité venir. Nous l'avons invité, avec Madame DROBINOHA, la présidente de la Commission, à venir présenter cette révision auprès des élus de la Commission. Il n'est pas venu. En effet, vous n'avez que ce document. Je le regrette, mais c'est ainsi.

Il ne faut pas non plus se méprendre. Ici, on doit se positionner sur la révision du plan de l'ARS. Je comprends que l'on est ici dans un hémicycle où l'on doit faire de la politique. C'est très bien, mais c'est bien l'avis sur cette révision qui vous est demandé aujourd'hui.

Si la santé peut aussi être politique, nous en faisons. Lorsque j'entends dire que nous n'avons pas de volontarisme, si, nous avons vraiment du volontarisme. Lorsque vous citez – souvent, d'ailleurs – la région Occitanie, celle-ci nous envie. Elle envie deux dispositifs que nous avons et qu'elle n'a pas souhaité mettre en place, ce sont les dispositifs ATP et CCR. Souvent, on évoque les médecins salariés. La région Occitanie, c'est une quarantaine de médecins salariés. Les dispositifs ATP et CCR, on arrive à environ 200 postes que nous soutenons sur des secteurs stratégiques pour l'accès aux soins ou pour la santé, notamment dans les centres hospitaliers périphériques. Je pense aux services d'anesthésie. Grâce à ces ATP, ces services fonctionnent. Nous allons dans les interstices qui nous sont offerts. Ces dispositifs sont très opérationnels et cela témoigne vraiment de notre volonté.

Lorsque vous nous dites qu'il faut aller plus loin, c'est d'abord à l'Etat de le faire. Nous intervenons là où l'Etat ne va pas, comme nous le pouvons, avec les moyens que nous avons. En effet, cette approche transversale de la santé partout, la santé dans l'alimentation, la santé grâce au sport, la santé dans nos lycées, la santé grâce... Aujourd'hui, on a adopté le Plan Mobilités. Evidemment, la santé est dans tous ces dispositifs. Nous y veillons. Croyez-moi.

Aujourd'hui, en effet, je vous demande de voter un avis défavorable sur cette révision, car les moyens de l'Etat, dans une région qui a vraiment des besoins très importants, vous l'avez dit, les moyens ne sont pas là. Les besoins sont évidents. Ce plan, cette révision n'y répond pas. Voilà pourquoi je vous propose aujourd'hui, dans un premier temps, de donner un avis défavorable à cette révision du Plan régional de Santé.

M. LE PRESIDENT : Il y avait des explications de vote ? Qui ne les a pas utilisées ? Denis PYPE.

M. PYPE : Merci, Président.

Mes chers collègues, à travers cette explication de vote, je souhaitais attirer votre attention et relayer les préoccupations des élus de l'Oise, et à travers eux l'inquiétude de ses habitants sur le Projet régional de Santé,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

préoccupation partagée sur l'ensemble des territoires des Hauts-de-France. Les élus départementaux de l'Oise ont rendu, lors de la commission permanente du 18 septembre, un avis défavorable sur ce PRS pour plusieurs raisons : les inégalités territoriales d'accès à la santé ne sont pas évoquées dans cette version, sujet pourtant essentiel, d'autant plus avec le vieillissement de la population et son isolement en ruralité. Les zonages des territoires prioritaires proposés ne correspondent pas à la réalité du terrain. Une mise à jour est indispensable, tant sur les territoires urbains que ruraux. Aucune amélioration avancée dans ce PRS sur la situation préoccupante de l'hôpital, avec une offre de soins qui ne cesse de diminuer et de se dégrader globalement dans notre région, tout particulièrement dans l'Oise. J'évoquerai les urgences de Senlis qui devraient ne pas rouvrir, la fermeture d'un centre de rééducation tenu par la Croix-Rouge, sans réaction de l'ARS, et les difficultés d'une clinique à Chantilly. Un volet prévention insuffisamment traité.

Des réponses fortes et concrètes doivent être apportées pour l'Oise, premier désert médical des Hauts-de-France, mais également pour toute la population de notre région, laissée-pour-compte des politiques nationales de Santé. Nous ne pouvons plus nous contenter de propositions sans lendemain.

Monsieur le Président, nous comptons sur vous pour relayer auprès de l'ARS l'inquiétude de nos territoires. Seule une meilleure coordination entre l'ARS, l'Assurance Maladie, les structures médicales et les collectivités territoriales sera à même d'assurer la réussite de cette révision. Ce PRS technocratique ne répond en rien aux besoins urgents des habitants des Hauts-de-France. C'est pourquoi le groupe Majorité Régionale Républicains et Indépendants votera pour un avis défavorable sur la proposition de révision du Schéma régional de Santé et sur le programme régional relatif à l'accès, à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Parmi ceux qui n'ont pas utilisé leur temps de parole, Madame HAMDANE, il ne reste pas tout à fait 2 minutes. Allez-y.

MME HAMDANE : Si je peux, je vais essayer de faire en une minute.

Le Plan régional de Santé, que j'appellerai « la cure d'austérité pour notre système de santé » : fermetures de services d'urgences, fermetures de maternités, fermetures de lits, une mauvaise santé au travail, des personnes meurent faute d'être prises en charge à temps et correctement par le 15. Notre système de santé est mis à mal depuis plusieurs années. J'intervenais déjà l'année dernière sur ce sujet. Je dénonçais ce que nous savions tous : la situation sanitaire catastrophique dans les Hauts-de-France.

Force est de constater que rien n'a changé, au contraire. L'Etat, par le biais de l'ARS, se moque de nous. La politique de tarification à l'acte est venue aggraver la situation. Les conditions de travail sont aggravées, la fuite des personnels, l'abandon des métiers, le manque de moyens humains et financiers s'aggravent d'année en année, et ce n'est pas la loi de financement de la Sécurité sociale qui va améliorer les choses. La Fédération hospitalière considère qu'il manque 3,2 milliards pour boucler le budget 2023. L'augmentation allouée n'est pas à la hauteur. De qui se moque-t-on ? Les intentions sont effectivement là, dans ce plan. Elles sont belles, mais je regrette de constater que c'est du bavardage, de la simple communication.

Aujourd'hui, nous demandons que l'Etat se réengage à hauteur des besoins de notre région. Nous demandons qu'une évaluation de la situation soit faite clairement et que, à l'issue de cette évaluation, une analyse déroule le plan d'action. Des solutions concrètes doivent être proposées à nos territoires en déroute. Nous demandons une feuille de route qui précise les modalités d'application des moyens humains et financiers. La santé n'est pas une marchandise. Notre région mérite un peu plus de considération que ce Plan régional de Santé, qui nous est présenté.

Nous voterons pour l'avis défavorable à cette révision du Plan régional de Santé.

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD, vous avez utilisé votre temps de parole.

Il n'y a pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01361

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Juste un mot : l'avis est négatif, car ce Projet régional de Santé, le présenter est une honte. C'est une honte que de présenter un tel Projet régional de Santé, en tout cas une telle révision. Cela signifie que l'Etat a renoncé à prendre à bras-le-corps les déterminants de santé, les données de santé, les besoins de santé de ce territoire. J'ai eu l'occasion de le dire à l'occasion des 70 ans du CHU de Lille, on a besoin d'un plan Marshall et il n'est pas là.

Je trouve tout de même honteux que le Front National, pour se faire plaisir et taper sur le Conseil régional, valide la position de l'Etat. Je n'avais tout de même jamais entendu cela. C'est tout aussi honteux que le plan qui nous est présenté.

Je voudrais aussi dire que l'on a tendu la main à différentes reprises. L'Etat a décidé de ne pas la saisir et de ne rien changer à la dévolution des compétences. Non, nous n'avons pas de compétence en matière de Santé. Non, hélas. Dans la République de territoires que j'appelle de mes vœux et que je propose depuis des années, il y a le fait de prendre à bras-le-corps pleinement cette compétence Santé. Voilà ce que nous demandons.

Pour le reste, s'il s'agit de faire semblant et s'il s'agit d'être complice du démantèlement du système de santé, non. Le système de santé s'effondre de partout. Il ne tient plus que par la force des professionnels de santé, où qu'ils exercent. J'espère tout simplement que leur lassitude, à un moment ou à un autre, ne sera pas la source de l'accélération de ce phénomène.

Certains ici pourraient en parler tout aussi bien que moi. Très clairement, le directeur général de l'ARS applique les instructions qui sont données ou plutôt l'absence de volontarisme de la part de l'Etat. S'il décide demain de changer la donne, je prendrai à bras-le-corps cette compétence, mais s'il s'agit de faire semblant, sans moi ! On continuera à accompagner sur un certain nombre d'opérations. La vraie question qui se pose est : quand va-t-on cesser de regarder ailleurs, à Paris, que la réalité de nos déterminants de santé ? Cela fait des années que cela dure. Il y a des époques où cela a été pris en compte. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et dans tous les domaines.

Il a été proposé au directeur général de l'ARS de venir devant la Commission. Anne PINON l'a dit. Il n'est pas venu. Il y a certains départements devant lesquels il est venu, pas tous. En tout cas, au Conseil régional, cette proposition lui a été faite. Libre à lui, c'est son sujet. De toute façon, vous savez, le directeur général de l'ARS applique les consignes qui sont données ou plutôt l'absence de consignes, l'absence de moyens, l'absence de volontarisme. Pendant ce temps, il y a une population qui souffre et des soignants qui souffrent également. Pour l'instant, ils sont décidés à faire la sourde oreille à Paris. Ce n'est pas la première fois que cela leur arrive. Sur un sujet comme la santé, je tiens à le dire, cette attitude est à proprement parler scandaleuse. A bon entendeur !

(applaudissements)

Monsieur CLAVET, en général, le Rassemblement National regarde assez bien ce que je mets sur les réseaux sociaux, notamment sur la question des punaises de lit. Je veux bien que vous fassiez du suivisme et que vous cherchiez justement la stratégie du coucou, mais je ne vous ai certainement pas attendu, Monsieur.

Vie associative

2023.01304 - Pack simplification à destination des acteurs associatifs

M. LE PRESIDENT : Monsieur CLAVET a la parole. Vous avez la parole, Monsieur. Si vous ne la prenez pas, vous ne la prenez pas. Monsieur CLAVET, vous avez la parole. Vous avez le droit de vous livrer à des

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

conversations personnelles, c'est votre droit. Vous les tenez en dehors de l'hémicycle, ce n'est pas mal non plus.

M. CLAVET : Merci, Président. Ce n'est peut-être pas la peine de me parler comme cela non plus.

M. LE PRESIDENT : Si, Monsieur ! Attendez, je vous signale que j'ai la police de cette Assemblée. Vous avez la parole. Vous ne la prenez pas, vous préférez les conversations personnelles. C'est irrespectueux vis-à-vis de vos collègues, tout simplement.

M. CLAVET : J'allais simplement vous dire que je n'intervenais pas sur cette délibération, car tout avait été dit en C1, au début de la séance. C'est tout.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Très rapidement, Monsieur le Président.

On nous propose là une délibération qui est présentée comme un choc de simplification, qui va faciliter la vie des associations. Il y a eu des explications tout à l'heure, je ne vais donc pas m'étendre sur ce sujet. Je me réjouis finalement que l'on s'aligne sur la charte nationale, qui était un peu plus ambitieuse. Si je me souviens bien, on avait eu un débat en tout début de mandat, où j'avais proposé un amendement pour intégrer notamment la lutte contre les discriminations d'orientations sexuelles ou de genres – qui avait été rejeté, hélas –, qui est dans la charte nationale du gouvernement. Pour une fois, une fois n'est pas coutume, je me réjouis que l'on s'aligne vers le mieux-disant.

Cela étant, j'aurais voulu que l'on ait des précisions sur la suppression de cette charte. Devient-elle caduque en raison de cette charte nationale ou est-ce lié à des problèmes juridiques qui auraient pu être invoqués par certaines associations, notamment des menaces de tribunal administratif ou que sais-je encore ? C'est donc juste une simplification, un alignement sur le mieux-disant de cette charte nationale ?

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? Monsieur SILLANI.

M. SILLANI : Une réponse très brève à Monsieur POIX : déjà, je suis toujours étonné que quelqu'un de gauche reconnaisse le bon sens du CER. Pour ce qui est juridique, non, il s'agissait juste d'un doublon, comme j'ai pu l'expliquer ce matin, donc une incompréhension pour les associations de signer deux documents qui rappelaient les mêmes grands principes. Etant donné que le CER a force de loi au niveau national, on a pris la décision de supprimer notre charte, qui rappelait exactement les mêmes principes.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.01304

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2023.01338 - Les Restaurants du Cœur - demandes de subvention d'investissement

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH a demandé la parole.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, juste pour saluer l'action que nous effectuons à l'égard des Restos du Cœur. Nous avons toutes et tous, dans cet hémicycle, rendu visite à leurs responsables départementaux – j'en profite pour féliciter l'élection de Monsieur Patrick BANNEUX, nouveau responsable départemental des Restos du Cœur – à la suite des actes de dégradation malheureux qu'ils ont connus à Wattrelos. Un geste, c'est bien, mais lorsqu'on voit le manque de fonds dont ils font l'objet et les besoins qu'ils vont connaître dans les prochains mois, c'est la première fois que les Restos du Cœur vont malheureusement

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

devoir refuser des bénéficiaires. Je ne sais pas si l'on se rend bien compte de la situation et de l'urgence sociale dans laquelle nous nous trouvons.

Face aux subventions et aux aides, il faut aussi mener une politique proactive en matière sociale. On renvoie donc aux différentes interventions que l'on a pu avoir aujourd'hui, notamment sur les boucliers anti-inflation et les aides aux plus démunis de notre région.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Elodie CLOEZ.

MME CLOEZ : Merci, Monsieur.

Mes chers collègues, nous voterons évidemment, avec mon groupe, en faveur de cette subvention allouée aux Restos du Cœur. Nous savons et nous saluons ici, dans cet hémicycle, le travail formidable réalisé par tous les bénévoles des Restos au service des plus démunis d'entre nous. Nous savons aussi à quel point ce travail est essentiel, au vu de la crise sociale que nous traversons actuellement. Cependant, le sentiment qui prédomine chez nous, mes chers collègues, à l'heure où nous votons cette subvention, c'est l'inquiétude de lire dans le journal *Le Monde* hier que, pour la première fois de leur histoire, les Restos du Cœur vont devoir refuser du monde. Hier, devant l'Assemblée nationale, le délégué général de l'association, Jean-Yves TROY, a déclaré : « Les Restos du Cœur ne sont pas dimensionnés aujourd'hui pour distribuer 170 millions de repas, pour accueillir 1,3 million de personnes. Face à cette hausse massive et brutale des demandes, dans un contexte de forte inflation, nous allons refuser du monde, pour la première fois de l'histoire des Restos du Cœur, à partir du mois de novembre. »

Cette déclaration doit nous alerter. Evidemment, dans ce contexte, cette subvention est salutaire, mais rendons-nous bien compte de l'état de crise sociale dans lequel est plongé notre pays. Dans la cinquième puissance mondiale, la misère est telle que les associations caritatives ne peuvent même plus suivre le rythme. Je rejoins les propos de ma collègue, Madame KERRICH, sur le fait que notre action est salutaire, mais que nous devons tous ensemble continuer à demander plus de moyens pour les associations caritatives qui, chaque jour, pallient le manque d'investissements de l'Etat.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Alexandre DUFOSSET.

Allez-y, Madame.

MME BARA : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, nous voilà encore une fois devant le fait accompli d'une délinquance omniprésente et d'un laxisme total de notre justice. En effet, début septembre, le site logistique des Restos du Cœur de Wattrelos a lâchement été victime d'actes de vandalisme par deux jeunes délinquants. Alors que le nombre de demandes ne cesse d'augmenter, le délégué général de l'association a annoncé, lors de son audition à l'Assemblée nationale, devoir pour la première fois réduire le nombre de bénéficiaires de leur aide alimentaire en novembre prochain. Avec cet acte de vandalisme, ce sont des employés qui ne pourront plus travailler, le temps que les dégâts créés soient réparés. Les bénévoles mettaient tout leur cœur pour aider un peu plus les personnes dans la précarité, mais surtout celles dans le besoin. Les bénéficiaires se voient privés de biens vitaux. Certains ont des enfants, d'autres sont malades. Les Restos du Cœur sont la solution pour pouvoir donner à manger à leurs enfants.

Notre président de groupe, Monsieur Sébastien CHENU, s'est rendu sur le site de Wattrelos à la rencontre du responsable et des bénévoles des Restos du Cœur, afin de connaître les besoins urgents à la suite de cet acte honteux, qui doit être puni fermement. Ainsi, l'un des deux jeunes a été incarcéré et sera jugé le 18 octobre prochain. Le second, mineur de 14 ans, est placé sous contrôle judiciaire et passera devant le juge des enfants

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

le 9 novembre prochain. Nous demandons des peines fermes pour ces adolescents délinquants, qui ont attaqué par pur plaisir et juste pour le fait de vandaliser ce centre des Restos du Cœur.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Fatima MASSAU et Anne-Sophie TASZAREK.

Fatima MASSAU. Panne de micro ?

MME MASSAU : Désolée.

Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, en ces temps difficiles, un nombre malheureusement croissant de nos concitoyens sont plongés dans la détresse et ont recours à l'aide alimentaire. Ici, nous le voyons, en matière de solidarité, la région a su jouer sa part en aidant les associations. Cette aide s'inscrit dans l'action que nous menons au quotidien pour permettre à tous de vivre convenablement dans notre région. L'insécurité alimentaire n'est pas de ces choses que l'on peut tolérer en 2023. Nous agissons donc sur le terrain concrètement, pour répondre aux besoins les plus urgents des associations et leur permettre de poursuivre leurs missions d'utilité publique.

La subvention que nous portons sur une de ces opérations fait, hélas, suite à un acte de vandalisme, puisque le camion appartenant aux Restos du Cœur de la région lilloise a été dégradé. D'autre part, les Relais du Cœur de l'Oise ont malheureusement connu une hausse de fréquentation, qui les conduit à solliciter une aide auprès de la région. Nous les soutenons et continuons à les soutenir.

J'aimerais aussi faire écho au sentiment qui nous habite tous. Si nous pouvons nous féliciter de notre soutien continu aux associations caritatives, nous aimerions tous ne pas avoir à voter ces aides. La plus grande espérance de Coluche, au premier jour de la création des Restos du Cœur, était qu'ils n'existent plus, qu'ils disparaissent avec la misère. Permettre aux personnes de vivre dignement, d'accéder à l'indépendance de par leur travail est une ambition que nous portons tous au sein de notre région, au travers de notre action pour l'éducation, pour la formation et pour l'emploi. C'est là tout le sens de la politique que nous portons dans cet hémicycle : former et atteindre l'indépendance par l'emploi, afin de faire des Hauts-de-France une terre d'espoir et d'avenir.

Cette délibération, bien loin d'être une aide isolée, s'inscrit dans le grand plan d'ensemble défini et mis en œuvre par la majorité, qui s'attaque tant aux sources de la pauvreté qu'à ses conséquences. Alors, le temps qu'il faudra, nous continuerons à soutenir les Restos du Cœur. Nous voterons cette délibération et, en parallèle, nous allons œuvrer de toutes nos forces pour en faire baisser la fréquentation.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Anne-Sophie TASZAREK. Ensuite, Antoine SILLANI peut se préparer.

MME TASZAREK : Monsieur le Président, chers collègues, le 26 septembre 1985, c'est la date à laquelle les Restos du Cœur ont vu le jour. A l'origine, la dynamique lancée par Coluche n'était pas censée durer, mais force est de constater qu'elle est plus que jamais d'actualité. Aujourd'hui, après 38 ans d'engagement de tous les jours de milliers de bénévoles, après une épidémie de Covid-19 dont elle subit encore les conséquences, l'association se trouve à la croisée des chemins. La période d'inflation que nous connaissons actuellement met en péril l'héritage de Coluche. La hausse des coûts des produits alimentaires et du transport, conjuguée à la baisse des dons, met en difficulté l'association, d'où l'appel à la générosité effectué le 26 septembre dernier par le fils de l'humoriste, Romain COLUCCI, et relayé par de nombreux médias.

Dans le même temps, comme cela a été dit précédemment, la demande a explosé. Le nombre de bénéficiaires ne cesse d'augmenter, notamment des jeunes, mais aussi des familles monoparentales et des travailleurs

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

précaires. Les chiffres sont alarmants : 142 millions de repas servis en 2022 et, en moins d'une année, nous atteignons les 170 millions, soit 30 millions de plus qu'en 2022. C'est un cercle vicieux qui s'est mis en place. Il faut à tout prix le freiner.

Au plus fort de la pandémie de Covid-19, la région Hauts-de-France avait déjà déployé des mesures de soutien exceptionnelles et d'urgence pour aider à reconstituer les stocks de denrées alimentaires et de produits d'hygiène, face à l'augmentation des besoins des familles lors de la crise sanitaire. Alors, comment rester indifférent quand les Restos du Cœur de la région lilloise, plus particulièrement l'antenne de Wattrelos a vu ses véhicules dégradés le 1^{er} septembre dernier ? Nous profitons d'ailleurs de cette prise de parole pour condamner fermement ces actes de vandalisme. Comment rester également indifférent lorsque les Restos du Cœur de l'Oise nous interpellent sur leurs locaux, qui ne sont plus adaptés à la hausse des demandes ?

Avec cette délibération, même si ce n'est pas de notre compétence première, la région Hauts-de-France démontre une fois de plus sa volonté de lutter contre la précarité. Elle apporte son soutien à ces femmes et ces hommes, qui s'engagent au quotidien pour celles et ceux qui sont dans le besoin. Il est, en effet, de notre devoir d'aider ceux qui aident.

Au nom du groupe, nous voterons cette délibération. Nous tenions à remercier sincèrement les bénévoles des Restos du Cœur, sans oublier ceux des autres associations caritatives pour leur travail, la plupart du temps invisible, mais non moins indispensable sur nos territoires. Le bénévolat prouve qu'un monde incertain n'est pas un monde sans valeurs.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup.

Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Merci, Monsieur le Président.

Je détaillerai un peu plus le fond de ces délibérations à la suivante délibération, qui a aussi un impact. Ici, je tiens à rappeler qu'il s'agit du fruit de notre délibération-cadre de janvier 2023, qui nous a permis, en cette année 2023, de soutenir six structures sur l'investissement à hauteur de 570 000 euros. Comme l'a rappelé ma collègue, c'est loin d'être neutre dans nos compétences régionales. Il était important, pour nous, d'aider ceux qui aident. Une première association, les Restos du Cœur de Wattrelos, qui ont subi du vandalisme de manière gratuite, même répugnante. Du fond du cœur, on souhaite apporter notre soutien à Thierry SARRAZIN, Patrick BANNEUX et à l'ensemble des bénévoles avec qui nous sommes en contact régulier, qui font un travail formidable. Nous participerons donc à l'achat d'un camion frigorifique, avec la métropole européenne de Lille et le département du Nord. Autre dossier très important également, celui de Tillé, où nous participerons également, avec le département de l'Oise, l'agglomération du Beauvaisis et la ville de Beauvais, à l'augmentation et l'extension d'un bâtiment.

Vous l'aurez compris, en investissement comme en fonctionnement, nous souhaitons soutenir ceux qui aident. J'y reviendrai plus profondément et plus longuement sur la deuxième délibération.

Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01338

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

2023.01354 - Associations caritatives - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2023-2026 et programme d'actions 2023

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH a demandé la parole, Faustine MALIAR et Antoine SILLANI.

MME KERRICH-BERNARD : Je retire ma demande de prise de parole.

M. LE PRESIDENT : Faustine MALIAR.

MME MALIAR : Merci, Monsieur le Président.

Solidaire, c'est le mot qui nous vient spontanément pour qualifier notre région. C'est précisément dans cet esprit qu'intervient l'action de notre majorité. Le soutien apporté par le Conseil régional aux associations caritatives est effectif depuis 2020. En effet, au cœur de la crise sanitaire, notre collectivité a répondu présente face aux difficultés rencontrées par les structures à reconstituer leurs stocks de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Depuis, cet engagement fort s'est poursuivi, avec de nouvelles subventions de fonctionnement versées dans chaque département au Secours populaire, aux Restos du Cœur, à la Fédération française des banques alimentaires ou encore à la Croix-Rouge.

En janvier dernier, nous adoptions le nouveau cadre d'intervention au bénéfice des associations caritatives, traduisant ainsi notre volonté de les accompagner aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Aujourd'hui, il est question de donner de la visibilité aux structures, de les sécuriser en leur proposant un conventionnement pluriannuel pour les 3 prochaines années. Avec ces CPO, pour un montant global de 540 000 euros, la région démontre qu'elle est un partenaire pérenne et engagé. Alors que les questions de pouvoir d'achat, de reste à vivre et d'urgence sociale sont plus criantes que jamais, nous nous battons aux côtés des salariés et des bénévoles, à qui nous disons toute notre gratitude pour tendre la main à ceux qui en ont le plus besoin.

C'est important de le rappeler, seule la région Hauts-de-France a une telle action en la matière. La solidarité, beaucoup en parle. Nous la mettons en œuvre sous l'impulsion de notre président Xavier BERTRAND et de notre collègue Antoine SILLANI. Evidemment, il n'y aura de victoire que lorsque cette action ne sera plus nécessaire.

M. LE PRESIDENT : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Cela a été rappelé tout à l'heure, mais ce sont 40 % de bénéficiaires en plus aujourd'hui dans les associations caritatives alimentaires dans la région des Hauts-de-France. On le sent tous, on le sait tous, la pauvreté est grandissante dans notre pays, également dans notre région. La région Hauts-de-France a toujours souhaité être aux côtés des associations caritatives régionales. Je pense à notre aide durant le Covid, je pense également à toutes les fois où l'on est venu les aider en situation d'urgence, lorsque les locaux de la Croix-Rouge d'Hazebrouck ont pris feu, lorsque le camion du Secours populaire de Villeneuve-d'Ascq a été incendié. Nous avons toujours répondu présents.

A travers cette délibération, qui est unique en France pour une région, nous souhaitons aller bien plus loin, car nous gravons dans le marbre un soutien sur plusieurs années aux associations caritatives alimentaires régionales. Nous sommes la seule région de France à le faire. Aujourd'hui, on vous propose de voter une aide de 540 000 euros, sous la forme d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour les 4 plus grandes associations alimentaires caritatives régionales : les Restaurants du Cœur, le Secours populaire, la Banque alimentaire et la Croix-Rouge. C'est vraiment une délibération unique en France. On peut être fier, mais humble aussi, de cette délibération, car elle est faite avant tout pour aider ceux qui aident, tous ces bénévoles, tous ces dirigeants d'associations qui ne cessent de donner de l'énergie et du temps pour aider ceux qui ont faim.

Je tiens à rappeler que, ne serait-ce que pour l'année 2023, c'est 1,11 million d'euros qui auront été engagés par la région Hauts-de-France pour aider ces associations caritatives. Pour conclure, je tiens juste à les remercier

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

du fond du cœur. Je veux qu'ils sachent que l'on sera toujours à leurs côtés, avec Monsieur le Président et l'ensemble de la majorité régionale.

Merci.

Vote sur la délibération n° 2023.01354

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Commission n°10 : Agriculture et agroalimentaire

Agriculture

2023.01277 - Master Plan Bioéconomie : attribution d'une subvention au projet de recherche et d'innovation FLAVIE

M. LE PRÉSIDENT : Elisabeth CLOBOURSE est inscrite, ainsi que Luc FOUTRY et Sophie MERLIER.

MME CLOBOURSE : Monsieur le Président, mes chers collègues, la pérennisation de nos modes de production agricole est un enjeu majeur. Néonicotinoïdes, benfluraline, autant de substances non renouvelées en 2023, ce qui met en péril notre souveraineté alimentaire et l'équilibre dans la rotation des cultures. Les acteurs des filières font le nécessaire pour trouver des solutions alternatives, mais le temps de la science n'est pas le temps politique. Nous déplorons la décision du gouvernement et le manque de considération face à l'important effort de recherche engagé face aux délais requis pour aboutir à une nouvelle variété résistante aux pucerons.

Le groupe UDI salue la volonté régionale d'accompagner les semenciers *via* l'attribution d'une subvention au projet de recherche FLAVIE. Quatre des 5 partenaires du projet représentent ensemble plus de 90 % du marché français et même mondial des semences de betteraves sucrières. Les utilisations de la betterave sont confortées par un contexte favorable au sucre et à l'éthanol. Il est vital de soutenir ce projet et, par extension, l'innovation variétale. Notre groupe politique est, comme vous le savez, très attaché à l'innovation et à l'économie de demain. Ce projet conjugue parfaitement ces deux ambitions.

Nous pensons aussi que les décisions d'interdiction ne peuvent s'appliquer sans prendre en compte l'avancée de la recherche, à moins de condamner, sans solution de repli, toute une filière et tous les emplois qu'elle induit. Je viens personnellement d'un département où l'arrêt de la production aurait des impacts socio-économiques désastreux. Pour rappel, la récolte s'était effondrée en 2020, ravagée jusqu'à 70 %, sans oublier que les interdictions sont une aubaine pour les concurrents de la filière française, premier producteur européen de sucre. Nous sommes aussi bien conscients des enjeux sanitaires et écologiques liés à ces décisions. Les effets délétères de ces substances sont connus. L'impact sur les pollinisateurs sauvages et les oiseaux des champs...

M. LE PRÉSIDENT : Vous faites l'explication de vote en même temps, Madame CLOBOURSE ?

MME CLOBOURSE : Oui.

Les oiseaux des champs qui ont considérablement décliné, la contamination des champs traités et les produits transportés *via* l'eau. Nous sommes donc sur la ligne de crête entre notre souveraineté alimentaire et les enjeux sanitaires et écologiques. C'est pour ces raisons que nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Luc FOUTRY.

M. FOUTRY : Monsieur le Président, chers collègues, loin du bruit provoqué alors par le débat sur l'utilisation des néonicotinoïdes, un débat sagement entretenu par une famille politique toujours prompte à faire du *buzz* et à susciter peur et défiance, pour mieux s'étonner ensuite de la désespérance que cela suscite chez nos concitoyens, cette délibération nous propose de regarder l'avenir avec espoir et confiance. Confiance pour trouver des solutions alternatives à l'utilisation de ces pesticides, justement, qui sont désormais interdits. Confiance, car nous avons ici plusieurs entreprises, dont l'entreprise pévéloise Florimond Desprez, des entreprises qui sont le fleuron de la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

recherche agronomique, qui se sont unies pour trouver une alternative à l'utilisation de ces pesticides. Confiance, surtout, en l'intelligence collective et humaine et au travail de nos cerveaux, qui sont parmi les meilleurs du monde en la matière.

L'espoir aussi de trouver des solutions agroécologiques, preuve que, avec de la recherche, de l'innovation et du travail, nous arrivons à faire progresser l'espèce humaine et l'environnement, à concilier progrès et écologie. L'espoir transmis à travers cette décision aux agriculteurs aussi, producteurs de betteraves qui, ne l'oublions pas, nous nourrissent et nous protègent. Ces producteurs et ces agriculteurs sont en attente de solutions efficaces et durables pour traiter leurs productions. L'espoir surtout, car cette délibération, cette décision regarde l'avenir avec confiance, repoussant le renoncement dont certaines familles politiques dogmatiques sont les chantres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Denis PYPE.

M. PYPE : Merci, Président.

S'il fallait encore une preuve de la résilience de la filière agricole en région Hauts-de-France, ce projet de recherche et d'innovation FLAVIE vient le démontrer. Je vous rappelle que la France est le premier producteur mondial de sucre de betterave et notre région est fer de lance dans cette production. C'est donc une de nos filières championnes qui est mise à mal, alors que la demande mondiale de sucre ne cesse de s'accroître. Pour autant, cette interdiction sans solution risque d'inciter nos producteurs à diminuer les surfaces d'emblavement à betterave sucrière, nous obligeant à importer encore plus de sucre d'Amérique du Sud, fruit de la déforestation. Un vrai non-sens écologique.

Fort heureusement, dès les premières interdictions en 2020, la filière s'est saisie du sujet. Nous ne pouvons que nous réjouir que les concurrents d'hier deviennent aujourd'hui des partenaires dans la recherche pour soutenir l'innovation variétale, inscrite dans une transition agroécologique qui apportera une solution durable pour nos agriculteurs contre la jaunisse. La recherche, la génétique, n'en déplaie à certains et certaines, sont l'avenir de la betterave sucrière en Hauts-de-France. Encore une fois, ce projet vertueux met en exergue que nos filières sont résolument engagées dans les transitions alimentaires, énergétiques, climatiques, et proposent des solutions concrètes pour relever de nombreux défis.

Encore une fois, cette majorité régionale, sous l'impulsion de son président Xavier BERTRAND et sa vice-présidente Marie-Sophie LESNE, démontre son attachement à défendre l'agriculture des Hauts-de-France et soutenir celles et ceux qui œuvrent pour faire de la région des Hauts-de-France la région de l'excellence agricole. C'est sans réserve que le groupe Majorité Régionale Républicains et Indépendants votera cette délibération, car elle permettra d'accompagner la recherche, la production betteravière en terre des Hauts-de-France et, ainsi, de maintenir son tissu agro-industriel.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Monsieur le Président, je crois que tout a été dit par nos collègues, Elisabeth CLOBOURSE, Luc FOUTRY et Denis PYPE. Je ne vais donc pas en rajouter des tonnes.

Simplement, on est en train de courir après le temps. On est vraiment ravi d'avoir eu de la chance, puisque cette année est la première année sans semences néonicotinoïdes et qu'il n'y a pas eu de jaunisse dans les champs ou très peu, contrairement à l'année 2020. Nous faisons les frais et nous allons prier pour que, dans les 3 prochaines années – c'est à peu près le délai qu'il va falloir pour trouver une nouvelle variété résistante –, il n'y ait pas à nouveau une jaunisse, tout cela parce que, en 2016, lorsque la loi a été votée, on n'a pas prévu immédiatement les moyens de l'INRAE et de l'Etat pour se pencher sur la recherche. Aujourd'hui, c'est le Conseil

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

régional qui vient au secours des privés, en aide aux entreprises, qui sont nos fleurons, pour courir après ce temps. C'est bien dommage.

C'est l'exemple même de la décision qu'il ne faut plus prendre, c'est-à-dire prendre la décision politique avant d'engager les solutions, qui assurent la pérennité d'une filière où nous sommes *leaders* européens, où il y a énormément d'emplois, des sucreries, et où il y a notre souveraineté alimentaire. Voilà toutes les raisons qui m'amènent à vous demander de voter cette délibération avec enthousiasme, mais aussi en étant conscients des lacunes que nous venons combler, les lacunes de l'Etat et l'impréparation de l'Etat.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2023.01277

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Pêche

2023.01823 - Aide d'urgence à la filière pêche - Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPMEM) pour les pêcheurs à pied professionnels

M. LE PRESIDENT : Monsieur DUFOSSET a la parole.

M. DUFOSSET : Monsieur le Président, mes chers collègues.

« Là, normalement, on devrait marcher sur des coques. Il n'y en a même pas. On n'ira pas loin, vu ce qu'il y a, constate, amère, une pêcheuse en salopette cirée jaune, sa griffe à trois dents à la main. Un peu plus loin, un autre pêcheur ramène du sable dans son tamis, mais il n'y a pas grand-chose. Il n'y a rien. » Ces propos, issus d'un reportage de France 3 Hauts-de-France, nous obligent. Ils nous obligent, en tant qu'élus, à apporter des solutions immédiates, permettant, espérons-le, de sauver cette saison 2023 de la pêche à la coque.

Cette délibération, visant à aider financièrement les pêcheurs à pied professionnels à hauteur de 71 000 euros pour la prise en charge des licences, peut répondre à une situation actuelle, mais pas future. Demain, pour les prochaines saisons, le problème de mortalité massive des gisements de pêche se répétera. Déjà, en 2020, pendant la campagne des régionales, notre président de groupe s'était rendu au Crotoy, pour participer à une matinée de pêche à pied aux côtés des professionnels déjà en souffrance. A cette mortalité massive se greffent des mesures coercitives de l'Etat, visant à interdire la pêche par arrêté préfectoral, après avoir imposé la baisse des quotas, comme cela a été le cas cet été, laissant, comme d'habitude, les professionnels sans solutions ni moyens. C'est à nous aujourd'hui de pallier ces errements.

Mon groupe Rassemblement National votera évidemment pour cette délibération, car elle permettra, *in fine*, d'aider nos pêcheurs régionaux, mais attire l'attention de l'exécutif sur la nécessité d'organiser une table ronde Etat-région-pêcheurs, afin de trouver les mesures nécessairement adéquates au maintien de cette filière exceptionnelle, qui fait la vitrine de notre région.

Je vous remercie.

MME POUPART : Monsieur le Président, chers collègues, encore une fois, cette délibération est la preuve du soutien de la région à la filière pêche et confirme, s'il en était besoin, notre forte volonté politique d'accompagner les professionnels de la pêche ; ici, les pêcheurs à pied en particulier, une profession emblématique de notre littoral. En effet, il y a 415 pêcheurs à pied professionnels dans la région des Hauts-de-France, dont l'activité est sujette aux aléas de la nature. La pêche des coques est la plus grosse pêcherie en nombre de licenciés, avec près de 331 pêcheurs à pied, mais aussi en tonnages, avec parfois plus de 6 000 tonnes en baie de Somme ; 237 pêcheurs à pied sont originaires de la région, pour lesquels la coque constitue la seule ressource et la seule

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

source de revenus.

En début de saison, des tonnages importants étaient présents sur les gisements de la baie de Somme, annonçant une belle saison à venir. Néanmoins, les services de l'Etat ont tardé à ouvrir la pêche et, peu après l'ouverture le 19 juin 2023, les coques ont commencé à mourir. Cette mortalité s'est répandue très rapidement, entraînant une fermeture de la pêche à compter du 3 juillet dernier. La perte est énorme. Le gisement de la baie de Somme est le plus productif de la région. Quant aux autres petits gisements, ils n'ont permis qu'une exploitation de quelques jours, de quelques kilos, comme à Oye-Plage ou à Sainte-Cécile. Cette catastrophe représente pour la filière une perte de chiffres d'affaires de plus de 80 % pour les 237 pêcheurs professionnels originaires des Hauts-de-France. C'est toute une profession qui est en difficulté.

La région, à travers cette délibération, exprime son soutien à cette filière et à nos pêcheurs, qui nous ont sollicités pour les accompagner dans l'urgence, l'urgence d'intervenir et d'apporter un soutien, par le biais de la prise en charge de la licence de pêche qui coûte 300 euros. Parfois, ce n'est même pas 300 euros de chiffres d'affaires. Bien entendu, la région va plus loin. Notre plan d'action pour les filières aquatiques, que nous avons voté en juin, est donc mis à contribution afin de renforcer notre accompagnement aux projets d'expérimentation, aux projets de réensemencement, mais aussi à la recherche et au développement pour maintenir les gisements à l'avenir.

La Majorité Régionale Républicains et Indépendants apporte pleinement son soutien aux pêcheurs à pied et vous invite, chers collègues, à voter favorablement à cette délibération.

M. LE PRESIDENT : On ne les lâche pas. On les soutient.

Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Monsieur le Président, chers collègues, vous l'avez compris, il s'agit ici d'aider un petit bout de la filière pêche : la filière de la pêche à pied, qui recense tout de même plus de 230 professionnels, qui se sont vus frapper par la mortalité complète des coques cet été. Nous avons été saisis immédiatement. Nous leur venons en aide, car cette mortalité demande aussi une recherche. En attendant, il y a eu un manque à gagner complet. Nous sommes aussi au chevet de cette micro-filière, qui est extrêmement importante, spécialement dans la baie de Somme.

Si vous le permettez, je fais le lien, puisque le lien a été fait, avec le soin que nous apportons à la filière pêche et à l'actualité. J'étais tout à l'heure en visioconférence avec le directeur de cabinet du secrétaire d'Etat à la Mer, Monsieur BERVILLE. Quel n'a pas été notre étonnement, avec d'autres vice-présidents de région, d'entendre finalement le secrétaire d'Etat demander aux régions de prendre, si possible, le relais de la fin de l'aide au carburant que le gouvernement avait apportée.

M. LE PRESIDENT : Sérieusement, ils ont proposé cela ?

MME LESNE : Oui.

M. LE PRESIDENT : Non, mais quel scandale !

MME LESNE : Voilà où nous en sommes. On demande aux régions de venir avec des moyens qu'elles n'ont pas. Alors même que l'Etat va engranger certaines recettes cette année et que nous avons les difficultés que vous connaissez, on nous demande de prendre le relais de l'aide au gasoil, qui est tout simplement l'élément de survie pour toute la filière pêche en Hauts-de-France et dans d'autres régions de France. Encore une fois, je me permettais de souligner qu'il y a parfois presque une incurie de l'Etat à se tourner vers les régions et à nous laisser faire, finalement, le travail qu'il ne fait pas lui-même.

Vous le voyez, à travers cette filière, nous faisons l'inverse. En tout cas, nous sommes au chevet quotidien de

cette belle filière pêche, à laquelle nous tenons beaucoup. Je vous demande d'approuver avec enthousiasme cette délibération qui le prouve.

Vote sur la délibération n° 2023.01823

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Il y a juste un point sur la proposition. Il s'avère que je connais Hervé BERVILLE. C'est un ministre que je considère comme engagé. La vraie question est : y a-t-il encore un Etat digne de ce nom ou est-ce Bercy qui décide tout dans ce pays ? C'est cela, la vraie question. Le ministère de la Mer, il est à Bercy ou non ? Comme d'autres ministères. Que l'on assume clairement les choses au niveau du gouvernement : si la question, c'est la dette, et si ce sont les agences de notation qui dictent la politique, il faut le dire.

Je suis comme vous, je sais compter. Je sais qu'il faut se désendetter, mais je sais aussi qu'il ne faut pas laisser mourir les secteurs d'activité. Sur ce sujet, comme dans d'autres, si cette proposition est sérieuse, c'est une honte. Ils ont des moyens que l'on n'a pas. Ils votent des budgets en déséquilibre, ce qui n'est pas notre cas. Ils ont des recettes fiscales que l'on n'a pas. Il est vrai qu'on les a saisis, car il n'est pas question de laisser mourir les pêcheurs. Très clairement, je le dis à celles et ceux qui sont ministres, s'ils n'ont pas les moyens d'exercer leurs missions, qu'ils en tirent les conséquences. Si c'est Bercy qui remplace tous les ministères, il faut l'assumer.

J'ai exercé des fonctions ministérielles, j'exerce aujourd'hui ces fonctions. Il n'est pas question, même si l'on sait compter et même si l'on sait compter sur la vigilance, ici, d'un Jean-Pierre BATAILLE, faire de la politique, c'est s'occuper des personnes et certainement pas les laisser mourir.

(applaudissements)

EXAMEN DES VŒUX

M. LE PRESIDENT : Des vœux ont été déposés dans le délai réglementaire.

1° Vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi : « *Pour que l'Etat finance les mesures de la transition écologique régionale* »

M. LE PRESIDENT : Thomas HUTIN a la parole pour 3 minutes.

M. COUSIN : Ce sera Alexandre COUSIN, Monsieur le Président.

Chers collègues, avec 2,3 degrés de plus que la moyenne préindustrielle, l'Europe est la région du monde qui se réchauffe le plus vite. La France a connu la plus forte augmentation de température mondiale en 2022. Une étude australienne de 2023 a démontré que les Hauts-de-France étaient la région française la plus exposée aux effets du réchauffement climatique à échéance 2050.

En bref et en dépit d'une image d'Epinal bien ancrée, notre belle région au climat tempéré est bel et bien au cœur de la catastrophe climatique en cours. Pêle-mêle et sans être exhaustif, entre nos forêts de Chantilly, Compiègne ou Mormal malmenées par le réchauffement climatique et, pour certaines, par la gestion de l'ONF, entre coupes franches et éradication du cerf, les côtes des Hauts-de-France confrontées à la submersion et à l'érosion marine, ainsi la baie de Wissant qui connaît l'un des phénomènes d'érosion les plus brusques et rapides de France, nos rivières soumises aux aléas climatiques et à la pression des activités humaines, comme la Sambre dans le Nord, gravement polluée en 2022, et la Liane il y a quelques semaines, dans le Pas-de-Calais, avec une dramatique pollution au lisier, ou bien encore notre ressource en eau qui se raréfie davantage d'année en année et qui accumule les polluants de tous bords, comme dans ces 39 communes de l'Aisne placées sous surveillance ou en restriction d'eau à la suite de pollutions massives au chlorizadone...

Pour faire face à ces enjeux qui mettent en péril la biodiversité et, à terme, l'habitabilité de notre région, nous devons mettre des moyens sur la table. Ce n'est pas un secret de polichinelle, nous trouvons que les moyens investis par la région sont nettement insuffisants, mais que dire de ceux de l'Etat ? Il ne suffira pas de lancer un tour de France de l'écologie, avec en *guest-star* trois ministres ce soir à Arras à 18 heures 30, qui nous expliqueront à quel point l'écologie à la française d'Emmanuel MACRON est exemplaire. Les actes et les moyens ne suivent pas.

Lorsque le rapport Pisani-Ferry indique que, pour parvenir à réduire de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre, ce sont 34 milliards d'euros par an qui devraient être investis sur la transition écologique, le gouvernement BORNE en annonce 10. C'est nettement insuffisant. Certes, l'annonce durant le Congrès des Régions par Elisabeth BORNE de la création de COP régionales, que nous avons demandée ici dès juillet 2021, est de nature à embarquer toute la région dans la lutte contre les effets du réchauffement climatique. Cependant, puisque le gouvernement se hasarde au tour de France et que les conseils régionaux, dans le cadre du Plan Vélo, ont fait dans la métaphore cycliste, disons-le tout de suite : il faut changer de braquet au risque d'être embarqué dans la voiture-balai.

A ce titre et au vu de nos compétences, quatre axes nous paraissent essentiels :

- Comme l'objectif 35 du SRADDET le demande, la réhabilitation de 80 % du bâti tertiaire et résidentiel est prioritaire. Le bâtiment est responsable de 43 % de la consommation énergétique française.
- Le patrimoine bâti des lycées représente 4,5 millions de mètres carrés et la somme de 500 millions d'euros

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

venant du Fonds Vert doit être substantiellement revue à la hausse. Trop de lycées de notre région sont encore de véritables passoires énergétiques, suscitant des coûts prohibitifs pour les établissements l'hiver et des conditions d'enseignement pénibles pour les lycéens, les enseignants et les personnels le reste du temps.

- Le Pass Rail de 49 euros annoncé par Clément BEAUNE, qui doit permettre à tous les Français d'emprunter les réseaux de transports en commun, va dans le bon sens. Il a d'ailleurs été mis en place par les écologistes en Allemagne et en Autriche. Cependant, si ce pass doit être orchestré par la région, l'Etat doit investir massivement sur les infrastructures et le matériel roulant, seule condition pour qu'un véritable report modal ait lieu.

- Enfin, la restauration des milieux naturels est vitale. Dans cette région où les espaces naturels et la biodiversité ont été laminés par l'urbanisation et les activités humaines, nous ne pourrions lutter contre les effets du réchauffement climatique sans une renaturation rapide. Nos meilleurs alliés dans cette lutte pour la « vivabilité » de notre planète et de notre région, ce sont les forêts, les zones humides, le soutien à une agriculture aux pratiques durables et sans pesticides, ou bien encore le retour du bocage dans nos *openfields*.

Sans ces mesures, nous ne lutterons pas réellement contre les effets du réchauffement climatique. Avec ces mesures, non seulement nous respecterons nos engagements climatiques, mais nous aurons un impact sur l'emploi et le pouvoir de vivre.

Ainsi, le Conseil régional, soucieux de la préservation de l'environnement et de la lutte contre le réchauffement climatique, émet le présent vœu pour solliciter un financement accru de la part de l'Etat, afin de soutenir notre région dans la réalisation des objectifs climatiques fixés par le gouvernement.

(M. Xavier BERTRAND cède la présidence à Mme Brigitte FOURÉ)

MME FOURÉ : Monsieur COUSIN, je ne vous ai pas interrompu, en considérant que vous faisiez l'explication de vote en même temps.

M. COUSIN : Absolument.

MME FOURÉ : Je donne la parole à Frédéric MOTTE.

Les groupes ont 2 minutes pour s'exprimer.

M. MOTTE : Merci, Madame la Vice-présidente.

Chers collègues, vous le savez, la préoccupation de faire face à ces changements climatiques, écologiques, énergétiques et technologiques, nous les avons tellement en préoccupation que l'on a délibéré, sans attendre l'Etat, pour en faire le fil rouge du mandat. J'ai pu le dire tout à l'heure. J'aurai l'occasion d'y revenir en décembre, pour vous montrer combien cette ambition est en train de se diffuser dans toutes nos politiques, dans notre organisation.

Vous comme moi savons que le succès de la mise en œuvre des transitions se fera sur le terrain, avec les collectivités locales, avec les entreprises, avec les citoyens, et non par une planification centralisée. Notre transition écologique doit être pragmatique et de proximité, et non dictée ou imposée. Aussi, si je trouve votre vœu louable, permettez-moi d'être réservé sur la capacité et l'opportunité de solliciter de prime abord un Etat jacobin, afin de piloter encore plus le local et nous donner parcimonieusement, selon son vouloir, son obole. On l'a encore vu tout à l'heure avec le dramatique exemple de la pêche.

A votre vœu, je répondrai par un autre double vœu à formuler. Ce serait, premièrement, que l'Etat assume déjà ses missions, au lieu de se défausser régulièrement sur nos régions. Deuxièmement, surtout, nous attendons en priorité de l'Etat qu'il soit stratège, qu'il apporte une meilleure clé de répartition politique. J'ajouterai volontiers,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

avant de l'argent, d'avoir plus de confiance, donc de marges de manœuvre par le droit d'expérimenter, par des allègements normatifs et réglementaires, pour accélérer et massifier nos actions. Certains parlent alors de République des territoires. Là, je vous aurais dit : « chiche ! » Je vous propose, Madame la Vice-présidente, de voter contre ce vœu au nom de notre groupe.

MME FOURÉ : Je donne la parole à Daniel LECA.

M. LECA : Madame la Présidente, merci.

Plusieurs petites remarques qui éclaireront notre choix également de ne pas voter le vœu, même si nous sommes absolument d'accord sur l'essentiel des éléments de diagnostic et sur les priorités que vous affichez. D'ailleurs, les priorités et modalités d'action que vous citez dans votre vœu sont des modalités d'action ou des priorités que nous avons affichées. Vous avez évoqué le SRADDET. Au travers de la politique REV3, nous affichons aussi des ambitions communes en matière de transition. Cependant, si votre affichage des constats et des pistes d'action est partagé, si les orientations que vous donnez, nous en avons pris un certain nombre à bras-le-corps, je dois vous le dire, je suis très peiné de voir que la conclusion est : demandons de l'Etat plus d'argent pour mener des politiques au niveau local.

Vous avez raison de demander à l'Etat d'agir plus et plus vite. Il faudrait aussi le dire aux institutions européennes, pour que l'on puisse converger vers des objectifs très ambitieux en matière de transition environnementale, car l'urgence est devant nous et nous devons y répondre. En réalité, si nous devons prendre part à ce combat – je crois que nous devons y prendre part et nous le faisons avec des moyens limités –, nous devons le faire en demandant d'abord davantage de liberté et de moyens. Liberté avec un grand courant de décentralisation, qui nous amènera la capacité à agir de manière très claire sur ces questions de transition. Aujourd'hui, nous n'en avons pas les compétences pleines et entières. La région doit le demander.

En parallèle, pour pouvoir assumer ces responsabilités et avoir ce courant, au fond, de liberté et d'action, nous devons également demander une nouvelle fiscalité locale, nous permettant d'avoir des moyens financiers pour financer cette transition, qui va solliciter et mobiliser beaucoup de moyens publics, mais aussi privés, donc d'engager des partenariats qui nous permettront d'être utiles. J'appelle aussi à une grande réforme fiscale, car notre fiscalité est aujourd'hui inadaptée à la réalité écologique. On le voit bien, notamment au travers de l'application de la loi ZAN et de la fiscalité des entreprises.

Non à ce vœu dans sa conclusion, car nous avons d'autres propositions à formuler pour plus de liberté et plus de capacité d'action dans les territoires.

MME FOURÉ : Merci.

Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Monsieur COUSIN, votre vœu, sur le fond, Monsieur LECA le disait, il n'y a pas grand-chose à relever, si ce n'est que vous fixez parmi les dossiers centraux celui du logement. Vous avez raison, mais le problème du logement en France, c'est justement le manque de logements et de logements sociaux en particulier. Il y a 2 500 000 Français en attente d'un logement social. Une des causes des difficultés du développement nécessaire des logements sociaux, ce sont les programmes de réhabilitation qui rendent les logements et les maintiens de l'existant hors de prix.

Vos amis en Allemagne ont mis la pédale douce sur ces problèmes de réhabilitation thermique, car ils ont compris que la réhabilitation thermique était un frein au développement des logements sociaux. Lorsque vous mettez comme priorité la réhabilitation thermique, en réalité, vous souhaitez une politique contraire au logement social, donc une politique totalement antisociale. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce vœu.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres interventions ?

Vote sur le vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

2° Vœu déposé par le groupe UDI : « Pour un pacte de réconciliation nationale »

MME FOURÉ : Je passe la parole à Daniel LECA pour 3 minutes.

M. LECA : Merci, Madame la Présidente.

En réalité, c'est un vœu qui n'a volontairement pas été déposé au moment où notre pays traversait les émeutes que nous avons connues. Nous avons voulu nous donner le temps à la fois de la réflexion et du recul nécessaire pour penser ce qu'il s'est produit, sans tomber dans les poncifs et autres réactions, qui sont parfois épidermiques.

Ces émeutes, qui ont touché notre pays, ont été inédites tant par l'ampleur, par le fait que ces émeutes ont touché tous les territoires, aussi par les cibles qui ont été identifiées, qui ont été frappées par ces violences, par les slogans, par les actes, et par les réactions publiques qui ont montré que nous avons changé d'époque, que nous sommes aujourd'hui tombés dans des clivages très artificiels, mais très violents. Nous sommes aujourd'hui tombés dans une forme de rejet et une rupture de plus en plus forte de la part des Français, d'une partie significative des Français, une rupture qui touche et qui concerne les élites et ceux qui représentent l'autorité, qui représentent les figures institutionnelles classiques. Face à ce constat, il nous paraît absolument nécessaire d'agir et de le faire dans le recul, avec la réflexion nécessaire que ces événements impliquent.

C'est la raison pour laquelle nous avons appelé à un pacte de réconciliation nationale. Ce doit être un pacte qui mobilise toutes celles et tous ceux qui ont une part de voix dans le débat public et qui ont une part dans la capacité à agir. Nous pensons notamment, nous y revenons, c'est une thématique très forte pour nous, les centristes, qu'il faut une part de simplification et une part de décentralisation. En effet, s'il y a une des explications à soulever, c'est l'idée que, au fond, la force publique et les institutions n'arrivent plus à agir concrètement et de manière efficace. C'est pourquoi nous pensons qu'une des réponses, c'est la décentralisation, une des réponses, c'est l'affirmation du soutien à l'action locale.

Nous pensons aussi qu'il faut condamner avec la plus grande force les propos irresponsables de certains, qui préfèrent évidemment opposer, cliver, y compris parfois invectiver les forces de l'ordre, invectiver les élites dans notre pays. Des élites, c'est important, en réalité. C'est ce qui permet aussi de dessiner une voie et d'éclairer les choix publics.

Nous pensons aussi qu'il est urgent de donner davantage de liberté dans l'expérimentation dans les territoires pour avoir, au fond, une meilleure capacité d'action et avoir une capacité d'action au niveau local, qui mobilise toutes celles et tous ceux qui peuvent agir. C'est le cas des associations, c'est le cas des acteurs économiques, des acteurs sociaux. Tout cela, nous devons le faire avec une ligne de conduite : valoriser l'humain, valoriser toutes celles et tous ceux qui se sentent parfois exclus des choix politiques et des choix publics, et le faire sans stigmatisation ni désinformation, ce qui est le choix de la facilité. Nous l'avons malheureusement connu.

Nous avons aussi voulu appeler à ce grand plan de réconciliation, qui a notamment été appelé par Jean-Louis BORLOO, avec des propositions extrêmement concrètes. Il tire le bilan d'une société fracturée, une société qui connaît des différences et des difficultés très profondes, qu'il faut réconcilier par une action volontariste permettant de replacer l'humain au cœur des priorités. C'est un vœu général, avec des pistes d'action très concrètes.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Merci.

Qui souhaite s'exprimer ? Allez-y, Madame.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

Oui, Monsieur LECA, la situation dans laquelle se trouve notre pays, avec cette lutte permanente des uns contre les autres, des autres contre les uns, peut nous inquiéter et mérite une sorte de réconciliation nationale. Seulement, ce sont les mêmes causes qui produisent les mêmes effets. Nous avons, nous aussi, appelé au rassemblement qui était lancé par l'Association des Maires de France, à la suite de ce que l'on appelle « les émeutes », qui sont en réalité un cri de colère de ceux qui subissent depuis trop longtemps les discriminations et la violence sociale. Nous pourrions débattre des heures durant de ces causes : politiques libérales qui nous ont fait voler en éclats le Pacte social né des travaux du Conseil national de la Résistance, coups de rabot sur la protection sociale qui ont exacerbé l'individualisme chez nos concitoyens, logique de marché qui a substitué dans les médias l'invective et la polémique aux débats équilibrés. Chacun a son avis. Difficile, donc, de trouver une voie médiane.

Vous citez des pistes. Nous, socialistes, avons les nôtres. Le 30 août dernier, le président de la République a invité les chefs de parti à débattre avec lui. Nous en avons profité pour lui faire part de nos revendications. En voici quelques-unes : la suspension du décret d'application de l'injuste réforme des retraites et l'organisation d'un référendum, le retour d'une vraie police de proximité, la création d'une autorité de contrôle indépendante de celle-ci et une révision totale de la doctrine de sécurité publique, une taxe sur les superprofits, le blocage des prix des produits de première nécessité, une conférence nationale sur tous les salaires, une allocation solidaire d'autonomie pour limiter le reste à charge des résidents en EHPAD, une loi sur les conditions d'installation des médecins, l'encadrement des loyers, le rétablissement des moyens des bailleurs sociaux et j'en passe.

Monsieur LECA, je pense que nous ne partageons pas l'entièreté de ces pistes. Il existe peut-être des élites, je n'en sais rien. En tout cas, de notre côté, on préfère plutôt retrouver le peuple.

Nous nous abstiendrons donc sur votre vœu.

MME FOURÉ : Madame VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci.

Je remercie Madame Sarah KERRICH pour son intervention, car cela va me permettre de ne pas avoir à lister un certain nombre de sujets qui manquent dans votre proposition, et de parler plutôt de la forme.

Nous aurions pu, sur un sujet qui, je crois, nous rassemble largement, entamer une discussion collective, pour proposer un vœu qui mette d'accord l'ensemble des groupes de ce conseil. Je crois que cela était possible, en tout cas une bonne partie des groupes de ce conseil. Vous avez plutôt fait le choix de la politique partisane, du clivage artificiel, en proposant votre vœu, dont certaines propositions auraient pu être reprises, d'autres débattues et sans doute écartées, car moins consensuelles.

Sur cette question de plan national de réconciliation, je constate que vous ne mettez pas grand-chose derrière. Aujourd'hui, on a un vœu extrêmement court. On ne sait pas exactement où vous voulez aller. J'ai surtout l'impression de grandes intentions, de volonté de marquer ce conseil par une prise de position sur le sujet, mais on ne voit pas bien où vous voulez en venir.

Il a été organisé, devant les mairies de ce pays, un grand rassemblement. Je dois vous dire que vos collègues de la majorité régionale étaient absents, en tout cas devant l'hôtel de ville de la ville où je siége. Cela interroge un peu de constater que vous n'êtes pas toujours au rendez-vous ou que vous l'êtes principalement lorsqu'il s'agit de déposer un vœu non concerté dans cet hémicycle.

Par ailleurs, je terminerai par dire quelque chose que vous dites assez souvent concernant les vœux des groupes de l'opposition : ce vœu est déposé hors délai. Si je peux parfaitement entendre que vous ne l'avez pas déposé dès les événements et que vous avez eu envie de mûrir vos réflexions pendant l'été, je ne vois pas les

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

raisons qui vous ont empêchés de le déposer il y a des jours. Pour cette raison, nous ne voterons pas ce vœu.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Vote sur le vœu déposé par le groupe UDI

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURÉ : Je vous remercie.

Nous en avons ainsi terminé avec les vœux. Nous allons passer aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

MME FOURÉ : La première question orale, je passe la parole à Madame DELEFORTRIE pour la question intitulée « Stratégie de réduction du nombre de vaches en France. »

MME DELEFORTRIE : Merci.

Le 24 mai dernier, la Cour des comptes a sorti un rapport dans lequel elle invite le gouvernement à définir une stratégie de réduction du nombre de vaches élevées en France pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En dehors de son champ de compétences, ce rapport jette l'opprobre sur une filière d'ores et déjà en grande difficulté et vient nourrir un discours dominant, pourtant biaisé, sur l'impact écologique de l'élevage en région et en France. L'élevage français est le plus vertueux au monde. Nos éleveurs sont déjà largement engagés dans l'adaptation au changement climatique. L'élevage représente plus de 10 millions d'hectares de prairies, qui sont de véritables puits de carbone, où l'eau pénètre dans nos nappes phréatiques.

Surtout, à l'heure où nous avons déjà perdu près de 1/3 de nos éleveurs en 10 ans à l'échelle de notre région, notre capacité de production de viande en région et en France est en grand danger. Les véritables perdants de cet effondrement ne sont pas seulement nos éleveurs méritants. C'est aussi et surtout les Français, qui voient arriver dans leurs assiettes une viande d'origine hors Union européenne, pourtant estampillée comme telle, où les conditions de production sont loin d'être celles qui font l'excellence à la française.

De notre côté, la région a toujours été aux côtés de ses éleveurs, *via* des aides concertées avec les filières. Madame la Vice-présidente, quel est le message de la région face à cette défiance injustifiée auprès de nos éleveurs et du grand public ?

MME FOURÉ : Je passe la parole à Marie-Sophie LESNE pour la réponse.

MME LESNE : Merci, Madame la Présidente.

Madame DELEFORTRIE, la question que vous posez est tout à fait essentielle. Vous relevez une vérité, c'est l'erreur inadmissible de la Cour des comptes, qui appelle le gouvernement à définir une stratégie de réduction du nombre de bovins élevés en France, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est une sortie de compétences, c'est une sortie de piste totale. Vous l'avez dit, le discours aujourd'hui communément répandu, selon lequel il faudrait manger moins de viande française pour protéger la planète, est en réalité, il faut le dénoncer, complètement fallacieux et contraire à toute considération environnementale et à la réduction du CO₂ émis à la surface de la planète. Il faut vraiment le dire haut et fort, car c'est bien à l'échelle de la planète et non de nos frontières qu'il faut raisonner, si l'on veut être dans la vérité.

Les chiffres le prouvent : produire 1 kilo de viande en moyenne mondiale émet 27 kilos de CO₂. La viande mondiale produite extérieurement, c'est 27 kilos de CO₂ pour 1 kilo de viande. Produire ce même kilo de viande en France, c'est 14,7 kilos de CO₂. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est FranceAgriMer et la FAO. De plus, si l'on décompte, ce qui est bien le minimum, le stockage de CO₂ dans la prairie, c'est une émission réduite à 8,7 kilos de CO₂ pour 1 kilo, moins du tiers du bilan carbone de la viande importée. Un bilan qui peut même encore être minoré, si l'on considère que ces mêmes prairies permettent d'infiltrer l'eau massivement dans nos nappes phréatiques et qu'elles sont absolument essentielles.

Dans le même temps que l'on nous assène ces contre-vérités, la consommation de viande française se contracte : - 6 % ces 10 dernières années. Nous perdons des producteurs, des éleveurs (- 30 % en 10 ans). Nos abattoirs voient, pour la première fois, leur activité se réduire actuellement. Un chiffre est pourtant en croissance,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

c'est celui des importations de viande : + 38 % ces 2 dernières années. L'élevage se fragilise. Il faut très vite battre en brèche ces idées fausses, qui sont colportées sur tous les plateaux de télévision, par tous les écologistes bon teint en France, qui portent un mauvais coup. C'est la stricte vérité. Il faut dire que manger de la viande locale, produite en région, localement, c'est bon pour la planète et résolument nécessaire pour la pérennité de notre élevage, nos prairies et notre biodiversité. Je compte sur chacun de vous pour relayer ce message, car cela fait mal de voir une production souffrir et des éleveurs disparaître.

(applaudissements)

MME FOURÉ : Je passe la parole à Monsieur HANSEN-CATTA pour la deuxième question orale. Je rappelle que les questions sont enfermées dans un délai de 2 minutes pour être posées, mais aussi pour la réponse.

M. HANSEN-CATTA : Madame la Présidente, la fermeture définitive en fin d'année du camping du lac de Monampteuil, au pied du Chemin des Dames, dans l'Aisne, constitue un symbole, celui de la fin d'une offre de tourisme accessible aux plus modestes. Le conseil départemental de l'Aisne, propriétaire récent des terrains concernés, projette un établissement plus haut de gamme, tout comme il a rendu plus coûteuse et moins accessible dans le temps la fréquentation d'Axo'Plage, la base de loisirs attenante à ce camping. Lorsqu'il y a 20 ans le département céda le parc de loisirs de l'Ailette au groupe Pierre et Vacances, il a entrepris de compenser cette disparition d'une offre publique de tourisme populaire par la création d'Axo'Plage, dont le camping, propriété encore récemment de la Société Nautique Laonnaise, est encore le gérant. Cette vocation originelle de loisirs populaires, justifiée par un financement public, s'effiloche donc au fil des ans, rendant ces équipements de moins en moins ouverts aux plus modestes. Il est encore temps de ramener le Conseil départemental à une vision moins élitaire, donc plus conforme à l'esprit initial des lieux.

Une intervention du Conseil régional auprès de la majorité départementale est-elle envisageable, d'autant plus envisageable que Hauts-de-France Tourisme se fixe comme premier défi, je cite, « la compréhension des attentes des clients en matière de performance sociale » ?

Je vous remercie.

MME FOURÉ : La parole est à Olivier ENGRAND pour la réponse.

M. ENGRAND : Merci, Madame la Vice-présidente.

Vous demandez une intervention du Conseil régional auprès du conseil départemental de l'Aisne quant aux perspectives de développement du site de camping du lac de Monampteuil, estimant que le projet envisagé n'est pas conforme à la vocation originelle de cet équipement, en lien avec la création d'Axo'Plage. Je ne peux que vous confirmer l'attachement de la région au tourisme pour tous, mais vous rappelle le principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, qui ne nous permet pas d'indiquer à une autre collectivité ce qu'elle peut ou doit faire ou non. Le terrain appartient au département. La collectivité est en cours de négociation avec VNF et l'Etat sur l'avenir du site, et en discussion avec des acteurs du tourisme potentiellement intéressés.

MME FOURÉ : Merci.

Pour la question suivante, je passe la parole à Nathalie BILLET.

MME BILLET : Mes chers collègues, je prends la parole aujourd'hui, car j'ai fait une découverte plutôt surprenante : dans certaines écoles, aucun professeur n'est formé au PSE1. C'est en l'occurrence une école de 300 élèves. On confie nos enfants à des personnes qui, en cas de chute, d'étouffement, d'arrêt cardiaque, ne savent pas comment fonctionne le défibrillateur qui est mis dans l'école. Vous allez me dire que la région ne doit pas s'occuper des primaires, je le conçois. Cependant, je vais vous rappeler un événement. En mai 2023, à l'Assemblée nationale, Julien RANCOULE, qui fait partie du Rassemblement National et qui était heureusement pompier, a pu sauver une personne ce jour-là. Que se serait-il passé s'il n'avait pas été présent ? En 2020, j'ai

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

retrouvé une étude qui présente que seulement 20 % des Français sont formés aux gestes des premiers secours. Que se passe-t-il lorsque personne n'est formé et qu'il se passe quelque chose ? On attend les pompiers. Les minutes peuvent être fatales à ce moment-là.

Aujourd'hui, on a des professeurs qui ont eu leur diplôme il y a un certain temps. Cette formation n'était pas obligatoire. On a des professeurs qui ont passé la formation initiale, mais qui ne font pas les renouvellements. Aujourd'hui, oui, nos enfants sont en danger. Il faudrait une réflexion pour les élus. On est tous des élus, plus ou moins de terrain. On voit beaucoup de monde. Il serait important de nous former. Une réflexion éventuellement sur la nécessité de former tous les lycéens. Oui, je sais, une formation est prévue lors de la journée d'appel. C'est à peine une demi-journée. Les pompiers viennent, montrent ce qu'ils peuvent, les gestes minimaux, alors que la formation aux premiers secours dure deux jours. Pour nos familles, tout le monde devrait être formé. Je pense que la région pourrait former plus « d'anges gardiens ».

Merci.

MME FOURÉ : Manoëlle MARTIN pour répondre.

MME MARTIN : Madame BILLET, vous vous doutez de la réponse. D'une manière générale, la formation des personnels éducatifs et des enseignants relève de la compétence de l'Education nationale, dans le cadre d'une programmation annuelle de formations des agents. Malheureusement, ces formations étant financées par l'Etat, la région ne dispose d'aucun financement et d'aucune compétence dans ce domaine.

MME FOURÉ : Merci.

Je passe la parole à Monsieur HEUSELE pour la question suivante.

M. HEUSELE : Madame la Présidente, merci.

Encore un coup dur pour la région : près de 50 salariés de l'entreprise Jeff Express, entreprise de transport à Graincourt-lès-Havrincourt dans le Pas-de-Calais, risquent de se retrouver sans emploi. A la suite de l'annonce brutale de la liquidation judiciaire de cette entreprise, nous avons exprimé notre soutien et notre solidarité aux salariés et à leurs familles. Cette situation difficile correspond malheureusement à la triste réalité que connaissent nos territoires ruraux, territoires souvent oubliés par les politiques publiques. Au niveau national, il est du rôle de l'Etat de trouver des solutions pour flécher les crédits d'investissements vers les entreprises et les industries en milieu rural, mais au niveau régional, nous pouvons aussi aider les salariés de Jeff Express et leurs familles.

Ainsi, nous souhaitons connaître les actions entreprises par la région, afin de s'assurer de l'accompagnement des salariés confrontés à la perte de leur emploi, accompagnement notamment en matière de formation. Ces salariés ont besoin de la région.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je passe la parole à Laurent RIGAUD pour la réponse.

M. RIGAUD : Pour toute entreprise en liquidation judiciaire qui sollicite le soutien de la région, plusieurs actions sont menées en direction des salariés. La Direction de l'Emploi s'inscrit dans ce plan d'action et propose une offre de services qui s'articule autour de trois axes :

- D'abord, une information par l'un de nos opérateurs, Proch'Information, que vous connaissez tous, de toute l'offre de formation existante sur le territoire et des organismes de formation. Le PRIF informe aussi sur les conditions d'accès et les différentes certifications. Chaque salarié pourra par la suite avoir un accompagnement individualisé par le PRIF, pour mener à bien son entrée en formation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

- Ensuite, une diffusion des offres d'emploi de la plateforme Proch'Emploi, bien sûr, selon les compétences et les profils des salariés. Cette plateforme pourra les présenter aux entreprises en recherche de collaborateurs.

- Enfin, un rendez-vous personnalisé avec un référent Proch'Emploi, dès lors que les salariés en feront la demande, pour les aider dans leur recherche d'emploi.

En tout cas, notre intervention est complémentaire à celle de l'Etat et se traite en collaboration avec la cellule de reclassement. Là, on est sur le transport. J'imagine bien que si des salariés étaient sans emploi dans le transport, très rapidement – en tout cas, je l'espère – ils pourraient retrouver un emploi.

MME FOURÉ : Madame DISDIER a la parole pour la question suivante.

MME DISDIER : Madame la Présidente, cela fait désormais des années que les habitants d'Abbeville et Le Tréport attendent la réouverture de leur ligne ferroviaire. Fermée depuis mai 2018, la ligne de train Abbeville – Eu – Le Tréport (Seine Maritime), qui dessert plusieurs villages du Vimeu, dans la Somme, a un temps été menacée de disparition, une fermeture qui semble aujourd'hui écartée. Cependant, les utilisateurs de cette ligne attendent encore et toujours, sans qu'aucune communication ne soit faite sur la réouverture de cette ligne, sans qu'aucune date ne soit donnée, malgré les demandes sur cette offre de transport.

Allez-vous bientôt rouvrir la ligne Abbeville – Le Tréport ou est-ce également une promesse similaire au Canal Seine-Nord, dont il a fallu attendre des années avant d'observer une maigre avancée ?

Merci pour votre réponse.

MME FOURÉ : Olivier ENGRAND a la parole pour la réponse.

M. ENGRAND : Merci, Madame la Vice-présidente.

Madame DISDIER, ma réponse sera relativement simple et courte. Pour rouvrir la ligne, il faut que l'infrastructure soit en bon état. A qui appartient cette voie ferrée ? A l'Etat et à son gestionnaire d'infrastructure SNCF Réseau. Aujourd'hui, le ministre des Transports fait beaucoup d'annonces, sans que nous voyions derrière une quelconque action concrète. L'Etat veut-il consacrer les moyens nécessaires sur cette ligne, dont le coût, je rappelle, de la régénération est passé de 80 millions d'euros à plus de 140 millions d'euros ? La région ne peut pas assumer à elle seule le coût. Alors que le président de la République a rappelé, il y a encore quelques jours, que c'était bien la responsabilité de l'Etat d'investir dans les infrastructures ferroviaires, pas celle des régions, nous négocions avec l'Etat le volet Mobilités du CPER. Nous verrons si l'Etat, notamment son Ministre, est à la hauteur des ambitions qu'il fixe.

Comme sur beaucoup d'autres sujets, notamment Roissy-Picardie, notre président a demandé que le Ministre vienne se rendre compte par lui-même de la situation sur le terrain et confirme ses engagements. Nous attendons toujours sa réponse.

MME FOURÉ : Merci.

La parole est à Monsieur DESCAMPS pour la question suivante.

M. DESCAMPS : Depuis plusieurs années, notamment depuis le Brexit, le monde de la pêche et de l'agriculture souffre. La technocratie française est en train de faire mourir ces filières si importantes pour nourrir notre pays et notre région en particulier. Déjà en 2021, nous avons alerté les pouvoirs publics et Monsieur le Président BERTRAND concernant le problème des licences lié au Brexit. Cette fois-ci, le gouvernement a annoncé, il y a quelques jours, que les aides au carburant s'arrêteront le 15 octobre prochain. De nombreux patrons-pêcheurs et agriculteurs ont peur de devoir cesser leurs activités à cause de ce coût insoutenable des carburants, un pêcheur pouvant utiliser plusieurs milliers de litres de carburant, ainsi qu'un agriculteur qui fait de l'entreprise de travaux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

agricoles.

En plus de la difficulté à payer leur matériel, la mécanique ou l'électricité, le gouvernement met à nouveau en péril ces filières. L'aide annoncée de 13 centimes à la pompe ne calmera pas cette juste colère. Elle est déjà gommée par l'augmentation du prix du pétrole. Nos agriculteurs souffrent également énormément et doivent sans cesse s'adapter aux caprices de l'Union européenne. Leur rentabilité est de plus en plus difficile. Ils tentent sans cesse de trouver des solutions efficaces et rentables, qui leur permettront d'espérer rester en concurrence avec les agriculteurs des autres pays, qui peuvent encore utiliser certains produits interdits en France, comme l'exemple des néonicotinoïdes. Ces deux filières difficiles travaillent dur pour nourrir les Français, avec beaucoup d'imprévus. Intempéries, sécheresses, récoltes ou pêches compliquées sont des éléments qui viennent taper de plein fouet ceux qui sont essentiels pour notre pays.

C'est la raison pour laquelle je me permets de vous poser la question suivante : que comptez-vous faire de concret pour aider ces filières en difficulté face au coût exorbitant du carburant, essentiel pour eux afin de continuer à travailler ?

Merci.

MME FOURÉ : Marie-Sophie LESNE va vous répondre.

MME LESNE : Madame la Présidente, on a déjà déploré le sujet tout à l'heure. Il est vrai que l'on échangeait avec le président. Il n'est pas normal que l'Etat se tourne vers les régions. Il n'y a pas une région qui, aujourd'hui, a les moyens de mettre à la poche et qui envisage de prendre le relais de cette aide de 20 centimes au litre, que l'Etat accordait depuis déjà quelques mois, qui a assuré la tranquillité de la filière pêche pendant toute l'année 2022. Je l'ai dit au directeur de cabinet d'Hervé BERVILLE, c'était une bonne mesure. Elle a permis une certaine capacité de prospective de la filière pêche en fin d'année 2022, car l'année n'a pas été si mauvaise : revalorisation du prix du poisson et une bonne pêche sur quelques espèces bien valorisées.

Nous sommes extrêmement attentifs. Nous travaillons. Je ne peux pas vous faire de meilleure réponse à cette date. En tout cas, on met tout le poids de la région. Vous pouvez compter sur Xavier BERTRAND pour suivre de près l'avenir de cette filière ô combien emblématique.

MME FOURÉ : Merci, Marie-Sophie.

La parole est à Monsieur EYMERY pour la question suivante.

M. EYMERY : Madame la Vice-présidente, en 2014, nous nous inquiétions du devenir de VALDUNES. L'entrée au capital de MA STEEL, l'actionnaire chinois, fut pour nous à la fois soulagement et source d'inquiétude. Soulagement, car, dans l'immédiat, la poursuite de l'activité était assurée et les dégâts socio-économiques limités. Inquiétude, d'une part, quant au fait qu'un actionnaire étranger prenne le contrôle exclusif d'un site stratégique au sein de la filière ferroviaire, d'autre part, quant à la pérennité de cette prise de participation. En effet, les investisseurs chinois sont connus pour avoir pour boussole principale les intérêts de la Chine, ce qui est, en soi, légitime de leur point de vue, mais beaucoup plus inquiétant pour nous. A l'époque, le gouvernement socialiste et, me semble-t-il, Monsieur MACRON, alors ministre de l'Economie, avaient acquiescé à cette prise de participation et avaient donné leur blanc-seing.

Bientôt 10 ans plus tard, le retrait soudain de MA STEEL vient confirmer nos craintes. Entre-temps, tant Sébastien CHENU, député de la circonscription, que les élus dunkerquois, dont moi-même, sont restés attentifs au devenir de VALDUNES. Sébastien CHENU vous rappelait ce matin les interventions qu'il avait faites depuis 2022. Depuis 6 mois que l'actionnaire a annoncé son retrait, l'impression qui prévaut est celle d'un relatif désintérêt du Conseil régional et, plus avant, du ministère de l'Economie sur ce dossier. Tous semblent avoir les yeux de Chimène pour les usines de batteries électriques. C'est par dizaines de millions que sont accordées les subventions à ces usines. Notre attention reste entière pour assurer la pérennité de ce fleuron industriel, pièce

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

stratégique de la filière ferroviaire, que le Rassemblement National soutient sans faiblir, tant pour ses investissements structurants que pour ses vertus environnementales.

Les termes du débat ayant été posés, la question que vous pose le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés est simple : quelles sont les actions concrètes menées par le Conseil régional, en lien avec l'Etat, pour assurer la pérennité des deux sites, Leffrinckoucke et Trith-Saint-Léger ? C'est l'occasion de vous rappeler notre préférence pour une solution qui voit l'entrée au capital de l'Etat en direct ou *via* la BPI, mais aussi, pourquoi pas, du Conseil régional, participation au capital temporaire, le temps d'un retour à meilleure fortune, en particulier d'avoir consolidé la filière ferroviaire française avec, si nécessaire, des partenariats européens à long terme, suivie d'une cession aux acteurs économiques, quitte à garder une participation très minoritaire permettant d'assurer un droit de regard. Le fil rouge de notre proposition est l'indépendance industrielle de la France, dont la condition nécessaire est la pérennité, avec le maintien des emplois et l'évolution des compétences.

MME FOURÉ : Merci, mais c'est fini, Monsieur EYMERY.

M. EYMERY : Merci.

MME FOURÉ : Vous avez dépassé de 40 secondes le temps qui vous était imparti. Merci aux uns et aux autres de respecter à l'avenir scrupuleusement les délais qui vous sont donnés.

Je donne la parole à Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Madame la Vice-présidente.

Monsieur le Conseiller régional, avez-vous le portable de Sébastien CHENU, votre président de groupe ? Je peux, si vous voulez, vous le fournir. Il a, semble-t-il, oublié de vous dire que nous avons signé une lettre commune ce jour, signée par tous les groupes, Karima DELLI, Sarah KERRICH-BERNARD, Anthony JOUVENEL, Christophe COULON, Daniel LECA, Sébastien CHENU, Xavier BERTRAND et ma propre signature, envoyée au ministre de l'Industrie à la suite de l'échange que nous avons eu ce matin en Plénière et la réunion que nous avons eue avec les syndicats de VALDUNES.

Dans cette lettre, nous soutenons et nous rappelons ce que nous souhaitons : premièrement, c'est aller au bout du processus de recherche d'une solution de reprise unique des deux sites de l'entreprise VALDUNES, de Leffrinckoucke et de Trith-Saint-Léger. Rappeler que VALDUNES est la dernière entreprise de métallurgie qui fabrique des roues en acier et des essieux pour des véhicules ferroviaires en France. Comme nous l'avons fait avec DELPHARM pour les poches, nous le faisons aussi ici, en disant que c'est un acte de souveraineté nationale que de conserver cette entreprise. Nous avons également demandé tous ensemble qu'il y ait une réunion, une table ronde avec Alstom, la SNCF, la RATP, le ministre de l'Industrie, les syndicats et les représentants de la région Hauts-de-France rapidement, pour parler d'une éventuelle possibilité de reprise par ces trois acteurs nationaux, notamment la SNCF et la RATP.

Depuis ce matin, nous avons travaillé, Monsieur EYMERY. Je voulais vous le dire, puisque, apparemment, vous ne le saviez pas.

MME FOURÉ : Merci.

M. EYMERY : Madame la Présidente, s'il vous plaît ?

MME FOURÉ : Non, il n'y a pas de débat.

M. EYMERY : Il y a une mise en cause.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

MME FOURÉ : Non, les questions orales sont sans débat. Il n'y a pas eu de mise en cause. Simplement, les choses ont été dites clairement par Monsieur BEAUCHAMPS.

Je passe la parole à Monsieur HEUSELE pour la question suivante.

M. HEUSELE : Merci, Madame la Présidente.

Nous avons été informés, par des salariés de la Régie régionale des transports du Pas-de-Calais, d'un projet de fusion entre cette régie et la Régie des transports de l'Aisne. De nombreux salariés de la Régie régionale des transports du Pas-de-Calais sont inquiets quant à cette fusion. Ils craignent, en effet, pour leur avenir professionnel, pour leurs conditions de travail. Cela a été rappelé hier, lors du conseil d'administration de la régie, auquel j'ai participé. Ces salariés ne comprennent pas non plus les raisons de cette fusion, alors que la Régie régionale des transports du Pas-de-Calais est saine, au regard de ses différents bilans. Par ailleurs, les salariés de cette régie s'y sentent déjà considérés et mis en valeur. Par conséquent, nous souhaitons connaître les raisons de cette fusion, ainsi que les modalités permettant la concrétisation de ce projet de fusion.

De plus, *quid* de l'aspect social, de l'intégration des hommes et des femmes, du lieu de prise de poste et des avantages salariaux dont bénéficient les salariés de la Régie régionale des transports du Pas-de-Calais ? Il faut se mettre à la place de ces salariés. Concrètement, ils souhaitent des garanties précises, des engagements écrits.

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Je passe la parole à Olivier ENGRAND pour la réponse. Non ? Christophe COULON, pardon.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

MME FOURÉ : Il était écrit « Olivier ENGRAND ».

M. COULON : Cela ne me déplaît pas de me prendre pour Olivier ENGRAND. C'est quelqu'un que j'aime bien.

On va en parler deux fois, puisqu'il y a deux interpellations. On peut justement prendre le temps sur ce sujet très important, en commençant à vous répondre, Monsieur HEUSELE.

Tout changement fait peur. Tout changement inquiète. Cela a été le cas pour les deux régies régionales, dès 2017, lorsqu'il y a eu transfert, par la loi NOTRe, des départements à la région. Puis, l'évolution vers une nouvelle structure, qui est juste une structure de mutualisation, cela inquiète, cela fait peur et c'est parfaitement humain. Je le comprends tout à fait. J'ai suivi ce sujet, en ma qualité d'administrateur de la RTA dans l'Aisne, car cela a été un vrai changement de monde pour ces salariés. J'imagine que c'est la même chose pour les salariés du Pas-de-Calais.

Franck DHERSIN a été relativement clair, encore, dans la presse il y a peu de temps : pas de suppression de postes, pas de mobilité, pas de prise de poste je ne sais où et ailleurs. La réalité, c'est qu'il y a des personnes inquiètes fort légitimement. Puis, il me semble qu'il y a des personnes qui agitent certaines peurs, extrêmement minoritaires, qui se posent peut-être plus de questions que certains quant à la pérennité de leur poste au sein de cette structure. Pour autant, personne ne doit avoir peur, car Franck DHERSIN l'a dit, il n'y aura pas de suppression d'emplois, il n'y aura pas de mobilité forcée.

Pourquoi le faire ? Il s'agit de se rendre mutuellement plus forts les uns les autres. Pourquoi y a-t-il, alors que c'est un même métier, deux structures différentes, alors qu'elles peuvent mutualiser leurs forces (achats, marchés, contrats d'assurance) ? Il ne s'agit pas de virer des personnes. Il s'agit d'avoir des procédures mutualisées et de s'adosser l'un sur l'autre. Les inquiétudes doivent être levées. Il y a encore eu un conseil d'administration hier soir, si ma mémoire est bonne, avant-hier soir ou hier matin. Si des questions sont fort légitimes, il y aura à nouveau confirmation que les emplois ne sont pas menacés, que personne n'aura de mobilité forcée. En revanche, il y aura

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

besoin d'avoir...

J'y reviendrai après, dans la deuxième réponse.

MME FOURÉ : Merci.

Je passe la parole à Marie-Noëlle DELAIRE.

MME DELAIRE : Merci.

Le président de la République a affirmé dès 2017 vouloir développer l'apprentissage pour favoriser la formation et l'insertion des jeunes. La loi de 2019 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a doté France Compétences de fonds, qui étaient auparavant confiés aux régions. Elle délègue aux opérateurs de compétences (OPCO) la gestion des subventions aux centres de formation des apprentis, *via* le versement d'un forfait coût-contrat censé couvrir les frais pédagogiques. Une place a été laissée aux régions, au travers d'enveloppes annuelles versées par France Compétences, leur permettant d'accompagner les CFA dans leurs projets de création et de développement.

Le déficit de France Compétences a conduit l'Etat à appliquer une baisse des coûts-contrats en 2022. Durant cet été, une nouvelle baisse a été décidée. De nombreux CFA s'inquiètent et indiquent qu'ils ne seront plus en mesure de fonctionner, qu'ils devront fermer certaines sections. Madame la Vice-présidente, quel avenir pour les formations en apprentissage dans ces conditions ?

MME FOURÉ : Arnaud DECAGNY a la parole.

M. DECAGNY : Madame la Conseillère régionale, chère Marie-Noëlle, vous avez raison, l'Etat a fixé un cap : un million d'apprentis en France. On pourra le décliner à 100 000 apprentis en région des Hauts-de-France à l'échéance de la mandature. D'ailleurs, nous sommes passés en 2019 de 36 000 apprentis à près de 75 000 aujourd'hui. C'est dire qu'il y a une réelle dynamique sur l'apprentissage. La région des Hauts-de-France accompagne dans des conditions aussi difficiles. Cette année, nous avons 36 millions de demandes de financement pour 26 millions d'euros de capacité d'accompagnement des CFA à travers ce que vous avez indiqué, France Compétences.

Nous sommes en lien direct avec la FNADIR, l'association qui regroupe l'ensemble des CFA, pour travailler avec eux et dénoncer cette situation. Cet été, nous avons d'ailleurs écrit, avec le président BERTRAND, au ministre du Travail afin de dénoncer cette situation. Il nous a indiqué qu'il n'y aurait pas de coût-contrat qui baisserait de moins de 10 %, ce qui est faux. Certaines formations, comme les formations équine, ont baissé de - 30 %. C'est dire qu'il y a une situation. C'est la deuxième fois qu'il y a une baisse des coûts-contrats. Certaines formations qui ont de grands besoins, je pense à l'artisanat, aux filières du bâtiment, sont en difficulté. Certains types de formations, comme les Bac Pro ou les CAP, qui étaient à l'origine de cette orientation et de cette volonté de créer nombre d'apprentis, seront en difficulté dans les années qui viennent.

Oui, il y a urgence. Il faut se battre pour que ce soit la fin des coûts-contrats. Autrement, nous ne tiendrons pas nos objectifs. Les apprentis sont des jeunes qui, à 80 %, trouvent un travail dans les six mois. Ce serait dommageable pour l'avenir et l'emploi des jeunes que l'apprentissage ait encore des baisses de coûts-contrats. Cela signifie des baisses de formations et des arrêts sur les territoires, notamment ruraux, qui ont besoin d'un accompagnement.

MME FOURÉ : Merci.

Je donne la parole à Valérie SIX pour la question suivante.

MME SIX : Merci, Madame la Présidente.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Des territoires de notre région Hauts-de-France ont été habilités pour expérimenter le projet « Territoires Zéro Chômeur de longue durée ». Nous pouvons citer l'engagement de Loos, Valenciennes, Lille, Bailleul, Tourcoing. La région a d'ailleurs pris sa part, en les accompagnant par des subventions sur des dépenses de fonctionnement et d'investissement au démarrage de leur activité. L'Etat, durant l'été, a pris un arrêté réduisant la contribution au développement de l'emploi de 102 % à 95 % du SMIC à compter du 1^{er} octobre 2023, mettant en péril les équilibres financiers des entreprises à but d'emploi. Je pense, par exemple, sur le territoire métropolitain, à la Fabrique de l'Emploi dans le quartier des Oliveaux.

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, quelle est la position de la région face à cette décision de l'Etat, qui a un impact sur ces entreprises à but d'emploi ?

MME FOURÉ : Je donne la parole à Arnaud DECAGNY pour la réponse.

M. DECAGNY : Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère régionale, chère Valérie, même chose que l'apprentissage. C'est-à-dire que l'Etat définit des objectifs dans le cadre de territoires qui vont être labellisés « Territoires Zéro Chômeur de longue durée ». Il fixe le cap à 100 territoires. Cela signifie entre 10 et 11 pour la région des Hauts-de-France. La région des Hauts-de-France va accompagner une dizaine de territoires. Cet été, en catimini, le gouvernement est revenu sur l'accompagnement, les accompagnements autour du SMIC, sur ce type de dispositifs. C'est-à-dire que l'on change les règles du jeu en cours de mandature, ce qui est vraiment préjudiciable.

Evidemment, nous sommes à côté de l'association COORACE, que nous accompagnons par des subventions. C'est l'animateur qui anime le dispositif « Territoires Zéro Chômeur de longue durée » sur la région des Hauts-de-France. Nous les accompagnons. Vous l'avez dit, nous avons un dispositif que nous avons simplifié à la fois sur l'émergence et la création de ce type de dispositif, à travers les entreprises à but d'emploi. Nous ne pouvons que nous opposer à ce type de dispositif, car cela peut remettre en cause certains territoires à se lancer dans la labellisation. Puis, à travers cela, ce sont des personnes qui sont en insertion, qui recherchent un travail. Parfois, la période dans ce type de dispositif peut être longue. C'est un retour à l'emploi. Revenir sur ce dispositif, ce sont des personnes qui n'iront pas vers le chemin de l'emploi dans les années qui vont venir. On peut s'en inquiéter.

MME FOURÉ : Merci.

Je donne la parole à Madame KERRICH-BERNARD pour la question suivante.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

La future ligne Paris-Bruxelles s'arrêtera-t-elle à Saint-Quentin ? La SNCB et la SNCF ont annoncé récemment leur intention de remettre en service, à horizon 2025, une liaison Paris-Bruxelles par la ligne classique, comptant 5 allers-retours assurés par du matériel de la SNCB. Sont annoncées les dessertes de Creil, Aulnoye, Mons, Bruxelles et Schaerbeek. Il s'agit là d'une coopération entre les deux opérateurs nationaux, qui permettra de retrouver une formule intéressante, à savoir un retour des liaisons ferroviaires sur ligne classique, moins rapides, certes, que les liaisons TGV, mais beaucoup moins chères, ce qui permettra de faire des allers-retours à prix abordable pour des familles, des travailleurs et des jeunes actifs. Cependant, nous notons que les deux opérateurs évoquent à ce jour une desserte de Creil plutôt que celle de Saint-Quentin. Or, la desserte de Creil relève davantage, selon nous, d'une logique de grande banlieue parisienne plutôt que de desserte internationale en région. La desserte à Saint-Quentin aurait un véritable avantage : celui de permettre aux habitants de la région de bénéficier du retour de cette liaison en 2025 et de ne pas être coupés de la dynamique en matière de mobilité, qu'elle pourrait apporter.

Il reste un peu plus d'un an pour négocier avant l'ouverture de cette ligne. Avez-vous prévu d'intervenir auprès de ces opérateurs pour leur demander d'instaurer cet arrêt à Saint-Quentin ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Je vous remercie.

MME FOURÉ : Olivier ENGRAND a la parole.

M. ENGRAND : Merci, Madame la Vice-présidente.

Chère Madame, pour répondre très directement à votre question, je vous informe que oui, c'est déjà fait. Oui, nous avons déjà écrit à la SNCF dès le mois de juillet, pour demander que ce futur train en projet prévoie de faire un arrêt à Saint-Quentin. Nous partageons, comme vous, le souci de la bonne desserte de nos territoires. Nous partons du principe que toute nouvelle offre ferroviaire est intéressante, même s'il faut rappeler que, s'agissant d'un futur train Ouigo, la SNCF reste totalement maître de ses décisions, puisque la région n'a autorité que sur les trains qu'elle finance, à savoir les TER.

Je me permets néanmoins de préciser, à cette occasion, que le projet de partenariat Ouigo avec SNCB prévoit 5 allers-retours Paris Nord – Bruxelles, avec à ce stade un arrêt en gare de Creil et Aulnoye-Aymeries, ces deux gares étant des nœuds de correspondance. Ces trains emprunteraient la ligne ferroviaire classique déjà utilisée pour nos TER, notamment pour les anciens Intercités Paris – Saint-Quentin – Maubeuge – Cambrai, que nous avons sauvés en 2019, je le rappelle, et pour lesquels nous avons fortement investi, notamment en remplaçant les vieilles rames tractées Corail par 19 Régio 2N, pour un montant total de 287 millions d'euros. Cet investissement permettra d'améliorer les temps de parcours et la fiabilité de cet axe. Si la proposition Ouigo était acceptée, elle viendrait densifier un axe ferroviaire déjà proche de la saturation.

Il va sans dire que nous n'accepterons pas de supprimer nos TER pour laisser passer des Ouigo. Nous comptons donc sur SNCF Réseau pour allouer des sillons correctement, afin que chaque offre puisse circuler correctement. De plus, afin de ne pas concurrencer inutilement l'offre régionale déjà existante, il est essentiel de définir une bonne politique d'arrêt pour ce futur train Ouigo. Pour cela, j'appelle la SNCF et la SNCB à travailler techniquement le sujet avec nos équipes.

M. LE PRÉSIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD sur le site de SYNTHEXIM.

Juste un point : Olivier ENGRAND a tout dit. Bien évidemment, on n'a attendu personne, avec Frédérique MACAREZ, pour se mobiliser sur une halte à Saint-Quentin et pas seulement.

Le site de SYNTHEXIM. Philippe BEAUCHAMPS vous répondra.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Une situation très grave et très inquiétante. Je suis vraiment assez en colère lorsqu'on voit ce qu'il se passe à SYNTHEXIM. La situation est connue de tous. Cette usine, classée SEVESO et fermée définitivement le 31 mai dernier, produisait des crèmes de beauté et médicaments. Elle utilisait à cette fin de nombreux composants chimiques. SYNTHEXIM a été placée en liquidation judiciaire, mais le site a été laissé en l'état et n'a pas été débarrassé de ses produits toxiques par son propriétaire, le groupe AXYNTIS. Cet été, deux incidents se sont produits en un mois, avec dégagement de fumées irritantes et risques réels pour l'environnement et la santé de la population riveraine. A la suite de ces incidents, la préfecture du Pas-de-Calais a annoncé la mise en place de mesures de sécurité. Une réunion publique s'est tenue le 6 septembre dernier. Il en est ressorti les éléments suivants : les premières mesures de sécurité ont permis de vidanger les installations, mais il reste beaucoup de produits et de déchets stockés dans des quantités très importantes. Le site a été laissé dans un état totalement non conforme à la réglementation et à l'obligation de mise en sécurité du site.

La dépollution du site nécessite des fonds importants. La liquidation judiciaire laisse peu de marges financières pour assurer le financement de cette dépollution. Un mécanisme assurantiel est débloqué par l'Etat pour assurer la sécurisation du site, mais la question de la dépollution de la friche reste entière. SYNTHEXIM, c'est là où j'attire votre attention, avait pourtant bénéficié d'aides publiques lorsque sa santé financière allait mal, d'après la presse :

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

1 million d'euros de l'Etat et 800 000 euros de la région. D'après le registre des délibérations, c'est une avance de 1 million d'euros de notre part qui avait été octroyée en 2016, sous réserve, notamment, de maintenir l'emploi dans notre région.

A l'heure à laquelle je vous parle, nous courrons un risque réel de nous retrouver avec une friche polluée et dangereuse, tout en ayant subventionné une entreprise qui n'a même pas respecté ses obligations légales de sécurisation du site. Le groupe explique avoir transféré une partie de la production vers d'autres usines, mais nous n'avons pas plus de gages sur le devenir de ce site et il n'est pas automatique que le groupe soit obligé de financer la dépollution.

Plusieurs questions se posent donc aujourd'hui : la région peut-elle être remboursée de son avance financière octroyée sous conditions et sous réserve en 2016 ? Sommes-nous à ce stade informés et associés à l'ensemble des opérations envisagées par l'Etat, le liquidateur et le groupe sur ce site ? Au regard des obligations environnementales et sanitaires qui s'imposent, n'est-il pas envisageable que la région soit partie au financement de la dépollution du site ? Enfin, l'Etat a signalé au Parquet les manquements légaux quant aux obligations de sécurisation de dépollution du site. Est-il possible de nous y joindre, en défense de l'intérêt régional à l'encontre des responsables, qui causent aujourd'hui une précarité environnementale et sanitaire insupportable pour nos habitants, particulièrement les riverains de l'usine ?

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, Madame la Conseillère régionale, à une question claire, une réponse claire, mais il y a deux questions dans votre question orale.

Celle qui est claire, à laquelle il est facile de répondre, c'est que nous avons effectivement prêté, par une avance et non une subvention, 1 million d'euros à cette entreprise en 2016. Il lui restait 722 729,83 euros à nous rembourser. Nous avons bien évidemment déclaré notre créance à la liquidation. Nous avons surtout, ce que je veux vous signaler, une caution de la société mère AXYNTIS ORGAPHARM à hauteur de 70 % de cette somme. Vous êtes avocate, je crois. Vous savez que, pour faire jouer cette caution, il faut que j'attende le certificat d'irrécouvrabilité du liquidateur.

Sur la situation de pollution et de dangerosité du site, quelques précisions. Ce site appartenait à la société en faillite. Il se retrouve donc dans les actifs gérés par le liquidateur. Il relève de la compétence et de la responsabilité du liquidateur de faire tout ce qu'il faut, dans un premier temps, pour que ce site soit mis en sécurité, dans un deuxième temps pour le dépolluer. S'il n'a pas l'argent, la loi climat résilience, que vous aimez beaucoup, a intégré dans le Code de l'environnement de nouvelles dispositions que vous devez connaître et qui font – elle les a intégrées, mais elle les a surtout confortées – que, dans ces cas, un fonds de secours de l'Etat viendra aider le liquidateur sur la dépollution.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas agir. Nous pouvons agir d'une seule manière : trouvons un repreneur, avec la ZAN qui nous pend au nez sur ce site. Lorsqu'on aura un repreneur sur une nouvelle activité, on mettra, comme on l'a fait ailleurs, la pression au liquidateur pour faire la dépollution du site.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN sur la situation de l'entreprise RRT 62. C'est Christophe COULON qui lui répondra.

MME DHALLUIN : Monsieur le Président, en tant que membre du conseil d'administration de la Régie régionale des transports du Pas-de-Calais, j'ai été alertée des conséquences prévisibles du projet de rapprochement entre cette régie et celle de l'Aisne, la RTA. Depuis 1962, la RRT, basée à Bapaume, dessert 200 communes rurales via 25 itinéraires et 67 autocars. Il s'agit d'un maillon essentiel pour le désenclavement du territoire, par ailleurs desservi par le TER, avec une fréquence qui n'a cessé de baisser depuis des années. Enfin, la conjonction de la hausse du prix des carburants et le retour en ruralité d'une population travaillant en ville nous imposent de penser les mobilités de demain, permettant le développement de ces mêmes territoires ruraux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Pourtant, de nombreuses craintes se font jour. En effet, les salariés de RRT ne sont que marginalement associés aux réflexions en cours sur le rapprochement menant à la fusion. Ils s'inquiètent de savoir quelles seront leurs conditions de travail de demain. Le projet qui semble se dessiner est ainsi davantage une absorption de la RRT par RTA qu'une harmonisation-mutualisation. Où sera donc le nouveau siège et que deviendront les postes manifestement en double ? Quelles garanties seront apportées en matière d'accord d'entreprise ? La région des Hauts-de-France a demandé, il y a un an, aux deux directeurs généraux de la RTA et de la RRT 62 d'engager une réflexion au sujet d'un rapprochement de leurs deux régions, en vue d'améliorer la cohérence et l'efficacité du Plan de Transport public régional.

Il s'agit d'un projet complexe, compte tenu des différences d'approche, de la présence de facteurs motivants comme de facteurs de préoccupation ici ou là, qu'un tel sujet ne peut manquer d'entraîner. « Les dirigeants ont la volonté d'impliquer les acteurs concernés, en particulier les salariés, dans la coconstruction du projet, pour donner toutes les chances à celui-ci de relever l'ensemble des enjeux qui se présentent à lui et favoriser l'adhésion des équipes », c'est ainsi que commence le rapport de COOPREX, structure mandatée pour mener le rapprochement. Or, ce rapprochement n'intéresse pas les salariés de la RRT, ni les élus locaux, comme le président de la communauté de communes du Sud-Artois, Jean-Jacques COTTEL, vous l'a écrit.

J'en viens donc à ma question, Monsieur le Président : comment maintenir un service public de la mobilité en ruralité garantissant la proximité, le mieux-disant social ? Cette fusion va-t-elle dans ce sens ?

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Christophe COULON va vous apporter des éclaircissements et permettra aussi de les donner au-delà de cet hémicycle.

M. COULON : Comme je le disais tout à l'heure, si l'inquiétude est légitime, il ne faut pas non plus que certains veuillent se faire la cerise sur ce sujet, qui est lourd et grave, c'est-à-dire l'inquiétude de salariés sur leur avenir. On voit bien que cela arrange quelques-uns.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'était pas le cas de la question qui a été posée, ni la façon dont elle a été posée.

M. COULON : Non, mais je prends la suite d'un propos qui a commencé en répondant à Monsieur HEUSELE, dont Madame DHALLUIN voit toute la cohérence. Monsieur le Président, vous n'étiez pas avec nous. Vous avez manqué la moitié de ma réflexion.

M. LE PRÉSIDENT : Non, non.

M. COULON : Ne m'interrompez pas, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT : Le récit m'en a été fait.

M. COULON : Ensuite, à « salariés associés marginalement », je trouve que vous y allez un peu fort. Sincèrement, il y a eu plusieurs réunions, d'abord à 60, puis à 40, à parité 30 et 30. Si ce n'est pas associer les salariés, cela s'en rapproche tout de même très fortement. « Ce rapprochement n'intéresse ni les salariés, ni les élus locaux ». Les élus locaux, comme Jean-Jacques COTTEL, pour ne pas le citer, il n'a plus rien à voir et à faire dans cette histoire depuis que l'on a subi la loi NOTRe. Il peut se féliciter, car la presse a la mémoire longue, que nous avons indiqué à l'époque, par la voie de Franck DHERSIN, qu'il y aurait des investissements sur un nouveau siège social. Rien n'est remis en cause. Que cela va-t-il devenir ? Une structure unique, avec une entité Pas-de-Calais et une entité Aisne. C'est ce que cela va devenir. Les postes en double, il n'y a pas de raison qu'ils disparaissent, je vous le redis, puisque ce sont deux entités départementales. L'intérêt d'être dans une structure d'ampleur régionale, c'est qu'ils vont pouvoir aller en dehors de leur périmètre départemental. Aujourd'hui, la réalité, c'est que si l'on a des projets, vu le statut de régie, vous savez bien que l'on ne peut pas sortir de son département. On ne peut donc pas développer une offre publique, comme il est souhaitable de le faire, au-delà des marchés de transports

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

scolaires.

Sophie MERLIER-LEQUETTE et Olivier ENGRAND n'ont rien demandé. Il n'y a pas d'objectif d'économie, d'absorption ou de gain social sur le nombre de postes. C'est juste une évolution de structure, qui inquiète, qui interroge, mais qui va permettre, par exemple... Vous souvenez-vous de l'histoire des vaccino-cars ? Lorsque chaque régie était sur son périmètre départemental, elle ne pouvait pas mettre en place un vaccino-car, aménagé sur ses propres fonds, en service ailleurs que dans son département. Avec cette structure unique, pour prendre ce cas – j'espère que le Covid ne se reproduira pas de sitôt –, on peut avoir deux entités départementales dans une structure régionale, qui vont pouvoir aller plus loin que le Pas-de-Calais ou l'Aisne.

Il y a besoin d'explications, évidemment. Il y a une inquiétude, évidemment. Certains agitent des interrogations, mais il n'y a pas de licenciement, il n'y a pas de volonté de gain sur les acquis sociaux, qui seront intégralement préservés. Il y a juste une évolution structurelle de deux entités, qui vont vivre au sein d'une même organisation juridique. C'est cela, la suite. Il y aura toujours à Bapaume un centre de décision, le siège qui est là pour l'entité départementale.

M. LE PRÉSIDENT : C'était très bien, mais même compte tenu de mon intervention, cela faisait plus de 2 minutes, Monsieur COULON.

Alexandre « COULON ». C'est Véronique TEINTENIER qui lui répond.

M. COULON : Alexandre COUSIN !

M. LE PRÉSIDENT : Oui, il faut que je prenne mes gouttes. Excusez-moi, c'est la fin de journée. Je ne sais pas à qui cela déplaît le plus, si c'est Monsieur COUSIN ou Monsieur COULON.

Allez-y.

M. COUSIN : Il y a un an, nous vous alertions sur la situation à Mormal, un plan de chasse scandaleux qui prévoyait le prélèvement de 150 à 180 cerfs élaphe, alors que la population globale dans le massif était estimée de 250 à 300 individus. Un an plus tard, nous l'avons constaté sur place, l'effondrement de la population est tangible. Les hardes de biches accompagnant les cerfs sur place sont devenues faméliques. De nouveau, cette année, l'ONF et l'Etat ont fixé un prélèvement minimum de 120 individus, dont beaucoup de grands cerfs. Chaque biche tuée, tant le seuil critique de population est atteint, nous amène vers la disparition du cerf dans le Nord – Pas de Calais. Que dire de la gestion du bois et des coupes par l'ONF ? Pour rappel, durant les 9 dernières années, l'ONF a abattu deux fois plus d'arbres que le plan de gestion de Mormal ne le permettait.

Je ne peux imaginer que notre Assemblée assiste sans réagir à l'effacement du cerf et, bientôt, de Mormal sur l'autel d'une gestion scandaleuse de l'ONF. Monsieur le Président, vous qui savez taper du poing sur la table, mettez le poids du Conseil régional pour mettre fin à cette tragédie et demander un audit indépendant et urgent de la gestion de Mormal.

M. LE PRÉSIDENT : Véronique TEINTENIER.

MME TEINTENIER : Merci, Monsieur le Président.

Monsieur COUSIN, je vous remercie pour cette question. Pour tout vous dire, son absence m'aurait déçue, tant elle m'aurait privée de pouvoir y répondre.

Comme vous le savez, la forêt de Mormal est une forêt domaniale. A ce titre, elle constitue une propriété de l'Etat, gérée par l'Office national des Forêts. Inutile d'insister sur la qualité souvent contestable de la gestion du local par l'Etat, quand bien même cette dernière est déléguée à une entité pourtant réputée comme étant une spécialiste dans son domaine, comme devrait – je dis bien « devrait » – être l'ONF.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Lors de la Séance plénière du 17 novembre 2022, vous m'aviez déjà interrogée sur la situation de la forêt de Mormal. Je vous avais en substance répondu que la région n'étant pas chez elle sur ce site, rien n'indiquait qu'elle puisse intervenir. Entre-temps, la loi 3DS est passée par là. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les sites Natura 2000 sont entrés dans le giron des régions. Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'animation du site Natura 2000 de la forêt de Mormal est placée sous l'autorité du président de la région, que je remercie de m'avoir donné mandat pour l'y représenter. Je ne boude donc pas mon plaisir de pouvoir vous annoncer ici que, désormais, la région pourra porter une voix attendue et entendue sur la gestion de ce site unique en Hauts-de-France, que nous n'avons pas l'intention de voir déperir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Yannick BROHARD sur les punaises de lit dans la région. Manoëlle MARTIN lui répondra.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, *La Voix du Nord* du 27 septembre dernier faisait mention d'une invasion de punaises de lit dans les chambres de l'internat du lycée Sévigné de Tourcoing, au point qu'un étage a dû y être fermé. Pire, de l'aveu même de certaines internes, il s'agit là d'une situation récurrente depuis au moins 3 ans. Hier, deux salles de l'EDHEC à Roubaix ont été fermées pour les mêmes motifs. Outre les défauts coupables de communication de la direction du lycée, c'est la question des conditions de vie dans les internats des lycées des Hauts-de-France qui interroge. Ce sujet n'est vraiment pas anodin. Il revêt une dimension nationale depuis que des cas similaires ont été repérés, ces dernières semaines, dans des cinémas et des hôtels, jusqu'à faire la une du quotidien *Libération*.

Même vous, Monsieur le Président, vous êtes emparé de la question. Vous demandiez cette semaine des explications et des actes auprès de la direction de la SNCF, à la suite de la découverte de punaises de lit dans un TGV Paris-Marseille. Vous craigniez qu'une telle prolifération puisse avoir lieu dans les wagons des TER et regrettiez, à cette occasion, que la région ne puisse surveiller et désinfecter elle-même des trains qui ne lui appartiennent pas. En revanche, la région peut agir sur les lycées, dont elle est propriétaire. D'où le sens de cette question, qui relaye les interrogations et les inquiétudes de parents d'élèves.

Le cas du lycée Sévigné de Tourcoing est-il isolé ou faut-il craindre une série de cas à venir, qu'auraient pu taire certaines directions ? Quand bien même ce cas serait isolé, pouvez-vous, d'une part, garantir aux élèves de la région que toutes les mesures seront prises pour éviter une prolifération massive, et ce sans que la responsabilité financière en incombe à des lycées déjà sous pression financière, et d'autre part détailler les mesures que vous pourriez mettre en œuvre pour lutter contre ce fléau, dont vous êtes vous-même convenu qu'il s'agissait d'une question de salubrité publique ?

Je vous remercie.

MME MARTIN : Merci, Monsieur BROHARD. Comme vous, nous avons appris dans la presse le problème de Tourcoing. Avec le président Xavier BERTRAND, on a écrit au gestionnaire pour bien comprendre ce qu'il s'est passé. Ce n'est pas pour cela que l'on est resté sans rien faire. En l'occurrence, en ce qui concerne Tourcoing, l'ensemble du mobilier – vous savez qu'il faut être assez radical en matière de punaises – sera changé. Il est peut-être déjà changé à l'heure où je vous parle.

Pour ce qui est de la suite, nous avons bien évidemment une procédure propre, en interne, de la région des Hauts-de-France, avec notamment, d'abord, des équipes qui doivent bien comprendre ce qu'il se passe, être sûres que l'intervention mécanique menée par les équipes du service général, notamment l'entretien quotidien des locaux, ne peut pas être remise en cause. C'est d'abord la première raison pour effacer la suspicion. Ensuite, il y a des interventions chimiques, hors professionnels, qui ne sont pas toujours prônées, notamment au regard de leur inefficacité. Nous faisons donc un contrôle par l'équipe de maintenance du bâti, avec le rebouchage des fissures, le vissage des prises, le recollage des plinthes et, comme je vous le disais, par le changement complet du matériel. S'il y a persistance de l'infestation, on fait appel à des entreprises spécialisées dans la détection et dans le traitement de l'infestation.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 05 OCTOBRE 2023

Vous posiez la question de garantir. Malheureusement, on met tout en place pour que cela n'arrive pas. Je n'ai pas connaissance à ce jour d'un autre établissement scolaire touché dans la région. Cependant, cela nous est déjà arrivé. Je ne peux donc pas vous dire que, demain, cela n'arrivera pas encore. En revanche, je peux vous dire que, avec le président Xavier BERTRAND, nous avons également écrit à l'ensemble des proviseurs et gestionnaires de la région pour les sensibiliser sur la situation, mais surtout pour leur dire d'être très vigilants, notamment les équipes de vie scolaire qui sont régulièrement à l'internat ou les infirmières. En effet, on sait que c'est lorsque les jeunes sont longtemps dans une même position, à un même endroit, qu'il peut y avoir une infestation plus importante.

On essaie de mettre toutes les procédures en place, dans l'intérêt de nos jeunes, mais je ne peux pas vous garantir que l'on n'aura pas d'autres situations demain.

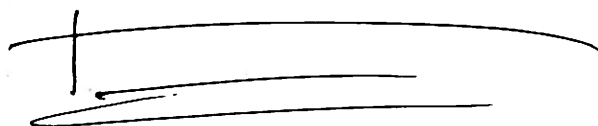
M. LE PRESIDENT : La séance est levée.

Vous me permettez, ce n'est pas parce que c'est rituel, mais c'est normal, je voudrais aussi dire notre reconnaissance, Madame la Directrice générale des Services, à l'ensemble des équipes qui nous ont accompagnés avant, pendant et ensuite, car il y a beaucoup de travail une fois que tout ceci est terminé. Vous les remercieriez.

En tout état de cause, je vous souhaite une bonne soirée et un bon retour. Prenez soin de vous.

(la séance est levée à 19h21)

Procès-verbal arrêté lors de la séance plénière du jeudi 23 novembre 2023
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional



Julien POIX
Secrétaire de séance

ANNEXE 1

Votes électroniques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0001		
Nom	Motion urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 09:38:38	Fin de vote à :	05/10/2023 09:39:03

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses		
	Oui	28
	Non	117
	Abstention	0
	NPPV	10
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	68
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	8
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Alexandre OUIZILLE	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	NPPV
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	NPPV
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0002		
Nom	Motion urgence GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 09:45:48	Fin de vote à :	05/10/2023 09:46:23

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses	Oui	23
	Non	103
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	N'a pas voté
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0003		
Nom	Motion urgence PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 10:02:51	Fin de vote à :	05/10/2023 10:03:26

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses	Oui	55
	Non	105
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0004		
Nom	Voeu urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 10:17:30	Fin de vote à :	05/10/2023 10:17:52

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses	Oui	28
	Non	134
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	69
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	15
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE *	N'a pas voté
	Christopher SZCZUREK	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) PLANCKE Patricia

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

..... avec Michel Guisot stopper la surentretien migration

..... difectivement
Oui au lieu de N'a pas voté

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0018		
Nom	Délib n°2023.01824		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 10:59:49	Fin de vote à :	05/10/2023 11:00:17

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	69
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI *	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) **Harin ELAZOUZI**

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) **2023..01824 (Haut Karaba Rh)**

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... **pour** au lieu de **n.ppv**

DYSFUNCTIONNEMENT CARTE

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05/10/2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Daniel LÉCA.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023..01824 " Aide.....population.....Armbaisienne....."

L'amendement (n° / du groupe)

.....

Pour..... au lieu de Bien (dysfonctionnement).....

Signature :

VOTE CONFORME

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05/10/2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) ...Stéphanie DUCRET... (pouvoir à Daniel LICA).....
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) ...2023-01824 "Aide population Arvernaise..."

L'amendement (n° / du groupe)

.....

.....Pour..... au lieu de ...Rien... (dysfonctionnement).....

Signature :

VOTE CONFORME

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0005		
Nom	Voeu urgence GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 11:14:25	Fin de vote à :	05/10/2023 11:14:52

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	23
Réponses		
	Oui	23
	Non	100
	Abstention	0
	NPPV	24
	N'a pas voté	23

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	24
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE *	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....5./10./2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

DEMANDE DE RECTIFICATION PRISE EN COMPTE JUSQU'À 11H40 (DÉPART DE M.BILDE)

Je soussigné(e) ..BILDE BRUNO.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vote "cote la vie dite", je vote comme le groupe RN
en raison d'un dysfonctionnement de la cote.

..... au lieu de

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0034		
Nom	Amendement n°2 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 11:28:54	Fin de vote à :	05/10/2023 11:29:17

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	26
Réponses		
	Oui	24
	Non	98
	Abstention	0
	NPPV	22
	N'a pas voté	26

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	6
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	22
	N'a pas voté	10
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	N'a pas voté
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE *	N'a pas voté
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....5./10./2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

DEMANDE DE RECTIFICATION PRISE EN COMPTE JUSQU'À 11H40 (DÉPART DE M.BILDE)

Je soussigné(e) ..BILDE BRUNO.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vote "cote la vie dite", je vote comme le groupe RN
en raison d'un dysfonctionnement de la cote.

..... au lieu de

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0007		
Nom	Délib n°2023.01252		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 11:32:23	Fin de vote à :	05/10/2023 11:32:48

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	21
Réponses		
	Oui	144
	Non	0
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	21

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	23
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	5
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	25
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	N'a pas voté
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER *	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	N'a pas voté
	Bruno BILDE *	N'a pas voté
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....5./10./2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

DEMANDE DE RECTIFICATION PRISE EN COMPTE JUSQU'À 11H40 (DÉPART DE M.BILDE)

Je soussigné(e) ..BILDE BRUNO.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vote "cote la vie d'ici", je vote comme le groupe BR
en raison d'un dysfonctionnement de la cote.

..... au lieu de

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05/10/2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) MASSAU Fabrice → F. DE COSTER
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 1252.....

L'amendement (n° / du groupe)

.....

pour..... au lieu de N'a pas voté.....

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0037		
Nom	Amendement n°5 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 11:41:55	Fin de vote à :	05/10/2023 11:42:18

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	21
Réponses		
	Oui	24
	Non	100
	Abstention	0
	NPPV	25
	N'a pas voté	21

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	67
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	23
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	25
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	N'a pas voté
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	N'a pas voté
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0008		
Nom	Délib n°2023.01556		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 11:56:35	Fin de vote à :	05/10/2023 11:57:05

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses	Oui	109
	Non	38
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Non
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Non
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	Non
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Non
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	Non
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Non" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0009		
Nom	Délib n°2023.01056		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 11:57:53	Fin de vote à :	05/10/2023 11:58:13

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	156
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0010		
Nom	Délib n°2023.01492		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 12:26:43	Fin de vote à :	05/10/2023 12:27:17

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	156
	Non	0
	Abstention	4
	NPPV	0
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	4
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Benoît TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0034		
Nom	Amendement n°3 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 12:36:03	Fin de vote à :	05/10/2023 12:36:52

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	7
Réponses	Oui	25
	Non	109
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	7

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	70
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0036		
Nom	Amendement n°4 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 12:39:54	Fin de vote à :	05/10/2023 12:40:18

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	9
Réponses	Oui	25
	Non	107
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	9

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	69
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délib n°2023.00059		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 15:20:36	Fin de vote à :	05/10/2023 15:21:00

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses		
	Oui	151
	Non	1
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	24
	Non	1
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		N'a pas voté
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0012		
Nom	Délib n°2023.01547		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 15:35:34	Fin de vote à :	05/10/2023 15:36:30

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	18
Réponses	Oui	102
	Non	7
	Abstention	43
	NPPV	0
	N'a pas voté	18

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	25
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	5
	Abstention	9
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	22
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	N'a pas voté
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	N'a pas voté
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Non
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	N'a pas voté
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	N'a pas voté
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui

* Rectification de vote : "Abstention" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEVIANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0013		
Nom	Délib n°2023.01683		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 16:15:13	Fin de vote à :	05/10/2023 16:15:45

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses	Oui	135
	Non	18
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	5
	Non	5
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	13
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
	Xavier BERTRAND	N'a pas voté
	Christophe COULON	Oui
	Isabelle ITTELET	Oui
	Olivier ENGRAND	Oui
	Nelly JANIER-DUBRY	Oui
	Marie-Sophie LESNE	Oui
	Florence BARISEAU	Oui
	Sébastien HUYGHE	Oui
	Jean-Pierre BATAILLE	Oui
	Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
	Franck DHERSIN	Oui
	Nathalie DROBINOHA	Oui
	Aurore COLSON	Oui
	Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
	Eric DURAND	Oui
	Mady DORCHIES	Oui
	Luc FOUTRY	Oui
	Yvan HUTCHINSON	Oui
	Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
	Manoëlle MARTIN	Oui
	Chanez HERBANNE	Oui
	Jean CAUWEL	Oui
	Anne-Sophie FONTAINE	Oui
	Denis PYPE	Oui
	Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Abstention
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Alexandre OUIZILLE	Non
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
	Benjamin LUCAS	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	N'a pas voté
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05... Octobre 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e)YANN OBEL... Bernadette.....

(= 2 votes)

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023 01683 oui

et - L'amendement (n° / du groupe) 2023 01515 non

..... au lieu de
.....

Signature :

VOTE CONFORME

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0033		
Nom	Amendement n°1 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 16:21:18	Fin de vote à :	05/10/2023 16:21:45

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	30
Réponses	Oui	21
	Non	93
	Abstention	1
	NPPV	25
	N'a pas voté	30

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	19
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	25
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	N'a pas voté
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	N'a pas voté
	Daniele PONCHAUX	N'a pas voté
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Abstention
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	N'a pas voté
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille.

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05... Octobre 2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e)YANN OBEL... Bernadette.....

(= 2 votes)

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023 01683 oui

et
 L'amendement (n° / du groupe) 2023 01515 non

..... au lieu de
.....

Signature :

VOTE CONFORME

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0014		
Nom	Délib n°2023.01515		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 16:51:39	Fin de vote à :	05/10/2023 16:51:58

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses	Oui	154
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délib n°2023.01658		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 16:54:20	Fin de vote à :	05/10/2023 16:54:52

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	24
Réponses	Oui	146
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	24

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	5
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON	N'a pas voté	
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE	N'a pas voté	
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE *	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille.

Signature :



Direction Générale des Services
Secrétariat Général

Région
Hauts-de-France

Frédéric LEFEBVRE
MRA

Séance plénière du 05 et commission permanente du 12 octobre 2023
Risques identifiés : fiche individuelle récapitulative

Vous avez sollicité l'assistance du Secrétariat général afin d'être informé, préalablement à chaque instance, des délibérations mentionnant une entité déclarée.

La présente fiche individuelle reprend l'ensemble des risques ainsi identifiés :

- **Séance plénière du 05/10/2023** - C06 - 2023.01631 - Appel à projets « Développement des réseaux énergétiques intelligents en Hauts-de-France » au titre du FEDER pour l'année 2024
- **Séance plénière du 05/10/2023** - C06 - 2023.01658 – FRATRI - financement de 18 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3
- Commission permanente du 12/10/2023 - **C05** - 2023.01169 - CPER 2021-2027 - MANIFEST - Conception / Intégration des systèmes de stockage et de conversion de l'Énergie - programmation 2023

Il est rappelé que le signalement par le Secrétariat général ne vaut pas déport de l'élu et qu'il incombe à votre liberté et votre responsabilité de signaler au président de séance, préalablement aux votes, les situations de conflit ou de risque de conflit d'intérêts.

Je soussigné **Frédéric LEFEBVRE** demande au président de séance d'être considéré *a priori* comme « non participant » au vote de la / des délibération(s) énumérée(s) ci-dessus.

Je suis informé que je conserve néanmoins la possibilité de participer au vote en le signalant oralement au président de séance, préalablement à l'ouverture du scrutin de la / des délibération(s) concernée(s).

Fait à Lille le 28/09/23

Signature :

Merci de retourner ce document au Secrétariat Général ou à sg@hautsdefrance.fr
au plus tard 48 heures après la tenue des commissions thématiques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délib n°2023.01631		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:00:32	Fin de vote à :	05/10/2023 17:01:05

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	25
Réponses	Oui	144
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	25

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	N'a pas voté
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	N'a pas voté
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	N'a pas voté
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE *	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille

Signature :



Région
Hauts-de-France

Direction Générale des Services
Secrétariat Général

Frédéric LEFEBVRE
MRA

Séance plénière du 05 et commission permanente du 12 octobre 2023
Risques identifiés : fiche individuelle récapitulative

Vous avez sollicité l'assistance du Secrétariat général afin d'être informé, préalablement à chaque instance, des délibérations mentionnant une entité déclarée.

La présente fiche individuelle reprend l'ensemble des risques ainsi identifiés :

- **Séance plénière du 05/10/2023** - C06 - 2023.01631 - Appel à projets « Développement des réseaux énergétiques intelligents en Hauts-de-France » au titre du FEDER pour l'année 2024
- **Séance plénière du 05/10/2023** - C06 - 2023.01658 – FRATRI - financement de 18 projets "Énergies renouvelées, stockées et partagées" relatifs à la démarche REV3
- Commission permanente du 12/10/2023 - **C05** - 2023.01169 - CPER 2021-2027 - MANIFEST - Conception / Intégration des systèmes de stockage et de conversion de l'Énergie - programmation 2023

Il est rappelé que le signalement par le Secrétariat général ne vaut pas déport de l'élu et qu'il incombe à votre liberté et votre responsabilité de signaler au président de séance, préalablement aux votes, les situations de conflit ou de risque de conflit d'intérêts.

Je soussigné **Frédéric LEFEBVRE** demande au président de séance d'être considéré *a priori* comme « non participant » au vote de la / des délibération(s) énumérée(s) ci-dessus.

Je suis informé que je conserve néanmoins la possibilité de participer au vote en le signalant oralement au président de séance, préalablement à l'ouverture du scrutin de la / des délibération(s) concernée(s).

Fait à Lille le 28/09/23

Signature :

Merci de retourner ce document au Secrétariat Général ou à sg@hautsdefrance.fr
au plus tard 48 heures après la tenue des commissions thématiques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0017		
Nom	Délib n°2023.01450		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:01:12	Fin de vote à :	05/10/2023 17:01:44

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	24
Réponses	Oui	144
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	1
	N'a pas voté	24

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	1
	NPPV	1
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		N'a pas voté
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		N'a pas voté
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	N'a pas voté
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	NPPV
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0019		
Nom	Délib n°2023.01361		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:23:51	Fin de vote à :	05/10/2023 17:24:22

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses	Oui	106
	Non	7
	Abstention	37
	NPPV	4
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	4
	Non	2
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	5
	Non	2
	Abstention	20
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	NPPV
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES *	Non
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE *	Non
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	NPPV
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	NPPV
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	NPPV
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Alexandre OUIZILLE	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	N'a pas voté
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Non
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Abstention" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) M. CABAYE

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2023.01361 (PRS)

L'amendement (n° / du groupe)

POUR au lieu de CONTRE
l'avis défavorable
sur le PRS

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) F. DESHAYES

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 223.01361 (PRS)

L'amendement (n° / du groupe)

..... POUR au lieu de Contre

l'avis défavorable

sur le PRS

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0020		
Nom	Délib n°2023.01304		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:29:54	Fin de vote à :	05/10/2023 17:30:11

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses	Oui	157
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0021		
Nom	Délib n°2023.01338		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:41:23	Fin de vote à :	05/10/2023 17:41:41

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses	Oui	150
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON	N'a pas voté	
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05./12./2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e)VANNOBEL Bernadette.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)SP 2023...01338.....

L'amendement (n° / du groupe)

.....

.....oui..... au lieu derien.....

Signature :

VOTE CONFORME

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0022		
Nom	Délib n°2023.01354		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:45:14	Fin de vote à :	05/10/2023 17:45:33

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	22
Réponses	Oui	148
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	22

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	N'a pas voté
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	N'a pas voté
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	N'a pas voté
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
 Pupille.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0023		
Nom	Délib n°2023.01277		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 17:53:53	Fin de vote à :	05/10/2023 17:54:28

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	155
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON	N'a pas voté	
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0024		
Nom	Délib n°2023.01823		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 18:01:26	Fin de vote à :	05/10/2023 18:01:45

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses	Oui	154
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	N'a pas voté
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Oui" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0028		
Nom	Voeu PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 18:13:51	Fin de vote à :	05/10/2023 18:14:18

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	24
Réponses		
	Oui	32
	Non	112
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	24

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	8
	Non	54
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	1
	Non	22
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE *		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS *		Oui
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX *		Oui
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS *	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL **	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET *	Oui
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

* Rectification de vote : "Non" au lieu de "Oui"

** Rectification de vote : "Non" au lieu de "N'a pas voté"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN *	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Alexandre OUIZILLE	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Benoît TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
	Benjamin LUCAS	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	Non
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Non
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	Non
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Non
	Marie-Christine DURIEZ	Non
	Sébastien CHENU	Non
	Virginie FENAIN	Non
	Alban HEUSELE	Non
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Non
	Bruno BILDE	Non
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Non
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	Non
	Emilie BOMMART	Non
	Jean-Philippe TANGUY	Non
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Non
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	Non
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Non
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "Non" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMOTION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e)BATAILLE JEAN-PIERRE.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

.....LE JOEU PCPE | POUR QUE L'ÉTAT FINANCE LES
MESURES DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE RÉGIONALE.....

.....CONTRE..... au lieu dePOUR.....

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) BAZAN Laure + Paubir Emmanuel
demande à rectifier mon vote concernant : Agis.

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

..... Le Voeu Pour que l'état finance
PCPE les missions de la transition ec
région

..... CONTRE au lieu de POUR

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05/10/2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Malome BOISSEAU Anne Sophie
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

Volet PCPE pour que l'État finance
les mesures de la transition écologique Régionale

..... Pour au lieu de Contre

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Nadège Bourghell-Kos

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

le Vœu PCPE | Pour que l'état finance les mesures de la
Transition Écologique Régionale.

CONTRE au lieu de Pour

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

.....05/10/2023.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) *Sylviane BRUNET*.....
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

*le Vœu PCRF / Pour que l'Etat finance les mesures de la
Transition Ecologique Régionale*

.....CONTRE..... au lieu dePOUR..... (ou vote pas
pris en compte)

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) *Sylviane BRUNET* (pour... pour... Yves BUIÉL.)
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

le Vœu PCPE / Pour que l'Etat finance les mesures de la
Transition Écologique Régionale

..... CONTRE au lieu de (dysfonctionnement
carte)

Signature :



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 5 octobre 2023		
Numéro de vote	0029		
Nom	Voeu UDI		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	05/10/2023 18:22:10	Fin de vote à :	05/10/2023 18:22:34

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	33
Réponses		
	Oui	89
	Non	12
	Abstention	13
	NPPV	23
	N'a pas voté	33

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	50
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	9
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	3
	Abstention	4
	NPPV	5
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	2
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	18
	N'a pas voté	12
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		N'a pas voté
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT *	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JUILIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Alexandre OUIZILLE	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	NPPV
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	NPPV
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Benoît TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	NPPV
	Yannick BROHARD	NPPV
	Karima DELLI	NPPV
	Julien POIX	Abstention
	Benjamin LUCAS	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	N'a pas voté
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	N'a pas voté
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY *	N'a pas voté
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Christopher SZCZUREK *	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

* Rectification de vote : "NPPV" au lieu de "N'a pas voté"



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU
.....5/10/23.....

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) DEJANNY + PROMETION (SZUROK)
demande à rectifier mon vote concernant :

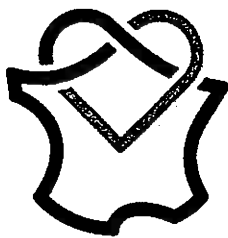
- La délibération (n° / objet)
- L'amendement (n° / du groupe)

A partir du vœu "contre la vie chère"
je vote comme la majorité de mon groupe RNIA

..... au lieu de

dysfonctionnement
Pupitre.

Signature :



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DU

..... 05/10/2023

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e)

L. Prouvot

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

→ Vœu UDR "Pour un pacte de réconciliation nationale"

..... POUR au lieu de CONTRE

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général

ANNEXE 2

Amendements

AMENDEMENT

Arrivé SG le 03/10/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 05 octobre 2023

Délibération n° 2023.01252 Mise à jour du règlement budgétaire et financier.

Amendement n° 2

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Inclure notre fil rouge REV 3 au règlement budgétaire et financier

Amendement

Dans l'annexe du règlement budgétaire et financier, à la page 23, à l'article 53, nous proposons d'ajouter :

« Les subventions sont déterminées sur la base des critères REV 3 définis par le Conseil régional ».

Exposé des motifs

Il s'agit d'un amendement qui vise à préciser l'article traitant des critères d'attribution des subventions et à le mettre en adéquation avec les engagements REV 3, fil rouge des politiques régionales.





Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance plénière

Arrivé SG le 03/10/2023

5 octobre 2023

**Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi »
DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE**

**Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE**

Amendement n° 5

Déposé par : Thomas Hutin

Délibération : 2023.01556

Objet : Décision modificative du Budget Principal 2023 de la Région Hauts-de-France.

Titre de l'amendement : Pour faire face à l'inflation des prix, instauration d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité.

Amendement :

Les crédits inscrits au chapitre 930 "Services généraux" en fonctionnement sont majorés de 2 000 000 d'euros.

Les crédits inscrits au chapitre 953 "Virement à la section d'investissement (dépenses)" en fonctionnement sont minorés de 2 000 000 d'euros.

Exposé des motifs :

Le Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 à instaurer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires.

Elle est instaurée pour les agents de la fonction publique touchant moins de 3 250 euros brut. Son montant sera dégressif en fonction du salaire, allant de 300 à 800 euros brut. Par équité et pour minimiser l'impact de l'inflation des prix, il convient d'instaurer une prime au minimum équivalente pour les agents de notre collectivité.

Thomas Hutin

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

Arrivé SG le 03/10/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 05 octobre 2023

Délibération n° 2023.00059 : Plan vélo 2024-2028.

Amendement n° 3

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Diffusion de la culture et de la pratique du vélo auprès des lycéens des Hauts- de-France

Amendement

Dans l'annexe de la délibération n° 2023. 00059 à la page 54, nous proposons de modifier le « Principe n°24 » comme suit :

« La Région s'appuiera sur le CREM pour accompagner les lycées par le biais des PDES dans le développement de projets autour du vélo notamment : bonnes pratiques, évènements, apprentissage du vélo, identification des points-durs cyclables autour des lycées en collaboration avec les lycéens et personnels du lycée, lien avec les éco-délégués... Les modalités de déploiement de ce dispositif envers les CFA seront également à étudier. La Région s'engage, à l'horizon 2028, à mettre à disposition un vélo pour chaque élève des Haut-de-France entrant en Seconde Générale, Technologique et Professionnelle ou en CFA ».

Exposé des motifs

L'objectif de cette mesure est d'encourager la pratique du vélo et de généraliser son usage auprès des publics les plus jeunes. Il s'agit aussi de créer un lien de partenariat fort et durable avec les acteurs économiques qui produisent des vélos sur le territoire régional et de développer l'emploi industriel dans ce secteur.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

AMENDEMENT REJETÉ



AMENDEMENT

Arrivé SG le 03/10/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 05 octobre 2023

Délibération n° 2023.00059 : Plan vélo 2024-2028.

Amendement n° 4

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Prise en compte de l'évolution des usages professionnels du vélo

Amendement

Dans l'annexe de la délibération 2023.00059 du plan vélo 2024-2028, dans le paragraphe « le vélo comme outil de travail », nous proposons d'ajouter la phrase suivante dans le « principe n° 40 » :
« PRINCIPE N°40 : La Région promouvra la cyclologistique en région et s'appuiera sur l'association les Boites à Vélo pour développer l'entrepreneuriat à vélo. La Région accompagnera également les collectivités locales qui souhaiteraient créer des « maisons des livreurs et coursiers à vélo ».

Exposé des motifs

Cette proposition d'amendement s'inscrit pleinement dans la logique de la délibération qui souhaite « renforcer le vélo comme moyen de transport pour la mobilité quotidienne, de loisirs » mais aussi « professionnelle ». Nous devons accompagner les collectivités locales qui souhaitent, comme à Bordeaux ou Paris, créer des maisons des coursiers à vélo afin d'améliorer leurs conditions de travail, de les accompagner dans leur activité professionnelle et de faciliter l'accès à un suivi santé et prévention.



AMENDEMENT

Arrivé SG le 03/10/2023

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 05 octobre 2023

Délibération n° 2023.01515 : Cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville pour la période 2024-2030.

Amendement n° 1

Déposé par Julien Poix

Titre de l'amendement

Accès à la mobilité des habitants des quartiers de la politique de la ville

Amendement

Dans la feuille n°2 de l'annexe 1 à la délibération n°2023.01515, dans la partie « le cadre d'intervention de la Région Hauts-de-France », à la suite des principes transversaux énoncés, nous proposons d'ajouter le point suivant :

« - La facilitation de l'accès aux transports pour les habitants des quartiers en politique de la ville ».

Exposé des motifs

La crise des Gilets Jaunes a mis en lumière la centralité des questions de mobilité. Faciliter l'accès à une offre de transport diversifiée permet d'œuvrer au désenclavement des quartiers en politique de la ville. Lutter contre la fracture territoriale et le sentiment de relégation, c'est agir pour la justice sociale.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille

AMENDEMENT REJETÉ

ANNEXE 3

Motions et vœux



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposée par le groupe politique :
Rassemblement National,
Indépendants et Apparentés
Séance plénière du : 05/10/2023

Titre de la motion : Des paroles aux actes :
baissons le prix des carburants pour les
habitants de la Région !

Rédacteur : Claire Beuil

Signature :



Depuis plusieurs années, les prix des carburants ne cessent d'augmenter et de peser de plus en plus lourd dans le budget, déjà restreint, des Français ; mais depuis la rentrée, le prix à la pompe s'envole encore jusqu'à dépasser les 2euros/litre dans des dizaines de stations de notre Région. Cela devient insupportable pour les Français et notamment les habitants de la région Hauts-de-France. Dans la ruralité, 74 % des déplacements sont effectués en voiture pour aller travailler, mais de nombreux habitants en ont également besoin pour aller chercher leurs enfants, faire leurs courses ou encore accéder à différents services publics...

A l'exemple d'une infirmière libérale qui parcourt 600 Km par semaine à bord d'une Peugeot 208, elle a vu son budget carburant hebdomadaire passer de 38,61 euros en mai 2020 à 66 euros en septembre 2023.

Chaque année, le groupe RNIA, propose de ne pas majorer la part régionale de la TICPE ou à défaut de reverser cette somme aux automobilistes de la Région.

Cette année 2023 encore, le Conseil régional a majoré le tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) afférente aux carburants en application des dispositions des articles L.312-38 et L.312-39 du Code des impositions sur les biens et services, à concurrence de :

-1,35 €/MWh équivalent à 1,35 €/Hectolitre et à 0,0135€/litre pour les gazoles

-0,73 €/MWh équivalent à 0,73 €/Hectolitre et à 0,0073€/litre pour les essences (supercarburant sans plomb et carburant E10).

Le gouvernement ayant refusé de baisser directement le prix de l'essence en diminuant certaines taxes, il est de notre ressort d'agir urgemment pour les habitants de la Région et de montrer l'exemple, c'est pourquoi, le Conseil régional réuni en séance plénière le 05 octobre 2023:

-Décide de ne pas majorer la TICPE pour l'exercice 2024

-Décide de reverser la majoration de la TICPE en 2023 aux automobilistes des Hauts-de-France.

- S'engage à reverser une partie du montant de la part régionale fixe de TICPE aux habitants de la Région qui utilisent leur voiture, en fonction des économies réalisées.

-Demande au gouvernement et au Parlement de baisser la TVA sur les carburants de 20 à 5,5 % ainsi que d'annuler les hausses nationales de TICPE de 2017 et 2018.

URGENCE REPOUSSÉE



MOTION
PORTANT SUR
LES COMPETENCES REGIONALES

Déposée par le groupe politique : **Gauche Républicaine et écologique**

Séance plénière du : 05/10/2023

Titre de la motion : Rentrée scolaire 2023 : nos lycées à bout de souffle !

Rédacteur : Sarah Kerrich-Bernard

Signature :

La rentrée scolaire se déroule cette année dans les Hauts-de-France comme ailleurs sous le coup de la colère et de l'inquiétude pour le corps enseignant, les agents et les parents d'élèves.

Pour la 6e rentrée consécutive, l'académie de Lille se voit de nouveau supprimer un nombre important de postes d'enseignants : 149 postes et environ 1200 postes entre 2017 et 2023. Cette académie est celle qui aura le plus subi ces importantes suppressions de postes depuis 2017, et ce malgré la situation sociale de ses élèves.

Pour l'académie d'Amiens, il s'agit de 142 postes d'enseignants, dont 77 dans le premier degré et 65 dans le second degré à la rentrée 2023.

A cette faute gouvernementale s'ajoute une absence de vision régionale quant à l'orientation prise pour nos lycées.

En premier lieu, malgré nos demandes, aucun critère objectif n'a été établi ou présenté pour l'attribution de la dotation de fonctionnement aux lycées. Aujourd'hui, de nombreux établissements souffrent d'absence de rénovation de leur bâti et les élèves étudient parfois dans des conditions drastiques. La transition écologique nécessite une planification pour la rénovation des lycées et leur adaptation au changement climatique. Nous devons l'anticiper !

En deuxième lieu, la Région a revu les critères d'attribution des personnels territoriaux des lycées et EREA publics dont elle a la responsabilité et la charge, en indiquant vouloir rééquilibrer les personnels entre les deux académies.

Si cette volonté était louable, la conséquence a été de revoir à la baisse la dotation de tous les établissements du Nord Pas-de-Calais et les critères auraient pu être tous autres. Ce plan de redéploiement des agents territoriaux avec le transfert d'une partie des postes vers les lycées de Picardie est un plan masqué de suppression de

postes qui touchera tous les lycées de notre académie dans quelques années à venir.

Enfin, nous dénonçons plus généralement un dévoiement de l'apprentissage qui est aujourd'hui surfinancé et fait concurrence aux lycées professionnels.

La libéralisation de l'apprentissage sans contrainte et sans droit de regard de l'Education nationale et de l'Etat depuis la loi du 5 septembre 2018 a abouti à un financement exagéré de celui-ci et le développement de formations privées qui récupèrent par là une nouvelle manne financière. Au-delà d'un sur-financement du privé au détriment du public, nous finançons aujourd'hui par la Région de nombreuses opérations privées liées à l'apprentissage et qui peuvent entrer en concurrence directe avec des filières déjà présentes dans nos lycées professionnels.

Nous demandons :

- A ce que de véritables critères soient définis pour l'attribution de la dotation de fonctionnement ;
- A procéder à un audit de l'ensemble des lycées des Hauts-de-France pour faire remonter les besoins en terme de rénovation du bâti et anticiper la transition écologique ;
- D'engager un contrôle accru de l'apprentissage privé pour éviter toute concurrence au détriment des lycées professionnels publics.

URGENCE REPOUSSÉE

MOTION

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date: Séance plénière du 5 octobre 2023

Titre du motion: Préservation de l'outil industriel MG VALDUNES

Déposé par: Cédric Brun

Signature:

Texte de la motion

Chers collègues,

MG-Valdunes anciennement Usinor implantée sur deux sites du Nord, Trith-Saint-Léger et Leffrinckoucke a été reprise en 2014 par le groupe chinois MA Steel, numéro un mondial de l'acier. Cette actionnaire a annoncé en mai dernier sa décision de ne plus investir dans l'entreprise.

Même si la forte mobilisation des salariés avec leur syndicat CGT a dans un premier temps permis d'obtenir que l'actionnaire prolonge son engagement financier jusqu'à la fin 2023, l'avenir des sites reste extrêmement incertain.

L'entreprise, dont les 2 sites comportent un effectif de 340 salariés, est la seule entreprise produisant en France des roues et essieux ferroviaires. Son excellence est reconnue, y compris à l'internationale, notamment dans le domaine du transport ferroviaire à grande vitesse.

Depuis la reprise par MA Steel en 2016, les pertes s'enchaînent. Même si la pandémie de Covid-19 est venue mettre un coup d'arrêt à une dynamique positive, elle ne saurait être tenue pour seule responsable de la situation actuelle, qui combine deux principaux facteurs : des difficultés d'approvisionnement en matières premières et un vieillissement de l'outil industriel.

Ces difficultés engagent la responsabilité du groupe MA Steel, elles conduisent à des conséquences négatives pour MG Valdunes qui cumule les retards de livraison et les pénalités afférentes, voyant sa trésorerie s'affaiblir de mois en mois.

Ces manquements du groupe sont à l'image de son engagement limité auprès de MG Valdunes, qui s'illustre également par le fléchage vers la Chine de commandes initialement prévues à Valdunes.

MOTION

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi" **DÉLÉGATION INSOUMISE**

Date: Séance plénière du 5 octobre 2023

Suite texte de la motion

Pourtant Valdunes est au carrefour d'intérêts sociaux, environnementaux et stratégiques majeurs.

La pandémie de Covid-19 aura largement montré combien les chaînes de valeur mondiales sont fragiles. À l'heure du changement climatique, il apparaît alors primordial de sécuriser les approvisionnements stratégiques indispensables à la transition environnementale. Or, la place du ferroviaire et des transports collectifs dans la transition énergétique n'est plus à démontrer, en témoignent les plans de financement français en la matière (100 milliards pour le plan Ferroviaire 2040, 7 milliards pour le rail hydrogène), mais aussi les plans européens (50 milliards).

Figurant parmi la poignée de fabricants européens et ultime fabricant français de roues et essieux ferroviaires utilisés pour les trains, tramways et métros en France comme à l'international, MG Valdunes est un acteur majeur de la politique écologique française.

De surcroît, la pérennisation de l'entreprise s'inscrit clairement dans l'objectif gouvernemental de maintien et de renforcement de l'industrie française. Car en préservant l'ancrage industriel, c'est invariablement l'emploi industriel que l'on sauvegarde, mais plus encore des savoir-faire stratégiques. C'est donc bien à l'intersection d'enjeux sociaux, de souveraineté industrielle et de transition environnementale que se place MG Valdunes.

Afin d'assurer la pérennité de cette activité stratégique, nous pensons qu'il est nécessaire de rapprocher MG Valdunes des acteurs industriels au cœur de sa chaîne de valeur, au premier rang desquels figurent la SNCF et Alstom: le premier en tant que commanditaire publique, et le second en tant que donneur d'ordre faisant déjà appel à l'expertise de MG Valdunes. Plutôt que de continuer à faire appel aux services de Valdunes par le canal de la sous-traitance, Alstom disposerait en interne de ses propres capacités de forge et d'usinage.

DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

MOTION

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"
DÉLÉGATION INSOUMISE

Date: Séance plénière du 5 octobre 2023

Suite texte de la motion

En effet, dans les dix à quinze années à venir, Alstom est amené à faire face à un carnet de commandes important, notamment pour le compte des acteurs publics du transport. Rien que du côté de la SNCF, deux axes majeurs sont amenés à dynamiser les commandes: à travers la maintenance du parc existant et via la construction du futur matériel roulant.

Considérants les enjeux stratégiques, industriels et sociaux à l'œuvre, considérant les besoins de renouvellement et d'agrandissement du parc ferroviaire français et européen, et considérant la faible importance des montants en jeu pour la pérennité de court terme de MG Valdunes, il apparaît clair que la recherche d'une solution de long terme pour l'entreprise repose avant toute chose sur des leviers politiques, bien plus qu'économiques. C'est dans ce sens que nous comptons bien faire entendre la voix et les propositions des travailleurs et de leurs représentants dans les semaines à venir, car, rappelons-le, il y a urgence pour sauver Valdunes, qui peut et doit vivre !

Ainsi, les salariés de MG Valdunes qui restent fermement mobilisés pour faire valoir l'évidence environnementale, sociale et industrielle, demandent le soutien de toute la représentativité régionale.

URGENCE REPOUSSÉE



VCEU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés
Séance plénière du : 5 Octobre 2023
Rédacteur : Michel GUINIOT
Signature :

STOPPONS LA SUBMERSION MIGRATOIRE !

L'immigration en Europe est depuis plusieurs décennies devenue incontrôlable et incontrôlée.

L'Europe devient de plus en plus la victime d'une submersion migratoire déstabilisant son identité et sa stabilité, imposant aux français une immigration dérégulée, massive et anarchique aux conséquences lourdes, notamment en matière de sécurité et d'intégration conduisant au communautarisme et au séparatisme.

Cette immigration nous coûte cher en ponctionnant directement dans l'argent des français et favorise toujours plus l'enrichissement des passeurs, trafiquants d'êtres humains, vendant l'Europe comme le nouvel El Dorado à des milliers d'hommes et de femmes risquant leurs vies en traversant la mer Méditerranée et le tout avec la complicité des associations pro-migrants participant à cette tragédie.

Les actualités récentes nous montrent encore cette absence de contrôle. En Italie, sur la petite île de Lampedusa, île de 6000 habitants devenue la porte d'entrée de l'Europe pour les populations africaines, plus de 12 000 clandestins ont débarqués ces dernières semaines, la majorité ne venant pas de pays en guerre.

Cet épisode encore en cours est une mise en garde. Ce qui arrive à Lampedusa risque de devenir le futur de la France et de l'Europe si elles ne reprennent pas en main le contrôle de leur politique d'immigration.

Cette submersion migratoire instaure un questionnement non seulement au niveau démographique avec de nombreux français et européens qui refusent de plus en plus cette immigration, constatant le changement de leur pays et de ses valeurs, mais aussi au niveau démocratique puisque l'Union Européenne et sa présidente Ursula Von der Leyen souhaitent imposer le Pacte européen des migrations imposant la répartition des migrants dans nos villes et villages sans consultation et sans l'accord des peuples européens.

Face à l'opposition majoritaire des français et à la politique actuelle du gouvernement, prêt à se soumettre aux décisions de la Commission européenne allant à l'encontre de l'opinion des peuples, le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés demande à ce qu'une réelle politique de contrôle de l'immigration soit mise en place avec les directives suivantes :

- Instaurer une double frontière française et européenne en rétablissant le contrôle aux frontières, en limitant la libre-circulation dans l'espace Schengen aux seuls ressortissants de pays européens et en établissant un blocus maritime pour refouler les bateaux de migrants dans leur port d'origine.
- Geler les subventions publiques aux ONG immigrationnistes, véritables entreprises de taxis pour les migrants.
- Mettre en place une poursuite implacable des mafias de passeurs et détruire les embarcations après avoir secouru les migrants en mer et les avoir raccompagnés vers les ports de départ.
- Rendre la France moins attractive pour l'immigration clandestine en supprimant le droit du sol, toute possibilité de régularisation des clandestins et en supprimant l'Aide Médicale d'Etat qui nous coûte plus d'un milliard d'euros par an.
- Donner aux maires le pouvoir d'accepter ou non l'accueil de migrants imposés sur leurs communes avec possibilité de consultations locales de la population.
- Organiser un référendum sur l'immigration afin que la voix du peuple soit enfin entendue.

URGENCE REPOUSSÉE



VŒU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Gauche Républicaine et Écologique
Séance plénière du : 05/10/2023
Titre du vœu : Contre la vie chère, la Région peut davantage s'engager
Rédacteur : Héroïse Dhalluin

Signature :

Les prix flambent et la situation devient insupportable pour les Français-es qui se voient contraint-es de déboursier des sommes de plus en plus exorbitantes pour subvenir à leurs besoins vitaux tels que l'énergie, les carburants et surtout la nourriture.

Avec ces augmentations galopantes, le Secours Populaire, dans son sondage annuel avec Ipsos, donne les indicateurs suivants :

- 58% des Français ont peur de basculer dans la précarité ;
- Un Français sur trois (32%) a des difficultés à se procurer une alimentation saine permettant de faire 3 repas par jour ;
- 18 % des ménages vivent continuellement à découvert ;
- Près d'un Français sur deux (45%) rencontre des difficultés à payer certains actes médicaux mal remboursés par la sécurité sociale.

En 2022, toujours pour le Secours Populaire, il y avait plus de 150 000 bénéficiaires rien que dans les Hauts-de-France, et nationalement plus de trois- millions-cinq-cent mille accueils effectués... chiffres qui vont malheureusement encore augmenter en 2023.

Ce qui apparaît comme un mouvement de paupérisation sans précédent s'accompagne d'une dé-responsabilisation croissante du gouvernement qui refuse de prendre les mesures adéquates et saupoudre de petits chèques conditionnés aux ressources des bénéficiaires. Un pansement sur une jambe de bois dirons-nous, et le risque une fois encore de diviser le peuple entre ceux qui auraient droit à tout et ceux qui n'auraient droit à rien.

Ce mouvement met même en difficulté les associations caritatives, la situation que connaît actuellement les «Restos du Cœur» en est symptomatique. Pour rappel 30 millions de repas supplémentaires ont été servis en un an pour cette seule association qui connaît actuellement de grandes difficultés financières.

Étant élu-es de terrain cette réalité ne peut nous échapper, ce mouvement est visible à l'œil nu, la multiplication des demandes dans nos mairies, de rendez-vous dans nos permanences, tout nous ramène à la détresse d'un nombre toujours plus important de nos concitoyens pour qui la fin du mois commence de plus en plus tôt.

Notre région n'a peut-être pas le pouvoir d'augmenter les salaires et les pensions, de les indexer sur l'inflation à minima, ni même de bloquer les prix. Mais elle a un rôle, notamment auprès des entreprises.

Nous nous sommes donné l'ambition de passer toutes (ou la majorité) de nos délibérations au crible de la crise environnementale via REV3, nous pourrions nous donner le même élan sur des critères sociaux. Fixons-nous comme objectif de conditionner nos aides publiques aux entreprises sur ces deux critères, environnementaux et sociaux.

Un bon travail, avec un bon salaire, c'est le genre de bon sens que nous pouvons partager majoritairement dans cette assemblée.

URGENCE REPOUSSÉE

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional
HAUTS-DE-FRANCE

VOEU

Déposé par : Thomas Hutin

Objet : Pour que l'État finance les mesures de la transition écologique régionale

Exposé des motifs :

Le 6 septembre dernier, le secrétaire général des Nations Unies déclarait : "La bascule climatique a commencé". Quelques jours plus tard, le gouvernement Borne annonce sa feuille de route sur la planification écologique avec près de 10 milliards d'euros engagés chaque année et dès 2024 pour arriver à réduire de 55% nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 alors que le rapport Pisani-Ferry considère que 34 milliards d'euros par an devraient être investis par les pouvoirs publics.

Cette annonce notoirement insuffisante doit être suivie des faits et les collectivités locales au regard de leurs compétences doivent être pleinement actrices de cette planification annoncée. Les régions, cheffes de file de la transition énergétique, doivent aussi être celles de la transition écologique, et bénéficier de ressources à la mesure de ces enjeux.

Une aide renforcée doit être apportée à notre territoire afin de répondre à l'objectif n°35 du SRADDET à savoir la réhabilitation thermique de 80% du bâti tertiaire et résidentiel d'ici 2030. Le secteur du bâtiment est à lui seul responsable de 43% de la consommation énergétique française, et la marge de progrès est conséquente. Cette réhabilitation permettrait de réduire la facture des ménages tout en réduisant l'impact carbone des bâtiments.



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

30 mars 2023

Arrivé SG le 22/09/2023

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

De même, la région qui a en charge un patrimoine bâti des lycées de 4,5 millions de mètres carrés, doit s'engager à réduire le nombre de passoires thermiques afin d'améliorer le confort des lycéens et de diminuer significativement ses dépenses énergétiques. En contrepartie, la somme de 500 millions d'euros qui abondera le fonds vert et destinée à la rénovation des écoles, collèges et lycées doit être revue à la hausse.

Notre région, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, demande également la participation financière adéquate à la mise en place du "Pass Rail" annoncé par le Ministre des Transports. Cette mesure doit permettre à tous les Français de pouvoir voyager sur l'ensemble des réseaux de transports en commun à un prix fixe mensuel de 49 euros. Ce "Pass Rail", orchestré par les régions doit s'accompagner d'un financement de l'État pour régénérer les voies ferroviaires vieillissantes et pour acquérir les trains nécessaires à la hausse attendue de la fréquentation.

Enfin, un effort doit être fait pour préserver notre biodiversité et notre ressource en eau. Le maintien et la restauration des écosystèmes fragiles comme les zones humides doivent être une priorité pour répondre aux objectifs fixés par notre SRADDET et la stratégie nationale bas carbone. À cela s'ajoutent la promotion et le soutien des pratiques agricoles durables comme celle de la filière bio qui traverse une crise importante.

Toutes ces mesures auront un impact positif sur le climat, sur l'emploi et sur le pouvoir d'achat des habitantes et habitants des Hauts-de-France.

Ainsi, le conseil régional, soucieux de contribuer activement à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique, émet le présent vœu pour solliciter un financement accru de la part de l'État afin de soutenir notre région dans la réalisation des objectifs climatiques fixés par le gouvernement.

VOEU REJETÉ



Vœu du groupe UDI pour un pacte de réconciliation nationale

Notre assemblée régionale **ne peut rester silencieuse face aux émeutes que notre pays a connues au début de l'été**, laissant des cicatrices profondes et visibles dans nos villes et nos quartiers.

Dans la France des grands ensembles enfermés sur eux-mêmes et enclavés, la France des territoires ruraux délaissés, et une partie importante de la France d'outre-mer, le constat est le même : **les citoyens se sentent relégués, exclus du champ républicain**. Ils attendent un véritable accès aux services publics, à commencer par le maintien de l'ordre, et ne se reconnaissent pas dans les postures guerrières, ni dans les discours clientélistes indulgents.

Notre responsabilité est **d'interroger et de dresser le bilan de ces événements douloureux** afin que nous puissions **aboutir collectivement à un constat et à des solutions partagées**.

Nous rejetons les discours visant à jeter l'opprobre sur les institutions à des fins politiques. **Ce positionnement de défiance vis-à-vis des figures d'autorité est devenu la lame de fond d'une idéologie qui s'attaque à la République**. Cette idéologie se traduit par des actes et les exemples ne manquent malheureusement pas : en juillet, la famille de Vincent Jeanbrun, maire de L'Hay-les-Roses, a été attaquée à son domicile ; en 2022, un contrôleur fiscal était tué alors qu'il accomplissait sa mission ; plus récemment Hervé Le Marec, maire de la commune d'Hénonville dans l'Oise a été agressé ... ils sont autant de visages de la République, pris à partie ou tués dans l'exercice de leurs fonctions.

Cet attachement aux institutions de notre pays n'exclut pas d'interroger leur fonctionnement. **La répartition des compétences entre Etat et collectivités est à questionner**. Nous avons toujours plaidé pour des politiques moins centralisées. L'initiative de nos collègues de la région Ile-de-France ouvre d'ailleurs la voie à une discussion autour de la délégation de certaines compétences aux collectivités territoriales. **L'État laisserait la Région gérer davantage de services publics et lui confierait plus de responsabilités, ce qui lui permettrait en retour de se concentrer sur ses missions régaliennes, comme la police et la justice**.

Nous n'avons pas attendu pour mener des actions volontaristes. **La région Hauts-de-France est d'ailleurs la région la plus engagée sur les contrats de ville**. D'autres domaines d'intervention seraient envisageables, sans dénaturer notre rôle de grand architecte des politiques territoriales. Nous pouvons impacter la vie quotidienne de nos concitoyens : à travers l'aménagement du territoire, le logement, la culture, l'insertion professionnelle...

Nous appelons en parallèle à un grand plan national de réconciliation sur le modèle du rapport présenté en 2018 par Jean-Louis BORLOO. Nous devons ainsi miser sur l'humain, la volonté et l'intelligence plutôt que les stigmatisations et la désinformation.

Les émeutes qui ont embrasé la France au début de l'été, ne seront qu'un préquel si nous refusons d'en tirer les enseignements.

C'est pourquoi le conseil régional Hauts-de-France réuni en assemblée plénière le 05 octobre 2023 :

- **Affirme son soutien aux institutions publiques, aux élus locaux, aux enseignants, au personnel de santé et forces de l'ordre, ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui œuvrent au vivre ensemble et au fonctionnement de nos services publics ;**
- **Dénonce les discours qui encouragent la rupture du lien social** en condamnant les institutions à des fins idéologiques ;
- **Questionne la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités et rappelle le droit de saisine introduit par le projet de loi 3DS** permettant une nouvelle répartition des compétences ;
- **Appelle à un grand plan national de réconciliation qui redonne confiance et mise sur l'engagement de l'ensemble des acteurs économiques, sociaux, associatifs et politique.**

VOEU ADOPTÉ




Daniel LECA

ANNEXE 4

Liste d'émargement

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
AGIUS Emmanuel	
ANDRIS Régine	
BARA Laurence	
BARISEAU Florence	
BATAILLE Jean-Pierre	
BAUDE Bernard	
BAZAN Laure	
BEAUCHAMPS Philippe	
BERTELOOT Pierrick	
BERTRAND Xavier	
BEYAERT Martial	
BIEGALSKI Valérie	
BILDE Bruno	
BILLET Nathalie	
BOISSEAUX Anne-Sophie	
BOMMART Émilie	

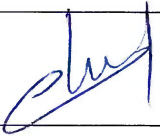

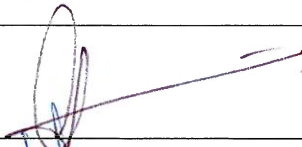

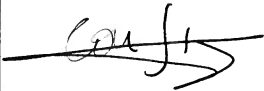







LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
BOUCHART Natacha	
BOURGHELLE-KOS Nadège	
BRICE Laurent	
BROHARD Yannick	
BRUN Cédric	
BRUNET Sylvaine	
BUTEL Yves	
CABAYE Maxime	
CAMBIER Guislain	
CARON Philippe	
CASIER Odile	
CASTIGLIONE Salvatore	
CAUWEL Jean	
CHARPENTIER Laurence	
CHENU Sébastien	
CLAVET Bruno	


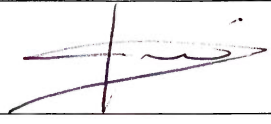

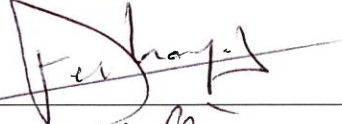


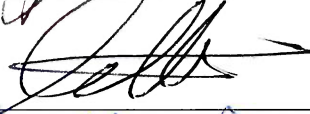





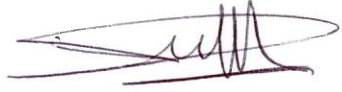
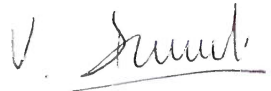


LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
CLOBOURSE Elisabeth	
CLOEZ Elodie	
COLSON Aurore	
COULON Christophe	
COURTIAL Edouard	
COUSIN Alexandre	
DE TEMMERMAN Jennifer	
DECAGNY Arnaud	
DECOSTER François	
DELAIRE Marie-Noëlle	
DELANNOY Sandra	
DELBAR Guillaume	
DELEBARRE Christelle	
DELEFORTRIE Christine	
DELHAYE Eric	
DELLI Karima	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
DEMARTHE Pascal	
DESCAMPS Carlos	
DESFONTAINES Cathy	
DESHAYES François	
DHALLUIN Héroïse	
DHERSIN Franck	
DHIFALLAH Mabrouka	
DISDIER Mélanie	
DOMISE Martin	
DONNAY Eric	
DORCHIES Mady	
DROBINOHA Nathalie	
DUCLOY Michèle	
DUCRET Stéphanie	
DUFOSSET Alexandre	
DUMONT-DESEIGNE Véronique	

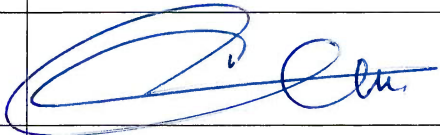
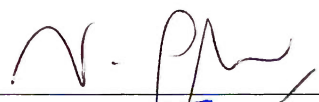

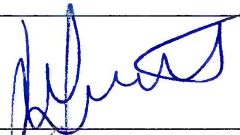
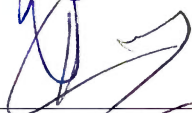


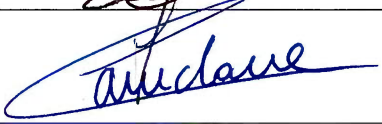




LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
DURAND Eric	
DURIEZ Marie-Christine	
ELAZOUZI Hakim	
ENGRAND Christine	
ENGRAND Olivier	
EYMERY Philippe	
FAGOT Maryse	
FASQUELLE Daniel	
FATNA Huguette	
FENAIN Virginie	
FINEZ Sabine	
FLAMANT Sarah	
FONTAINE Jean-Paul	
FONTAINE Anne-Sophie	
FOURÉ Brigitte	
FOUTRY Luc	

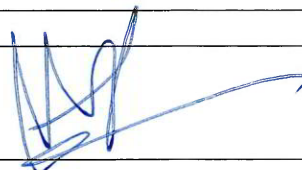






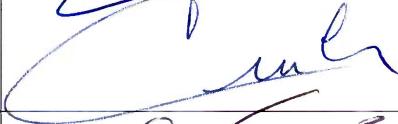

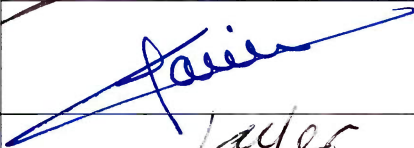
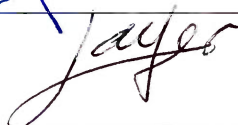
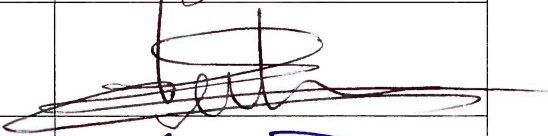

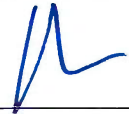
LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
GACQUERRE Amel	
GENELLE André	
GÉRARD Bernard	
GHEERBRANT Nathalie	
GIBSON Pierre-Emmanuel	
GOMBERT Sandrine	
GONDY Elisabeth	
GONSSE Franck	
GUINIOT Michel	
HAMDANE Zahia	
HANSEN-CATTA Paul-Henry	
HARLÉ D'OPHOVE Guy	
HAVEZ Audrey	
HERBANNE Chanez	
HERIZI Samira	
HEUSÈLE Alban	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
HUTCHINSON Yvan	
HUTIN Thomas	
HUYGHE Sébastien	
ITTELET Isabelle	
JANIER DUBRY Nelly	
JOLY Claire	
JOMBART Simon	
JOUVENEL Anthony	
JULIEN PEUVION Paulette	
KERRICH-BERNARD Sarah	
LAMARQUE Emmanuelle	
LAYER Marie-Ange	
LEBAS Nathalie	
LECA Daniel	
LEFEBVRE Frédéric	
LERMYTTE-BAVAY Marie-Claude	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
LESNE Marie-Sophie	
LETURQUE Frédéric	
LHOMME Brigitte	
LORIC Jean-Christophe	
LUBREZ Caroline	
LUCAS Benjamin	
LUZI Fulvio	
MACAREZ Frédérique	
MALIAR Faustine	
MAQUET Emmanuel	
MARAIS-BEUIL Claire	
MARCELLAK Serge	
MARTIN Manoëlle	
MASSAU Fatima	
MERLIER-LEQUETTE Sophie	
METTAI Gilles	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
MICHALAK Jean-Michel	
MIQUEL Martine	
MOTTE Frédéric	
MOYSE Dominique	
MULOT Jean-Paul	
NAVE Adrien	
OUIZILLE Alexandre	
PINON Anne	
PLANCKE Patricia	
PLANQUE Olivier	
POIX Julien	
PONCHAUX Danièle	
POUPART Patricia	
PROUVOT Laurence	
PYPE Denis	
QUIGNON Catherine	


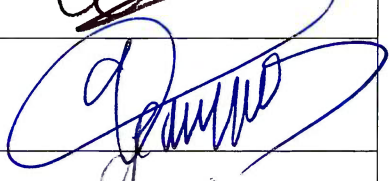

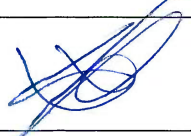
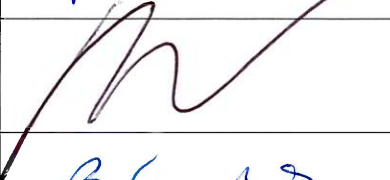


LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
RAPIN Jean-François	
RICHARD Nicolas	
RIGAUD Laurent	
ROHART Ludovic	
ROUCHET Margaux	
SADOUNE Samia	
SAINT-HUILE Benjamin	
SECK Marianne	
SILLANI Antoine	
SIMÉON Serge	
SIX Valérie	
SOUFFLET Jean-Louis	
SZCZUREK Christopher	
TACCOEN Jean-Michel	
TANGUY Jean-Philippe	
TASZAREK Anne-Sophie	

LISTE D'EMARGEMENT

Séance Plénière du 5 Octobre 2023

NOM - PRÉNOM	SIGNATURE
TEINTENIER Véronique	
TEMPREMANT Grégory	
TÉTARD Ghislain	
THÉVENIAUD Philippe	
TIRMARCHE Benoit	
TONDELIER Marine	M. Tondeur
TORRE Philippe	
VANNOBEL Bernadette	
VARET Edith	
VUYLSTEKER Katy	